TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA GAZETTE DES TRIBUNAUX (27e ANNÉE JUDICIAIRE).

Du 1er Janvier au 31 Décembre 1852.

NOTA. Cette TABLE est divisée en cinq parties. La *première* comprend les Questions de droit et les Faits.— La *seconde* les Noms de lieux et de personnes.— La *troisième* les Sociétés commerciales.— La *quatrième* les Faillites.— Enfin la *cinquième* et dernière partie contient la Nomenclature des ouvrages dont il a été rendu compte ou des articles dits *Variétés* qui ont été insérés dans le journal pendant l'année 1852. Les dates des jours et des mois qui suivent chaque mot de matière et chaque nom de lieu et de personne, sont celles des numéros de la Gazette où l'on trouve les renseignemens que l'on désire sur les matières, les lieux et les personnes qui sont l'objet de la recherche.

Première Partie.

QUESTIONS DE DROIT ET FAITS.

A

Abordage en mer. Affaire des navires la *Ville-de-Marseille* et la *Ville-de-Grasse*, 13, 15 août.— De deux bateaux sur le Rhône, 14 oct.— Sur le lac Erié, 7, 8 sept.

Absence. Le curateur d'un absent militaire peut-il invoquer la présomption de survie établie en faveur des absents militaires à cette fin de faire réduire à la quotité disponible les legs faits par le père de l'absent? 12 mars.— L'absent doit-il être appelé à un partage à faire? 9 juin. — V. *Enfant légitime.*

Abus de confiance. V. *Domestique.*

Académie de Toulouse. Sujet de concours pour 1853, 12 septembre.

Accident. A la voiture du Président, 10 mars.— Aux Arènes, 3 nov. — Vieillard épileptique brûlé dans son lit, 6 nov. — Eboulement à l'égout de la rue de Rivoli, 15, 16 sept. — Dans une carrière, 12 oct. — Homme ivre frappé d'apoplexie au soleil, 11 juil. — Tombant dans une trappe, 8 oct. — Asphyxie par le charbon de trois personnes à la Charité (Nièvre), 28 mars. — Dans un puits, 20 juil. — Explosion de fusées à Vincennes, 27 avril. — Meule qui éclate, 1 août. — Explosion de l'usine à gaz de Saint-Quentin, 11 janv. — D'un obusier à Grenoble, 6 avril. — D'un vapeur aux Etats-Unis, 24 sept. — D'un bateau chargé de poudre, 21 oct. — Entablement d'une maison qui tombe, 30 mars. — Ecroulement d'une maison à Issy, 25 mai. — Eboulement près Pont-Saint-Esprit (Gard), 25 juin. — Eboulement d'une maison en démolition, 5 août.— Ecroulement d'un plafond dans une école d'enfants, 16 oct. — Chaloupe qui chavire à Lyon, 11 janv. — Cheval qui s'emporte, 6 juin, 30 juil., 20 août. — Bateau remorqué et chevaux noyés, 6 juin. — Charretier noyé en faisant baigner ses chevaux, 28 fév., 27 août. — Ouvriers tombés dans une fosse d'aisances, 12 août. — Tombé d'un échafaudage, 3 sept. — Homme écrasé par une voiture, 8 fév. — Trois ouvriers asphyxiés dans une tombe au Père-Lachaise, 30 sept. — Femme écrasée sur le boulevard Beaumarchais, 13 fév. — Brûlée par sa chaufferette, 26 fév. — Noyades de baigneurs, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 18 juil., 8, 31 août. — A un soldat au feu d'artifice, 15 mai. — Jeune fille noyée à Morvillars, 30 sept. — Chez un artificier à Choisy-le-Roy, 13 oct. — Diligence versée à Pontarlier, 23 mai. — Vache qui s'échappe, 23 mai. — Eboulement de carrière à Torcy-le-Grand, 29 avril. — Voiture qui tombe dans la Somme, 23 juil. — Dans une mine à Livron (Drôme), 22 oct. — A Libourne, 10 avril. — A Vaise, 13 avril. — Sur la route de Bordeaux, 21 juil. — Obus éclatant dans l'arsenal à Dieppe, 11 fév. — Ecroulement de l'hôpital militaire provisoire de Marseille, 19 oct. — Barque naufragée en Gironde, 27 mars. — Plusieurs accidents au Havre dans la même journée, 1 sept. — A Lille dans une teinturerie, 26 mars. — Noyade à Pornic, 4, 5 sept. — Ecroulement du pont de la Roche-Bernard, 28 oct. — Ecroulement de la tour de Prades, 4 juil. — Voiture tombant dans l'eau au Prado à Marseille, 10 sept. — Bateau à vapeur sombrant dans le port de Rouen, 13, 14 juil.; Jugement du directeur et du capitaine, 31 juil. — Echouement d'un bateau chalant à Carrière-sous-Poissy, 22 sept. — Explosion d'une lettre à la poste dans le Mecklembourg, 9 juin. — D'un bateau sur le lac Ponchartrain, 28 juil. — Autre sur le Mississipi, 23 déc. — A l'enterrement du duc de Wellington, 19 nov. — Affaire du bateau le *Henry-Clay* aux Etats-Unis, 25 août. — V. *Cadavre.*

Accouchement. Dans un poste, 2 juil.

Acte administratif. Son application peut-elle être contrôlée par la Cour de cassation? 18 nov.

Acte authentique. Ses énonciations peuvent-elles être détruites par un fait extérieur au contrat? 10 août. — La perte de la minute le rend-elle nul? 7 déc.

Acte de l'état civil. Peut-on, incidemment à une demande en rectification, former une demande en réclamation d'état d'enfant légitime? 14 déc.

Acte sous seing privé. Est-il valable celui non fait double entre les parties? 2 avril.

Action civile. V. *Dommages-intérêts.*

Actions industrielles. Les négociations de promesses d'actions sont-elles valables? *Quid* des opérations de bourse sur les actions définitives? 6, 17 août. — Le fait par un commerçant de les acheter pour les revendre constitue-t-il un acte de commerce? 22 janv. — En matière d'action au porteur, c'est l'action seule qui est responsable vis-à-vis de la société, 28 mai. — V. *Agent de change, Pont, Société.*

Action possessoire. Y donne-t-il lieu le droit de passage sur le fonds d'autrui en cas d'enclave? 9 mars, 23 déc. — *Quid* du trouble apporté à la jouissance d'un sentier commun? 28 avril. — *Quid* de la démolition d'un mur non mitoyen? 12 mai.— Quand y a-t-il cumul du possessoire et du pétitoire? 21 janvier, 7 juillet, 12 août, 30 novembre. — Le juge de paix peut-il consulter les titres sans cumuler le possessoire et le pétitoire? 7 janvier. — Celui qui n'a pas acquitté les condamnations au possessoire prononcées contre lui peut-il agir au pétitoire? 26 août. — A partir de quel moment court le délai de l'exercice de l'action possessoire pour celui qui se prétend troublé par l'établissement d'un chemin vicinal? 30 déc. — L'exception de domanialité oblige-t-elle à surseoir au jugement de l'action possessoire? 4 fév. — A-t-il droit d'agir par voie de complainte le propriétaire dont le fonds est employé administrativement à l'établissement d'un chemin public? 8 avril. — *Quid* pour la possession annale d'un passage sur la propriété d'autrui? 8 avril. — Le demandeur au possessoire est-il recevable lorsqu'il a toléré certains faits de jouissance de la part de l'adversaire? 4 août. — V. *Cour de cassation, Eau (cours d').*

Adjudication. Est-elle nulle quand une prorogation de bail n'a pas été insérée dans le cahier des charges? 13 fév. — L'adjudicataire qui a crainte d'éviction peut-il retenir son prix? 30 janv.— La femme qui exerce le retrait uxoral est-elle tenue des charges qui grèvent les immeubles qui ont été adjugés à son mari? 9 sept. — La demande en nullité du jugement d'adjudication est-elle indivisible? 9 mars. — En cas d'urgence, le juge des référés peut-il ordonner une expertise? 4 août. — Tableau des adjudications devant la chambre des notaires de Paris de 1845 à 1852, 15 déc. — V. *Mutation (droits de).*

Adoption. Révoque-t-elle les donations précédemment faites par l'adoptant? 4 fév. — L'arrêt d'adoption est-il nul quand il n'a pas été rendu en audience solennelle? 25 août.

Adresses au Président à l'occasion de l'Empire, 5, 7, 11, 12, 13, 14, 16 nov.

Adultère. Un mari borgne et bâtteux, 6 nov. — Une femme repentante, 16 déc. — Une femme abandonnée par son mari, 8 fév. — La laitière et le peintre en bâtiments, 17 avril. — Un garçon jardinier, 23 déc. — Meurtre de l'amant par le mari, 3 déc. — Amant suspendu à un drap, 27 nov. — Meurtre de l'amant à Figeac, 12 mai. — Meurtre de la femme par le mari à Clichy, 2 juin. — V. *Séparation de corps.*

Affiches. Décret sur le mode de perception de l'impôt créé par la loi du 8 juin 1852, 28 août.

Agent d'affaires. Le mandat qui lui est donné par un commerçant de vendre son fonds constitue-t-il un mandat commercial? 7 mai.

Agent comptable. Quand est-il responsable? 13 avril. — Prévenu de détournements au préjudice de l'Etat, peut-il être condamné tant qu'il n'a pas été décidé par l'autorité compétente que cet agent est reliquataire envers l'Etat? 10 janv.

Agent de change. Commis par justice pour procéder à la vente de valeurs à la Bourse, peut-il s'y refuser? 18 mai. — A-t-il droit à des dommages intérêts contre le client qui lui fait vendre des actions et qui ne les lui livre pas? 22 janv. — A-t-il action contre lui pour se faire payer les *différences?* 1, 25 fév. — Est-il responsable des transferts? 17, 26 nov. — Le client a-t-il action contre lui pour obtenir restitution des sommes qu'il lui a payées à titre de différences pour jeu de Bourse? 30 janv., 1 fév. — L'agent de change a-t-il, à l'exclusion du notaire, le privilége de vendre des actions industrielles trouvées dans une succession bénéficiaire? 20 juill. — V. *Actions industrielles, Jeu de Bourse.*

Agréés au Tribunal de commerce. Elections, 7 mai.

Aigle. Décret qui la rétablit sur les drapeaux, 2 janv.

Algérie. Celui qui y *réside* est-il justiciable des Tribunaux du pays? 8 juin. — Quels sont les pouvoirs du ministère public au point de vue des ordonnances de non-lieu en matière criminelle? 22 mai. — Le décret de 1808, qui permet d'appeler un avocat pour compléter le Tribunal, est-il applicable aux Tribunaux de l'Algérie? 13 août. — Entre deux acquéreurs successifs et porteurs de titres authentiques, à qui est due la préférence? 10 fév. — Dans les contestations entre Français et indigènes, la loi musulmane est-elle applicable? 10 juin. — Le commandant de place à Orléanville est-il compétent pour prononcer sur une affaire commerciale d'une importance de 1,740 fr.? 4 mai. — La Cour d'appel est-elle compétente pour statuer sur une demande en liberté provisoire faite après la condamnation? 30 juill. — Les Arabes indigènes peuvent-ils se pourvoir contre les jugements des Conseils de guerre qui les ont condamnés? 30 avril. — L'ordonnance du 1 octobre 1841, qui réglemente la propriété en Algérie, a-t-elle dérogé à l'ordonnance du 9 juin précédent en ce qui concerne la province de Constantine en particulier? 8 juill. — Question de vente à tant la mesure, 10 août. — Révocation de magistrats de la Cour d'appel d'Alger, 21 fév. — Décret sur les pouvoirs des commandants de place, 27 mars. — Décret organique sur la police de la presse, 30 mars. — Des Tribunaux indigènes en Algérie, 21 juill. — Caisse d'épargnes, 28 sept. — V. *Contrainte par corps.*

Aliéné. A quel domicile doit-il être secouru? Les Tribunaux civils sont-ils compétents pour statuer sur les contestations à ce sujet? 20 juill. — Par suite des chaleurs, 8 juill. — Maçon qui tue son beau-père et sa femme, 18 juill. V. *Nicodème.* — Jeune homme amoureux d'une actrice, 13 mars.— Homme qui se mutile, 21 déc. — Un savetier, 18 janv. — Un nacrier, 17 mars. — Tentative de suicide, 29 juin. — La femme d'un tailleur, 2 avril. — Une mère dont la fille a été enlevée, 20 janv. — Une mère qui a perdu sa fille, 29 avril. — Une famille d'ouvriers à Laigny (Aisne), 11 avril. — Homme trouvé dans un fossé près Boulogne, 11 janv. — Siége soutenu par un aliéné, 29 juin. — V. *Tribunal de la Seine, jurisprudence de la chambre du conseil.*

Alluvion. — V. *Eau (cours d')*

Ambassadeur. — V. *Etranger.*

Amnistie. Note à ce sujet, 3 déc. — Pour les soldats et marins déserteurs, 7, 8 déc. — Transportés, 11 déc. — Les amendes pour contraventions, 2 déc. — V. *Chasse, Pêche, Voirie, Marine.*

Ane. La promenade de l'âne en Corse, 12 fév.

Animaux. Laissés à l'abandon : de quelle pénalité est passible le fait de dégâts commis par eux? 27 août. — Application en Angleterre de la loi sur les mauvais traitements, 3, 11, 16, 28 sept. — Application de la même loi en Norwége, 28 sept. — En Bavière, 29 sept. — En Suède, 7 déc.

Annonces légales. Désignation des journaux, 13 janv. — Arrêté du préfet de la Seine en vertu du nouveau décret, 10 mars, 14 déc.

Antichrèse. L'antichrésiste peut-il se faire payer au préjudice des créanciers hypothécaires? *Quid* s'ils sont postérieurs à l'anthichrèse? 20 sept.

Apoplexie foudroyante. Une personne sur le boulevard Saint-Denis, 3 janv. — Une dame à Montmartre, 5 avril. — M. C..., rue de Laborde, n. 42, 8 oct. — V. *Accident.*

Appel. Peut-on l'interjeter d'un jugement qui a ordonné une expertise? 22 avril. — Est-il toujours recevable en matière indéterminée? 15 janv. — La non-recevabilité de l'appel principal entraîne-t-elle celle de l'appel incident? 11 août. — Est-il valable l'appel incident formé après le désistement non accepté de l'appel principal, mais signifié après l'expiration du délai d'appel? 11 fév. — L'intimé, qui a obtenu arrêt par défaut confirmatif, peut-il, sur l'opposition de l'appelant, interjeter appel incident? 25 fév. — La nullité résultant de la tardiveté de l'appel est-elle d'ordre public? 12 mai. — Pour faire courir le délai de l'appel du jugement en matière d'ordre à l'égard du mineur émancipé, suffit-il que le jugement soit signifié au tuteur? *Quid* du subrogé-tuteur? 10 fév. — Peut-on interjeter appel dans le délai de dix jours, à partir de la signification à avoué, du jugement rendu sur une opposition à une distribution par contribution? 20 mai. — Dans quel délai doit être formé celui de l'administration des douanes? 17 nov. — Celui qui a reproduit dans son exploit d'appel des conclusions subsidiaires doit-il les renouveler à la barre? 3 avril. — L'exploit est-il valable si la copie remise à l'intimé ne contient pas la mention du parlant à? 25 nov. — En matière de saisie-immobilière, où doit être signifié l'appel des jugements? 11 nov. — Le procès verbal d'adjudication, contenant l'addition d'une clause nouvelle au cahier des charges, constitue-t-il une décision susceptible d'appel? 30 déc. — En matière indivisible, l'appel régulièrement interjeté vis-à-vis de quelques-unes des parties conserve-t-il le droit de l'appelant à l'égard des autres? 8 déc. — Lorsque deux instances sont connexes, l'appel interjeté valablement pour l'une vaut-il pour l'autre? 8 déc. — En cas d'infirmation du jugement, l'exécution appartient-elle à la Cour d'appel? 13 janv. — Les Cours d'appel peuvent-elles, en cas d'urgence, ordonner l'exécution sur minute de leurs arrêts? 12 août. — Question de demande nouvelle, 26 mai.— V. *Arbitrage, Avoué, Dépens, Péremption.*

Appel au criminel. Les juges d'appel peuvent-ils refuser d'entendre de nouveaux témoins? 13 juin. — Les nullités de procédure en première instance, sont-elles couvertes par l'arrêt de la Cour d'appel? 30 juil. — Lorsqu'à la suite d'un arrêt qui réduit la peine de l'emprisonnement prononcé par un jugement, le condamné se pourvoit, quel est l'effet du pourvoi sur la durée de la peine? 19 juin. — L'erreur de date dans la citation l'annulle-t-elle? 13 août.

Arbitrage. Lui est-elle applicable la règle *tot capita, tot sententiæ?* 11 fév. — Quand y a-t-il excès de pouvoir? 29, 31 juil. — En matière d'arbitrage forcé, la clause de renonciation à l'appel est-elle indépendante du mode suivi pour l'organisation du Tribunal arbitral? 7 juil. — Les arbitres sont-ils compétents pour décider si une société qualifiée en commandite est, en réalité, en nom collectif? 4 fév. — Peuvent-ils statuer sur les contestations nées après la dissolution de la société? 23 déc. — Peuvent-ils statuer sur des choses non demandées? 23 juin. — En matière de société, leur qualité d'amiables compositeurs leur enlève-t-elle le caractère d'arbitres forcés? 23 déc. — Ont-ils droit à des honoraires? 2 déc. — La dissidence des arbitres doit-elle, à peine de nullité, être constatée par écrit? 1 janv. — La partie qui a acquiescé peut-elle invoquer ensuite l'irrégularité de l'arbitrage? 2 mars, 23 déc. — Peut-on demander en appel la nullité d'une sentence arbitrale par voie de conclusions nouvelles? 25 sept. — Les arbitres sont-ils assujétis aux formalités des articles 252 et 255 du Code de procédure civile? 7 janv. — V. *Juges de paix, Société.*

Arbres. Plantés à une distance illégale, doivent-ils être arrachés? 16 déc. — Les arbres plantés à la distance légale établissent ils, *juris et de jure*, une présomption de propriété pour le planteur? 15 avril.

Architecte. Est-il responsable de l'écroulement de l'église qu'il construit? 25 juil. — *Quid* du dommage causé par la démolition d'un mur mitoyen? 2 nov. — V. *Patente.*

Arme de guerre. Avis du préfet de police aux détenteurs, 19 septembre.

Armée. Dès qu'un militaire a été régulièrement nommé sous-officier, peut-il perdre son grade par une annulation postérieure à l'insertion de la nomination au journal officiel? 20 mars. — Décret qui décide que l'année 1851 sera comptée comme bénéfice de campagne aux militaires qui ont combattu contre les insurgés de décembre, 27 avril. — Sa réduction, 19 nov.

Arrestation. A l'occasion du 2 décembre.— Dans le Tarn, 1 janv. — Dans Lot-et-Garonne, 8 janv. — Dans les Basses-Alpes, 14 janv. — Dans la Drôme, 22 janv., 13 fév. — Dans le Gard, 27 janv. — Dans la Marne, 19 mars. — A Châtillon-sur-Seine, 9 janv. — A Vaugirard, 9 janv. — Circulaire sur les arrestations des insurgés de décembre, 5 fév. — A Paris, par les brigades de la voie publique, 12 fév. — D'une bande de malfaiteurs, 1, 10, 13, 14, 22 janv., 11 sept. — De voleurs, 4 fév. — De 32 individus dans des garnis, 22 avril. — D'autres, 11 sept. — De forçats libérés, 1 avril, 29 oct., 2 nov. — De repris de justice, 14 janv. — D'une bande de forçats libérés et de repris de justice, 3 avril. — De repris de justice à Batignolles, 14 févr., 6 mars. — De brocanteurs-receleurs, 19 mars. — D'un forçat dans les bureaux de la Banque de France, 7 fév. — Dans des maisons garnies, 8 janv. — D'un voleur au bonjour, 12 fév. — D'un vagabond qui ne veut pas se faire connaître, 11 sept. — De 22 individus dans une souricière, 11 fév.— De voleurs au passage du bœuf gras, 26 fév. — D'une prétendue comtesse, 29 fév. — D'un prétendu cocher de grande maison, 3 mars. — D'un prétendu comte, 1 avril. — D'un prétendu baron hongrois et sa concubine, 13 oct. — D'un forçat libéré pour détournement de mineure, 29 juin. — D'un ex-officier, 24 janv. — D'un inconnu pour propos séditieux, 31 janv. — D'un commis marchand de Caen, 2 janv. — D'une fausse religieuse, 17 août. — D'une femme pour fausse déclaration de vol, 11, 23 juin. — De deux escrocs à Beën (Loiret), 17 mars. — D'un employé à l'abattoir de Nanterre, 3 nov. — D'un voleur à Villejuif, 7 nov. — De douze mendiants à Pantin, 3 janv. — D'un industriel aux bains de Dieppe, 27 juin. — A Marseille, 7 nov. — A Bordeaux, d'un accusé d'assassinat, 24 janv. — V. *Etranger, Transportation.*

Arrêt. Nouvelle formule au nom de l'Empereur, 3 déc. — Motivé en fait, peut-il être cassé? 1 juill. — Est-il arrêt d'instruction celui qui statue sur une demande de mise en liberté provisoire? 14 mai. — Est-il régulier l'arrêt de la chambre civile rendu par huit conseillers dont deux font partie de la chambre d'accusation? 7 juil. — Est-il nul en cas d'absence d'un des juges à la mise en délibéré? 1 juil. — *Quid* de celui rendu en l'absence d'un magistrat qui avait assisté aux audiences précédentes? 7 janv. — *Quid* de celui rendu en présence d'un magistrat qui n'a pas assisté aux audiences précédentes? 13 mai. — *Quid* de celui auquel la feuille d'audience constate que six juges seulement ont participé? Peut-on être admis à prouver par l'inscription de faux qu'un septième magistrat y assistait? 18 mai. — V. *Faux (inscription de).*

Arrêt convenu. L'arrêt intervenu sur des conclusions contradictoires peut-il être considéré comme arrêt convenu? 6 janv.

Arrêt de partage. Comment la Cour doit-elle être composée? 10 fév.

Arrêt par défaut. Peut-elle y former opposition, la partie qui a payé les dépens? 1 sept.

Arrêté municipal. Permanent, est-il obligatoire sans l'approbation du préfet? 19 nov. — Peut-il déterminer une taxe par chaque tête de bétail paissant dans un bien communal? 25 janv. — Peut-il obliger les habitants à fournir aux militaires en marche un lit par homme? 26 mars. — Peut-il contraindre le riverain d'une promenade publique à fermer une porte charretière? 9 avril.

Arrêté préfectoral. Comment doit se faire sa publication? 25 juil.

Asphyxie. D'un étudiant et de sa maîtresse, 6 janv.

Assassinat. Suivi de vol par un prétendu officier sur une marchande brocanteuse, 5, 6 fév. — Dénoncé après quatorze ans par une Italienne qui se tue, 19 oct. — D'un enfant de cinq ans par un autre de dix, 10 fév. — D'une femme par son ancien amant (*Canard*), 3 avril. Démenti, 6 avril. — D'une Espagnole, rue Vivienne. V. *Peres* (Navarro). — Sur une sentinelle, à Saint-Etienne, 3 janv. — Sur des soldats, 23 janv. — Rue des Canettes, 25, 26 mars. — Sur le port Henri IV, 1, 3 juil. — D'un propriétaire et de sa domestique, à Maintenon, 17 fév. — A Auteuil, 30 oct. — A Sivry, 7 déc. — Au Havre, 14 janv. A Echarcon, 18 janv. — A Etréaupont, 19 nov. — A Limours, 8 janv. — A Anvers. — A Reims, 17 avril. — A Bazas, femme bouillie dans une marmite, 28 avril. — à Rouen, 15 mai. — A Saint-Quentin, 5 juin. — A Marseille, 15 mai. — A Morez. V. *Girod.* — En Espagne, d'un prêtre par un autre, 25 août. — D'un enfant, à Llerono, 7 sept. — En Savoie, de la femme d'un garde forestier, 12 oct. — D'une femme, en Angleterre, avec un masque de poix, 21 oct. V. *Howht.* — V. *Arrestation, Cadavre, Meurtre, Suicide.*

Assistance judiciaire. Jurisprudence du bureau d'assistance, 7 avril. — Désignation des membres du bureau, 25 fév. — En Espagne, 11 janv.

Assurance. Est-elle résolue par le défaut de paiement de la prime aux époques fixées? 2 sept., 16 nov. — Quand doit elle être annulée pour cause de réticence? 3 janv. — La prorogation d'une police d'assurances peut-elle être prouvée par témoins? 20 juil. — Celui qui fait assurer ses bestiaux, fait-il acte de commerce? Quel est le Tribunal compétent pour décider les contestations? 29 avril. — La compagnie qui a payé l'assuré, a-t-elle un recours contre l'auteur du sinistre? 29 déc. — La compagnie est-elle responsable de la négligence de son préposé dans la rédaction de la police? 19 mai. — Peut-elle être assignée dans le lieu où elle a établi une succursale? 8 oct., 11 nov. — Quand y a-t-il succursale? 11 nov., 23 déc. — Doit-elle payer à l'assuré les objets sans qu'il soit besoin d'examiner si les objets appartiennent à l'assuré? 15 oct. — L'interprétation des statuts de la compagnie est-elle à l'abri de la censure de la Cour de cassation? 16 déc.

Assurance contre l'incendie. La compagnie subrogée au locataire après le payement du sinistre, peut-elle exercer son recours contre la compagnie qui a assuré le risque locatif du locataire? *Quid* si celui-ci était déchu pour défaut de payement de la prime? *Quid* s'il est en état de liquidation judiciaire? 30 nov. — Est-il déchu l'assuré qui n'a pas déclaré que sa maison était bâtie partie en bois, partie en torchis? *Quid* de la présence d'un alambic? 6 mai. — La compagnie d'assurances générales contre l'*Equitable* de Londres, 17 déc. — Affaire en Autriche, 30 juin.

Assurance maritime. En cette matière, comment se détermine le dernier ressort, quand plusieurs personnes ont assuré un navire, chacun pour une somme déterminée, mais sans solidarité? 4 mars. — L'assuré peut-il être condamné en même temps au payement de la prime et à la résolution du contrat? Quand le contrat est-il résoluble pour réticence de l'assuré? 14 juil. — Est-elle valable la clause compromissoire insérée dans les statuts d'une compagnie d'assurances mutuelles maritimes auxquels renvoie la police d'assurance, bien qu'elle ne contienne ni l'objet du litige ni les noms des arbitres? 3 oct. — Se rend-il coupable de baraterie, le capitaine qui entreprend un nouveau voyage avant d'avoir fait réparer les avaries provenant d'un précédent voyage? 17 juin. — En cas de perte totale du navire, l'assuré doit-il faire à l'assureur la signification des actes justificatifs de chargement? Le jugement déclaratif de délaissement transfère-t-il de plein droit à l'assureur la propriété des effets assurés? 9 déc.

Assurance militaire. — Lorsque la compagnie offre la résiliation du contrat, cette offre suffit-elle pour le rompre? 22 janv. — Les Tribunaux des succursales peuvent-ils connaître des demandes en résiliation des traités? 23 déc. — Cette décision peut-elle être portée devant les Tribunaux civils? 23 déc.

Assurance mutuelle. En cette matière, l'estimation donnée par le propriétaire seul est-elle suffisante pour fixer l'indemnité? 12 sept.

Assurance sur la vie. Le retard dans le payement de la prime entraîne-t-il la déchéance? 17 juin. — Celle sur la vie d'un tiers est-elle valable? 7 juil.

Attaque. A main armée sur la voie publique, 14 fév. — A des militaires, 28 fév.— Nocturne, place du Châtelet, 2 janv.— Au bois de Boulogne, 6 mars. — Sur le maire de la commune de Ville-Pinte, 15 août. — A un facteur du chemin de fer de Lyon, 3 avril. — Sur la route de Saint-Denis, 21 oct. — A un boulanger de Deuil, 21 déc. — A un cavalier des guides, 19 fév. — En mer, d'un vaisseau français par un anglais, 10 oct.

Attentat. Sur la reine d'Espagne, 6, 8, 10 fév.

Aubergiste. Doivent-ils inscrire sur leurs registres les prénoms des voyageurs? 28 août.

Autriche. Rétablissement du fouet et de la bastonnade, 9 oct. — Nouveau Code pénal, 7 déc.

Aval. Y a-t-il aval dans l'acte par lequel un individu non commerçant cautionne une simple créance résultant contre un commerçant d'un solde de compte? 1 janv. — *Quid* dans la formule d'endossement apposée sur un billet simple, 31 juil.— Peut-il être donné par acte séparé? 2 mars.

Avalanche. A Gavarnie, 14 avril.

Aveu judiciaire. Qu'est-ce qui le constitue? 27 mars. — Est-il divisible? 15 avril. — Peut-il constituer un commencement de preuve par écrit? 17 juin.

Avocat. L'outrage fait par un avocat à un magistrat à l'audience peut-il être puni par ce dernier? Le ministère public doit-il être entendu sur l'application de la peine? 11 janv. — Les pièces de l'habitation comptées pour la patente doivent-elles l'être aussi pour le calcul de la contribution mobilière? 23 mai. — Est-il responsable envers le client de la perte du procès? 30 juin. — Doit-il écouter debout l'arrêt d'une Cour d'assises? 19, 21 nov. — Un avocat Bouschas, 13 septembre.— *Conférences*, 4, 11, 18, 25 janvier, 1, 8, 15, 22, 29 février, 7, 14, 21, 28 mars, 18, 24 avril, 2, 9, 16, 23, 30 mai, 13, 20, 27 juin, 4, 11, 18 juillet. — Dernière séance, discours du bâtonnier, 25 juillet. — Réouverture, discours de M. Berryer, 9 décembre. — Suite des conférences, 24, 31 décembre.— Discours des stagiaires, 9, 26 déc. — *Elections.* A Paris, membres de l'ordre, 19 fév., 29 juil. — Secrétaires, 1, 5 août. — Bâtonnier, 10 août. — Décret sur les élections des conseils de discipline, 24 mars. — Règlement du conseil de l'Ordre de Paris à ce sujet, 18 juil. — *Elections* dans les départements, Aix, 1 sept. — V. *Algérie, Cour de cassation, Patentes.*

Avocats au conseil d'Etat. Elections, 12 août, 4 nov.

Avortement. La tentative est-elle punissable? 30 janv., 22 déc. — La sage-femme qui le procure est-elle passible de l'aggravation de peine de l'art. 317 du Code pénal? 16 mai. — Accusation contre un ancien notaire, 28 déc. — Affaire du maire de Houdan, 19 août et suiv. — V. *Complicité.*

Avoué. A-t-il droit d'intervenir dans une instance pour demander la suppression d'un libelle diffamatoire pour lui? 8 avril. — Lorsqu'il assiste à une enquête, a-t-il droit à des émoluments? 8 déc. — Son ministère peut-il être invoqué dans les affaires qui intéressent la Régie? 7 janv. — A-t il besoin d'un mandat spécial pour exécuter un jugement qui ordonne la conversion d'une saisie immobilière? 8 avril. — Est-il responsable des énonciations insuffisantes du cahier d'enchères? 18 août. — Lorsque le client lui a retiré son mandat, l'avoué peut-il retirer le dossier de chez le notaire où il l'avait déposé par ordre de son client? 6 janv. — Le demandeur peut-il exiger que l'avoué constitué pour le défendeur justifie des pouvoirs qui lui ont été donnés par sa partie? 9 avril. — En cas de renvoi devant un notaire d'une vente judiciaire d'immeubles, les avoués enchérisseurs ont-ils droit à l'émolument de 12 fr. pour vacation à l'adjudication? 31 mars. — L'appel du jugement sur des contestations en matière de distribution par contribution doit-il être, à peine de nullité, signifié au domicile de l'avoué? 8 avril. — Souscription de la chambre des avoués pour les gendarmes tués dans les insurrections de décembre 1851, 9 janv.

— Les avoués de Saint-Lô contre les huissiers. Droit de copie des pièces, 9 juin. — Avoués de première instance de Paris: élections, 26 août. — Avoués à la Cour d'appel, élections, 25 août. — Elections à Paris, 13 nov. — V. *Appel*, *Cahier des charges*, *Huissier*, *Mutation* (*droits de*), *Opposition*, *Ordre*, *Patente*.

B

Baccalauréat. Fraudes à cet examen, 25 mai. — Jugements d'accusés à la Cour d'assises, 14, 24, 25 nov., 22, 23 déc.

Bagnes. Notice historique et statistique, 10 fév. — Leur suppression et leur remplacement par une colonie pénitentiaire. Rapport au Président, 22 fév. — Evacuation de celui de Rochefort, 1 juin, 20 juil. — En Espagne, 8 oct.

Bail. Est-il nul celui qui n'a pas acquis date certaine avant le commandement tendant à saisie immobilière? 7 oct. — Quel est vis-à-vis du nouveau propriétaire l'effet de la saisie exécution antérieure à la dépossession pratiquée sur le fermier par l'ancien propriétaire? 17 sept. — Le propriétaire est-il responsable envers le locataire de la démolition de sa maison, sujette à reculement, mais démolie pour cause de vétusté? 21 août. — Peut-il refuser de faire connaître l'adresse de son ancien locataire? 20 nov. — La reconnaissance de la dette au cours du bail interrompt-elle la prescription quinquennale pour les loyers échus? *Quid* des loyers à écheoir? 21 août. — L'action en résiliation de bail et en expulsion de lieux est-elle une action mixte? 21 août. — Doit-il être considéré comme bail emphytéothique le bail fait pour un temps indéterminé? *Quid* spécialement de celui consenti au profit du preneur pour lui, ses enfants, petit-enfants et descendants en ligne directe, avec clause de retour au profit du bailleur en cas d'extinction de la ligne directe? 7 janv. — Le bail d'une durée indéfinie constitue-t-il une rente foncière rachetable? 17 juin. — Les créanciers hypothécaires ont-ils droit sur la prisée du moulin loué? 18 nov. — V. *Hypothèque*, *Mutation* (*droits de*), *Nantissement*.

Bains et lavoirs publics. Crédit pour l'établissement, 7 janvier.

Balances (Fausses). Arrestation d'un fabricant de, 10 mars. — Condamnations, 24 mars, 2 avril, 11 déc. — V. *Poids faux*, *Tromperie sur la marchandise*.

Ballons. L'aéronaute qui descend au milieu des récoltes est-il responsable des dégâts? 15 août.

Banditisme en Corse. Rapport sur son extinction, 3 sept. — Faits, 10 nov.

Banque foncière. Convention de l'Etat avec celle de Paris, 20 nov., 12 déc. — V. *Crédit foncier*.

Banqueroute frauduleuse. Pour qu'il y ait complicité, faut-il que le recel des objets provenant de la banqueroute ait eu lieu dans l'intérêt du failli? 19 mars. — Un médecin magnétiseur, 1 avril.

Baraterie. Plainte portée contre un capitaine de navire marchand, 24 oct. — V. *Assurance maritime*.

Biens de la famille d'Orléans. Décrets à ce sujet, 24 janv. — Note relative aux caveaux de Dreux, 1 fév. — Prise de possession du château de Neuilly, 15 avril. — V. *Colportage*, *Conflits*, et, à la Table des noms, le mot *Orléans* (*héritiers d'*).

Bigamie. Comment doit se faire la liquidation de la double communauté? 8 août. — Un trigame à Londres, 26 sept. — Un douanier, 18 déc. — Accusation devant la Cour d'assises de la Seine, 19 déc.

Billet à ordre. La stipulation de non-responsabilité du retard des protêts est-elle valable? 27 nov. — Les exceptions jugées en faveur du bénéficiaire profitent-elles au tiers-porteur par endos irrégulier? 1 août. — Le souscripteur peut-il opposer au tiers-porteur les exceptions qu'il aurait pu invoquer contre le cédant? 10 mars, ou contre le créancier? 5 août. — La preuve de la valeur fournie peut-elle être faite par le porteur? 7 déc. — Celui non critiqué en la forme doit-il être présumé légitime? 11 mai. — L'endosseur qui a remboursé le porteur peut-il exercer son recours dans la quinzaine du payement? 1 sept. — L'actrice et le chiffonnier, 3 avril. — V. *Compte-courant*, *Prescription*.

Billets de banque. Faux, 22 fév. — Trouvés par un ouvrier, 18 juin. — V. *Faux*.

Billet à domicile. Est-il acte de commerce? 11 mars.

Bois et forêts. L'art. 153 du Code forestier est-il limitatif? 22 fév. — Quand peut-être admise l'exception préjudicielle de propriété? 13 mars. — Les procès-verbaux des garde-ventes, non datés, sont-ils nuls? 29 fév. — En cette matière la citation à une commune signifiée à la personne de la femme du maire est-elle valable? 8 mai. — Celui qui a opéré la traite de ses bois par un chemin, autre que celui désigné dans le cahier des charges, est-il en contravention? 14 août. — L'adjudicataire doit-il avertir l'agent forestier des arbres brisés? 4 janv. — Est-il responsable de l'incendie? 11 janv. — L'entrepreneur de coupes afouagères est-il soumis à toutes les obligations imposées à l'adjudicataire comme responsable des délits forestiers? 18 août. — Peut-il être le garde-vente de sa coupe? 26 nov. — Quelle est l'étendue du droit de marronnage? 27 mai. — Le droit d'introduire des moutons dans une forêt a-t-il survécu à l'ordonnance de 1669 dans les provinces où le Parlement n'a pas enregistré l'ordonnance? 27 mai. — La bonne foi est-elle admissible dans les contraventions? 16 mai. — La condamnation pour l'amende et les autres condamnations doit-elle être prononcée solidairement contre une commune usagère? 14 août. — Amnistie pour les contraventions, 16 janv., 17 août. — V. *Conflits*, *Usage* (*Droits d'*).

Bois de charbon. En cette matière, quand la vente est-elle parfaite? 9 mars.

Bon ou approuvé. Son absence rend-elle nul l'acte sous seing privé? 20 oct.

Boucher. Est-il en contravention celui qui met en vente des viandes provenant d'animaux étiques? 25 juill., ou trop jeunes, 19 août. — V. *Tromperie sur la chose vendue*.

Boulanger. Peut-il vendre le pain au-dessous de la taxe? 12 mars. — Peut-on s'associer pour l'exploitation de ce commerce? (Les boulangers de Nantes), 11 juill. — Est-il obligé de vendre son pain au consommateur? 25 juill. — Doit-il le peser? 12 déc. — *Quid* si le pain non pesé n'a pas le poids: est-il punissable? 12 déc. — L'absence de marques sur plusieurs pains constitue-t-elle autant de contraventions successives? 23 juill. — V. *Poids* (*Faux*), *Tromperie sur la chose vendue*.

Boulet. Les Tribunaux militaires peuvent-ils prononcer cette peine pour un temps au-dessous de dix ans? 20 mars.

Bourdigues de la Méditerranée. Leurs propriétaires ont-ils un droit de propriété sur les étangs voisins? 15 fév.

Bourse (V. *Jeu de*).

Bourses nationales. Décret de règlement, 11 fév.

Boxe. Scène aux Etats-Unis, 19 mai.

Brevet d'invention. Sa cession est-elle acte de commerce? 5 fév., 17 nov. — Constitue-t-elle vente de la propriété du brevet la vente faite à un tiers par le breveté de la faculté d'exploiter le brevet concurremment avec lui? 9 mars. — Question de procédé accessoire joint à un procédé déjà tombé dans le domaine public? 22 août. — V. *Contrefaçon*.

Bruyères. Peuvent-elles être considérées comme pâtures grasses Peuvent-elles être acquises par prescription? 7 janv.

Budjet de 1852, 19 mars.

Bulletin. français (de Bruxelles) (Affaire du) 16, 17, 23 mars. — Insurrectionnels des réfugiés de Londres et de Jersey, 16 novembre.

Bulletin des lois. Décret sur son nouveau mode de publication, 14 fév.

Bureaux de placement. Décret sur leur autorisation, 28 mars, 8 oct.

C

Cabarets. Circulaire sur leur tenue, 4 janv. — Quelle est la juridiction compétente pour connaître des contraventions à un arrêté préfectoral sur la fermeture? 17 janv. — Question d'application du décret du 29 décembre 1851 à un cabaretier ambulant, 5 nov.

Cadavre de femme apporté à l'hospice Cochin, 16 déc. — D'homme et de femme liés ensemble, 17 sept. — Autres à Châlons, 2 déc. — Un homme vêtu de noir près de Bougival, 30 sept. — Trouvé par un ouvrier des ports dans la Seine, 5 fév. — De femme dans une guérite, 1 juin. — Un ivrogne sur la voie publique, 15 octobre. — Un ouvrier, rue de Berry, 24 oct. — Un homme de quarante-cinq ans dans la Seine, 22 mai. — *Trouvé*: rue de Glatigny, 9 juillet. — Dans un champ d'orge, 10 juill. — Dans le canal près Saint-Denis, 13 avril. — Dans la Seine à Bercy, 3 juill. — Sur la berge à Bercy, 16 janv. — Sur le chemin de hallage du canal de la Bastille, 23 mars. — A Saint-Ouen, 15 sept. — Dans la Seine à Neuilly, 23 mars. — A Asnières, 2 juin. — Près le pont d'Asnières, 9 janv. — A Bercy, d'un vieillard, 24 août. — D'un chasseur d'Afrique sur la route de Saint-Germain, 1 janv. — Dans un bateau sur l'Adour, 6 nov. — Sur la route de Rambouillet, 10 janv. — A Sartrouville, 18 avril. — Sur la route d'Aubervilliers, 23 avril. — A Rosny, 11 nov. — De femme à Sartrouville, 2 mars. — A Maisons-Laffitte, 4 mai. — De femme près du pont de Sèvres, 6 juin. — Dans le bois de Boulogne, 25 juin. — A Auteuil au passage du bac, 14 sept.

Cafés-concerts. V. *Propriété littéraire*.

Cahier des charges. Est-ce par le ministère de l'huissier ou de l'avoué que lecture doit en être faite? 4 janv.

Caisse d'épargne en Algérie, 28 sept.

Caisse de retraite. Décret qui permet de faire les dépôts en inscriptions cinq pour 100? 20 mars.

Caisse des invalides de la marine. Peut-elle intenter devant les Tribunaux de répression une action contre les contrevenants? 14 fév.

Caisse de prévoyance. Celles formées entre ouvriers d'un même établissement doivent-elles être autorisées par le Gouvernement? 28 fév.

Caisse hypothécaire. Ses opérations sont-elles entachées d'usure? 2 déc.

Californie. Lettre d'un émigrant lue au Conseil de guerre, 25 juill. — La loi de Lynch, 7 août. — La justice dans ce pays, 8 sept. — V. *Tribunaux étrangers*.

Canard volé, 16 mars.

Cautionnement. Celui d'une obligation commerciale est-il soumis à la juridiction consulaire? 27 janv., 28 mai. — La formule d'endossement apposée à côté de la signature du souscripteur sur un billet simple vaut-elle comme cautionnement? 31 juil. — La nullité de l'art. 2012 du Code civil est-elle absolue? 6 avril. — L'acte par lequel la femme cautionne son mari doit-il être, à peine de nullité, fait en autant d'originaux qu'il y a de parties? 24 août. — V. *Aval*.

Cérémonial. Question de préséance entre le Tribunal de première instance et le corps académique de Montpellier à la cérémonie du 15 août? 24 août.

Chambre d'accusation. Est-elle toujours juge du renvoi du prévenu devant un Tribunal correctionnel quelconque? 28 nov. — Peut-elle renvoyer devant la Cour d'assises un accusé pour les mêmes faits qui ont motivé un arrêt de non lieu? 23 mai. — Peut-elle et doit-elle réparer les omissions de la chambre du conseil? 28 août.

Chambre du conseil. V. *Tribunal de première instance de la Seine*.

Chanoines de Saint-Denis. Augmentation de traitement, 28 mars.

Chasse. Peut-on chasser en temps prohibé les animaux nuisibles et malfaisants? 31 juil. — Le chasseur est-il responsable du dommage causé par l'animal poursuivi? 27 mai. — Où le chasseur peut-il démuseler son chien? 27 oct. — Le juge de police peut-il juger le délit lorsqu'il y a une circonstance aggravante? 25 avril. — Le préfet peut-il défendre la chasse en voiture? De quelle peine est punissable la contravention? 5 oct. — Le gibier d'origine étrangère peut-il être introduit en France en temps prohibé? 9 juil. — *Délits*. Transport de gibier prohibé. Une bonne grosse paysanne, 31 mars. — Amnistie pour les contraventions, 17 août. — Procès-verbaux contre vingt-six chasseurs dans le canton de Villejuif, 5 sept. — Contrebande de gibier, 14 sept. — Chasse au loup dans le Morbihan, 6 nov.

Chemin de fer. Est-il affranchi de la taxe des biens de main-morte? 5 oct. — La compagnie peut-elle vendre les terrains expropriés pour l'établissement du chemin? 10 sept. — Le porteur de l'action n'est-il responsable que de la moitié du montant des appels de fonds? Peut-il être condamné par corps pour le payement de sa mise sociale? 27 juin. — Les actions déclarées inaliénables par les statuts peuvent-elles être saisies à la requête des créanciers? 11 janv. — Les employés doivent-ils avoir un costume distinct? 10 janv. — Peuvent-ils être poursuivis sans l'autorisation administrative? 10 janv. — Les demandes d'indemnités formées par des administrateurs supprimés par suite de fusion de compagnies sont-elles de la compétence arbitrale? Un actionnaire peut-il intervenir dans le débat? 12 juin. — En cas de faillite d'une compagnie, les obligations avec primes doivent-elles être admises au passif, *au pair* ou avec la prime? 22 déc. — Les compagnies sont-elles responsables de la perte des bagages? 13 janv. — *Quid* si leur valeur n'a pas été déclarée? 13 janv. — L'obligation de tampons à ressorts s'applique-t-elle aux trains mixtes de voyageurs et de marchandises? 20 fév. — Le chemin de fer peut-il être considéré comme le relayeur de l'expéditeur? 10 août. — Peut-il exiger un droit de magasinage pour les marchandises adressées en gare? 23 nov. — Le destinataire d'un colis peut-il en exiger la livraison à la gare? 24 juill. — Lorsque divers colis sont renfermés dans un seul, l'administration peut-elle les diviser pour augmenter sa rétribution? 1er juillet, 23 nov. — Les Tribunaux ordinaires sont-ils compétents pour statuer sur les questions de dommages-intérêts pour changement de tarifs? 10 juill. — Si la compagnie n'a pas annoncé un mois à l'avance la modification de ses tarifs, doit-elle aux tiers des dommages-intérêts? 8 juillet. — Peut-elle établir des messageries? 8 juillet; Faire le camionnage? 28 juillet, 9 août. — Le sucre-candi peut-il être assimilé aux sucres rafinés? 8 décembre. — L'exemption de droits pour les charbons de terre employés à la fabrication de produits d'un commerce général s'étend-elle aux charbons destinés aux locomotives? 8 janv. — La compagnie doit-elle faire afficher à nouveau les modifications approuvées par l'administration? 26 mai. — Qu'entend-on par le mot *tarif* du cahier des charges? S'applique-t-il à tous les transports indistinctement? 7 fév. — *Quid* des droits de factage? 24 juill. — Les compagnies peuvent-elles faire des avantages aux uns et pas aux autres? 7 fév. — Question de tarif sur le camionnage, 9 juin, 28 juill. — Entrepreneurs de roulage prévenus de contravention pour avoir donné à transporter des caisses d'allumettes chimiques, 11 nov. — Les messageries nationales contre le chemin d'Orléans, 3 mars. — Affaire du chemin d'Orléans contre celui de Bordeaux, relativement au fonds de réserve de ce dernier et à l'indemnité des administrateurs, 30 juin, 15 sept. — Lettre des administrateurs de la compagnie de Bordeaux à ce sujet, 30 juin. — Les berlines parisiennes contre la compagnie d'Orléans à Bordeaux, 23 mai. — Les messageries picardes contre le chemin du Nord, 7 février. — Affaire de la rive droite de Versailles contre le chemin de l'Ouest, 8, 16, 19 fév., 4 mars. — Les administrateurs de la rive gauche de Versailles contre un commissaire de police, 28 mars, 23 mai. — Affaire de Saint-Germain contre Rouen. 7, 8, 15 décembre. — Affaire de la rive gauche de Versailles, responsabilité pour accident, 2 juill., 8 août. — *Accidents* sur les chemins de: Orléans, 3 juill., 9 déc. — Hâvre, 8 déc., 7 oct. — Chartres, 12 déc. — Nord, 21 fév., 4, 31 juill., 29 août, 8 oct. — Lyon, 10 mars. — Saint-Quentin, 3 nov. — Tours, 20 mai. — Nîmes, 22, 24 sept. — Strasbourg, 21, 24 août. — Versailles, 19 déc. — Birmingham à Oxford, 5 oct. — Aux Etats-Unis, 17 sept. — Foudre tombant sur le chemin d'Orléans, 29 mai. — Orage sur ceux de Rouen et du Hâvre, 28 août. — Mort subite d'un mécanicien, 7 oct. — Prolongation de la concession de celui de Strasbourg, 28 mars. — Décret de fusion des chemins du Centre, 30 mars. — Condamnation de fumeurs, 29 sept., 7 nov., 8 déc. — Un cheval mort, 16 oct. — Daguerréotype appliqué aux accidents en Allemagne, 11 déc. — V. *Coalition et la Table des société*.

Chemin vicinal. L'exception de propriété elevée par le prévenu d'une contravention peut-elle faire surseoir à la répression de la contravention? 30 mai. — Jurisprudence du conseil d'Etat sur les subventions spéciales et le mode de procédure et de jugement en cette matière? 29 juillet. — Le riverain qui, lors de la suppression, n'a point exercé le droit de préemption, peut-il ensuite demander le droit de passer sur ce chemin de venu propriété privée? 12 oct. — La construction d'ouvrages d'art sur un chemin vicinal est-elle une contravention successive? Le juge de police peut-il ordonner la démolition des ouvrages d'art exécutés en contravention lorsque cette contravention a été prescrite? 28 mars. — A quelle autorité appartient-il de rectifier et de redresser ce chemin? 17 août. — V. *Action possessoire*, *Contributions*.

Cheval qui meurt en traversant la Dordogne, 11 fév.

Chien. Est-il un animal malfaisant? 6 mars.

Chloroforme. Mort par ce moyen: Question de médecine légale, 28 janv.

Chose jugée. Son autorité peut-elle s'appliquer à un jugement préparatoire, 27 mars. — *Quid* de la transaction? 8 juill. — *Quid* de la sentence arbitrale? 22 juin. — *Quid* des contrats? 8 juin. — Peut-elle être invoquée pour la première fois devant la Cour de cassation? 17 déc. — Est-elle opposable à ceux des obligés solidaires qui n'ont pas été parties à la condamantion? 7 avril. — *Quid* à l'égard des mêmes personnes, mais agissant dans des qualités différentes? 27 avril. — Quel est au civil l'effet de la chose jugée au criminel? 13 janv. — Y a-t-il violation lorsqu'il y a opposition entre les motifs de deux arrêts? 26 mai. — Celui qui a succombé en sa demande en nullité d'un acte peut il reproduire sa prétention à l'aide d'un moyen de ratification et de confirmation? 19 fév. — Quand est applicable la maxime *unâ viâ electâ, non datur recursus ad alteram?* 8 mai, 7 août. — Les Tribunaux peuvent-ils sous prétexte d'interprétation amplifier ou restreindre leurs arrêts? 22 juillet. — Question d'identité de parties, 1er juillet. — *Questions de chose jugée*. 15, 21 janv, 12 fév., 22 avril, 6 mai, 17 juin, 7 juill., 3, 6, 13 août, 7, 16, 17, 23, 30 déc. — V. *Commune*, *Contumace*, *Chambre d'accusation*, *Dommages-intérêts*, *Ordre*.

Cidre falsifié. 13 fév., 21 mars, 10, 18, 20 juin, 27 nov.

Cimetières. Décret qui crée des aumôniers pour les indigents, 23 mars.

Circonstances atténuantes. En matière correctionnelle, leur admission oblige-t-elle le juge à appliquer la peine au-dessous du minimum? 16 janvier.

Classement cadastral. — Dans quel délai sont recevables les réclamations contre le classement des propriétés non bâties? 9 avril.

Club. Décret qui abroge celui du 28 juillet 1848, 27 mars.

Coalition. Ouvriers polisseurs sur verre, 14 juillet. — Les fabricants de chandelles contre les bouchers, 29 juillet. — Ouvriers peintres, 11 nov. — Ouvriers carrossiers de Paris, 16 avril, 10 juin. — Ouvriers maçons, 18 sept. — A Champigny, 11 avril. — Charretiers en moëllons, 6 juill. — Les ouvriers du chemin de fer de Paris à Angoulême, 11, 27 juill. — Ceux de la caserne de l'Hôtel-de-Ville, 5 nov.

Cochers de fiacre. Actes de probité. Noms des cochers, 8 avril.

Cœur trouvé dans un cimetière, 1 janv.

Colonies. A Pondichéry, le lieutenant de juge peut-il faire partie de la chambre d'accusation? 23 mai. — A la Guyane, l'ordonnateur de la colonie appelé dans une instance, peut-il être condamné aux dépens? 11 nov. — Comment se prescrit l'action en répression des contraventions notariales? 25 nov. — Quelle est l'autorité compétente pour statuer sur la dénonciation calomnieuse portée contre un fonctionnaire de l'ordre administratif? 27 mars. — Le président de la Cour d'assises peut-il ordonner que des témoins ne seront pas entendus sous la foi du serment? 11 déc. — La Cour de cassation est-elle compétente pour statuer sur une demande en renvoi pour cause de suspicion légitime d'une Cour d'assises à une autre? 4 janv. — Le défaut de désignation d'un avocat d'office aux prévenus de délits renvoyés par une loi spéciale devant la Cour d'assises, est-elle une cause de nullité? 11 juil. — Les juges-auditeurs peuvent-ils siéger à la Cour d'assises où assistent les assesseurs? 11 juil. — Le chirurgien de marine peut-il être assesseur? 4 janv. — L'incompatibilité entre les fonctions d'assesseur et celles d'officier en activité, est-elle applicable au chef de bataillon en retraite? 2 mai. — Les mots rayés non approuvés dans la rectification de la liste des assesseurs, sont-ils une cause de nullité? 23 mai. — Les accusés doivent-ils être appelés au tirage supplémentaire des assesseurs? 11 juil., 11 déc. — Le privilége du vendeur d'un immeuble auquel étaient immobilisés des esclaves, s'étend-il à ces esclaves? 17 juin. — Décret qui rend aux Tribunaux correctionnels les délits politiques, 10 mars. — Décret qui rend exécutoires dans les colonies 14 lois sur divers sujets, 25 janv. — Autre sur l'organisation du travail libre, 18 fév. — Organisation judiciaire à Mayotte, à Nossibé et à Sainte-Marie, 3 fév. — V. *Algérie*, *Presse*.

Colportage. Les libraires pourvus d'un brevet peuvent-ils colporter? 8 janv. — Pour que le délit existe, faut-il qu'il y ait vente ou distribution? 6 mars. — *Quid* dans le fait de se présenter à domicile pour obtenir des souscriptions? 4 juil., 3 sept. — Condamnation de 24 individus, 20 fév. — Commission d'examen, 7 déc. — Affaire du Mémoire en faveur de la famille d'Orléans colporté par la maison Bidault et Ce, 16 avril. — Affaire des colporteurs de marchandises de Rive-de-Gier, 25 septembre.

Commis-voyageur. Où doit être assigné le commerçant pour l'engagement que le commis a pris pour lui et qu'il a ratifié? 1er sept. — Les ventes faites par le commis sont-elles parfaites avant que le commerçant les ait ratifiées? 1 sept.

Commissaires du gouvernement provisoire. Ont-ils pu créer valablement un Tribunal administratif? 10 juil.

Commissaires de police. Décret de réorganisation, 30 mars. — Mutations à Paris, 24 juil., 18 sept. — Costume, 3 sept. — Commissaire accusé d'outrage à la pudeur, 7 déc. — Circulaire aux colonels de gendarmerie, 2 déc. — Bonne action à Lyon, 29 déc.

Commissaires-priseurs. V. Marchandises neuves. *Notaire*, *Vente mobilière*.

Commissionnaires au Mont-de-Piété. Leurs charges sont-elles cessibles? 3 août.

Commissionnaires de transports. Sont-ils responsables des avaries? 8 déc.

Commissions militaires. A l'occasion des événements de décembre. V. *Conseils de guerre*.

Communauté conjugale. Un arrêt a-t-il pu en ordonner la liquidation lorsqu'elle appartient toute entière à la femme? quel est le Tribunal compétent? 20 avril. — La femme renonçante fait-elle ses prélèvements par préférence aux créanciers du mari? 16 déc. — Qu'est-ce qui constitue le remploi? 16 déc. — Quand un immeuble est-il acquêt? 3 janv. — Comment doivent être restituées à la femme, lors de la dissolution de la communauté, les sommes provenant de sa dot? 27 juil. — L'action en reprise des époux à raison de leurs propres aliénés, est-elle une action immobilière? 13 avril. — Le mobilier que la femme a exclu de la communauté, peut-il être repris par elle, après la dissolution, en valeur ou en nature? 26 fév. — Le mari qui, après le décès de sa femme, n'a point fait inventaire, peut-il plus tard en établir la consistance par commune renommée? 3 déc. — Est-elle nulle à l'égard des tiers, la vente d'un meuble non fongible exclu de la communauté? 7 mars. — Les avances faites par le mari à sa femme sur ses reprises, sont-elles productives d'intérêts? 9 juin. — En cas de mariage sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, la déclaration du mari suffit-elle pour constater la réalité de ses apports? 9 mars. — La dette commerciale antérieurement contractée par la femme, peut-elle être poursuivie contre la communauté? 7 avril. — Comment doit se faire l'acceptation du remploi? Peut-elle être anticipée? 9 juin. V. *Bigamie*, *Etranger*, *Prescription*, *Vente*.

Commune. Autorisée à faire un échange, peut-elle abandonner des droits d'usage? 3 déc. — Les acquisitions faites par elle sont-elles affranchies des droits de timbre et d'enregistrement? 1 juil. — Est-elle toujours responsable des dégâts commis? 17 mars, 14 juil. — La loi sur la responsabilité des communes est-elle applicable au cas de révolution générale? 15 janv., 20 mai. — Lorsque des dégâts sont commis dans une commune par des habitants autres que ceux de la commune, celle-ci est-elle responsable? 15 janvier. — La commune de laquelle dépendent ceux qui ont commis le dégât, est-elle responsable? En cas d'affirmative, cette commune a-t-elle une action récursive contre les auteurs du délit? 19 fév. — Quand peut-elle renoncer au droit de parcours réciproque avec une autre commune? 4 fév. — Peut-elle, en vertu des lois de 1792 et de 1793, se prévaloir de la possession en terres vaines et vagues contre des *particuliers* qui les revendiquait? 29 avril, 13 mai (bis). — Qu'entendait-on par ces mots dans l'ancienne Bretagne: *le général* de la paroisse? 6 janv. — Comment se constituait une banalité conventionnelle dans l'ancienne Provence? 17 nov. — Peut-elle former opposition au décret qui déclare non fondée sa prétention sur un droit de pâture? 20 oct. — La personne qui revendique la jouissance d'une portion de biens communaux détenue par un autre habitant, peut-elle intenter l'action contre la commune seule? 22 oct. — Les Tribunaux ordinaires sont-ils compétents pour statuer sur le partage des biens communaux? 22 janv. — Une source communale est-elle susceptible de possession annale? 20 fév. — Le conseil municipal d'une commune doit-il toujours être préalablement mis en demeure par le préfet avant qu'elle soit imposée d'office? 7 avril. — Question de chose jugée, 22 janv. — De droit de dépaissance, 22 janv. — V. *Conflit*, *Préfet*, *Prescription*.

Communion. Des militaires de la maison d'arrêt de la rue du Cherche-Midi, 1 juin.

Compensation. Celle des intérêts rapportables peut-elle avoir lieu avant la liquidation? 21 janv. — Celle des fruits peut-elle avoir lieu avec les intérêts dus? 25 fév. — La créance cédée peut-elle se compenser? 30 janv. — La faillite de l'une des deux parties l'empêche-t-elle? 21 déc. — La question de liquidité et d'exigibilité est-elle exclusivement du domaine des juges du fond? 26 mai. — Le débiteur d'un prix d'immeuble peut-il compenser son prix avec la créance hypothécaire qu'il a sur le vendeur? 29 oct. — V. *Notaire*.

Compétence. Lorsqu'un délit ordinaire a été commis par des militaires et des non militaires quelle est la juridiction compétente? 30 mai. — Comment se détermine le taux du dernier ressort? 5 déc. — Les intérêts échus et les frais faits avant la demande doivent-ils s'ajouter à la demande? 5 fév. — En cas de revendication d'un terrain non loué, l'évaluation du revenu à 25 fr. faite par le revendiquant suffit-elle pour déterminer le dernier ressort? 18 juil. — Comment se détermine-t-il pour le jugement qui statue sur une demande formée par plusieurs héritiers, si l'intérêt afférent à chaque héritier est inférieur à 1,500 fr.? 18, 24 août. — La prise de conclusions subsidiaires au fond fait-elle encourir la forclusion relativement à l'exception d'incompétence? 31 mars, 11 mai. — *Quid* de la sommation de communiquer les pièces? 11 mai. — Le Tribunal qui a statué sur une exception d'incompétence doit-il attendre, pour juger le fond, que les délais d'appel du premier jugement soient expirés? 25 août. — En matière domaniale, les questions de propriété et de prescription sont-elles du ressort exclusif de l'autorité judiciaire? 7 mai. — *Quid* spécialement de la demande qui soumet au régime forestier un domaine revendiqué par l'Etat contre une commune? 7 mai. — La demande en dommages-intérêts formée contre une commune par le fermier de la pêche dans une rivière appartient-elle en dernier ressort au juge de paix? 3 déc. — Lorsqu'une Cour règle un compte, est-elle seule compétente pour le redresser? 13 août. — V. *Assurance*, *Assurance militaire*, *Commune*, *Contribution*, *Délits politiques*, *Enregistrement*, *Etranger*, *Octroi*, *Offenses verbales*, *Rétroactivité*, *Tutelle*.

Complicité. L'aggravation de peine résultant de la qualité de l'auteur du crime est-elle applicable au complice, spécialement en matière d'avortement? 25 sept.

Complot. Contre le Gouvernement, 2, 4, juil. — Mazzini, en Lombardie, 12 août. — Contre le Président, à Marseille, 26, 28, 30 sept.

Compositions musicales. V. *Propriété littéraire*.

Comptable. V. *Agent comptable*.

Compte. V. *Compétence*, *Mandat*.

Compte courant. Les sommes portées au compte produisent-ils des intérêts de plein droit? *Quid* de l'anatocisme? 8 oct. — En cas de faillite de l'endosseur, les billets non payés doivent-ils être portés à son actif? 27 juil. — Lorsqu'un crédit ouvert pour un temps déterminé s'est continué postérieurement, quel est l'effet de l'inscription hypothécaire prise en vertu de l'acte primitif? 27 mars, 22 déc. — En cas de faillite de deux commerçants entre lesquels a été ouvert le compte-courant, comment ce compte doit-il être arrêté? 11 août. — Le banquier qui reçoit des effets en compte courant est-il présumé ne les prendre que sous la condition d'un encaissement effectif? 11 mars.

Comptoir d'escompte. Baisse de l'escompte, 7 mars. — Les ouvertures de crédit public faites par lui sont-elles saisissables? 22 juin.

Concierge de prison. Est-il fonctionnaire public dans le sens de l'article 147 du Code pénal? 27 juin.

Conciliation. Suivie, dans le mois, d'un ajournement, suffit-elle pour motiver la demande en litispendance? 2 janv. — Les présidents de Tribunaux peuvent-ils dispenser de ce préliminaire? L'ordonnance est-elle susceptible d'appel? 12 déc.

Concordat. V. *Faillite*.

Concordat amiable (Décret du 22 août 1848). Le syndic est-il personnellement responsable des dépenses conservatoires? 16 mars, 6 avril.

Concubins. Quel est le caractère et l'effet de la communauté de fait entre concubins? 4 déc.

Concussion. Qu'est-ce qui la constitue? 2 oct.

Conflit. Elevé par le préfet de la Seine dans l'affaire des biens de la famille d'Orléans, 28 avril. Texte de l'arrêté, 1 mai. — Quand le jugement ne mentionne pas le déclinatoire, le conflit est-il régulièrement élevé? 20 avril. — Lorsque le conflit élevé en première instance a été annulé par le juge des conflits, peut-il être reproduit devant la Cour d'appel? 14 mai. — Le jugement de compétence rendu contre le préfet l'empêche-t-il d'élever le conflit? 9 oct. — Les travaux d'entretien des chemins vicinaux sont-ils travaux publics? 7 mars. — *Quid* des travaux d'une église? 25 juil. — *Quid* de ceux de réparation aux chemins d'exploitation des forêts? 1er sept. — Quelle est la juridiction compétente pour interpréter les actes de vente des domaines nationaux? 3 janv., 20 avril, 7 juil., 3, 4 août. — *Quid* pour prononcer sur la demande en dommages-intérêts formée à raison de la prise de possession de terrains occupés pour le redressement d'un chemin vicinal? 9 avril. — *Quid* sur les servitudes prétendues sur le domaine forestier? 3 janv. — *Quid* sur les contestations à propos d'usurpation de biens communaux? 6 avril. — *Quid* pour les contestations sur les délimitations des rives de la mer? 2 janv., 6 avril. — *Quid* de celles des fleuves? 29 juil. — *Quid* pour les contestations à propos de revendication de parcelles de terrains expropriés? 24 juil. — *Quid* pour les contestations sur des questions d'honoraires pour travaux publics? 3, 27 janv. — Sur des questions de dommages, par suite de ces mêmes travaux? 3 juin, 3 août, 9 oct. — Spécialement au cas de suppression d'usine? 3 juin. — *Quid* pour celles relatives à la jouissance des eaux d'un canal ou d'une rivière? 21 janv. — *Quid* pour celles relatives à la jouissance des eaux d'une rivière non navigable ni flottable? 25 août. — *Quid* pour celles relatives à l'adjudication des coupes de bois dans lesquels l'Etat a des droits indivis avec des particuliers? 8 oct. — *Quid* pour statuer sur le préjudice résultant de la suspension du travail dans les prisons? 25 nov. — Peut-on demander devant la juridiction civile la main-levée d'oppositions faites devant l'autorité administrative? 30 nov. — V. *Action possessoire*, *Compétence*, *Conseil d'Etat*, *Conseil de guerre*, *Pénitencier militaire*.

Conseil d'Etat. Lorsque, dans un procès entre l'Etat et une partie, il s'élève un dissentiment sur le sens d'un acte invoqué comme administratif, les Tribunaux judiciaires doivent-ils surseoir? 14 mai. — Quelle est l'autorité compétente pour déterminer le caractère des anciens arrêts du Conseil? 14 mai. — Lorsque les administrations publiques procèdent au contentieux devant le conseil d'Etat, peuvent-elles être condamnées aux dépens? 9 mars, 13 avril. — Affaire des biens de la famille d'Orléans, 16 juin. — Organisation. — Nominations, 27, 28 janv., 12 fév., 2 avril, 3, 10 août, 7, 11 sept., 30 oct. — Organisation des sections, 30 janv. — Règlement intérieur, 1 fév. — Costume, 12, 24 fév. — Décret organique, 24 mars. — Prestation de serment, 31 mars. — Allocution du président, 2 avril. — Note sur sa première séance publique au contentieux, 15 fév. — Séance présidée par le Prince, 25 mai. — Décret sur les pensions à accorder aux membres de l'ancien conseil, 28 mars.

Conseil de guerre. En sont-ils justiciables les novices apprentis marins? 3 sept. — *Quid* de la *tentative* de voies de fait par un militaire envers son supérieur? Quelle peine applicable? 26 nov. — A l'étranger sont-ils compétents pour juger les personnes étrangères à l'armée? 23 mai. — Le sont-ils pour juger une contravention commise au préjudice de l'administration des postes par un militaire? 12 juin, 2 juil. — Les nullités de procédure sont-elles des motifs de cassation de leur décision? 5 juin. — Y a-t-il nullité de la décision au cas où la question de circonstance aggravante n'est pas posée séparément du fait principal? 11 fév. — *Quid* au cas où une peine afflictive et infamante étant appliquée, le Conseil n'a pas prononcé la dégradation? 11 fév. — Lorsque la question résolue affirmativement par le Conseil de guerre ne comprend pas toutes les circonstances constitutives du crime prévu par l'art. 91 du Code pénal, le Conseil peut-il, sans excès de pouvoir, prononcer la peine que cet article édicte? 18, 24 avril, 2 mai. — Affaire jugée devant le Conseil de guerre, à Rome: blessures faites à des militaires français, 16 avril. — Décision du Conseil de guerre de Bayonne, qui déclare que les commissions mixtes n'ont pu renvoyer devant les Conseils de guerre que les individus accusés de meurtre dans les insurrections du 2 décembre? 14 avril. — Les Conseils de guerre étaient-ils compétents pour juger les insurgés? 11, 17 avril, 1 mai, 11 juin. — La peine de mort a-t-elle pu être prononcée contre eux? 11, 17, avril, 1, 7 mai. — *Insurrection de décembre* 1851. Note sur les travaux des Conseils de guerre à ce sujet, 13 janv. — *Affaires jugées devant les Conseils de guerre*, 3, 21, 31 janv. — A Paris, 20, 21, 22 fév., 6 mars, 7 avril. — A Marseille, 21 déc. — Dans le Rhône, 6, 17, 29 janv., 28 fév. — *Parricide*, 8 avril. — Affaire de Crest, 22 mai. — Des sous-offici

31 mars. — De la juridiction consulaire en Chine et à Mascate, 4, 14 juil. — V. *Succession.*

Contrainte par corps. Peut-elle être prononcée contre celui qui a soixante-dix ans? 7 août. — L'appel la suspend-il? 25 janv. — Est-elle suspendue par toutes choses demeurant en état ordonné par la Cour? 7 oct. — En cette matière, une Cour peut-elle repousser un moyen de nullité péremptoire? 3 déc. — Quand le jugement qui l'a prononcé est-il exécuté? Doit-elle avoir lieu en vertu d'un jugement du Tribunal de première instance non exécutoire sous caution? Le juge du référé est-il compétent pour statuer sur le mérite de la caution fournie? Peut-on obtenir des dommages-intérêts pour arrestation illégale? 22 avril. — L'art. 35 de la loi du 17 avril 1832, qui règle le bénéfice d'insolvabilité, peut-il être opposé à l'Etat exerçant la contrainte pour frais et amende? 7 oct. — Celui qui, lors du jugement par défaut obtenu par lui, a déclaré renoncer à la contrainte, peut-il la redemander lors de l'opposition formée à ce jugement par le défendeur? 11 fév. — Lorsqu'il y a appel d'nn jugement de contrainte, exécutoire par provision, avec caution, faut-il que le créancier signifie le jugement qui a validé le cautionnement? 9 juin. — La demande en nullité d'emprisonnement doit-elle être, à peine de nullité, signifiée par un huissier commis? 9 juin. — Est-elle nulle l'arrestation faite en vertu d'un jugement qui ne déclare pas qu'elle aura lieu nonobstant opposition? 8 oct. — Le commandement est-il, même pour le subrogé, une formalité préalable essentielle à la validité de la contrainte? 26 sept. — Les citoyens grenadins en sont-ils affranchis par le traité du 28 octobre 1844? 23 janv. — La loi du 13 décembre 1848 s'applique-t-elle rétroactivement aux condamnations par corps prononcées antérieurement à sa promulgation? 30 nov. — Décret sur son exercice en Algérie contre les chefs indigènes, 21 oct. — V. *Etranger, Société.*

Contrat de mariage. — A la charge de qui sont les frais du contrat? 22 juil. — La contre-lettre modificative est-elle valable? 5 août, 23 sept.

Contrebande. La mère Gigogne giboyeuse, 14 sept.

Contrefaçon. L'appréciation des faits qui la constituent est-elle à l'abri de la censure de la Cour de cassation? 18 janv., 6 fév. — Le désistement de la partie civile éteint-il l'action publique? 8 avril. — Lorsqu'il y a transaction sur l'intérêt civil d'une action en contrefaçon, sous cette condition qu'au cas où le contrefacteur commettrait un nouveau délit de contrefaçon, il paierait 500 francs, le fait de la nouvelle contrefaçon donne-t-il encore ouverture à la voie correctionnelle? 8 mai.

Contrefaçon industrielle. Application de l'hélice à la navigation à vapeur? 4 juil., 21, 26 nov. — Appareils pour la déviation de la taille, 22 juin. — L'eau de Botot, 10 juil. — Les boules résineuses, 18 juil. — Les baromètres et les manomètres, 30 juil. — Papier à cigarettes, 30 oct. — Le chocolat Meunier et le chocolat Ménier, 4 déc. — Cartes à jouer, 1 juin.

Contrefaçon littéraire. Les prédicateurs ont-ils action contre ceux qui reproduisent leurs sermons? 16 janv., 12 fév., 30 mai, 13 juin. — L'auteur étranger qui a rempli en France les formalités voulues a-t-il les mêmes droits que l'auteur français? 21 août. — Question de violation de la chose jugée en matière de contrefaçon, 20 juin. — Décret sur la contrefaçon en France des livres étrangers, 30, 31 mars. — Affaire de la *Revue des Deux-Mondes* contre la maison Méline et Gans, de Bruxelles, 23 juin. — Affaire des *Essais sur l'histoire de France*, de M. Guizot, 14 mars. — Affaire de contrefaçon en France d'un ouvrage espagnol sur le Droit, 18 juil. — Affaire de contrefaçon de la Biographie Michaud, 13 août. — V. *Propriété littéraire.*

Contre-lettre. V. *Vente.*

Contributions. Le gendre logé chez son beau-père qui paye la maison entière doit-il être exempté de la contribution mobilière? 14 juil. — Le privilége de la Régie sur les meubles est-il primé par celui du propriétaire? 27 janv. — En matière de contribution foncière, le privilége du Trésor public suit-il l'immeuble entre les mains des tiers acquéreurs? 7 juil. — Dans quel délai doivent être formées les demandes en décharge ou en réduction? 2 mai. — *Quid* pour les réclamations contre les rôles des chemins vicinaux? 2 mai. — La réclamation doit-elle, à peine de nullité, être accompagnée de la quittance des termes échus? 9 mars. — En cas de contestation, l'expertise doit-elle être contradictoire? 19 nov. — Quelle est l'autorité compétente pour statuer sur les questions de procédure et de règlement de priviléges en cette matière? 22 oct. — Les biens des communes loués par baux de quatre-vingt-dix-neuf ans sont-ils soumis à l'impôt créé par la loi du 20 février 1849? 9 mars. — Les arrêtés préfectoraux relatifs aux demandes en remise ou modération peuvent-ils être déférés au conseil d'Etat par la voie contentieuse? 9 avril. — Les contestations relatives à la perception des droits sur les manquants sont-elles de la compétence des Tribunaux ordinaires? 10 mars. — Les conseils de préfecture sont-ils compétents pour statuer sur les demandes en décharge de cotes non recouvrées faites par les percepteurs? 29 juil. — *Quid* sur les demandes en dégrèvement pour cause d'indigence? 19 nov. — Le Gouvernement provisoire de 1848 a-t-il pu lever des impôts? En quelle forme? 2 mars. — La régie des contributions indirectes contre les cafés Tortoni et de la Rotonde, 29 déc. — Impôts somptuaires, 16 juin. — Observations, 17 juin. — Contributions d'un pauvre père de famille payées par un brigadier de gendarmerie, 20 sept. — V. *Avocat, Patente.*

Contribution (Distribution par). Le créancier colloqué en sous ordre à la place de son débiteur peut-il être recherché par le syndic de la faillite de son débiteur? 20 mai. — La collocation du créancier non contestée par le débiteur établit-elle définitivement la créance vis-à-vis de ce dernier? 3 déc. V. *Appel.*

Contumace. Quelle est l'influence au civil d'une condamnation au criminel par contumace pour faux? 10 avril. — Où l'arrêt de renvoi et l'acte d'accusation doivent-ils être notifiés à l'accusé contumace? 23 avril. — Insertion des arrêts de contumace, 21, 22 avril.

Conversion des rentes. Décret, 16 mars. — Arrêté du ministre des finances, 17 mars. — Note du *Moniteur* sur cet arrêté, 21 mars. — Décret pour échange des rentes 4 1/2 en 3 p. cent, 29 avril. — Demandes de l'étranger, 16 mai. — V. *Caisse de retraite.*

Convoi cellulaire. 24 janv., 1 fév., 9 avril, 1 juil., 13, 31 août, 1 sept., 17 déc.

Corps législatif. Note qui décide que les députés s'appelleront Députés au Corps législatif, 9 mars. — Décret organique, 24 mars. — Ouverture, 31 mars. — Discours de M. Billault, 1 avril. — Vérification des pouvoirs, 1, 2, 3 avril. — Clôture. Message du Président, 29 juin. — Loi sur la refonte des monnaies, 20 avril. — Loi sur la réhabilitation des condamnés. Rapport, 30 avril. — Discussion, 2 mai. — Loi pour interdire à certains individus le département de la Seine et la ville de Lyon, 30 mai, 1, 30 juin. — Loi pour la répression des crimes commis à l'étranger, 4, 5 juin. — Loi sur l'exécution de la peine des travaux forcés. Exposé des motifs, 6 juin.

Corruption de fonctionnaires. Affaire à Montbrison, 27 octobre.

Coups et blessures. Par un boursier à son client, 12 nov. — Trois cochers de bonnes maisons, 15 juil. — Par une mère à sa fille, 14 janv. — A des militaires, 24 mars. — A des agents de la force publique, 24 fév. — A un commissaire de police, 13 mars. — Au gardien du pont de Créteil, 14 janv. — A un gendarme, 7 nov.

Cours d'appel. Rentrées, discours, 4, 6, 7, 12, 13, 15, 17 nov. — *Cour d'appel de Paris.* Décret qui crée une 3e chambre civile, 10 mars. — Roulement de l'année, 10 nov. — V. *Adresse.*

Cour d'assises. Est-elle liée par l'arrêt de renvoi? 8 mai. — La partie civile peut-elle être entendue comme témoin? 19 mars. — Y a-t-il contradiction dans la décision qui, déclarant deux accusés coupables comme coauteurs, admet la circonstance aggravante contre l'un et non contre l'autre? 12 juin. — L'erreur dans la notification de la liste du jury est-elle une cause de nullité? L'huissier est-il responsable? 30 avril, 17 sept. — *Quid* du défaut de signification à l'accusé de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation? 30 juil., 24 déc. — *Quid* de l'inobservation du délai de cinq jours donné à l'accusé pour se pourvoir contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation? 8 oct. — L'arrêt sur incident rendu à huis-clos doit-il, à peine de nullité, être rendu publiquement? 9 juil. — Lorsque, sur divers chefs d'accusation, le jury n'admet de circonstances atténuantes qu'à l'égard d'un seul, y a-t-il lieu d'appliquer l'art. 463 à l'ensemble de la déclaration? 12 oct. — Quel est sur l'application de la peine l'effet du verdict du jury qui déclare le crime excusable et admet de plus des circonstances atténuantes? 23 juil. — Comment doit être posée la question de complicité? 20 juin. — Quels sont les éléments légaux de l'escalade? 13 août. — De l'effraction? 20 sept., 28 nov. — En cas d'acquittement de l'accusé, la Cour peut-elle ordonner la restitution au propriétaire des objets volés? 22 fév. — Peut-elle prononcer les peines de la récidive de l'art. 56 du Code pénal contre l'individu condamné correctionnellement? 17 avril. — L'accusé acquitté peut-il être condamné à des dommages-intérêts? 25 fév. — Peut-il être condamné aux frais? 7 mai. — Le témoin doit-il répéter à peine de nullité : *Je le jure?* 3 sept. — Le serment des témoins ainsi constaté : *Je jure de dire toute la vérité et rien que la vérité*, est-il suffisant? 9 juil., 17 déc. — L'arrêt d'annullation de la déposition de témoins peut-il être rendu sans l'audition du ministère public? 10 juil. — L'opposition à l'audition d'un témoin doit-elle être constatée par un arrêt *motivé?* 3 oct. — Le défaut de lecture publique de l'acte d'accusation est-il une cause de nullité? *Quid* s'il y a eu huis-clos ordonné? 23 janv. — *Quid* du procès-verbal constatant les réponses de l'accusé? *Quid* de l'absence de l'avocat? *Quid* de l'erreur sur le nom d'un témoin signifié à l'accusé? 6 mars. — *Quid* de l'audition d'un témoin précédemment condamné à une peine afflictive et infamante? 28 mai. — *Quid* si le témoin, âgé de plus de 15 ans, n'a pas prêté serment? 4 déc. — *Quid* de l'arrêt prononçant une peine, laquelle est déclarée ne devoir pas se confondre avec une peine antérieurement prononcée pour des faits antérieurs à la première condamnation prononcée contre le témoin accusé? 6 mars. — *Quid* si les fonctions de président ont été remplies par le moins ancien conseiller? 9 janv. — *Quid* si le procès-verbal des débats ne constate pas l'accomplissement des formalités voulues par la loi? 19 mars, 17 déc. — *Quid* de l'absence du ministère public pendant la plaidoirie de l'avocat? 24 sept. — En cas d'empêchement du président des assises et du Tribunal, à qui appartient la présidence? 24 sept. — Les actes de procédure entachés d'irrégularité, antérieurs à l'acte de mise en accusation, sont-ils une cause de nullité? 17 déc. — En cas d'empêchement du président d'assises, qui doit le remplacer? 28 mai, 7, 17 déc. — Le greffier empêché peut-il être remplacé par un simple citoyen? 4 sept. — Le ministère public, dans son exposé préalable de l'accusation, peut-il lire les dépositions de témoins? 3 oct. — En cas de perte de l'original de l'acte d'accusation, une copie peut-elle y suppléer? 10 août. — Y a-t-il nullité si l'accusé a été jugé avant l'expiration du délai de cinq jours depuis l'interrogatoire de l'art. 293 du Code d'instruction criminelle? 10 sept. — *Quid* si l'accusé y a consenti? 10 déc. — *Quid* si la liste des témoins a été notifiée à l'accusé moins de 24 heures avant l'ouverture des débats? 10 déc. — Les débats clos peuvent-ils être rouverts? 28 août. — Le condamné peut-il se prévaloir de l'omission de la majorité lorsqu'il y a eu admission de circonstances atténuantes? 28 août. — *Quid* de la communication d'un juré avec un étranger? 3 sept. — *Quid* du défaut de communication d'un plan? 3 sept. — Le président peut-il permettre à un juré malade de se retirer? 18 sept. — Peut-il donner lecture de dépositions de témoins non notifiés à l'accusé? 19 décembre. — Peut-il se dispenser de poser la question d'excuse? 23 janv. — Y a-t-il nullité s'il a négligé de demander à l'accusé s'il a quelque chose à ajouter à sa défense? 23 juil. — Quelle est l'étendue de son pouvoir discrétionnaire? 28 août. — Les surcharges ou grattages sur les déclarations du jury sont-elles une cause de nullité? 4, 11 juin, 22 juil. — L'arrêt qui renvoie le jury à délibérer doit-il exprimer les irrégularités qui motivent ce renvoi? 25 déc. — La mort du président d'assises, arrivée avant qu'il ait signé le procès-verbal du tirage du jury, entraîne-t-elle la cassation de l'arrêt de condamnation? 8 fév. — Question de circonstances atténuantes devant la Cour d'assises de l'Yonne, 14 août. — Questions de vice de complexité? 4, 11, 27 juin. 13 août, 24 sept., 9 oct. — Observations sur la négligence des témoins à se présenter, 7 avril. — Incident à la Cour d'assises de Lincoln (Angleterre). 24 mars. — Cassation d'un arrêt de mort pour cause de contradiction dans la déclaration du jury (parricide), 11 déc. — *Liste des affaires de la quinzaine*, 14, 29 janv., 12, 28 fév., 1, 15 avril, 1, 13 mai, 1, 15, 30 juin, 13, 29 juil. 14, 27 août, 14, 29 sept., 15, 30 oct., 13, 25 nov, 16, 29 déc. — Nomination de présidents de trimestre dans le ressort, 17 mars, 8 sept. — V. *Jury, Récidive.*

Cour de cassation. Les interprétations d'actes sont-elles à l'abri de sa censure? 27 mars, 12 mai. — *Quid* spécialement des constitutions de dot 17 juin. — *Quid* de l'exécution des conventions? 3 déc. — L'appréciation des motifs, qui ont fait donner à un acte par un Tribunal le caractère d'acte de commerce, échappe-t-elle à sa censure? 16 mars. — *Quid* de l'appréciation des faits de dol et de fraude? 6 avril. — *Quid* de l'appréciation des actes en vertu desquels l'Etat a été repoussé dans une demande en revendication d'une forêt domaniale? 18 mai. — *Quid* de l'appréciation des faits de mandat? 22 juin. — Peut-elle réviser la qualification donnée au contrat par les Tribunaux? 1 janv. — Peut-elle apprécier les faits qui constituent la renonciation à un droit? 25 nov. — La chambre criminelle est-elle compétente pour statuer sur un pourvoi formé contre l'arrêt d'une Cour qui a prononcé en chambre du conseil sur une poursuite disciplinaire dirigée contre un avocat? 17 déc. — Est-ce à elle seule qu'appartient le droit d'apprécier les effets du désistement? Quelle est sur l'exécution de la peine l'effet du désistement? 3, 10 juillet. — Un moyen nouveau peut-il être invoqué pour la première fois devant elle? *Quid* en matière d'action possessoire? 17 déc. — *Quid* en matière de prescription de droits d'enregistrement? 17 déc. — *Quid* en matière de donation déguisée? 22 déc. — Effets de la cassation sur la Cour de renvoi, 2 mars. — Effets de la cassation quant aux droits des parties, 27 juil. — V. *Cour de renvoi.*

Cour de renvoi. La Cour de second renvoi peut-elle juger en audience ordinaire? 21 avril.

Cour des comptes. Réorganisation, 17, 22 janv. — Décret pour la mise à la retraite, 21 mars. — Nominations, 21 avril. — Crédit pour payer les titulaires rétablis, 29 janv.

Courtier de commerce. Peut-il exercer son ministère hors de l'enceinte de la place de commerce? 31 janv. — A-t-il le privilége exclusif des déclarations à la douane? 1, 13 fév., 7 mai. — Quand y a-t-il acte de courtage? 3 avril, 25 juil., 1 août. — Le privilége des courtiers à Paris s'étend-il à la banlieue? 25 juil., 8 août.

Crèches. A Clichy, 10 juin.

Crédit agricole, personnel et mobilier (Du), 22 juil.

Crédit foncier. Décret sur l'organisation, 29 fév. — Note du *Moniteur*, 2 mars. — *Erratum* au décret du 28 fév., 3, 4 mars. — Rectification à propos d'un article de *la France napoléonienne*, 13 mars. — Décret qui autorise la création d'une société à Paris, 30 mars. — D'une autre à Marseille, 16 sept. — Fixation du taux de l'intérêt à 4 1/2 par la Banque de Paris, 25 sept. — Note relative aux personnes qui demandent des autorisations de fonder des sociétés, 17 avril. — Observations sur le décret du 10 décembre et la convention du 18 novembre, 28 déc. — Observations sur les sociétés de crédit foncier, 31 août. — Réponse, 7 sept. — Décret sur la surveillance des sociétés, 21 oct. — V. *Banque foncière.*

Crieur public. Condamnation de 28 crieurs de journaux, 13 fév.

Cris séditieux. V. *Offenses verbales.*

Cultes. L'étranger a-t-il en France, d'après la Constitution de 1848, le libre exercice de son culte? *Quid* des fonctions de ministre du culte protestant? 7 mars. — Y a-t-il outrage à la religion dans le fait de célébrer soi-même, sans assistance de prêtres, des cérémonies funéraires dans une église? 6 fév. — Le décret du 25 mars 1852 sur le droit de réunion est-il applicable à la liberté des cultes? 6 oct. — Quand est due l'oblation pour la collation des sacrements? 26 fév. — Affaire de trouble à l'exercice du culte, 14 déc. — Décret sur l'organisation des cultes protestants, 30 mars.

D

Décrets. Formule impériale, 3 déc.

Défaut-congé. Est-il susceptible d'opposition? 3 déc.

Défaut de motifs. Y a-t-il défaut de motifs lorsque le jugement rejette une demande en déclarant qu'elle n'est pas justifiée? 18 août. — Est-il nul l'arrêt de la Cour qui confirme en adoptant purement et simplement les motifs d'un jugement qui, lui-même, n'en contient pas? 25 mai. — V. *Pourvoi en cassation.*

Délégation. Le délégataire est il soumis à la répétition, alors que la dette du délégué envers le délégant est annulée pour cause illicite? *Spécialement* comme résultant d'une convention illicite en matière de vente d'offices? 3 avril.

Délits. Les délits à Birmingham, 24 sept.

Délits politiques. Décret qui en remet le jugement à la police correctionnelle, 27 fév.

Demandes connexes. Quand le sont-elles? 1 juil.

Dénombrement de la population. 15 mai.

Dénonciation calomnieuse. Jeune fille qui prétend qu'on a voulu l'assassiner? 16 mars. — La fausseté des faits dénoncés contre un officier ministériel résulte-t-elle suffisamment de l'ordonnance de la chambre du conseil qui déclare qu'il n'y a lieu à suivre? 20 juin. — V. *Colonies.*

Dépens. Celui qui gagne son procès peut-il y être condamné? 7 janv. — Ceux compensés en première instance peuvent-ils, en appel, être mis à la charge d'un seul? 17 déc. — L'indivisibilité de la dette entraîne-t-elle la solidarité des dépens? 4 fév.

Déportation. V. *Transportation.*

Dessin de fabrique. Y a-t-il déchéance, soit en France, soit à l'étranger, de la propriété d'un dessin lorsque l'auteur le fait connaître au public avant le dépôt au bureau des prud'hommes? 9 mars.

Désaveu de paternité. L'action est-elle recevable à l'égard d'un enfant inscrit à l'Etat civil comme né d'une autre femme que l'épouse du mari? 30 déc.

Détournement de mineure. A Oran, 6 déc.

Détournement d'objets saisis. Est-il punissable celui qui l'a accompli de bonne foi? 18 sept.

Diffamation. Les administrateurs d'une société anonyme non autorisée ont-ils qualité pour intenter une plainte en diffamation? 5 août. — Le désistement de la partie civile éteint-il l'action publique? 29 mai, 20 juin. — L'appréciation des faits de diffamation est-elle à l'abri de la censure de la Cour de cassation? 8 août, 24 septembre. — V. *Aveué.*

Dimanche. Communication au *Moniteur* sur l'observation du dimanche, 10 juin.

Discours du Président. A l'ouverture des chambres, 30 mars.

Divorce. Arrêté pris en Autriche sur le divorce des protestants, 2 nov.

Dol. L'acte frauduleux fait par deux personnes, mais auquel a été partie un tiers de bonne foi, peut-il être attaqué comme nul à l'égard de ce dernier? 1 janvier. — Les créanciers peuvent-ils attaquer les tiers pour les actes faits en fraude de leurs droits? Les exceptions personnelles au failli sont-elles opposables aux créanciers de la faillite? 12 fév.

Domestique. Celle qui reçoit une somme à forfait de ses maîtres pour leur fournir la nourriture et qui ne paye pas les fournisseurs, commet-elle un abus de confiance ou une escroquerie? 12 mai.

Domicile. Qu'est-ce qui le constitue? 10 fév. — Où est celui d'un receveur d'enregistrement? 17 août.

Dommages-intérêts. En est-il dû par celui qui a intenté un procès de bonne foi et qui l'a perdu? 14 juil. — *Quid* lorsque le préjudice résulte de faits licites? 11 août. — En quoi peuvent-ils consister au maximum pour retard dans le payement d'une somme due? Peuvent-ils aller au delà des intérêts légaux? 15 janv. — Le coupable contre qui est intentée l'action civile, peut-il opposer aux héritiers du défunt les exceptions personnelles à ce dernier? 7 janv. — L'enfant âgé de moins de seize ans qui a été acquitté comme ayant agi sans discernement, peut-il être plus tard actionné en dommages-intérêts? 2 juin. — L'art. 358 du Code d'instruction criminelle est-il applicable en matière correctionnelle? 14 août. — V. *Compétence.*

Donation. Celle entre époux d'un corps certain donne-t-elle hypothèque au donataire sur les biens de l'autre? 3 nov. — Celle par contrat de mariage, est-elle soumise à l'art. 1167 du Code civil? 21 juill. — La donation mutuelle entre époux peut-elle être révoquée par la volonté d'un seul? 20 août. — Qui doit demander la nullité de celle faite pendant le mariage par une femme à son mari par personne interposée? 26 août. — Celle par contrat de mariage faite par un individu pourvu d'un conseil judiciaire est-elle valable? 3 sept. — La nullité de ces donations entraîne-t-elle celle des autres stipulations du contrat de mariage? 3 sept. — Faite sous la forme d'un autre acte, est-elle valable? 16 sept. — Déguisée sous la forme d'un contrat onéreux est-elle sujette à rapport? 11 nov. — Faite à un légitimaire, n'est-elle réductible que pour parfaire la légitime des autres enfants? 22 avril. — L'immoralité de la condition apposée à une donation l'annule-t-elle? 20 nov. — L'inexécution de la condition entraîne-t-elle la nullité de la donation? 4 mai, 14 juill. — *Quid.* de la présence réelle des témoins incompètement énoncée dans l'acte? 29 mai. — Est-elle radicalement nulle, la donation faite par le mari d'un bien de la communauté au-delà de la somme jusqu'à concurrence de laquelle il s'était réservé de disposer dans son contrat? 19 fév. — *Quid* sous l'empire de la coutume de Paris? 19 fév. — Sous cette coutume était-elle nulle si elle n'avait pas été insinuée? 20 août. — Pour qu'il y ait incapacité de recevoir faut-il que les deux conditions de l'art. 909 du Code civil soient concomittantes? 11 avril. — L'épilepsie peut-elle être considérée comme dernière maladie? 11 avril. — Peut-on faire une donation en stipulant que le donataire payera les dettes, même à venir, du donateur? 4 mars. — Le tuteur peut-il accepter pour son mineur la donation qu'il lui fait? En tous cas, l'acceptation ultérieure du mineur la valide-t-elle? 30 mai. — L'acte modificatif doit-il être accepté comme la donation elle-même? 9 janv., 6 août. — Est-il opposable au donataire d'une rente viagère? 9 janv. — La quittance d'une dette vaut-elle comme donation déguisée? 9 avril. — *Quid* de la vente simulée? 30 mai. — *Quid* de billets souscrits dont la valeur reçue est fictive? 20 juin. — Ces décisions sont-elles à l'abri de la censure de la Cour de cassation? 22 juill. — Les héritiers bénéficiaires peuvent-ils porter dans leur compte de dépense le montant de la donation qui leur a été faite? 5 fév. — Les donataires chargés de payer les dettes du donateur ont-ils qualité pour attaquer comme frauduleuses des lettres de change souscrites par celui-ci antérieurement à la donation? 15 juill. — Le donateur a-t-il l'action révocatoire après l'adjudication de l'immeuble donné? 14 oct. — Affaire de donation faite à la corporation de Picpus, 18 fév. A celle des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de Troyes, 24 nov., 1er déc. — Pour que la donation faite à un établissement de Charité soit valable, faut-il que l'existence de cette maison ait été autorisée antérieurement à la libéralité? 14 juillet. — V. *Adoption, Cour de cassation, Mutation (Droits de), Tribunal de la Seine; Jurisprudence de la chambre du conseil.*

Don Manuel. En cette matière possession vaut-elle titre? 21 fév.

Dot. L'immeuble dotal peut-il être aliéné pour le remplacement des fils au service militaire? 13 oct. — Le mari peut-il revendiquer contre l'adjudicataire l'immeuble dotal compris dans une saisie immobilière faite en vertu d'une condamnation solidaire contre les deux époux? 4 déc. — La femme dotale peut-elle compromettre? 29 avril. — Faire un partage? Une transaction? 21 oct. — La dot constituée par moitié est-elle obligatoire pour le père et la mère? 21 juill. — Lorsque le père a constitué une dot à sa fille solidairement avec la mère, les jugements obtenus par les héritiers de celle-ci, eu égard à la dot, lui profitent-ils (au père)? 11 janv. — Quel est l'effet de la clause par laquelle les père et mère constituent une dot à leur enfant, avec imputation en totalité sur la succession du prémourant? 11 sept. — Lorsque la mère dote un de ses enfants, la dot doit-elle être prise sur les biens dotaux ou sur les paraphernaux? 20 fév. — La femme est-elle responsable sur sa dot de ses délits et quasi-délits? 24 nov. — La femme dotale qui s'est obligée solidairement avec son mari pour payer une lettre de change qu'elle a remboursée a-t-elle droit de répétition contre son mari? *Quid* des intérêts et frais? 10 août. — Les tiers acquéreurs sont-ils tenus de garantir l'efficacité de l'hypothèque légale de la femme qui a pu aliéner ses immeubles dotaux mais à la charge de l'hypothèque légale? 2 oct. — La garantie par le mari du défaut d'emploi des propres aliénés de sa femme s'applique-t-elle au régime dotal? 28 avril. — Le remploi pour être régulier doit-il être fait au moment de l'aliénation? 13 oct. — L'acceptation de la femme peut-elle le réduire dans certains cas à une simple affectation hypothécaire sur les biens de son mari? 13 oct. — Lorsque la femme dotale a acheté un immeuble pour en faire le remploi d'un bien dotal aliéné et qu'elle ne fait pas ce remploi, les vendeurs ont-ils le droit de demander la résolution? 26 mai. — L'acquéreur d'un bien dotal à charge de remploi est-il libéré en consignant son prix? 17 oct. — En payant aux mains d'un tiers, peut-il se faire subroger à ce tiers? 29 déc. — Les légataires de la femme dotale ont-ils le droit de faire annuler ses engagements? 13 oct. — La femme peut-elle exger le remploi pendant le mariage? 21 déc. — En cas d'aliénation de la dot sans remploi, la femme a-t-elle hypothèque sur les biens de son mari à dater de la vente ou du jour du contrat de mariage? 4 mai. — Le mari est-il responsable des rentes apportées en dot par sa femme et qu'il a laissées périr par la prescription? 10 août. — En cas de régime dotal avec faculté d'aliéner les biens dotaux et communauté d'acquêts l'immeuble acquis en remploi par la femme tombe-t-il dans la communauté? 25 nov. — La quittance de la dot donnée par le mari dans le contrat de mariage peut-elle être annulée pour cause de dol? 4 mars. — Le paiement de la dot peut-il être prouvé par des présomptions? 27 mai. — Le mari conserve-t-il l'action en recouvrement après la mort de sa femme? 4 mars. — Le créancier qui a obtenu condamnation tant contre la femme dotale que contre son mari peut-il demander sa collocation sur le prix du fonds dotal? 13 oct. — Le recouvrement des dettes de la femme antérieures au mariage peut-il être poursuivi sur les biens dotaux? 21 juill. — Les frais de vente des biens dotaux hypothéqués avant le mariage peuvent-ils être mis à la charge du mariage sans attaquer le principe de l'inaliénabilité? 4 fév. — Sont-ils dotaux les biens advenus à la femme en payement de la dot constituée en argent? 16 nov. — En cas de régime dotal avec société d'acquêts, sur quoi doivent être payées les dettes de communauté? 4 août. — Lorsque le retour conventionnel de l'immeuble donné en dot a été stipulé par un ascendant, son intervention à la vente de l'immeuble est-elle une renonciation au droit de retour? 23 sept. — Dans les anciennes provinces de droit écrit, l'adoption du régime dotal avait-elle pour effet de rendre dotaux tous les biens de la femme? 28 avril. — Questions de clauses d'aliénabilité, 13 oct. V. *Cour de cassation, Femme normande, Succession, Tribunal de la Seine : Jurisprudence de la chambre du conseil.*

Douaire. Sous l'empire de la coutume de Paris, les enfants peuvent-ils aliéner le douaire du vivant de leurs parents? 17 juin.

Douane. Le capitaine de navire peut-il recevoir à son bord des marchandises sans permission de l'administration des douanes? Le procès-verbal de saisie forme-t-il un acte indivisible? 4 août.

Droit international. Le traité du 28 octobre 1844, entre la France et la Nouvelle-Grenade, affranchit-il les nationaux de l'incarcération? 23 janv. — Les agents diplomatiques peuvent-ils être traduits devant les Tribunaux français? 23 janv. — V. *Conseil de guerre, Contrainte par corps, Contrefaçon, Culte, Dessin de fabrique, Emigré, Etranger, Mariage, Mutation (Droits de), Navigation maritime, Propriété littéraire, Saisie foraine, Séparation de corps, Succession, Tribunal de la Seine : Jurisprudence de la chambre du conseil, Vente.* — V. à la Table des noms le mot *Fastier*, et au mot *Journaux : Démocrate rhénan.*

Duel. Entre deux réfugiés français à Londres. V. *Cournet.* — A la suite du bal des Tuileries, 26 fév. — Entre deux officiers à Privas, 10 avril. — Entre deux sous-officiers de chasseurs à pied, 10 sept.

E

Eau (cours d'). Le propriétaire du fonds supérieur peut-il exercer l'action en complainte contre le propriétaire inférieur qui fait refluer les eaux d'une manière dommageable pour le premier? 30 janv., 4 août. — Peut-il défendre les rives de son héritage contre l'action des eaux en préjudiciant aux autres riverains? 17 oct. — Le droit d'irrigation entraîne-t-il la servitude d'appui? 21 janv. — L'interdiction du barrage pour empêcher le passage du poisson, s'applique-t-elle à toutes les dérivations du cours d'eau? 4 août. — La présence d'eaux mortes sur l'alluvion, empêche-t-elle le riverain de l'acquérir? 25 nov. — La substitution d'un barrage fixe et permanent à un barrage mobile autorise-t-elle l'action en complainte possessoire? 4 mars. — L'autorité judiciaire est-elle seule compétente pour statuer sur les contestations privées à propos de dommages par suite de travaux? 30 déc. — Le cours d'eau artificiel *établi par un ancien seigneur*, appartient-il à la commune? 3 avril. — V. *Conflits.*

École de droit de Paris. Concours, 25, 27 fév., 10, 16, 25 mars, 3, 15, 22, 23, 29 avril. — Création d'une chaire de droit romain à Paris, 10 déc. — Distribution des prix, 20 août.

Elections commerciales. Décret à ce sujet, 4 mars. — Circulaire aux préfets, 23 mars. — *Tribunal de commerce.*

Elections législatives. 2 au 5 mars, 16, 17, 19, 20 mars. — Liste officielle des élus, 10 mars. — Elections dans la Seine, remplacement de MM. Cavaignac et Carnot, 28, 29 sept. — Sous l'empire du décret du 2 février 1852, le maire est-il recevable à se pourvoir contre les décisions rendues en cette matière? 26 août. — La distribution non autorisée de bulletins électoraux, constitue-t-elle un délit? 25 sept. — Loi électorale nouvelle, 4 fév. — Tableau des circonscriptions électorales dans la Seine, 5 fév. — Circulaire du ministre de l'intérieur, 21 janv., 13 fév. — Fraude en matière électorale, 31 janv.

Elections municipales. A Aubière (Puy-de-Dôme), 19 septembre.

Emancipation. Les pères et mères destitués de la tutelle, peuvent-ils émanciper leurs enfants? 21 mars.

Embauchage socialiste, 15 janv.

Emigration. Décret y relatif, 31 mars.

Emigré. Lorsque les biens dont il demande la restitution sont détenus par une commune, doit-il observer les règles tracées par les articles 11, 13 et 15 de la loi du 5 décembre 1814? 10 juin. — Quelle est la prescription opposable à leur indemnité? 22 janv., 10 juin. — V. *Vente.*

Emphytéose. — V. *Bail.*

Empire. Sa proclamation, 3 déc. — Décret du plébiscite à proposer au peuple pour son rétablissement, 9 nov. — Message du président au Corps législatif, 26 nov. — Présentation à Saint-Cloud du vote par le Corps législatif et le Sénat, discours, 2 déc. — Scrutin, 22 nov. au 3 déc. — Résumé complet, 3 déc. — Modification à la Constitution. Exposé des motifs, 25 déc. — Rapport de M. Troplong, 26 déc. — Sénatus-consulte, 28 déc. — V. *Sénat.*

Empoisonnement. A Vic-sur-Aisne, 23 mars. — Par le noyau de l'abricot-pêche, 18 juil.

Enchères. Affaire d'entrave à la liberté des enchères par coalition de marchands; cinquante-sept prévenus, 29 janv, 5 fév.

Enchère (Folle). Entre cohéritiers, peut-elle être stipulée pour le cas où le cohéritier adjudicataire ne payerait pas son prix? Cette réserve conserve-t-elle le privilége de vendeur? 26 nov. — Le fol-enchérisseur a-t-il le droit de répéter ses impenses? 15 avril. — Les dispositions de l'art. 153 du Code de procédure civile sont-elles applicables en matière de folle-enchère? 16 déc. — Le fol-enchérisseur peut-il arrêter l'adjudication en offrant de désintéresser le poursuivant? 11 nov.

Enfant. Cadavre trouvé près des bains de Grenelle, 19 mars. — Rue Neuve-des-Bons-Enfants, 26 juin. — Mangé par une panthère, 11 fév. — Volé, 5 août. — Trouvé perdu sur la voie publique, 14 sept., 14 déc. — Brûlé, 9 janv., 20, 28 fév., 10 mars. — Ecrasé par une voiture, 9 juil. — Ecrasé à Evreux, 27 mars. — Brûlé dans un champ, 21 oct. — Rue de Sèvres, 22 déc. — Dévoré par un chien, 6 juil. — Abandonné à deux cardeuses de matelas, 21 août. — Nouveau-né abandonné dans la rue, 30 oct. — Perdu au chemin de fer du Nord, 17 fév. — Mort retiré de l'eau par un chien de Terre-Neuve, 31 juil. — Soustraction à des enfants, 20 juin. — Mère qui veut jeter son enfant par la fenêtre, 21 août. — Nouveau-né trouvé dans un fossé près Sainte-Luce (Loire-Inférieure), 21 avril. — Enlevé à Bordeaux, 21 juil. — Trouvé dans un puits au Mans, 25 sept. — Volé à Gentilly, 30 sept. — Deux enfants tués à Fougères, 24 oct. — Homme qui noie ses quatre enfants, 4 déc. — Tués et dévorés par des nègres à la Martinique, 12 mai. — Enquête à Londres sur un enfant abandonné, 10 oct. — V. *Théâtre.*

Enfant légitime. La légitimité se prouve-t-elle par la possession d'état? 11 janv, 26 mai. — Qu'est-ce qui constitue la possession d'état? 26 mai. — En cas d'absence des père et mère, l'enfant peut-il prouver sa filiation par sa possession d'état? 1 avril. — Par qui peut être formée la demande en réclamation d'état d'enfant légitime? 12 déc. — V. *Acte de l'état civil.*

Enfant naturel. Institué légataire universel, doit-il restituer la part légale aux neveux et nièces du défunt? 15 juillet. — La mère qui ne l'a reconnu ni dans l'acte de naissance, ni par acte authentique séparé, peut-elle recueillir sa succession? *Quid* si elle l'a traité comme son enfant pendant sa vie? *Quid* si le père, dans l'acte de naissance, avait désigné la mère? 8 janv. — *Quid* si elle l'a reconnu après son décès? 27 mars. —

tués? — 13 janv., 16 déc. — Lorsqu'une vente volontaire a été suivie d'une adjudication sur folle-enchère, est-il dû un double droit? 11 février. — Lorsqu'un legs a été fait avec charge de substitution, le droit de transcription est-il dû sur le testament et sur l'acte ultérieur qui opère l'emploi? 11 août. — Comment se prouve la mutation directe? 26 août. — Par combien de temps se prescrit l'action en recouvrement de l'administration pour les amendes? 18 août? — *Quid* pour les actions relatives au recouvrement d'un droit dont la perception n'a pas encore été entamée? 20 août. — Le droit en sus est-il dû lorsque le droit principal est prescrit? 22 juin. — Pour calculer le droit, faut-il ajouter au prix d'adjudication la remise proportionnelle de l'avoué? 17, 20 août. — La condamnation en tous les dépens comprend-elle le double droit? 12 fév. — Le droit de transcription est-il dû sur l'acte volontairement soumis à cette formalité? 22 déc. — Est-elle passible du droit de transcription la renonciation faite par le père, au profit de ses enfants, de l'usufruit que sa femme lui avait donné par contrat de mariage, 10 mars. — Est-il soumis au droit proportionnel l'abandon des acquêts fait par les héritiers du mari pour se libérer du prix des propres de la femme aliénés? 7 avril. — *Quid* des avancements d'hoirie résultant d'arrêtés de compte entre un père et ses enfants? 12 mai — La réalisation d'un crédit donne-elle lieu à ouverture du droit proportionnel? 10 mars. — L'administration peut-elle poursuivre le créditeur et le crédité? 10 mars. — A la charge de qui sont les frais d'expertise en matière d'échange si la déclaration a été insuffisante? 3 avril. — V. *Cour de cassation*, *Domicile*, *Mutation* (*droits de*), *Partage anticipé*.

Enseigne. Le propriétaire de la maison a-t-il droit de garder l'enseigne après le départ du locataire? En d'autres termes l'enseigne est-elle devenue accessoire de la propriété? 26 août.

Entrepôt. La ville est-elle responsable des marchandises qui y sont déposées? 24 août.

Entrepreneur. Peut-il réclamer son privilége lorsqu'il n'a fait constater l'état des lieux qu'après la démolition des constructions? 3 juil. — A-t-il droit à des intérêts après la réception définitive des travaux? 1 sept. — L'entrepreneur de travaux publics est-il soumis aux subventions spéciales imposées à ceux qui dégradent des chemins vicinaux? Comment se règlent ces subventions? 21 juil. — Celui qui fait tenir des pensions ou cabarets dans lesquels ses ouvriers sont nourris, doit-il la patente de cabaretier? 3 août. — V. *Conseil de préfecture*.

Esclavage. Avant l'abolition, les captifs du Sénégal devenaient-ils libres en touchant la terre de France? 4 mai. — En matière d'affranchissement, le ministère public peut-il agir d'office? L'obligaton de ne point séparer de la mère l'enfant impubère, s'applique-t-elle au cas d'affranchissement? 28 juil. — V. *Pourvoi en cassation*.

Escroquerie. Qu'est-ce qui la constitue? 3 juil., 10 sept. — Commet-il ce délit le maire qui reçoit de l'argent en promettant d'user de son influence pour faire exempter un conscrit? 31 janv. — Les Tribunaux doivent-ils, à peine de nullité, constater dans un jugement les circonstances qui constituent les manœuvres frauduleuses 21 mars. — L'escroquerie à l'antiquaille, 14 déc. — Affaire de sortilége devant le Tribunal de Versailles, 29 juil. — Prévention contre une jeune femme allemande, 5 nov. — V. *Usure*.

Espagne. Réforme du Code pénal, 13 nov.

Etat civil. Comment doit se faire la demande en rectification? 5 août. — *Enfant légitime*, *Naturel*, *Tribunal de la Seine: Jurisprudence de la chambre du conseil*.

Etat de siége. L'assassinat sur un agent de la force publique dans un pays soumis à l'état de siége, est-il de la compétence des Conseils de guerre? 18 janv. — Levée de l'état de siége dans les départements, 30 mars. — V. *Conseil de guerre*, *Rétroactivité*.

Etranger. Lorsque la caution *judicatum solvi* ne lui a pas pas été demandée en première instance, peut-elle l'être sur l'appel? 21 déc. — Le domicile de l'étranger en France modifie-t-il le statut personnel? *Spécialement*, la loi anglaise n'établissant pas la communauté entre époux, les héritiers (*Anglais*) de la femme décédée en France, peuvent-ils invoquer les droits de son chef? 21 fév. — Les Tribunaux français sont-ils compétents pour statuer sur la succession d'un étranger domicilié en France? 21 juil. — *Quid* sur une demande en séparation de corps entre étrangers? 30 décembre. — Le sont-ils pour juger le crime commis dans l'hôtel d'un ambassadeur étranger? *Quid* si l'ambassadeur renonce à invoquer le privilége de l'exterritorialité? *Quid* si le coupable est étranger? 18 avril, 12 juin, 2 juil. — Le sont-ils pour statuer sur les demandes entre étrangers? 30 avril, 24, 27 juillet. — *Quid* pour connaître d'une contestation entre un Français simple cessionnaire d'un étranger et un autre étranger? 11 mai. — Le Suisse qui a traité en France avec un Français, est-il justiciable des Tribunaux français? 25 fév. — Le jugement obtenu à l'étranger par le Français, a-t-il force de chose jugée en France contre lui, Français? 26 mai, 28 déc. — Le désistement de la partie lésée arrête-t-il l'action publique contre le Français qui s'est rendu coupable à l'étranger d'un crime contre un Français? 3, 10 oct., 3 déc. — De quelle peine est passible l'étranger expulsé de France qui y rentre sans autorisation? 28 mars, 15 avril. — Peut-il être arrêté pour dettes sur la réquisition d'un autre étranger? 27 août. — Pour faire arrêter un étranger, le Français doit-il être porteur d'un titre direct et incontesté? 15 avril. — L'appel de l'ordonnance qui permet l'arrestation est-il recevable? 15 avril. — Lorsqu'il y a litispendance, l'étranger incarcéré peut-il demander sa mise en liberté? 4 mai. — Affaire du navire *le Marabout*, droit de visite, du 4 au 8 juin. — V. *Assurance contre l'incendie*, *Conseil de guerre*, *Contrefaçon*, *Lettre de change*, *Mariage*, *Mutation* (*droits de*), *Navigation maritime*, *Saisie foraine*, *Succession*, *Tribunal de la Seine: jurisprudence de la chambre du conseil*, *Vente*.

Evasion. Lorsque l'évadé a été repris dans les quatre mois, le gardien peut-il être renvoyé en police correctionnelle? 5 nov. — D'un prisonnier sur un bateau, 1 avril. — Du pénitencier de Saint-Germain, 18 janv., 12 fév. — Jugement de l'affaire, 16 fév. — De la prison militaire rue du Cherche-Midi, 25 janv., 7 fév. — Détenu qui se jette par une fenêtre, 28 avril. — A Boulogne-sur-Mer, 7 déc. — A Laon, 11 janv. — De la prison neuve à Strasbourg, 17 avril. — A Angoulême, 6 juil. — A Bordeaux, 18 nov. — V. *Signalement*.

Evénements de décembre. Affaire de l'insurrection de Guers, 20 nov. — Rejet du pourvoi, 24 décembre. — V. *Conseil de guerre*.

Evocation. Le Tribunal qui annulle la sentence du juge de paix pour incompétence à raison de la matière, peut-il évoquer l'affaire et statuer sur le fond? 2 avril.

Exception de propriété. Quand peut-elle motiver un sursis? 6 nov.

Excès de pouvoir. Quand y a-t-il violation de la maxime: *non bis in idem*? 24 janv.

Exécution capitale. D'un soldat à Vincennes, 18 août. — A la Nouvelle-Orléans, 28 juil. — En Espagne, 26 août, 2 sept. — En Grèce, de l'assassin du ministre Kortiotakis, 12 oct. — Exécution expéditive en Angleterre, 14 avril. — Par la pendaison en Hongrie, 21 juil. — Par la hache, en Prusse, dans la prison, 10 oct.

Expertise. Celle commerciale est-elle nulle par cela qu'un des experts était en état de faillite? 28 juil. — En matière d'échange, qui doit désigner l'expert départiteur? 16 nov.

Exploit. Le défaut de date est-il une cause de nullité? Cette omission peut-elle être suppléée? 16 nov. — Est-il nul si la copie a été remise à un enfant? 7 déc.

Explosion. De deux paquets de voyageurs à Brême, 25 septembre.

Expropriation pour cause d'utilité publique. Le transport sur les lieux doit-il être énoncé dans une forme sacramentelle? *Quid* de la publicité des débats? 11 août. — En cette matière est-il besoin du ministère d'un avoué? 14 oct. — L'exproprié a-t-il l'option de l'indemnité alternative? 30 déc. — Celui dont le terrain exproprié n'a pas été employé, peut-il en demander la restitution? 30 déc. — L'expropriant qui a traité avec le propriétaire, peut-il opposer au locataire la clause du bail par laquelle ce dernier a renoncé, en cas d'expropriation, à toute indemnité contre le propriétaire ou ses ayants-cause? 3 avril. — Le locataire principal peut-il valablement stipuler avec le sous-locataire qu'en cas d'expropriation ce dernier ne participera pas à l'indemnité? 28 sept. — Le préfet est-il partie nécessaire au débat? 21 janv. — La production du plan parcellaire et du tableau des offres, doit-elle avoir lieu à peine de nullité? 21 janv. — Dès que l'utilité publique a été déclarée, l'expropriation doit-elle être prononcée? 1 juil. — Doit-elle toujours être déclarée par une loi? 29 déc. — Le jury peut-il donner comme indemnité la valeur des matériaux? 11 mars. — *Quid* des objets garnissant les lieux? 14 juil. — Doit-il juger s'il se présente une question en dehors de sa compétence? 23 juin. — Le jugement d'expropriation exécuté peut-il être rectifié pour erreur? 24 juin. — Le pourvoi en cette matière est-il nul pour défaut de désignation de l'avocat dans la déclaration de pourvoi et dans la notification de cette déclaration? 2 avril. — La compagnie ne doit-elle consigner qu'une seule amende, si les décisions contre lesquelles elle se pourvoit sont relatives à plusieurs propriétaires? 11 août. — Décret pour les alignements, 28 mars. — Y a-t-il nullité pour désignation inexacte des jurés? Le jury peut-il fixer l'indemnité à tant par mètre? 1 juil. — V. *Transportation*.

Expulsion. Des anciens représentants hors du territoire, 11, 17 janvier.

Extorsion de signature. Qu'est-ce qui constitue ce crime? 20 août.

Extradition. L'individu dont l'extradition est demandée et qui s'évade par bris de prison, est-il passible de l'article 237 du Code pénal? 6 avril. — Traité avec l'Angleterre, 13, 18 juin. — D'un espagnol, 11, 15 déc. — Application du traité entre la France et l'Espagne à un Espagnol condamné en Algérie, 19 octobre.

F

Fabrique d'église. Peut-elle intenter une action réelle? 27 avril. — Quand peut-elle poursuivre le recouvrement des prestations ou rentes contre ceux qui les lui devaient avant sa suppression? 12 août.

Facteur à la halle. Peut-il vendre sa charge? 30 janv.

Faillite. Quand un négociant doit-il être considéré comme en état de cessation de payements? 13 fév. — Peut-il former opposition au jugement déclaratif avant l'affiche ou l'insertion de ce jugement? 22 déc. — Peut-il être déclaré en faillite pour défaut de payement d'engagements commerciaux contractés en minorité? 19 fév. — La décision qui déclare le failli excusable ou inexcusable est-elle susceptible d'appel? Dans quel délai? Contre qui? 9 oct. — Quand y a-t-il lieu d'appliquer la réduction à quinze jours du délai d'appel en matière de faillite? 28 juil. — Devant quel Tribunal doit être portée la demande en payement du vendeur de marchandises? 1 août. — Où celle née de la faillite? 23 nov. — Est-il valable le payement fait entre la cessation de payement et la déclaration de faillite? 9 juin. — L'acte sous seing privé fait-il foi entre les créanciers du même débiteur? 22 déc. — Le créancier qui a reçu d'un tiers la garantie de sa créance peut-il donner son avis sur l'excusabilité du failli? 21 mars. — Celui qui a touché un dividende dans la faillite des coobligés de son débiteur est-il admis à produire à la faillite de ce dernier pour l'intégralité de ses créances? 24 nov. — Les commissaires à l'exécution du concordat ont-ils l'action directe contre les actionnaires commanditaires pour leur faire verser le montant de leur commandite? 30 mars. — Quel est l'effet de la résolution du concordat vis-à-vis des cautions? 20 juil. — Le failli peut-il, à défaut du syndic, exercer lui-même une action? 17 août. — Peut-il, lorsqu'il y a union, poursuivre le recouvrement de ce qui lui est dû pour l'exécution d'un mandat? 4 août. — En matière de faillite, la règle de l'art. 2013 que le cautionnement ne peut excéder ce qui est dû par le débiteur principal est-elle applicable? 21 juil. — V. *Compte-courant*, *Dol*, *Hypothèque*, *Péremption*, *Presse*, *Saisie-immobilière*, *Société*, *Tribunal de la Seine: Jurisprudence de la chambre du conseil*, *Vol*.

Faux. Le faux acquit donné au dos d'un bon du trésor constitue-t-il un faux en écriture authentique? 30 juil. — L'altération commise par le prêtre dans une permission du vicaire-général de dire la messe dans un diocèse constitue-t-elle le faux en écriture authentique? 4 mai, 14 août. — *Quid* des signatures fausses apposées sur les registres de l'administration des postes destinés à prouver les remises de fonds faites aux employés? *Quid* de celles apposées au bas du pour acquit que porte le mandat détaché de la souche de ces registres? 15 avril. — *Quid* d'un certificat de bonne conduite fabriqué? 4 mai. — *Quid* des faux commis dans les actes passés entre les commissionnaires au mont-de-piété et les emprunteurs? 15 avril. — Le faux billet qui n'indique pas le domicile de la personne chargée de l'acquitter constitue-t-il le faux en matière de commerce? 31 janv. — L'arrêt de la chambre d'accusation sur la question de faux est-il à l'abri de la censure de la Cour de cassation? 20 juin. — Est-il valable le pouvoir donné en vertu d'un faux intellectuel? 10 avril. — Le fait d'avoir rempli à son ordre l'endossement resté en blanc d'un billet à ordre soldé, mais non acquitté, constitue-t-il le crime de faux, 31 juil. — Affaire de faux billets de la Banque de France du 20 janv. au 3 fév. — Fausse autorisation de dire la messe, 14 juil. — Fausses éventualités de Bordeaux à Cette, 29, 31 août. — V. *Contumace*.

Faux incident. Est-il admissible contre un acte relaté dans un arrêt? 30 nov.

Faux (*Inscription de*). Quand est-elle admissible? 10 avril. — Peut-on attaquer un arrêt par l'inscription de faux pour établir qu'un magistrat dont la présence est énoncée n'y assista pas? 11 août. — V. *Arrêt*.

Femme mariée. Celle qui refuse d'habiter avec son mari lui doit-elle une pension alimentaire? 5 sept. — Peut-elle s'immiscer dans l'administration du mari pour le forcer à faire des réparations nécessaires à une propriété qu'il laisse dépérir? Celle qui s'est réservé le quart de ses revenus peut-elle faire des saisies-arrêts contre son mari? 25 août. — Ceux qui plaident contre elle peuvent-ils, au cas où le mari refuse l'autorisation, l'obtenir de justice? 25 mai. — Est-elle valablement engagée si l'autorisation du mari n'est pas exprimée dans l'obligation même? Cette autorisation ne peut-elle résulter de faits accessoires ou postérieurs? 4 sept. — V. *Adjudication*, *Théâtre*, *Tribunal de la Seine: Jurisprudence de la chambre du conseil*.

Femme normande. Depuis la loi du 17 nivôse an II, les époux mariés sous le régime de la coutume normande ont-ils pu stipuler dans leur contrat une société d'acquêts? 3 août. — V. *Hypothèque*.

Féodalité. En est-il entaché le contrat par lequel un ancien seigneur a baillé à titre de fief un moulin acquérant une rente seigneuriale et à charge d'entretenir ponts et rivières? 25 nov.

Fêtes nationales. Décret à ce sujet, 18 fév.

Fonctionnaire public. Le maire actionné en dommages-intérêts à l'occasion du refus d'un permis de chasse peut-il invoquer la nécessité de l'autorisation du Conseil d'État? 17 nov. — *Quid* d'un ancien maire? 8 avril.

Fonds de commerce. Lorsque le vendeur s'est interdit l'exercice du même commerce, cette obligation passe-t-elle à ses héritiers? 11 avril. — La vente produit-elle des intérêts de plein droit? 30 nov.

Foudre. Qui tue un homme à Roche-Maurice, 10 juil.

Fraude. Se présume-t-elle, 11 mai.

Fustigation. Peine infligée en Angleterre aux malfaiteurs de moins de dix-neuf ans, 1 avril.

G

Garde de Paris, 6 déc.

Garde mobile (*ancien*), accusé de vol, 10 août.

Garde nationale. Ceux qui avaient acheté des armes ont-ils pu les conserver après la dissolution de la garde? 27 fév. — Dissolution de la 1re compagnie du 1er bataillon de la 3e légion, 3 janv. — Décret de dissolution et de réorganisation, 11 janv. — Circulaire, 17 janv. — Ordonnance pour déposer les armes, 16 janv. — Amnistie pour les condamnations, 15 janv., 3 déc. — Organisation et nominations dans l'état-major, 15 janv. — Nomination des chefs dans celle de Paris, 24 janv. — Décret pour l'uniforme, 19 mars.

Garde-ports. Ceux de la Sambre ont-ils droit à l'application de l'édit du mois d'avril 1704? 18 mai.

Gaz. La réduction du prix du gaz stipulée dans le cahier des charges est-elle un règlement de police? 25 janv.

Gendarmerie. Le gendarme réformé peut-il être remplaçant dans l'armée? 12 mars. — Doit-il être puni comme déserteur celui qui s'absente de son corps pendant plus de huit jours sans permission? 2 juin, 4 juil. — Peut-il prêter serment devant la chambre correctionnelle d'un Tribunal de 1re instance? 18 août, 9, 10 sept.

Greffier. V. *Notaire*.

Grosse. Est-elle exécutoire celle revêtue de la formule exécutoire qui a précédé la Révolution de février? 7 mars. — Le porteur d'une grosse inexacte peut-il en demander la rectification, quand il y a eu jugement confirmé? 20 avril.

Guyane. V. *Transportation*.

H

Haute-Cour de justice. Projet de loi, 1 mai. — Rapport, 9 juil. — Sénatus-consulte organique, 16 juil. — Sa composition, 18 juil., 19 nov.

Horloge du Palais-de-Justice, 21 mars.

Hospices. Décret sur les commissions administratives, 25 mars.

Huissier. Est-il en contravention celui qui fait remettre un exploit par un tiers? 2 avril, 24 juin. — A-t-il le droit de faire les copies de pièces? 9 juin. — Peut-il assister une partie devant les Tribunaux de commerce? *Quid* spécialement dans les opérations de faillite? 9 oct. — Les restitutions à faire par lui de sommes qu'il a touchées par suite d'actes de son ministère sont-elles de la compétence du juge de paix? 22 janv. — Pour faire son transport le juge taxateur a-t-il pu consulter un tableau de distances fait postérieurement à l'acte? 29 déc. — La compagnie des huissiers a-t-elle privilége sur l'un d'eux, nommé trésorier, pour simple déficit dans sa caisse? 9 juin. — Question de responsabilité de remises de pièces, 22 janv. — De chose jugée sur une question de compte à rendre? 22 janv. — V. *Avoué*, *Cahier des charges*, *Cour d'assises*, *Notaire*, *Officier ministériel*, *Vente mobilière*.

Hydrophobie, 1 avril, 8, 20, 23 juil. — Avis du préfet de police, 14 juil. — Affaire du *menuisier de Viroflay*, 10 sept. — A Villejuif, 24, 25 sept.

Hypothèque. Le mandat à fin de constituer hypothèque doit-il être donné par acte authentique? 24 juin. — Le cohéritier, dont le privilége n'a pas été inscrit, a-t-il hypothèque sur tous les biens du cohéritier adjudicataire? 14 mai. — Prise en vertu d'un arrêt, l'hypothèque tombe-t-elle avec la cassation de l'arrêt? 1 juil. — A compter de quel moment prend rang celle stipulée pour garantie d'un crédit ouvert? *Quid* si les versements ont été faits après la cessation de payement du crédité? 6 fév. — Celle du créancier du vendeur de l'immeuble qui, par suite du défaut de transcription de la part de l'acquéreur, a pu être inscrite postérieurement à celle du créancier de l'acquéreur, prime-t-elle cette dernière? 8 juil. — Comment doivent s'entendre ces mots de l'art. 2151 du Code civil: *l'année courante? Quid* en cas de faillite du débiteur, 25 fév. — Stipulée dans un contrat d'échange, peut-elle avoir son effet sans inscription? 27 juil. — Est-elle valable l'inscription prise pour le montant d'une condamnation à intervenir? 16 mars. — Est-elle suffisante la mention portant que l'inscription est prise pour sûreté des condamnations prononcées par un jugement par défaut? 6 fév. — Est-elle valable la constitution qui ne contient pas déclaration de la nature et de la situation des immeubles? 27 avril. — *Quid* de l'inscription qui ne contient pas élection de domicile du créancier? 24 juil. — *Quid* du défaut de mention de l'époque de l'exigibilité? 16 nov. — Le tiers-détenteur d'un immeuble dont un créancier hypothécaire poursuit l'expropriation, peut-il invoquer l'exception *cedendarum actionum*, en se fondant sur ce que ce créancier hypothécaire aurait laissé périr des inscriptions qu'il avait sur d'autres immeubles du même débiteur? 18 mars. — La femme normande a-t-elle pu, après sa séparation, hypothéquer son bien dotal? *Quid* si elle a été autorisée par un avis de parents? 12 août. — Les effets d'un acte authentique contenant hypothèque peuvent-ils être étendus à des conventions sous seing privé? 2 déc. — Les créanciers hypothécaires ont-ils droit sur la prisée du moulin loué? 18 nov. — V. *Conservateur des hypothèques*, *Ordre*, *Pont*, *saisie immobilière*.

Hypothèque légale. Frappe-t-elle les biens que le cohéritier acquiert par licitation de ses coheritiers? 4 janv. — Frappe-t-elle ceux du père, simple administrateur des biens de ses enfants mineurs? 11 nov. — La femme l'a-t-elle pour ses créances extra-dotales? 10 août. — Celle de la femme est-elle éteinte, lorsqu'elle n'a pas été inscrite dans les deux mois de l'exposition du contrat de vente ou de l'adjudication des biens du mari? 25, 27 fév. — La femme du mari commerçant l'a-t-elle sur les biens de son mari pour le remploi de ses biens aliénés, si l'acte n'a pas date certaine? 29 déc. — Est-elle valable la clause d'un contrat de mariage qui stipule que l'hypothèque restreinte à certains immeubles pourra être transportée sur d'autres immeubles? 6 mai. — Le mari séparé de corps, qui veut faire radier l'hypothèque de sa femme, doit-il déposer au conservateur le jugement qui prononce la séparation? 19 mai. — Quel est l'effet de la purge sur hypothèque légale? 22 nov.

I

Iles de la Société. Décret relatif aux mariages, 28 mars.

Immeuble par destination. Le sont-elles les glaces qui ne font pas corps avec la boiserie? 26 août.

Immeuble national. Décret qui abroge la loi du 15 mai 1850 portant que l'affectation d'un immeuble national à un service public ne peut être faite que par une loi, 27 mars.

Impots. V. *Affiches*, *Contributions*.

Incendie. Le locataire en est-il responsable? 30 nov. — Lorsque le feu, mis *méchamment* à un objet quelconque, s'est communiqué à une maison, l'incendiaire peut-il être mis en jugement comme coupable d'incendie de maison? 24 juil. — Lorsqu'un incendie a lieu dans les bâtiments de l'État, à qui appartient-il de statuer sur l'étendue de la responsabilité de l'État? 28 mars. — Lorsqu'une accusation d'incendie est portée contre le propriétaire de la maison incendiée, la circonstance que cette maison était habitée doit-elle être posée à part au jury? 29 mai. — Association d'incendiaires dans Saône-et-Loire, 13 juil. — D'une tannerie au faubourg St-Marceau, 24 mars. — D'une fabrique de produits chimiques, 6, 15 avril, 26 août. — D'un liquoriste, rue St-Martin, 26 mai. — Une scierie mécanique, 20 août. — D'un cutter de plaisance, 21 juin. — D'une fabrique d'allumettes chimiques, 23 sept. — Chez un marchand de futailles, 17 août. — Au ministère de l'intérieur, 30 juil. — A l'Elysée, 15 août. — Au Palais-de-Justice, 18 mars. — Sur le boulevard d'Issy, 17 juil. — Rue Grange-Batelière, 22, 26 fév. — Boulevard de la Chopinette, par des enfants, 31 juil. — Dans le faubourg St-Antoine, après le feu d'artifice, 15 mai. — Dans les bois de Boulogne et de Vincennes, 11 mars. — Dans une fabrique de bougies, 30 mars. — De deux filatures, à Rouen, 16 avril. — Dans un hôtel garni, 15 janv. — Dans l'établissement des voitures de St-Denis, 18 mars. — A St-Denis, 4 fév. — A Sèvres, 19 déc. — A Chatou, 7 janv. — A Passy, 16 janv. — A Lille, 18 juil. — A Nantes, 1 janv. — A Marseille, 30 janv. — A Dammartin, 1 sept. — Près de Bernay, 18 mars. — A Bizy, 18 mars. — Au Bas-Rivier (Isère), 7 sept. A Breuilpont, 18 mars. — A Berville, 15 juil. — A Marseille, 28 juil. — A Châlons-sur-Marne, 1 avril. — A Reims, 2 avril. — A Ozouer-le-Repos, 8 avril. — Chez l'artificier de Marseille, 24 sept. — A Beuzeville, 22 août. — A Meurival, 21 avril. — A Martinpérisse, 21 avril. — A Grenoble, 22 avril. — A Bordeaux, 9 juin. — Au Hamet (Aisne), 25 juillet. — Allumé par un enfant, en Hollande, 11 déc. — A Renton (Ecosse), 22 août. — V. *Assurance contre l'incendie*.

Incident. Lorsqu'il s'élève sur l'exécution d'un arrêt définitif, peut-on procéder par acte d'avoué à avoué? 30 déc.

Infanticide. A Belleville, 18 juil. — A Villejuif, 1 oct. — A Paris, rue Sainte-Placide, 24 déc.

Inhumation. V. *Cimetière*.

Inondations. Du Doubs et du Bas-Rhin, 23 sept. — Dans la Manche et le Calvados, 8, 9, 10 oct.

Instruction publique. Décret provisoire et nominations, 11 mars. — Modification à ce décret, 13 mars. — Décret réglementaire sur l'organisation de l'enseignement secondaire, 13 avril. — Compétence des conseils académiques, 23 nov.

Insurgés de décembre 1851. Circulaire du ministre de l'intérieur sur les insurgés arrêtés, 31 janv. — Institution d'une commission des grâces, 13 mars. — V. *Arrestation*, *Conseil de guerre*, *Evénements de décembre*.

Interdiction. Demande contre un sexagénaire, 20 janv. — Interdiction à Paris et à Lyon pour certains individus. Texte de la loi, 13 juil.

Intérêts. Courent-ils à partir de la demande, lorsqu'il s'agit d'un capital non encore liquidé? 20 juil. — Quand peut-on les capitaliser? 11 août. — Le commandement a-t-il pour effet de convertir en prescription trentenaire la prescription de cinq ans de l'art. 2277 du Code Napoléon? 8 sept. — S'ils n'ont pas été stipulés, les Tribunaux peuvent-ils y suppléer par de simples présomptions? 22 avril. — Si l'un des débiteurs solidaires les a payés, l'autre y est-il obligé? 22 avril. — Dans une opération commerciale, les Tribunaux peuvent-ils réduire les intérêts au taux des intérêts civils? 22 avril. — Ceux d'un prix de vente sont-ils prescriptibles par cinq ans? 9 sept, 13 nov. — A partir de quel moment sont dus les intérêts des donations déguisées? 13 novembre. — V. *Fonds de commerce*.

Internement. Circulaire du ministre de la police sur la mise en surveillance des internés, 17 avril.

Intervention. La déchéance du droit d'appel entraîne-t-elle la déchéance du droit d'intervention? 30 nov.

Inventaire. Le président du Tribunal a-t-il un pouvoir discrétionnaire pour apprécier les pièces qui doivent être inventoriées? Son ordonnance est-elle susceptible d'appel? 19 nov. V. *Juge de paix*.

Inventaire (Bénéfice d'). La déchéance peut-elle être invoquée même contre les créanciers de la succession? 11 fév. — L'héritier bénéficiaire peut-il se faire autoriser par le Tribunal à vendre des créances dépendant de la succession? 2 avril.

Ivresse. Mort d'un professeur de minéralogie, 17 janv.

J

Jeu (de bourse). Le prêt fait par un agent de change à son client qui joue est-il valable? 9 juin. — Celui qui se livre à ce jeu est il justiciable du Tribunal de commerce? Le report est-il jeu de bourse? 23 nov. — Un billet à ordre souscrit pour dette de jeu (*Opérations sur les fonds publics*) est il *radicalement* nul? 9 juil. — L'agent de change doit-il restituer les valeurs données comme couverture? 25 août. — V. *Actions industrielles*, *Agent de change*.

Jeu de hasard. Celui qui a indûment établi un jeu sur la voie publique est-il excusable pour sa bonne foi? 28 août.

Jeu (Maisons de). Clandestines saisies rue de Richelieu, 15 janv. — Le jeu de l'écarté dans un café est il jeu prohibé? 24 juil.

Jugement. Le donné acte d'un fait même incontestable peut-il modifier le jugement une fois prononcé? 9 juil. — Est-il nul celui dont la feuille d'audience ne mentionne que la publicité du prononcé? 24 janv. — *Quid* de celui auquel a concouru le juge non présent aux audiences précédentes? 18 août. — Quand y a-t-il contrariété de jugements? 30 juil. — V. *Partage d'opinions*.

Jugement par défaut. Celui qui, dans les six mois, a été signifié et suivi d'une saisie immobilière est-il susceptible d'opposition? 16 déc.

Juge de paix. La signature seule du juge de paix sur une transaction qui aurait été faite devant lui rend-elle cet acte obligatoire pour les parties? 13 août. — Constitué arbitre, a-t-il droit à des honoraires? 27 mai. — Commet-il un excès de pouvoir quand, après avoir admis l'opposition à un jugement qualifié par défaut par erreur, il prononce une condamnation définitive contre le défendeur? 11 fév. — Est-il compétent pour prononcer l'amende de 10 fr. contre la partie qui n'a pas comparu sur une citation en conciliation? 26 mai. — *Quid* pour statuer sur les contestations de plantations d'arbres à distance illégale? 22 déc. — *Quid* pour statuer sur une demande en résiliation de bail fondée sur un détournement de la part du locataire? 2 avril. — *Quid* sur une demande en payement de loyers de 200 fr. si le prix annuel est supérieur? 22 déc. — Peut-il, lorsque tous les héritiers le demandent, faire la levée des scellés sans inventaire? *Quid* s'il y a un mineur? 16 avril. — La citation qui ne contient pas l'indication précise du jour de la comparution est-elle nulle? 22 avril. — Translation de la justice de paix du troisième arrondissement rue de la Banque. 10 avril. — *Nominations*, *révocations*, *etc.*, 7, 9, 16, 20, 22, 28, 31 janv., 4, 11, 19, 20, 24 fév., 3, 5, 13, 14, 21 mars, 1, 3, 21, 23, 30 avril, 9, 19, 23, 29 mai, 9, 11, 19 juin, 6, 16, 27, 30, 31 juil., 3, 24, 31 août, 7, 16, 26 sept., 12, 14 oct., 12 nov., 12, 28 déc. — V. *Huissier*, *Taxe de frais*.

Jurés mesureurs. A Nantes, ont-ils le privilége exclusif de mesurer la houille? 18 août.

Jury. Sa décision est-elle nulle quand la réponse est irrégulière sur la circonstance aggravante? 16 janv. — *Quid* quand il y a surcharge? 22 mai, 20 juin. — *Quid* quand un des jurés a été condamné *correctionnellement* pour un fait qualifié crime par la loi? 17 janv. — *Quid* quand il y a erreur sur le nom d'un juré? 3 sept. — Le tirage est-il valable quand un juré *supplémentaire* figurait dans le nombre? 8 fév. — Deux jurés parents peuvent-ils faire partie du même jury? 10 sept. — Deux frères? 12 août, 24 sept. — Un conseiller de préfecture peut-il être juré? 19, 24 déc. — Le juré suppléant un juré dispensé peut-il faire partie du jury dans un autre procès avec le dispensé? 23 avril. — Modification au jury en Angleterre, 1 juil. — Juré récusé dans la Hesse pour écrits offensants contre le président de la République, 31 août. — *Collecte*. 3, 19 janv., 1, 14 fév., 16 mars, 1, 17 avril, 1, 16 mai, 1, 16 juin, 16, 29 juil., 17 août, 2, 18, 29 sept., 16 oct., 16 nov., 1 16 déc. — *Excuses*. 4 janv., 3, 17 fév., 2, 17 mars, 2, 17 avril, 2, 18 mai, 2, 17 juin, 2, 17 juil., 3, 17 août, 2, 17 sept., 2, 19 oct., 17 nov., 2 déc. — *Tirage*. 6, 19 janv., 3, 17 fév., 9, 22 mars, 6, 20 avril, 4, 18 mai, 2, 22 juin, 6, 20 juil., 8, 27 août, 7, 22 sept., 21 oct., 3, 21 nov., 22 déc. — V. *Cour d'assises*, *Preuve testimoniale*.

Justice civile et commerciale. Compte-rendu de 1821 à 1850, 10, 11 déc.

Justice criminelle. Compte-rendu de l'année 1850, 23 oct. au 3 nov.

K

Knout. Son abolition en Russie, 21 déc.

L.

Lais et relais de la mer. Peuvent-ils être prescrits autrement que par la prescription trentenaire, 18 nov.

Légion-d'Honneur. Décret organique, 18 mars. — Décret qui étend aux officiers le décret du 23 janvier 1852, 1 fév. — Nominations et promotions dans la magistrature, 15 fév., 16 mars, 17 août, 12 nov., 12 déc. — Ministres, conseillers d'État et M. Billault, 12 déc. — Décret pour sa dotation, 30 mars. — Décret disciplinaire, 30 nov.

Législation charitable. Projet de loi pour appliquer aux commissions administratives des bureaux de bienfaisance les dispositions du décret du 23 mars 1852, 22 mai. — Observations sur la législation charitable. Introduction, 5 mai. — Les sociétés de charité maternelle, 25 mai. — Les crèches, 1 juin. — Les enfants-trouvés, 23, 29 juin, 17, 30 juil., 3 août, 3, 5 sept. — Les colonies agricoles, 21, 28 sept. — Les salles d'asile, 1, 9, 31 déc.

Législation pénale. Les bagnes et la déportation, 6 mai. — Observations sur le projet de loi sur les travaux forcés, 19 juin.

Légitime. Quelle était la nature de ce droit pour les filles dans la coutume de Normandie? 10 juin.

Legs. Le legs d'une créance devient-il caduc si la créance a été remboursée du vivant du testateur? 9 déc. — *Quid* de la vente de la chose léguée? 8 juin. — Les legs caducs profitent-ils toujours au légataire universel? 3 mars. — Les legs successifs d'une rente viagère qui s'éteignent l'un après l'autre constituent-ils une substitution prohibée? 3 mars. — Le legs du préciput et hors part doit-il être énoncé en termes sacramentels? Spécialement, résulte-t-il du legs universel fait à un enfant? 27 janvier. — Des legs particuliers successifs absorbant la totalité des biens du testateur constituent-ils un legs universel? Dans ce cas, la Cour de cassation a-t-elle le pouvoir appréciateur? 6 mai. — La radiation du légataire universel laisse-t-elle subsister les legs particuliers? 22 oct. — Lorsqu'on a légué un terrain sur lequel le premier avait dû élever des constructions dont la valeur lui serait remboursée à l'expiration du bail, ce remboursement est-il à la charge du légataire universel ou du légataire particulier? 8, 29 janv., 3 fév. — Est-il valable le legs fait au profit *des pauvres d'une ville?* L'archevêque peut-il désigner les établissements qui en profiteront? 12 mai. — *Quid* de celui fait au consistoire de l'Église réformée de la conférence d'Augsbourg? 19 mai. — A partir de quel moment courent les intérêts du legs fait à un hospice? 31 mars, 12 mai. — La somme léguée pour être employée à la sépulture du testateur est-elle productive d'intérêts? 31 mars. — Le legs fait à trois personnes conjointement et qui a été le résultat des manœuvres frauduleuses de l'une d'elles, agissant de concert avec les autres doit-il être annulé relativement à tous les légataires? 20 mai. — Le légataire universel, s'il y a contestation, peut-il être envoyé en possession? 22 juill. — Lorsqu'il y a un légataire universel, les héritiers naturels peuvent-ils invoquer les nullités contre le legs particuliers? 18 août. — Demande en nullité d'un legs fait à la ville de Paris, 25 sept. — V. *Donation*, *Substitution*.

Léthargie. Une femme à Batignolles, 28 déc. — Lettre du docteur Rousseau à ce sujet, 30 déc.

Lettre. L'héritier peut-il s'opposer à la publication des lettres du décédé? 20 mai. — Lettre de M. le comte de Chambord. *Communiqué* à cet égard, 19 mai.

Lettre de change. Les formalités à remplir à défaut de paiement d'une lettre de change doivent-elles être régies par la loi du lieu où la lettre de change a été créée ou par celle du lieu où elle était payable? Application de ce cas à une lettre tirée de Belgique et payable à Londres, 12 sept. — Le français porteur d'une l

Liberté, Egalité, Fraternité. Effacement sur les édifices publics.

Libraire. Condamné pour avoir acheté un *gradus.* — V. *Colportage.*

Lingot d'or. Trouvé par un maçon. Question de propriété du trésor, 7 mai.

Liste civile de Louis Philippe Les dettes qui la grève sont-elles à la charge du domaine? 29 déc. — Projet de loi pour indemnité aux anciens employés, 22 mai.

Liste civile de l'Empereur. Projet de sénatus-consulte, 22 décembre. — Rapport au Sénat et sénatus-consulte, 15 déc.

Livres. Décret qui admet l'importation libre en France des livres imprimés en Corse, 23 oct.

Livret d'ouvrier. V. *Tissage.*

Loi. Nouvelle formule, 3 déc.

Loterie. Demande sur son rétablissement, 30 déc.

Loterie des lingots d'or. Affaire du liquidateur contre les messageries nationales, 13 mars. — Affaire des billets doubles, 1er mai.

Louvre. Décret pour son achèvement, 19 mars.

Lyon (ville de). Décret sur une nouvelle division municipale, 26 mars.

M

Machine infernale de Marseille. Son essai. 16 oct. — V. *Gaillard.*

Magistrature. Décret sur la mise à la retraite et sur la déchéance, 3 mars. — Effets de ce décret, 6 mars. — Installation des nouveaux magistrats nommés à Paris, 20 mars. — Le gouvernement provisoire de 1848 a-t-il pu porter atteinte à son inamovibilité? Le magistrat suspendu à cette époque peut-il appeler de cette décision? Peut-il demander le rappel de son traitement? 11 mars, 4 août. — Costume, 2, 26 juin. — Traitements, 28 oct.

Magnétisme. Appliqué à l'art de guérir constitue-t-il l'exercice illégal de la médecine? 25 déc.

Maison de correction. Règlement, 28 janv.

Maison garnie. Celui qui loue sa maison meublée est-il obligé de tenir le livre de police? 18 déc.

Maison de Paris. Quelle doit être la hauteur des lucarnes? 25 mai.

Mandat. Le mandataire peut-il être recherché après la reddition de ses comptes? 13 août. — La prescription de cinq ans de l'art. 289 du Code de commerce est-elle applicable au mandat non acceptable? 8 avril. — Celle de trois ans couvre-t-elle les détournements faits par un mandataire? Ce dernier commet-il l'abus de confiance qui, pour cacher des défaits anciens, transmet à son mandant les sommes nouvellement versées? 7 août. Les mandataires conjoints qui ont colludé pour enlever des biens à la succession de leur mandant sont-ils tenus solidairement des dommages? 30 déc. — V. *Commis voyageur, Hypothèque.*

Marchand ambulant. Avis du préfet de police, 29 avril.

Marchandises neuves. Faut-il une autorisation du Tribunal pour vendre ces marchandises après décès? 5 août.

Mariage. V. *Iles de la Société, Presse, Tribunal de la Seine, Jurisprudence de la chambre du conseil.* Est-il nul en cas d'incompétence de l'officier d'Etat civil? 6 janv., 23 mai. — Les collatéraux peuvent-ils en demander la nullité pour cause de démence? 23 mai. — Les billets souscrits en garantie de promesse de mariage sont-ils valables? 20 juin. — Affaire d'opposition. Un marchand d'eau merveilleuse, 8 déc. — L'indien, sujet français, a-t-il pu contracter mariage valable avec une femme étrangère lorsque ce mariage est contraire à la loi indoue, mais conforme à la loi française? 17 juin. — Affaire de promesse de mariage devant la Cour de Berlin, 25 nov. — Nouvelle loi en Sardaigne, 14 août. — Demande en nullité d'un mariage contracté en Russie, 29 août. — Un mariage aux Etats-Unis, 18 sept. — *L'Alliance* (association), 5 déc.

Marine du commerce. — Décret sur les engagements des marins du commerce, 6 mars. — Décret sur les mousses, 26 mars. — Autre sur le régime disciplinaire et pénal, 27 mars. — Décret d'amnistie pour les déserteurs, 30 mars.

Marine de l'Etat. Décret sur le régime disciplinaire et maritime, 30 mars. — La peine de la corde au cabestan est-elle abrogée? 23 mai.

Marque de fabrique. V. *Propriété industrielle.*

Maternité. Peut-elle être recherchée par les héritiers contre l'enfant afin de lui restituer une maternité adultérine? 11 juin.

Médaille d'honneur pour les militaires et marins, 4 mars.

Médecin. Se rend-il coupable d'exercice illégal de la pharmacie le médecin homœopathe qui distribue des remèdes à domicile? 12 fév. — Le prophète de Ménetous 1er juin. — V. *Patente.*

Menaces. A une femme par un jeune homme, 27 fév.

Mendicité. Condamnation de trente-deux individus, 10 mars. — De trente neuf autres, 24 mars. — Avec menace, 14 mars. — Organisée en société, 23 mars. — Un mendiant poète, 11 juin.

Meurtre (ou tentative de). D'un journaliste anglais, rue de Sèze. V. *Bower.* — D'un individu arrêté qui prend la fuite, 4 janv. — D'un greffier par un boucher, 15 fév. — Par un mari jaloux sur sa femme, 14 fév. — Par un amant sur sa maîtresse, 10 avril. — Autre suivi du suicide de l'amant, 5 août. — D'une femme par son mari à Saint-Dizier, 3 juil. — Autre. 15 juil. — Sur le gardien de la prison de Beauvais, 6 fév. — Sur une sentinelle du fort d'Ivry, 11, 12 fév. — Sur une autre, quai d'Orléans, 5 déc. — Sur une autre, à Lyon, 29 déc. — Par un beau-frère sur son beau-père. V. *Remy.* — Par un vieillard sur sa belle-fille à Compainville, 3 août. — D'un garçon marchand de vins, 15 juil. — A la gare d'Ivry, 15 avril. — A l'île Saint-Denis, 2 juil. — D'une servante dans le département du Cantal, 3 oct. — A Clermont (Puy-de-Dôme), 29 mai. — A Elbeuf, 31 juil. — D'une femme à Etampes, 12 fév. — A Sainte-Marie-en-Gosse d'un mari par sa femme folle, 6 nov. — Sur un factionnaire à Metz, 15 juil. — A Channe (Charente-Inférieure), 29 mai. — Par imprudence à Versailles, 26 oct. — A Marseille, d'un Piémontais, 14 déc. — En Algérie, par des Espagnols, 15 juin. — En Hongrie, 11 août. — En Espagne, 2 déc. — A la Louisiane, 6 août. — Meurtres à Malaga, par un forcené, 29 sept. — Quadruple meurtre à Valence (Espagne), 10 août. — D'un horloger aux Etats-Unis, 1 oct. — Par un curé sur son vicaire en Espagne, 12 août. — A Madrid, 6 oct., 5 nov. — D'un magistrat en Andalousie, 13 oct. — A Grenade, jeune homme enterré vif, 5 nov. — A la suite d'une rixe près Birmingham, 21 août. — Tentative sur le président du conseil des ministres de Toscane. V. *Baldasseroni.* — D'une femme par son mari en Suède, 1 sept. — D'une autre à Londres, 21 nov. — D'un marchand de bœufs en Autriche, 4 sept. — D'un médecin à Hal (Belgique), 17 sept. — D'un enfant en Suède. Révélations d'une femme à son lit de mort, 28 sept. — Parricide à Wessem (Pays-Bas), 29 sept. — V. *Assassinat, Cadavre.*

Militaire. V. *Absence, Arrêté municipal, Armée.*

Mines. Sous l'empire de la loi du 28 juillet 1791 et de l'arrêté du 3 nivôse an VI, l'approbation administrative était-elle nécessaire pour les associations d'intérêt? 8 juil. — Le concessionnaire doit-il au propriétaire de la surface indemnité pour le dommage causé par l'exploitation intérieure de la mine, 23 déc. — Le propriétaire du fonds voisin peut-il s'opposer au sondage? 30 juil. — L'acte par lequel des concessionnaires conviennent de diviser l'exploitation étant annulé comme illégal, la nullité de toute la convention s'ensuit-elle? 24 août. — Le concessionnaire est-il responsable du dommage causé au propriétaire de la superficie par l'affaissement du toit de la mine? 17 nov. — Décret qui défend la réunion des mines, 26 oct.

Mineur. Son engagement est-il radicalement nul ou simplement rescindable pour lésion? *Quid* d'un engagement d'actrice? 19 fév. — L'art. 472 du Code civil s'applique-t-il à un traité fait par le mineur avec un tiers du consentement de son tuteur? 22 janv. — Lorsque le jugement n'a pas été signifié au subrogé-tuteur, en cette qualité, les délais de l'appel courent-ils contre le mineur? S'il y a indivisibilité entre le mineur et ses cointéressés, l'appel interjeté par le mineur leur profite-t-il? 31 août. — V. *Juge de paix, Opposition* (*tierce*), *Tribunal de la Seine, jurisprudence de la chambre du conseil.*

Ministère. Nouveau, 24 janv. — Suppression de celui de l'agriculture et du commerce, 27 janv.

Ministère d'Etat. Décret qui l'institue, 24 janv.

Ministère de la police. Décret qui le crée, 23 janv. — Lettre du Président et organisation, 1 fév. — Nomination des directeurs et inspecteurs généraux, 12 fév. — Circulaire du ministre aux inspecteurs généraux, 17 fév., 21 avril. — Rang des inspecteurs généraux, 25 fév. — Nomination des inspecteurs spéciaux, 3 mars. — De directeurs et sous-directeurs, 25 mai. — Circulaire sur les ouvriers venant à Paris, 20 avril.

Ministère public. Y a-t-il nullité si ce n'est pas le même membre du parquet qui a assisté à toutes les audiences? 6 avril. — Quand il a donné ses conclusions, les parties peuvent-elles présenter de nouvelles conclusions? 9 oct.

Modèle de fabrique. Le dépôt au conseil des prud'hommes le protège-t-il? Le dessin d'un modèle de poêle en fonte est-il un dessin de fabrique? 22 oct.

Moniteur. Sa réponse à la protestation du comte de Chambord, 18 nov.

Monnaie. A l'effigie de Napoléon, 6 janv. — *Refonte.* Décret qui ordonne le retrait des pièces de 25 centimes, 2 mai.

Monnaie (Fausse). Fausses pièces de 50 centimes, 10 mars, 16 avril. — A Belleville, 15 janv. — En Espagne, 21 mars. — Dans le royaume Lombardo-Vénitien, 16 avril. — V. *Faux.*

Mont-de-Piété. Décret sur l'administration de celui de Paris, 28 mars.

Mort. Subite d'un ouvrier corroyeur, 7 janv. — D'un vieillard passage Choiseul, 24 fév.

Musée. Création d'un nouveau, 18 fév.

Mutation (droits de). Quel droit est dû à l'encontre de l'enfant naturel reconnu, institué légataire universel par la mère qui ne laisse pas de parents au degré successible? 6 avril. — La clause par laquelle un père et une mère en faisant le partage anticipé de leurs biens entre leurs enfants, s'en sont réservé l'usufruit avec reversibilité au profit du survivant des biens de l'époux prédécédé, est-elle passible du droit de mutation? 25 fév. — Lorsqu'un acte a été qualifié donation par un jugement, doit-il être considéré comme tel pour le droit de mutation? — Quelle sera la base d'évaluation? 19 fév. — Lorsque le donataire entre-vifs devient héritier du donateur, le droit de mutation s'exerce-t-il sur la somme donnée? 17 mars. — Doit-il le droit de mutation l'immeuble apporté en société qui, ultérieurement licité, est adjugé à l'un des associés? 1 juin. — *Quid* de la transmission d'une chose mobilière non constatée par écrit? 7 avril. — *Quid* de la promesse de vente? 23 nov. — Dans les sociétés de survivance le droit de mutation est-il dû au décès de chaque sociétaire? 9 janv. — Lorsque l'adjudication d'un immeuble a été faite au profit de deux copartageants pour une partie appartenant à un troisième, le droit de transcription est-il dû sur cette dernière partie ou sur la totalité du prix? 13 mai, 8 juil. — Lorsque l'avoué a déclaré l'adjudicataire et que ce dernier fait ensuite personnellement la déclaration de command, est-il dû deux droits de mutation? 5 fév. — Sur quelle base doit être calculé le droit à percevoir sur la transmission d'un bail emphytéotique? 18, 26 nov. — La transmission par décès de biens immeubles acquis en France par des époux étrangers dont l'un est devenu Français par naturalisation, doit-elle être régie par la loi française? 13 mai. — La prescription de deux ans est-elle applicable au cas où l'administration n'a pas réclamé dans l'intervalle le droit de mutation pour donation entre époux pendant le mariage? 1 juil. — V. *Enregistrement, Société.*

N

Nantissement. Le droit au bail peut-il être donné en nantissement? 12 mars. — V. *Pont.*

Navigation fluviale. Les questions de dommages intérêts pour abordage de bateaux sont-elles de la compétence du Tribunal de commerce? 15 juil.

Navigation maritime. Quel est le droit de l'inventeur de l'épave? — L'étranger propriétaire du navire qu'il a abandonné, peut-il demander des dommages-intérêts au sauveteur français? 19 mai. — La vente d'un navire peut-elle se prouver par les livres et la correspondance? 27 mai. — Les mariniers, pour monter les vaisseaux, doivent-ils avoir un diplôme? — Application du décret du 24 mars 1852, 4 oct. — L'ordonnance du 31 octobre 1784 sur la police de la navigation est-elle encore en vigueur? 14 fév. — A qui appartient le droit de révoquer le capitaine? *Quid* du désarmement du navire? 7 avril. — Le décret d'amnistie relatif aux contraventions, s'applique-t-il aux condamnations aux frais de poursuite d'instance? 20 fév. — Les bâtiments de petit cabotage sont-ils astreints au rôle d'équipages 20 février. — Est-il punissable celui qui navigue avec un bateau non marqué? 20 fév. — Décret sur les rôles d'équipage et sur le cabotage, 23 mars. — V. *Marine, Rôle d'équipage, Sauvetage.*

Navire. Par qui doit être supportée l'avarie provenant de l'échouement volontaire opéré pour le bien et le salut commun du navire? 28 juil. — Navire espagnol abandonné en mer, 31 août.

Negotiorum gestor. Quand lui doit-on les intérêts de ses avances? 2 avril.

Noblesse. Rétablissement des titres, 27 janv.

Nom. Constitue-t-il une propriété? 5 fév.

Notaire. Les décisions de la chambre peuvent-elles être déférées aux Tribunaux civils? 23 déc. — A-t-il, à l'exclusion des greffiers, huissiers et commissaires-priseurs, le droit de procéder aux ventes publiques, aux enchères des bois de haute futaie? 29 janv., 13 mai. — L'acte reçu par lui, dans son propre intérêt, est-il radicalement nul? 7 janv., 5 fév. — Les blancs des actes remplis par une barre constituent-ils une contravention à la loi? 22 juil. — Sa créance pour honoraires *non taxée* a-t-elle pu se compenser avec le compte courant d'un banquier, son créancier? 30 nov. — Le règlement d'honoraires fait entre lui et un client empêche-t-il les héritiers de demander la réduction? 17 juil. — Se rend-il coupable d'abus de confiance, celui qui change la destination des sommes à lui remises par des clients? 8 oct. — Peut-il faire faire des adjudications par son maître clerc? 30 juin. — Est-il responsable des formalités destinées à l'efficacité des contrats? par exemple : de la transcription? des inscriptions? ou faut-il qu'il ait reçu mandat à cet égard? 4, 12 sept. — Doit-il dans les inventaires constater si les reconnaissances sont sur papier timbré? 5 oct. — Est-il responsable des fausses signatures insérées dans son acte? 21 janv. — *Quid* d'un prêt? 1 juil. — *Quid* de la validité du certificat de propriété des rentes sur l'Etat? 12 fév. — *Quid* des négligences de la purge hypothécaire? 25 juil. — *Quid* de l'omission dans l'expédition d'une adjudication d'immeubles d'une clause du cahier des charges? 27 mars. — *Quid* d'un payement non valable? 10 juin. — Celui qui mentionne dans un contrat d'adjudication une taxe de frais non enregistrée est-il passible de l'amende? 7 avril. — Le prix de la formule de la patente doit-il être payé en même temps que le premier douzième des contributions? Une chambre des notaires peut-elle réclamer au nom des notaires de l'arrondissement? 26 nov. — Notaire destitué par suite des événements de décembre, 14 fév., 29 mai. — Ancien notaire accusé de vol de billets de banque, 18 mars, 30 avril — Election à Paris, 27 mai. — Adresse de la chambre de Paris au Président, 20 oct. — V. *Adjudication, Colonies. Officier ministériel, Saisie immobilière.*

Nourrices. Abrogation de l'art. 4 du décret du 30 juin 1806, 3 juil.

Novation. Qu'est-ce qui la constitue? 2 avril, 17 juil. — V. *Séparation des patrimoines.*

O

Objets perdus. La plaque de Charles III, par le roi d'Espagne, 16 déc. — Quatre chaines d'or, 8 oct. — 50,000 fr. oubliés par la comtesse de ***, dans les gondoles de Versailles, 10 oct.

Obligation. Est-elle nulle pour défaut de cause? 17 août. — Quand peut-elle être annulée pour dol ou fraude? 22 juil. — Lorsqu'un individu s'est engagé à la payer par un nombre d'annuités fixées, le juge peut-il étendre ces annuités? 17 juin. — Le défaut de *bon ou approuvé* entraîne-t-il la nullité de l'obligation unilatérale? 4 sept.

Octroi. Le doivent-ils les porcs qui entrent à Paris dépecés? 26 mai. — Quel est le juge compétent pour statuer sur le refus de payer les droits d'octroi? 27 fév. — V. *Soudes.*

Offenses verbales. Décret qui remet le jugement de ces délits à la juridiction correctionnelle? 2 janv.

Officier ministériel. L'officier destitué peut-il consentir, au profit d'un de ses créanciers, un transport sur la somme que le Gouvernement a fait consigner par son successeur? 9 déc. — Les officiers publics qui, dans les localités où il n'existe pas de commissaires priseurs, sont autorisés à faire les prisées et les ventes de meubles, ont-ils droit aux salaires établis par la loi du 18 juin 1843 pour les commissaires-priseurs? 16 sept. — Les créanciers ont-ils le droit de présentation? 23 juil. — Peut-on s'associer pour exploiter l'office? (*In specie* office d'huissier entre le père et le fils), 10 fév. — La convention verbale non insérée dans l'acte de vente est-elle valable? 26 oct. — La déconfiture du vendeur, postérieure à la vente, est-elle une cause de réduction du prix? 7 janv. — *Quid* de la diminution des produits? 12 oct. — Le vendeur non payé a-t-il, après le décès du titulaire, le droit de présenter le successeur? 25 août. — A-t-il privilége sur l'indemnité après la destitution du titulaire? 4 fév., 10 mars, 13 mai, 3 août. — *Quid* après la démission? 25 août. — La contre-lettre peut-elle être opposée par l'acquéreur de l'office à un cessionnaire de partie du prix de l'office? 28 mai. — Peut-elle être opposée par l'acquéreur au vendeur? 11 nov. — La renonciation au droit de répéter le supplément de prix payé en vertu d'une contre-lettre met-elle obstacle à l'exercice ultérieur du droit de répétition? 20 avril. — Quel est l'effet de la demande en réduction de prix à l'égard des cessionnaires de portion du prix? Quand y a-t-il lieu à diminution de prix? 28 fév. — L'acquéreur qui a transigé peut-il encore revenir sur cette transaction pour faire réduire le prix? 7 déc. — L'exécution du traité secret ratifiée par le débiteur en couvre-t-elle la nullité? 7 déc. — L'acquéreur qui a accepté la cession du prix faite sur lui à un tiers par le vendeur peut-il opposer au cessionnaire la réduction survenue ultérieurement? 8 déc. — Le cautionnement peut-il faire l'objet d'un transport? 23 mars, 2 juin. — Le privilége sur le cautionnement existe-t-il pour tout fait de charge? 2 juin. — *Quid* spécialement pour la restitution d'une somme que l'avoué a touchée comme curateur à succession vacante? 2 juin. — Le privilége de second ordre assuré au prêteur profite-t-il aux ayants-cause de ce dernier? 17 déc. — L'action en responsabilité contre un notaire pour cause de mauvais placement de fonds constitue-t-elle un fait de charge? 23 mars. — Démenti du *Moniteur* sur des bruits relatifs aux offices, 13 août, 5 nov. — V. *Délégation, Dénonciation calomnieuse, Facteur à la halle.*

Offres réelles. Devant quelle juridiction doivent être portées les demandes en validité? 22 juil.

Opposition. Est-elle valable celle formée en vertu de billets annulés par un jugement infirmé par arrêt non levé ni signifié? 8 avril. — L'opposition à un arrêt par défaut interprétatif doit-elle être formée par acte d'avoué à avoué? 29 avril.

Opposition (tierce). La fille mineure de l'acquéreur peut-elle la former contre l'arrêt qui a prononcé la résolution de la vente? — Un créancier peut-il la former à un jugement passé en force de chose jugée contre son débiteur saisi avec lequel il a été rendu? 11 nov.

Ordre. L'avoué qui a fait les notifications aux créanciers inscrits peut-il, dans l'ordre ouvert sur la surenchère, se faire colloquer pour ses dépens au lieu et place de son client? 2 déc. — Un créancier peut il demander le rejet d'une collocation après l'expiration du délai accordé pour les contestations? 13 mars. — La collocation définitive peut-elle être annulée d'office par le Tribunal? 3 nov. — Les créanciers colloqués dans un ordre provisoire qui s'opposent à l'admission d'un créancier qui prétend devoir les primer tous doivent-ils être représentés par un seul avoué? 28 avril. — Lorsqu'il y a eu mandements de collocation sur divers acquéreurs dont l'un est devenu insolvable, les créanciers, premiers colloqués et non remplis, ont-ils recours contre les créanciers de rang inférieur payés? 5 août. — Celui qui s'est fait subroger dans l'hypothèque d'un autre peut-il répéter les sommes payées, si la créance qui a fait l'objet de la subrogation, a été rejetée de l'ordre? 3 janv. — Lorsque l'ordre a été clos, le débiteur qui a découvert depuis une quittance peut-il présenter encore l'exception de payement? 25 mai. — Dans le cas de concours d'hypothèques générales avec des hypothèques spéciales, peut-on faire sur les biens hypothéqués la répartition des hypothèques générales au marc le franc de leur valeur? 21 avril. — Lorsqu'il y a ordre réglé, l'adjudicataire peut-il offrir la totalité de son prix aux créanciers sans désignation de part? 22 sept. — Décret qui permet d'employer aux ordres les juges suppléants, 21 mars. — Comment doit se faire la collocation d'une compagnie de desséchement pour son indemnité, lorsque les terrains desséchés font partie d'un corps de domaine vendu judiciairement? 5 août. — V. *Appel.*

Organisation administrative. Décret de décentralisation, 27 mars.

Outrage. Une baronne et deux demoiselles, en Hongrie, accusées d'outrages à la force publique, 25 août. — V. *Avocat, Culte.*

Outrage à la pudeur. Un vieillard de Bicêtre, 4 nov.

P

Payement. Ce qui a été payé d'avance en vertu d'une obligation à terme peut-il être répété? *Quid*, si le débiteur a été contraint? 7 avril. — V. *Privilége.*

Palais de cristal. Décrets pour son érection à Paris, 31 mars, 1 sept.

Palais-de-Justice. A Boulogne-sur-Mer, son inauguration, 13 nov.

Palais-Royal. Affaire des arcades 68 à 78, 16, déc.

Partage. Est-il rescindable pour cause d'erreur? 4 mai. — La prescription décennale s'y applique-t-elle? 22 janv. — Quand y a-t-il partage? 16 déc. — En cette matière, la fiction de l'article 883 du Code Napoléon est-elle applicable? 21 oct. — La fiction de l'art. 883 s'applique-t-elle au cas de cession de droits indivis? 4 mai. — Le fait par le copartageant d'aliéner son lot le rend-il non-recevable à attaquer le partage pour cause de lésion? 16 déc.

Partage anticipé. V. *Mutation* (*Droits de*). — Qu'est-ce qui le constitue? *Quid* au point de vue des droits d'enregistrement? 6 avril. — Celui qui fait le partage doit-il se servir d'une formule sacramentelle? 9 janv. — L'action en rescision peut-elle être exercée avant le décès des ascendants? 15 juil. — La donation préciputaire excédant la portion disponible donne-t-elle lieu à rescision ou à réduction seulement? 1 juil. — Le partage est-il radicalement annulé par la survenance d'enfants? Par qui cette nullité peut-elle être invoquée? 11 sept.

Partage d'opinions. L'intervention est-elle admissible après la mise en délibéré du jugement déclaratif de partage? 23 nov.

Partie civile. Celle qui a acquiescé à l'ordonnance de non-lieu décidant que le fait incriminé ne constitue ni crime ni délit, peut-elle encore porter son action en réparation devant les Tribunaux civils? 28 avril. — Peut-elle former opposition à l'ordonnance de non-lieu après l'expiration du délai de vingt-quatre heures depuis la signification à elle faite de l'ordonnance? 20 sept. — V. *Dommages intérêts.*

Passeports des Français en Autriche, 8 oct.

Patente. Celle de l'avoué doit-elle être calculée sur la valeur locative réelle ou sur la valeur matérielle de l'impôt mobilier? 7 déc. — L'inscription de l'avocat au tableau suffit-elle seule pour l'assujétir à la patente? 9 mars, 8 juin. — *Quid* de l'avocat stagiaire, 7 déc. — *Quid* de l'architecte? 9 mars. — Lorsque l'avocat ou le médecin habite avec d'autres membres de sa famille, la patente doit-elle être réduite en raison de l'habitation qui lui est personnelle? 14 juil. — La doit-il le médecin attaché au service des pauvres? 9 avril. — *Quid* de celui qui exerce gratuitement sa profession? 8 juin. — Le patentable des quatre dernières classes qui travaille avec sa femme, ses fils ou ses filles a-t-il droit à la réduction de moitié des droits? 27 avril. — La doit-il, le cultivateur qui fabrique et vend des fromages? 24 sept. — *Quid* des héritiers continuant le commerce du défunt? 7 déc. — A partir de quel moment court le délai du recours pour les réclamations? 7 déc. — V. *Avocat, Avoué.*

Pêche. Amnistie pour les délits, 3 fév. — Devant quelle juridiction doivent être portées les actions en dommages-intérêts intentées par les fermiers des madragues? 8 juil. — Délit, 4 août. — V. *Compétence.*

Peine de mort. Son abolition en Portugal en matière politique, 27 juin. — La garrotte en Lombardie — Le cachot noir en Wurtemberg, 10 déc. — V. *Autriche.*

Pénitencier militaire. Les contestations avec les entreprises destinées à fournir du travail aux militaires détenus sont-elles de la compétence des conseils de préfecture? 7 avril.

Pension. La prescription trentenaire est-elle opposable à une demande tardive? 25 mai.

Péremption. Atteint-elle l'instance en compte? 18 déc. — Celui qui pouvait intervenir dans une instance et qui ne l'a pas fait peut-il invoquer la péremption? 2 avril. — Lorsqu'un jugement a été rendu par défaut contre certains débiteurs solidaires et contradictoirement avec l'un d'eux, le défaut d'appel de la part de celui-ci fait-il courir la péremption à l'égard des autres? 6 janv. — Est-elle interrompue par l'appel réitératif non-recevable comme tardif? 26 déc. — L'exécution contre l'un des débiteurs solidaires d'un jugement obtenu contre tous empêche-t-elle la péremption du jugement à l'égard des autres? 10 fév. — L'exploit signifié au domicile autre que celui d'origine de la partie assignée a-t-il pu interrompre la péremption? 18 août. — *Quid* de la reconnaissance de la dette faite dans son bilan par le débiteur tombé en faillite? 8 sept. — La péremption de l'instance d'appel est-elle interrompue par la signification successive à des dates moindres chacune de trois ans d'actes déclaratifs de la part de l'appelant qu'il persiste dans son appel? 3 août. — *Quid* des pourparlers entre les parties litigentes pour arriver à une transaction? 8 sept.

Pétition. Décret de l'Empereur à ce sujet, 21 déc.

Pharmacien. Ceux de Nantes contre les médecins homœopates? 25 juin. — Accident causé par le kermès? 15 déc. — Condamnation pour contraventions, 2 déc. — Acquittement, 11 déc. — La créosote chloroformée est-elle un remède secret? 31 déc.

Pistolets de poche. La prohibition de vente s'applique-t-elle à ceux destinés à l'exportation? 13 mars.

Plantation. L'article 671 du Code civil s'applique-t-il aux arbres qui ont cru naturellement? La prescription a-t-elle pu s'accomplir? 6 mai.

Plébiscite. Résultats du vote sur l'appel au peuple après le 2 déc. 1 et 2 janv. — Résultats du vote dans les Basses-Alpes, 16 janv. — Présentation au Président, Discours de M. Baroche, Réponse du Président, 2 janv.

Poids (*Faux*). Condamnations pour ce délit, 7, 11 fév., 14 avril, 15 juil., 5 août, 27 oct., 5, 11, 28 nov., 2 déc.

Poids et mesures. Sont-ils punissables, les détenteurs de poids et mesures non revêtus du poinçon annuel? 12 mars. — L'obligation de faire peser par les peseurs publics s'applique-t-elle au commerçant qui pèse la marchandise qui lui a été livrée pour s'assurer de son poids? 5 juin. — Le ministère des mesureurs de la douane est-il obligatoire? 27 nov. (à Dunkerque spécialement)? 28 nov. — Le Tribunal de simple police est-il compétent pour statuer sur le délit de détention de mesures anciennes? 30 mai. — V. *Jurés mesureurs, Portefaix.*

Police. Statistique de police à Paris, 30 juil., 27 oct. — Proclamation du nouveau préfet de police, 30 janv.

Police du roulage. Amnistie pour les contraventions, 17 août.

Pont. Le droit de péage est-il susceptible d'hypothèque? Les actions de la compagnie constituée pour le construire peuvent-elles être données en nantissement? 25 janv.

Poste. Question de liquidation de pensions de courriers de postes, 5 oct. — Le voiturier qui transporte une lettre non cachetée est-il en contravention? 13 fév. — L'administration est-elle responsable de la perte des valeurs qui lui sont confiées? *Quid* des lettres chargées? *Quid* des lettres recommandées? 7 oct., 16 déc. — Affaire de détournement par un employé, 13 nov. — Condamnation pour usage de timbres ayant servi, 16 avril. — V. *Conseil de guerre.*

Portefaix. Ont-ils le monopole des déchargements, 4 déc.

Portier. Les portiers à Lyon, 15 sept.

Poudre. Fabrication saisie à Bordeaux, 5 oct. — Dans les arrondissements de Bergerac et de Périgueux, 10 oct.

Pourvoi en cassation. Est-il suspensif? 10 sept. — *Quid* de celui formé contre l'arrêt de le chambre d'accusation? 16 avril. — Peut-on le former par simple exploit déposé au greffe de la Cour? 13 mai. — Quand le procureur-général peut-il le former dans l'intérêt de la loi? 20 mars. — Dans les causes d'*affranchissement*, peut-il le former s'il n'a été ni appelant, ni intimé, ni intervenant? 4 mai. — Est-il nul lorsque l'arrêt d'admission a été notifié au défendeur par un huissier non audiencier de la Cour de cassation? 10 fév. — *Quid* si l'assignation est donnée à la requête d'un individu décédé? 6 mai. — A partir de quel moment est encourue la forclusion? 24 nov. — Peut-on présenter pour la première fois devant la Cour de cassation un moyen qui n'est pas d'ordre public? 24 nov. — Peut-on le former contre un jugement préparatoire et d'instruction? 26 fév. — *Quid* contre un jugement du conseil des prud'hommes? 21 déc. — L'admission du pourvoi sur une question de vente pour éviction partielle entraîne-t-elle l'admission forcée du pourvoi ultérieurement formé sur la question de garantie? 20 avril. — Deux parties, solidairement condamnées dans une même instance, sont-elles admissibles dans leur pourvoi en ne consignant qu'une seule amende? 31 mars. — *Quid* de celles ayant le même intérêt? 15 juil. — *Quid* en matière d'ordre? 2 déc. — *Quid* s'il a été formé au nom de deux parties ayant des intérêts distincts? Est-il valable au moins pour l'une des parties? 27 avril. — Le pourvoi, *dans l'intérêt de la loi*, peut-il être exercé par les officiers du ministère public? 9 oct. — L'accusé, qui a renoncé au délai pour se pourvoir, peut-il invoquer ce moyen en cassation? 24 juil. — Comment doit être fait le désistement pour être régulier? 16 avril. — Pourvois pour défaut de motif, 15, 21 janv., 16 mars, 7, 8, 22, 28 avril, 12, 26 mai, 1, 7 juil, 3 août, 16, 17, 21 déc. — Déchéance, désistement, 22 août, 3, 4, 10, 24 sept. — V. *Algérie, Cour de cassation, Evénements de décembre, Expropriation pour cause d'utilité publique, Préfet.*

Préfet. Les significations lui sont-elles valablement faites en la personne de son secrétaire-général? 26 mars. — Peut-il autoriser une commune à faire une aliénation dont le prix n'excède pas 3,000 fr.? 22 janv. — Peut-il se pourvoir en cassation dans un intérêt purement communal? 8 juil. — Nominations, 3 fév. 23 avril, 11, 19 mai, 7 juil. — Nouveaux traitements, 30 mars.

Préfet (*sous*). Nominations, 3, 21 fév., 11, 19 mai, 7 juil., 21, 30 oct. — Nouveaux traitements, 30 mars, 2 juin,

Prescription. Celle fondée sur une possession plus que trentenaire peut-elle être infirmée, sous le prétexte que le détenteur n'aurait été originairement envoyé qu'en possession provisoire? 13 août. — Est-elle interrompue par les reconnaissances des agents inférieurs du domaine de l'Etat? 21 janvier. — En matière de billet à ordre, la prescription quinquennale peut-elle être détruite par de simples présomptions? 24 nov. — Est-elle une exception purement personnelle Spécialement, la femme, obligée conjointement avec son mari, peut-elle l'opposer du chef de celui-ci? 9 déc. — La suspension de prescription produite par un cohéritier mineur profite-telle au majeur resté seul propriétaire par l'effet du partage? 13 août. — La prescription est-elle interrompue par la destruction de la chose possédée dont il reste des vestiges? 16 déc. — La prescription *brevis temporis* de l'art. 2272 du Code civil peut-elle céder devant de simples présomptions? 17 mars. — En matière de délit de pêche la prescription est-elle interrompue par la présence de l'inculpé à l'audience où une procédure irrégulière a été annullée? 28 sept. — Une commune a-t-elle pu prescrire par la possession trentenaire des terres d'alluvion? 20 août. — La prescription du droit de renoncer à une communauté sous l'empire de la coutume de Bretagne se règle-t-elle par cette coutume ou par le Code Napoléon? 16 déc. — V. *Bruyères, Colonies, Compétence, Dot, Emigré, Enregistrement, Lais et relais de mer, Lettre de change, Mandat, Mutation* (droits de), *Partage, Plantation, Rente, Usage* (droits d').

Préséance. Décret qui la règle entre les grands corps de l'Etat, 23 avril. — V. *Cérémonial.*

Presse. A quelles formalités préalables sont soumis les écrits périodiques consacrés aux matières politiques? *Quid* pour les écrits scientifiques et littéraires? 22 oct. — D'après la loi du 16 juillet 1850, les journaux consacrés aux affiches sont-ils assujétis au timbre? 25 fév. — En cas de double faillite du gérant et du journal, à quelle faillite appartient le tiers du cautionnement? 7 fév. — Le nom de l'auteur de l'article peut-il être placé en tête? 7 mai, 3 juil. — Qu'entendre par matières politiques ou d'économie sociale? 13 juil., 5 nov. — Le gérant peut-il signer les feuilles en blanc du journal? 8 février. — L'aggravation de peine de l'article 27 de la loi du 26 mai 1819 doit-elle être prononcée contre celui qui publie un ouvrage condamné? *Quid* si primitivement l'éditeur a été acquitté et l'auteur condamné? 23 juil., 20, 27 nov. — Lorsqu'il s'est écoulé plus de six mois entre la poursuite et la publication d'un ouvrage condamné, y a-t-il prescription? 23 juil., 20, 27 nov. — *Décret du* 15 *février* 1852 : Le journal qui publie de bonne foi une fausse nouvelle est-il punissable? 1 juin. — Note *communiquée* sur les *on dit, on annonce*, 19 mai. — Autre sur l'obligation de la signature, 23 juin. — Remise des avertissements, 3 déc. — Décret organique sur la presse, 19 fév. — *Erratum* important, 21 fév. — Décret sur le régime de la presse aux colonies, 22 fév. — Note du *Moniteur* sur le timbre à l'égard des publications scientifiques, 7 mars. — Décret qui les exempte du timbre, 30 mars. — Décret sur les imprimeurs en taille douce et les presses, 26 nov. — Circulaire sur la loi de la presse, 28 mars. — Premier avertissement donné au journal *la Presse*, 11 avril. — Avertissement relatif au compte-rendu des séances du Corps législatif, 7 mai. — Peine prononcée en Suède contre un rédacteur de journal pour diffamation? 19 oct. — Contre un autre pour injure à la religion, 1 déc. — Procès à un magistrat à Turin pour une brochure sur le mariage civil, 4 août. — V. *Algérie, Diffamation.*

Prête-nom. Peut-on plaider comme prête-nom d'un tiers? 20 août.

Prêtre. Le prêtre interdit, qui continue à porter le costume ecclésiastique, est-il passible des peines de l'art. 359 du Code pénal pour port illégal de costume? 25 juin.

Preuve testimoniale. La décision par laquelle une Cour a refusé à une partie la preuve testimoniale, échappe-t-elle à la censure de la Cour de cassation? 2 avril. — En matière commerciale le jugement doit-il être annulé s'il n'a pas été dressé procès-verbal des dépositions de témoins? 26 août — Son effet en Autriche

Propriété artistique et littéraire. Est-ce un droit absolu ou subordonné au dépôt de l'exemplaire? L'omission de cette formalité entraîne-t-elle la déchéance de l'action civile en dommages-intérêts? 11 avril. — Les cafés chantants ou cafés-concerts peuvent-ils faire chanter les œuvres des auteurs de chansons? 10 fév., 15 avril, 25 juin, 11 juil. — *Quid* des concerts autres que ceux des cafés chantants? 11 14 juil. (lettre de M. Offenbach). — Les théâtres de vaudevilles peuvent-ils faire chanter dans leurs pièces des airs connus? 23 déc. — Le privilége de vingt ans réservé aux veuves et héritiers des auteurs, leur est-il exclusivement personnel? Profite-t-il aux cessionnaires qui auraient traité avec eux sous l'empire de la loi du 19 juillet 1793? 13 juil. — La formalité du dépôt préalable est elle imposée aux auteurs dramatiques et aux compositeurs? 11 juil. — L'éditeur d'une œuvre collective qui a acheté le manuscrit d'un auteur, peut-il y faire des changements?, 18 juin. — Lorsqu'il a commencé la publication, peut-il l'arrêter? 2 juil. — Convention avec le Hanovre, 22 janv. — Avec l'Angleterre, 22 janv. — Décret pour l'exécution de cette dernière convention, 28 mars. — Rejet de la convention avec les Pays-Bas, 7 août. — Convention avec le Brunswick, 24 oct. — Décret sur la contrefaçon en France des livres étrangers, 30, 31 mars. — Circulaire du ministre de la police pour l'exécution des conventions diplomatiques avec le Hanovre et l'Angleterre, 14 mai. — V. *Contrefaçon, Théâtre.*

Propriété industrielle. Constitue-t-elle une propriété la dénomination donnée par un industriel à ses produits fabriqués? 22 janv. — V. *Dessin de fabrique.*

Prudhommes. Sont-ils compétents pour connaître d'une demande d'appointements? 29 juil. — Peuvent-ils changer le contrat intervenu entre le maître et l'ouvrier? 21 déc. — V. *Conseil de prudhommes, Pourvoi en cassation, Règlement de juges.*

Prusse. Affaire de l'évêque de Paderborn revendiquant les biens des jésuites, 10 nov.

Publicité des débats criminels ordonnée à Rome, 19 oct.

Puissance paternelle. S'étend-elle jusqu'à pouvoir défendre à l'enfant de voir son grand-père? 8 juil.

Q

Qualités. Peuvent-elles être réglées par un juge qui n'a point assisté aux audiences? 21 janv.

Quotité disponible. Les deux quotités peuvent-elles être léguées? 30 déc.

R

Rapport. V. *Compensation.*

Rapt. Le mariage du ravisseur avec la mineure a-t-il pour effet d'arrêter l'action publique aussi bien à l'égard du complice qu'à l'égard du ravisseur lui-même? 3, 16 oct.

Ratification. L'héritier est-il obligé de donner celle que son auteur avait promise? *Quid* d'une main-levée d'inscription? *Quid* s'il est héritier bénéficiaire? 18 mars.

Récidive. Les peines de la récidive de crime sont-elles applicables à l'individu condamné précédemment pour crime, mais une peine *correctionnelle*, par suite de l'admission de circonstances atténuantes? 23 janv. — Quelle peine doit être prononcée contre l'accusé récidiviste déclaré coupable, mais avec des circonstances atténuantes, d'un crime entraînant la peine des travaux forcés à temps? 8 fév. — *Quid* dans le cas où le Code pénal prononce le maximum d'une peine qui peut être élevée jusqu'au double lorsqu'il y a récidive? 8 oct.

Recours en grâce. Décret qui décide qu'il sera statué sur eux suivant la forme ordinaire, 28 avril.

Recrutement militaire. Peut-on considérer comme frère de militaire sous les drapeaux, et par suite exempt celui qui, au jour du tirage, a son frère aîné sous les drapeaux, lequel a son service fini avant la réunion du conseil de révision? 26 sept. — En cas de double inscription dans deux communes, et par suite d'un double tirage, à quel numéro la préférence doit-elle appartenir? 2 oct. — Affaire d'insoumission. L'homme à la boule de l'Hippodrome, 24 juil.

Référé. L'ordonnance est-elle susceptible d'appel? 11 fév. — Le juge de référé peut il, au lieu d'une simple consignation de la somme, en ordonner le placement? 2 janv.

Régime pénitentiaire. Projet soumis au Conseil d'Etat, 19, 20 mars.

Règlement de juges. Quand il y a-t-il lieu à le demander? 30 janv., 25 fév., 29 avril, 17 juin, 1 juil. — Peut-on se pourvoir en règlement de juges contre la décision d'un conseil de prudhommes? 26 fév. — La juridiction militaire qui se déclare incompétente, peut-elle être saisie par le renvoi que lui fait l'autorité judiciaire? 27 août. — La Cour de cassation a-t-elle droit d'interpréter les actes pour savoir s'il y a lieu à règlement de juges? 26 août.

Réhabilitation des condamnés. Projet de loi, 17 avril. — Exposé des motifs, 18 avril. — Texte de la loi, 7 juil.

Remise du titre. Opère-t-elle libération? 20 août.

Remorqueurs. Les propriétaires peuvent-ils stipuler valablement qu'ils ne seront tenus à aucune responsabilité en cas d'abordage? 3 juin.

Remplacement militaire. Le fait par un engagé volontaire d'avoir contracté un engagement et de s'être remis entre les mains de l'autorité militaire, constitue-t-il la condition d'escroquerie prévue par le § 2 de l'article 405 du Code pénal? 17 juil. — Dans quel délai doit être dénoncée au remplacé la désertion du remplaçant? 1 oct. — Un homme marié, 26 déc.

Rente. Celui qui n'est pas payé des arrérages depuis deux ans a-t-il le droit de réclamer son capital? 27 janv. — Lorsque le débiteur renonce à profiter du bénéfice de la réduction à cinq années d'arrérages, les créanciers peuvent-ils l'invoquer? 27 janv.

Rente féodale. La continuation, postérieurement à l'abolition de la féodalité, du service d'une agrière, constitue-elle l'acquittement d'une obligation naturelle? 29 juil.

Rente viagère. Est-elle nulle celle faite dans les vingt jours du décès du rentier? *Quid* si cette rente a été consentie pour une vente dont le prix a été en partie réalisée? 4 déc. — Le créancier d'une rente viagère doit-il énoncer dans son inscription le montant de la rente ou du capital? 19 fév. — Peut-elle être résolue la vente faite moyennant une rente viagère lorsque l'acquéreur n'a pas réalisé la garantie promise, 27 avril. — V. *Donation.*

Rentes d'Espagne. Trouvées par un cocher, 1 sept.

Requête civile. Est-elle admissible contre un jugement de première instance confirmé par un arrêt? 16 mars. — *Quid* contre un arrêt par défaut? 16 déc. — *Quid* contre le fait par une partie d'avoir nié l'existence d'une transaction? 16 décembre.

Responsabilité. Le maître est-il responsable des faits d'un tiers employé par son domestique? 25 juil. — V. *Remorqueurs.*

Retrait uxoral. V. *Adjudication.*

Rétroactivité. Les lois de procédure et de compétence sont-elles applicables aux faits antérieurs? 15 janv. — Spécialement la loi de 1849 sur l'état de siége donne-t-elle à la juridiction militaire compétence pour juger les délits antérieurs à l'état de siége? 24 janv. — Application du décret du 31 décembre 1851 aux délits commis par la voie de la parole, 15 janv. — V. *Adjudication.*

Retrait successoral. En cette matière le cohéritier a-t-il le droit d'intervenir sur l'appel formé par le cessionnaire? 25 sept. — Peut-on l'exercer à l'encontre de l'acte par lequel un héritier abandonne à un tiers la moitié de ses droits pour prix du service qu'il lui a rendu par la révélation de la succession qu'il ignorait? 3 avril.

Retraite. Les officiers généraux peuvent-ils être mis à la retraite forcée? 21 déc.

Revendication. La restitution des fruits doit-elle être ordonnée à partir du jour de la demande? 9 mars. — Peut-elle être revendiquée la portion de terrain qui fait partie du domaine militaire de l'Etat? 7 avril.

Rixe. Entre ouvriers chapeliers, 6 mars. — Entre deux giletières, 21 mars. — Entre deux voleurs, 31 mars. — Rue de la Roquette, 4 mars. — Aux Etats-Unis, à la suite d'une discussion politique, 2 sept. — Entre ouvriers et soldats à Copenhague, 13 oct. — A New-York, 18 juin. — Entre Français et Irlandais aux Etats-Unis, 14 juil.

Rôle d'équipage. Doit-il être présenté à toute réquisition? 5 déc.

Roulage. Est-il punissable celui qui a sur sa voiture une plaque fausse? 4 janv. — Décret réglementaire sur la police, 28 août.

Rowdies (Les). Aux Etats-Unis, 29 sept.

Rue de Rivoli. Décret pour compléter son ouverture, 28 mars. — Décret sur les arcades, 28 déc.

Rues nouvelles. Les frais de premier établissement du pavé et des trottoirs sont-ils une charge de l'*immeuble*? 16 mars.

Rupture de ban. Condamnation d'une bande de onze individus, 8 août.

S

Sage-femme. V. *Avortement.*

Saisie. Le défaut de notification du procès-verbal de saisie au saisi l'empêche-t-il d'être passible des peines édictées par l'art. 400 du Code pénal? 19 mars. — Le créancier saisissant qui détourne les objets saisis se rend-il coupable du délit prévu par l'art. 400 du Code pénal? 2 juil.

Saisie-arrêt. Le tiers-saisi qui ne fait pas de déclaration affirmative doit-il toujours être déclaré débiteur pur et simple des causes de la saisie? 20 avril. — Le tiers-saisi peut-il se dessaisir au préjudice de l'opposition faite entre ses mains? 4 mars, 2 avril. — Lorsqu'une première saisie a été formée, quel est l'effet de la seconde postérieure au transport de la somme saisie? 9 juin. — Quel est l'effet des cessions par le débiteur saisi sur les oppositions postérieures? Ces cessions ne valent-elles que comme opposition? 10 mars. — Lorsqu'à la suite d'une saisie le juge des référés a ordonné le dépôt d'une somme correspondante à la créance *avec affectation spéciale*, les saisissants postérieurs peuvent-ils venir en contribution sur cette somme? 7 avril. — Le saisissant peut-il établir par la preuve testimoniale l'existence de la dette contre le saisi et le tiers-saisi? 25 nov. — V. *Comptoir d'escompte.*

Saisie-brandon. Est-elle nulle celle faite dans les six semaines qui précèdent la maturité? 5 fév.

Saisie foraine. L'ordonnance du Président qui autorise une saisie foraine est-elle susceptible d'appel? 31 mars. — Un étranger directeur de théâtre peut-il être considéré comme débiteur forain? 31 mars.

Saisie immobilière. Quand peut-on se faire subroger dans les poursuites commencées? 4 sept. — Celui qui a donné mainlevée d'une saisie faite pour avoir payement des intérêts peut-il reprendre la poursuite pour le capital? 6 avril. — Le tiers détenteur qui ne paie ni ne consigne son prix peut-il être exproprié par le créancier hypothécaire? 11 mars. — L'art, 702 du Code de procédure civile est-il applicable en cas de conversion? Le notaire est-il juge de la question? 16 nov. — La partie saisie peut-elle critiquer la validité des notifications faites par l'adjudicataire ou les collocations de créanciers? 24 juin. — L'art, 173 du Code de procédure civile est-il applicable à la procédure de saisie immobilière? 20 fév. — La saisie immobilière commencée avant la faillite du débiteur par un créancier dont l'hypothèque s'est évanouie par suite du report de la faillite, peut-elle encore être continuée et menée à fin? 21 août. — L'ancien vendeur non payé peut-il demander la résolution par une simple notification au greffier? 16 juil. — Que doit contenir le procès-verbal? 12 août. — La distraction peut-elle porter sur un immeuble dont le droit de propriété n'est qu'éventuel? 4 mars. — Le tiers détenteur qui intervient dans les poursuites de saisie de l'immeuble qu'il détient peut-il interjeter appel du jugement d'adjudication après l'expiration des délais de l'article 731 du Code de procédure civile? 9 oct. — Dans quel délai doit être fait l'appel contre un jugement intervenu sur opposition à un commandement préalable à saisie immobilière et avant la saisie? 29 juil. — V. *Appel, Avoué, Vente immobilière.*

Sauvetage. Quel est le droit du sauveteur sur les effets naufragés? *Quid* s'il y a un inventeur et un sauveteur, 14 avril.

Sceau. Nouveau type, 3 déc.

Sels. Effet du nouvel impôt sur les conventions antérieures? 9 juil., 18 août, 20 nov. — Affaire à Marseille des propriétaires salinières de la Provence, 13 août.

Sénat. Composition et nominations, 28 janv., 30 mars. — Costume, 12, 24 fév. — Décret organique, 24 mars. — Ouverture de séance. Discours du président du Sénat, 2 avril. — Décret sur les dotations, 30 mars. — Rapport, 6 avril. — Liste des dotations, 16 avril. — Convocation, 20 oct. — Sa réunion pour délibérer sur l'Empire, 5 nov. — Message du Président, 6 nov. Sénatus-consulte. Rapport de M. Troplong, 9 nov. — Clôture, 30 déc. — Nouvelle formule des sénatus-consultes, 3 déc. — V. *Empire.*

Séparation de biens. Est-elle nulle celle non exécutée par le payement des reprises de la femme? 20 fév. — La femme séparée peut-elle acheter des actions industrielles? 12 fév. — Peut-elle sans autorisation cautionner l'emprunt du mari? 4 août. — Où le jugement doit-il être exposé dans le lieu où il n'y a pas de Tribunal de commerce? 18 mars, 10 avril. — V. *Surenchère.*

Séparation de corps. L'adultère commis par le mari, à la suite d'un piége tendu par sa femme, est-il une cause de séparation? 18 janv. — *Quid* du refus par le mari de recevoir sa femme? 10 mars. — La séparation demandée pour cause de condamnation de l'époux à une peine infamante peut-elle être demandée par simple requête accompagnée du jugement de condamnation? 6 fév. — La pension alimentaire des art. 208 et suiv. du Code Napoléon est-elle due à l'époux contre lequel la séparation a été prononcée? 26 août, 26 déc. — Cette pension peut-elle préjudicier aux droits des créanciers du mari? 26 août. — Les Tribunaux français sont-ils compétents pour connaître d'une demande de cette nature entre étrangers? 10 fév. — Les causes en cette matière doivent-elles être jugées en audience ordinaire? 20 juil. — L'exécution du jugement qui admet à la preuve des faits et accorde une provision, est-elle susceptible d'être divisée? 28 juil. — Les époux P..., Une femme poëte, 28 nov. — Femme jouée aux cartes, 6 août. — V. *Etranger.*

Séparation des patrimoines. En cette matière, la novation de l'art. 1271 du Code Napoléon peut-elle s'opérer? 13 oct. — Le privilége de la séparation se conserve-t-il indépendamment de l'inscription à l'égard des créanciers personnels de l'héritier institué? 11 nov. — A défaut de créanciers de l'héritier peut-elle être demandée contre le légataire ou l'héritier? 17 oct. — Quand il n'y a pas d'immeubles dans la succession, le légataire d'une rente viagère, qui obtient contre le légataire universel la séparation des patrimoines, peut-il exiger caution ou une affectation hypothécaire quelconque pour sûreté du service de sa rente? 17 oct.

Sépulture. La dépouille mortelle d'une femme appartient-elle à son mari de préférence à tous autres? 2 avril, 2 mai. — V. *Legs.*

Serment. Peut-on établir au criminel, par la preuve testimoniale, la fausseté du serment prêté en matière civile? 20 juin. — Quelle est la chambre d'un Tribunal civil qui est compétente pour recevoir le serment d'un fonctionnaire? 9 sept. — Décret sur le serment imposé aux fonctionnaires publics, 10 mars. — Spécialement pour la magistrature, 24 mars. — Pour les officiers ministériels, 7, 13 avril. — Des employés de la guerre, 27 avril. — Des finances et de l'instruction publique, 30 avril. — *Prestation :* premiers présidents et procureurs-généraux, 6 avril. Magistrats de la Cour d'appel de Paris, 17, 24 avril. — Tribunal de première instance de la Seine, 24 avril. — Avocats à la Cour de cassation, 18 avril. — Officiers ministériels à Paris, 21 avril. — Juges de paix, 23 avril. — Tribunal de commerce, 23 avril. — Magistrats de la Cour d'appel de Rouen, 21 avril. — De la Cour d'appel de Bourges, 22 avril. — De celle d'Orléans, 27 avril. — Du Tribunal de Reims, 27 avril. — Du Tribunal d'Auxerre, 8 mai. — de 600 gardes républicains devant la première chambre du tribunal, 19 mai. — Des Agents de change, 1 juin. — Magistrats empêchés lors de la première prestation, 16, 19, 30 mai. — Affaire des juges du Tribunal de commerce d'Evreux, 12 mai, — V. *Gendarme.*

Serment décisoire. Quand est-il cité décisoire? 20 août. — Quand le juge peut-il refuser de l'ordonner, 17 mars, 6, 13 mai. — Lorsque ce serment est déféré, les juges peuvent-ils baser leur décision sur la preuve testimoniale? 9 mars. — Déféré subsidiairement, empêche-t-il l'appel? 16 mars. — Peut-il être déféré subsidiairement? 26 août.

Serpent de mer. Sa capture, 13 mars.

Servitude. En cette matière, l'interprétation de l'acte constitutif par les juges du fond est-elle à l'abri de la censure de la Cour de cassation? 4 mars. — Qu'est-ce que son extinction par confusion? 22 décembre. — Cette doctrine est-elle applicable aux immeubles réunis dans les mains de l'Etat par confiscation? 22 déc. — L'article 694 du Code civil s'applique-t-il au cas de servitude discontinue? 22 janv. — Le propriétaire du fonds enclavé peut-il faire fixer le passage sur un autre point? 12 mai. — Est-il enclavé le fonds qui l'est de tous côtés à l'exception d'un seul par lequel il touche à la voie publique? 15 avril. — Le droit de vue résulte-t-il d'une baie fermée par une porte pleine sans imposte? 7 juil. — Celle *non altius tollendi* établie entre deux héritages contigus continue-t-elle à subsister malgré l'ouverture postérieure d'une rue séparant les deux héritages? *Quid* si une partie du fonds dominant a été expropriée? *Quid* si en arrière du fonds servant des constructions ont été élevées qui rendent sans effet la servitude de prospect? 5 mars. — Celle de passage peut-elle être étendue si elle devient insuffisante pour le service du fonds enclavé? 9 oct. — En matière de servitude de passage, de puisage et d'égoût, le principe de la destination du père de famille cesse-t-il d'être applicable au cas où le titre respectif des acquéreurs n'émane pas directement du propriétaire lui-même? 21 avril. — Les sources de Belleville et des prés St-Gervais, 29 juil. — V. *Eau (cours d'), Vente immobilière.*

Signalement. D'anciens transportés de juin évadés, 17 janv. D'un réfugié espagnol, 30 janv. — Un médecin, 9 oct. — Feuille signalétique, 21, 23 janv., 11, 29 sept.

Signification. — V. *Enquête.*

Singularités. Un jurisconsulte blessé, 19 oct. — Cadeau d'une lingère de Stockholm à son amant, 26 oct.

Singe. Porteur de dépêches amoureuses en Espagne, 16 sept.

Sirop de gomme. Est-ce une substance médicamenteuse? 21 déc.

Société civile. L'association pour la direction d'une maison d'éducation est-elle une société civile? 1 août. — Le vendeur d'un immeuble a-t-il action pour le payement du prix contre l'associé civil de l'acquéreur? 15 janv.

Société commerciale. Y a-t-il société à posséder un immeuble en commun et à le revendre avec bénéfice? 23 nov. — L'actionnaire d'une société anonyme peut-il en demander la dissolution? 23 déc. — Celle anonyme est-elle soumise aux mêmes formalités de publicité que la société en nom collectif ou en commandite? 10 avril. — Peut-elle être mise en faillite? 5 déc. — Le directeur qui n'a pas excédé son mandat peut-il être condamné en son nom personnel? 20 juil. — Celle non publiée est-elle nulle? La société de fait qui a existé est-elle de la compétence des arbitres forcés? 17 mars, 23 juin, 17, 21 oct. — Quel est le caractère et l'effet de la clause portant que l'actionnaire qui ne versera pas le montant de ses actions sera déchu? Est-il contraignable par corps? 26 nov. — La simple souscription d'actions lie-t-elle la compagnie et le souscripteur? 30 avril, 21 oct., 10 nov. — Qu'est-ce qui constitue l'associé commanditaire? L'est-il celui qui, sans apporter de fonds, s'engage seulement à supporter des pertes? 21 oct. — Comment est tenu l'associé commanditaire? 7 janv. — Celui qui a payé sa mise en créances fictives peut-il être tenu de réaliser le payement en argent après la faillite? 11 mars. — La société en commandite peut-elle être assignée dans un lieu où elle a un siége social, en la personne de l'un de ses représentants, bien que ce dernier n'ait pas qualité pour intenter les actions de la société ou y défendre? 12 mai. — Dans une société universelle de meubles peut-on néanmoins se réserver certains objets? 1 janv. — L'associé est il obligé envers les tiers par la signature de son coassocié? 18 août. — *Quid* pour les dettes étrangères à la société? 9 sept. — L'associé gérant est-il débiteur solidaire des détournements faits par son cogérant? 22 avril. — Les administrateurs d'une société anonyme sont-ils personnellement et solidairement responsables des engagements pris avant l'époque où a commencé leur gestion? 31 mars. — L'associé en participation est-il tenu des engagements de la société? Peut-il dans la faillite faire valoir sa propre créance vis-à-vis des tiers? 3 nov. — L'établissement d'un cercle constitue-t-il une société? 5 déc. — Les commissaires liquidateurs qui se sont rendus coupables de dol et de fraude ont-ils engagé la société? 6 avril. — L'associé liquidateur peut-il faire mettre en faillite son associé en retard de lui rembourser sa part des dettes sociales? 1 janv. — Celui qui a fait des avances utiles a-t-il sur l'actif de la liquidation le privilége pour la conservation de la chose? 12 mai. — Le gérant qui a donné sa démission est-il responsable des faits de gestion postérieures à sa retraite? 13 janv. — Est-ce contre le liquidateur ou contre le gérant que le créancier hypothécaire a le droit de poursuivre l'expropriation de l'immeuble social? 13 mai. — Le compte-rendu par le *negotiorum gestor* de deux associés aux héritiers de l'un deux est-il libératoire à l'égard de l'autre? 10 fév. — Le droit de demander le renvoi devant arbitres juges, en matière sociale, est-il exclusivement attaché à la personne? Le créancier de l'associé l'a-t-il? 5 oct. — L'acte par lequel un père associe son fils à son commerce en lui reconnaissant une mise sociale est-il passible du droit de mutation? 19 fév. — V. *Arbitrage, Conservateur des hypothèques, Mutation (Droits de).*

Société de secours mutuel. Décret d'organisation, 30 mars.

Société secrète. A Charonne, 4 janv. — A Gentilly, 17 fév. — Dans la Nièvre, 24 fév. — Dans l'Ardèche, 20 avril. — Affaire dite du comité de résistance, 14 fév. — Affaire du complot dit franco-allemand, 26 fév. et jours suivants. — Affaire de la rue de la Reine-Blanche, 19 sept., 20-21 nov.

Société tontinière. Le gérant est-il justiciable du Tribunal de commerce. Est-il responsable vis-à-vis d'un abonné de la société de l'infidélité de son préposé? 4 mai. — Les Tribunaux ordinaires sont-ils compétents pour juger des contestations sur l'interprétation des statuts? 30 juin.

Solidarité. La caution solidaire peut-elle être comme le débiteur solidaire poursuivie par le créancier du débiteur principal? 17 mars. — L'article 2037 du Code civil est-il applicable au débiteur solidaire? 15 janv. V. *Chose jugée, Intérêts, Mandat, Péremption, Pourvoi en cassation.*

Somnambulisme. Prévention d'escroquerie, 30 juin. — Dix inculpés devant le conseil municipal de Paris, 28 août, 8 oct. — Appel, 20-24 nov., 8-9 déc. — Une consultation à Rouen, 15 sept. — Affaire du docteur Wiesecké, 24 déc. — Affaire d'homicide par imprudence, 28 nov. — V. *Banqueroute.*

Sorbonne. Décret qui concède à la ville de Paris les bâtiments de l'ancienne, 11 fév.

Soudes. Les soudes factices employées à la fabrication des savons sont-elles soumises au droit d'octroi? 20 fév.

Spectacle public. Sont exploitation peut-elle faire l'objet d'une société en participation? 24 fév.

Statistique. Des arrêts de mort en Europe, 10 août.

Subornation. Quand y a-t-il subornation de témoins, 10 sept.

Subrogation. L'acquéreur de l'immeuble qui a payé le créancier de son vendeur est-il subrogé à ce créancier, de manière à pouvoir recourir contre la caution s'il est dépossédé? 23 nov. — V. *Ordre.*

Subrogé-tuteur. Peut-il se rendre adjudicataire des biens du mineur? 22, 29 déc.

Substitution. Est-elle valable celle faite antérieurement à la loi abolitive de 1792? 7 juil. — Est-il substitution prohibée le legs d'usufruits successifs d'une rente dont le capital a été donné à un autre? 9 déc. — *Quid* de la disposition qui lègue des biens à une personne avec charge de conserver et de rendre au profit des descendants du légataire indéfiniment? 21 janv. — *Quid* de la disposition par laquelle un testateur, après avoir donné à un tiers la propriété de tout ce qu'il possédera au jour de son décès, ajoute que dans le cas où le donataire viendrait à décéder sans enfants, tout ce qu'il donne devra revenir à sa famille? 6 mai. — L'aïeul peut-il grever son petit-fils d'une substitution fidéi-commissaire? 30 janv. — Quand il y a un légataire universel, les héritiers non réservataires peuvent-ils demander la nullité des dispositions attaquées comme substitutions prohibées? 18 mai. — Question de substitution fidéi-commissaire, 18 août. — V. *Ordre.*

Succession. Le copartageant qui, ayant cédé ses droits successifs, a omis de faire inscrire son privilége, conserve-t-il l'action en revendication des immeubles adjugés? 4 sept. — Est il valable l'engagement de renoncer à la succession d'une personne vivante? 6 avril. — *Quid* de l'obligation souscrite en vue d'une succession future? 18 mai. — Le mari peut-il renoncer à la succession immobilière de sa femme dotale? 29 avril. — L'article 2205 du Code Napoléon s'applique-t-il aux créanciers de la succession? 29 déc. — Le consul anglais peut-il requérir la levée des scellés après le décès d'un Anglais décédé en France sans héritiers? 1 juil. — Le consul portugais a-t-il le droit d'apposer les scellés et de liquider la succession de ses nationaux en France? 18 sept. — Les meubles faisant partie de la succession d'un étranger décédé en France sont-ils soumis, quand à leur dévolution légale, aux lois du pays de l'étranger? 15 fév., 26 mai. — *Quid* du testament fait en France? 26 mai. — Encore la succession Thierry, 26 déc. — Affaire de la succession de la marquise de Caumont à Aix, 1 avril. — Affaire d'une succession vacante redemandée par le domaine, 11 déc. — La contestation entre plusieurs cohéritiers relativement à une indemnité réclamée à raison de la jouissance d'un procédé industriel est-elle indivisible? 22 juil. — V. *Etranger.*

Suicide. Statistique à Paris, 28 fév. — Par l'eau-de-vie, 10 sept. — Double suicide à Fressancourt (Aisne), 21 avril. — Un commis du commerce, 14 oct. — Une jeune fille pour refus de mariage, 30 mars. — Un amant trahi, 4 juil. — De deux amants dans un hôtel garni, 3 janv. — Un aliéné, 6 juil. — D'un étudiant et d'une jeune étrangère, rue du Bac, 10 janv. — Marie D..., 11 mai. — Une italienne qui révèle un crime commis en 1838, 19 oct. — Une femme sous une voiture, 21 mars. — Une femme de 80 ans, 11 mai. — Une jeune femme dans la Cité, 12, 13 mars. — Une jeune mariée, 25 juil. — Une jeune lingère, 2 janv. — Une blanchisseuse, 17 mars. — Une épicière, 4 janv. — Une mère de quatre enfants, à Reims, 11 avril. — Une femme dans le canal Saint-Martin, 11 juillet, 13 octobre. — Une autre, avec son enfant, 10 novembre. — Une dame riche dans le quartier de la place Vendôme, 28 mars. — Une jeune couturière à Batignolles, 22 mai. — Un homme qui a volé étant ivre, 6 avril. — Un garde républicain, 5 août, 29 septembre. — Un ancien soldat, 17 mars. — Un jeune soldat du génie, 18 juil., 13 août. — Un ex-sous-officier, 21 juillet. — Un voleur arrêté qui se jette dans un puits, 22 mai. — Un aliéné de Bicêtre sous une voiture, 26 sept. — Un négociant de la rue Neuve-Saint-Eustache, 6 janv. — Un aiguilleur du chemin de fer de Rouen, 7 sept. — Un appariteur de police, 6 janv. — Un employé à Chaillot, 24 avr. — Une femme sur le chemin de fer du Nord, 23 avr. — Un jeune homme, fils d'un employé du Palais de justice, 26 mai. — Un vieillard à Lyon, après avoir tué une femme? 2 déc. — Un assassin dans la prison du Bois-doingt (Rhône), 13 mai. — Un autre dans celle de Besançon, 3 août. — Rue Richelieu, 17 mars. — Un ouvrier rue de la Huchette, 27 juil. — Dans un violon, 17 mars. — Un ouvrier à Vincennes, 10 juil. — Un étranger dans un hôtel garni de la rue Saint-Louis, au marais, 3 sept. — Dans un hôtel garni, 6 janv. — A Nanterre, 12 mars. — A Courbevoie, 30 juin. — Un vieillard, à Montreuil, 10 déc. — A Passy, 6 fév. — Au bois de Vincennes, 18 fév., 3 nov. — Dans la forêt de Fontainebleau, 14 mars. — Au bois de Boulogne, 6 nov. — A Bercy, par désespoir amoureux, 3 fév. — Deux amants, près Montargis, 12 juin. — Sur la route de Boulogne, 1 fév. — A Choisy, sur le pont, 20 mars. — Une femme enceinte à Avesnes-les-Aubert, 30 oct. — Un vieillard, aux Thernes, 7 janv. — Un marchand de graines, à Jouy, 23 avr. — Deux suicides dans les Côtes-du-Nord, 12 oct. — Une sœur de l'hospice d'Harcourt, 28 oct. — Un chef de bataillon du 55e, à Saint-Brieuc, 27 avr. — M. R..., à Versailles, 11 mai. — Un asthmatique, à Verdun, 10 sept. — De la dame V..., à Alfort, 30 juin. — A Saint-Denis, 17 juil. — A Fère, en Tardenois, 1 août. — Deux sœurs à Londres, 2 oct. — Aux Etats-Unis, 7 juil. — Homme jugé en Angleterre pour tentative de suicide, 1 oct. — V. *Cadavre.*

Surenchère. Faite hors du délai de huit jours est-elle nulle? 20 oct. — Est-elle valable si la caution n'a pas son domicile réel dans le ressort de la Cour d'appel? 27 avr. — La femme séparée de biens peut-elle la faire? 2 mars. — A partir de quel moment l'adjudicataire sur surenchère doit-il les intérêts de son prix? 15 juil. — Les vendeurs par licitation qui sont en même temps créanciers hypothécaires inscrits sur l'immeuble peuvent-ils faire celle du dixième? 11 fév. — Celui qui, par suite d'une surenchère, se trouve évincé du lot le plus important de son adjudication peut-il se décharger de la totalité des lots adjugés d'après l'art. 1636 du Code Napoléon? 22 sept. — Une surenchère de 1 fr. 50 c., à Tours, 15 juin.

Surnumérariat. Action intentée par un surnuméraire contre ses parents pour avoir une pension, 24 oct.

Surveillance de la haute police. S'applique-t-elle indistinctement à tous les condamnés pour mendicité? 18 août. — Le militaire condamné à mort pour voies de fait envers un supérieur et dont la peine a été commuée en celle des travaux forcés à temps est-il placé sous la surveillance de la haute police? 27 août. — Circulaire du ministre de la police sur les condamnés en rupture de ban, 6 sept.

T

Tabac colporté en fraude, 10 juin.

Table de la Gazette, 27 janv.

Taxe de frais. Le juge de paix est-il compétent pour réduire une taxe opérée par le juge civil? 22 janv.

Télégraphie électrique. Décret pour l'établissement de nouvelles lignes, 8 janv. — A la frontière sarde, 28 mars.

Testament. Peut-il être fait par lettre missive? 26 mai. — Est-il nul celui sans date? 27 janv. — *Quid* de celui fait en deux parties? 17 août. — La cancellation du double l'annulle-t-elle? 11 juin. — *Quid* de la monomanie partielle du testateur? 7 oct, — *Quid* de la simple révocation? 9 oct. — Quand il est attaqué, le juge *doit-il* ordonner le séquestre? 11 janv. — Est-il nul le testament incomplet qui renvoie à un testament antérieur? 23 juin. — Celui fait en la forme mystique est-il nul quand le testateur ne l'a pas lu? 23 juin. — *Quid* de celui authentique, 5 août. — *Quid* de celui sans institution d'héritier? 22 oct. — L'est-il pour captation? 1 juil. — L'appréciation des faits de captation est-elle du domaine exclusif des juges du fond? 14, 27 juil. — *Quid* des clauses? 18 nov. — La clause d'insaisissabilité est-elle valable même vis-à-vis des créanciers antérieurs au testament? 11 mars. — Un acte olographe écrit en entier, daté et signé, donnant ordre au notaire chez qui un testament antérieur a été déposé, de rayer un legs contenu dans ce testament constitue-t-il un testament révocatoire? 20 août. — La révocation d'un testament pour suggestion et captation annulle-t-elle les testaments antérieurs faits au profit de la même personne? 2 mars. — Les juges du fond ont-ils tout pouvoir pour interpréter les dispositions du testament? 31 mars, 28 avr. — Cette interprétation leur appartient-elle exclusivement? 25 mai. — *Quid* de la question de savoir si les énonciations d'un testament constatent suffisamment l'accomplissement des formalités légales? 27 mars. — Doit-on donner lecture au testateur à peine de nullité de la mention de sa déclaration qu'il ne peut signer? 27 mars. — Affaire des héritiers d'Argenteuil contre l'académie de médecine, 28 fév. — Affaire de testament de 35,000 fr. donnés à des établissements charitables de Tours, 25, 26 mars, 2 avr. — Affaire d'un fils de famille capté par un limonadier, 21 déc. — Question de testament fait en France par un Anglais, 25, 27 avr., 4, 7, 26 mai. — Disposition faite par un anglais dans son testament pour la propagation du socialisme, 30 mars. — Affaire Lefaucheux. Succession ouverte par un assassinat. Question de révocation, 9 oct. — V. *Legs, Succession, Tribunal de la Seine : Jurisprudence de la chambre du conseil.*

Texas. Avis aux créanciers, 5 nov.

Théâtre. Est-il valable le traité entre un directeur et un chef de claque? 31 déc. — L'exploitation d'une entreprise théâtrale peut-elle faire l'objet d'une association en participation? 6 juil., 14 oct. — Les arrêtés ministériels portant révocation de l'autorisation d'exploiter un théâtre, peuvent-ils être annulés par voie contentieuse? 9 mars. — Le directeur révoqué peut-il former directement devant le Conseil d'Etat une action en dommages-intérêts contre l'Etat? Son successeur peut-il intervenir? 18 mai. — Le juge de référé peut-il statuer sur la question de propriété du produit d'une représentation à bénéfice? 20 juil. — Les Tribunaux français sont-ils compétents pour statuer sur les contestations élevées au sujet de l'engagement contracté par un artiste étranger envers un directeur de théâtre aussi étranger? 26 août. — La traduction d'une pièce française en italien est-elle permise? 1, 12 oct. — *Quid* de la représentation? 27 janv. — La pièce jouée pour la première fois à l'étranger tombe-t-elle dans le domaine public en France? 8 août. — Est-il nul l'engagement fait par une femme mariée non autorisée? 11 mars. — Circulaire ministérielle qui prohibe les engagements d'enfants, 7 oct. — Commission pour modifier la législation sur le droit des pauvres, 14 mai. — Un abonné au théâtre de Rouen, 18 nov. — Affaire du théâtre de l'Odéon (Bocage), 22 fév. — Affaire d'un billet d'auteur refusé au Théâtre-Français, 9 déc. — Scène de scandale au théâtre de Barcelone, 11 déc. — Incident curieux au théâtre de Berlin, 19 mars. — Note sur un différend entre un auteur et un sociétaire du Théâtre-Français, 21 déc. — V. *Mineur, Propriété littéraire, Saisie foraine, Spectacle public.*

Tiers détenteur. Lorsque le créancier a été désintéressé par lui, peut-il exercer des poursuites contre le vendeur? 13 mai.

Timbre. Le porteur d'une obligation souscrite sur une feuille de timbre illégale, est-il responsable comme le signataire? 10 mars. — Translation rue de la Banque, 28 oct. — V. *Presse.*

Tissage et Bobinage. L'autorité municipale peut-elle réglementer les livrets d'ouvriers en cette matière? 28 août.

Transaction. Est-elle valable celle intervenue entre des enfants légitimes et des enfants adultérins pour partager entre eux par égales portions la succession du père? 2 avril.

Transportation. A Cayenne. Ouverture d'un crédit pour la dépense, 13 janv. — Liste de transportés, 13 janv. — Décret sur les forçats déportés à la Guyane, 28 mars. — Décret pour l'expropriation des terrains, 16 janv. — Autre sur les colonies pénitentiaires, 7 avril. — Convoi de transportés, 28 janv. 9, 21, 24 mars, 24, 25 juin. — Transportés de la Côte-d'Or, 23 mars. — Femmes socialistes, 25 juin. — Trans

nemark, 13 août. — Elections, 10, 11, 12 juin. — Discours du préfet de la Seine, 13 juin. — Institution des juges, 15 juin. — Installation, 23, 27 juin. — Prestation de serment, 26 juin. — Observation sur celle des membres du Tribunal de Meaux, 25 août. — Statistique des travaux de l'année, 29 juin. — Discours de M. Ledagre, 2 juil. — Institutions de juges, 16 sept. — V. *Elections commerciales.*

Tribunal de première instance de la Seine. Nombre des affaires au rôle, 19 mai. — Ses travaux en 1851, 29 mai. — Roulement de l'année judiciaire 1852-1853, 22 août. *Jurisprudence de la chambre du conseil.* — Sur les actes de l'état civil, 2, 8 janv. — Les mariages d'étrangers, 2 janv. — Sur les ventes d'immeubles après faillite, 31 janv. — Sur l'interdiction et les aliénés, 31 janv., 22, 29 juil. — Les conseils judiciaires, 22 juil. — Sur l'exécution des jugements étrangers, 8 janv., 25 fév. — Sur la femme mariée autorisée à faire le commerce, 9 mars. — Sur les aliénations sous le régime dotal des immeubles, des rentes sur l'Etat, des actions de la Banque et des chemins de fer, savoir : Pour les payements de frais, 20 mars, 16 mai. — Pour fournir des aliments à la famille, 7, 15, 29 avril. — Pour l'éducation des enfants, 15 avril, 25 mai. — Pour payer les dettes du mari, 29 avril, 11 mai. — Pour faire un établissement à l'étranger, 30 déc. — Sur la rectification des actes de l'état civil, 30 déc. — Sur baux à long terme, 20 mars. — Sur les modifications des donations, 21 déc. — Aux testaments, 21 déc. — Sur les testaments à l'étranger, 21 déc. — Sur les formalités de naturalisation, 30 déc. — Sur la disposition des biens paraphernaux, 16 mai. — Sur la question de savoir si une femme étrangère peut demander aux Tribunaux français l'autorisation d'emprunter une somme? 16 mai. — Sur l'exécution des jugements français à l'étranger, 29 juil. — Sur la restriction de l'hypothèque légale de la femme mariée, 3 juin. — Sur les mineurs, payement de dettes, emprunts, échanges, placements, hypothèques, 14, 25 août, 8 sept. — Sur le mineur émancipé par mariage. Quand peut-il aliéner? 25 août, 8 sept. — Sur les restrictions d'hypothèques légales, 14 août. — Sur les autorisations générales et spéciales en matière de succession, 25 juin. — Sur les homologations d'autorisations de mineurs, 30 déc. — Spécialement pour le mariage du fils de l'interdit, 30 déc. — Sur l'administration des successions, 1 août. — Conversion des rentes, 1 août. — Ventes d'actions industrielles, 14 août. — Sur l'administration des successions bénéficiaires, 25 juin, 8 juil, 1 août. — Sur l'administration légale du père, 5 oct. — Sur le compte de tutelle, 5 oct. — Sur la transportation, 29 juil. — Sur le tuteur *ad hoc*, 5 oct. — Sur le privilége des constructeurs, 21 déc.

Tribunal de première instance de Limoges. Prorogation de la chambre temporaire, 27 juin.

Tribunal de simple police. Peut-il refuser au ministère public le sursis qu'il demande pour faire entendre des témoins? 16 avril. — Peut-il rendre son jugement en l'absence du ministère public? 5 juin. — Est-il compétent pour décider si un mur est d'encadrement ou de façade? 3 oct. — Les conseillers municipaux peuvent-ils y remplir les fonctions du ministère public? 29 mai. — V. *Poids et mesures.*

Tribunaux étrangers. Cour d'assises du Brabant, 21 nov. — Conseil de guerre du Brabant, 25 fév. — Cour de l'échiquier en Angleterre, 22 avril, 7 mai. — Grande-Cour criminelle de Naples, 28 avril, 2 mai. — Cour du banc de la reine, en Angleterre, affaire du docteur Achilli, 30 juin, 26 nov. — Cour d'assises de l'Oberland (Suisse), 11 juil. — Cour royale de Florence, procès Guerrazzi, 9 juil. — Cour criminelle du Sacramento, 7 août. — Cour d'appel de Gênes, 30 sept. — Cour centrale criminelle d'Angleterre, 21 déc. — Cour de circuit de Westminster, 5 déc.

Tromperie sur la chose vendue. Fabrication des savons, 31 juillet. — Condamnation pour ce délit, 22, 23, 24, 30 janvier, 1 février, 6, 7, 20, 21 mars, 23 avril, 14 juil., 23 déc. — Le marchand de chandelles qui livre des paquets qui n'ont pas le poids, est-il justiciable de la police correctionnelle? 30 mai. — Condamnation pour faux poids, fausses mesures, etc., divers, 7, 11, 12 nov., 8, 9, 10, 12 déc. — Bouchers, 6, 11 nov., 12 déc. — Boulangers, 13, 14, 28 nov., 12 déc. — Epiciers, 6, 11, 14 nov., 9, 10, 12 déc. — Marchands de vins, 14, 28 nov., 12, 31 déc. — Affaire de la falsification des vins fournis à l'hôtel des Invalides, 17, 24 nov., 1 déc.

Troubles. Dans la maison centrale de Riom, 27 juil. — Dans la maison de force de Barcelone, 18 août. — A Laurac (affaire des troubles), 7 janv. — A Demien, 1 août. — Affaire des troubles de Vanves, 34 accusés, 27 mai. — Révolte d'étudiants à Bonn, 24 août. — A Stockholm à propos des juifs, 20 sept.

Troupeau de moutons perdu sur la route de Saint-Germain, 20 fév.

Tutelle. La prescription de dix ans de l'art. 475 du Code Napoléon, est-elle opposable à la révision du compte de tutelle? 24 août. — Le tuteur a-t-il besoin de l'autorisation du conseil de famille pour intervenir dans une instance où il a été appelé? 3 sept. — Quel est le Tribunal compétent pour statuer sur la gestion du co-tuteur? 30 déc. — Le tuteur qui a continué la gestion après la majorité du pupille, doit-il rendre deux comptes, l'un jusqu'à la majorité, l'autre pour la suite? L'hypothèque légale subsiste-t-elle après la majorité jusqu'à la reddition du compte? 20 octobre.

U

Usage (Droits d'). Les habitants d'une commune ont-ils pu les perdre par le non usage pendant trente ans? 27 mai. — quand y a-t-il lieu à cantonnement? 21 avril. — Quels droits conférait aux usagers l'aménagement dans l'ancien droit? 19 mai. — L'art. 708 du Code civil s'applique-t-il aux droits d'usage dans les bois et forêts? 21 janv. — Quand il s'agit de rachat de droits d'usage, sur quelle base les Tribunaux doivent-ils en déterminer la valeur? 22 avril.

Usine. Le vendeur d'une usine à gaz doit-il la garantie pour des charges non déclarées, 31 mars. — Les contestations à propos du bail d'une usine sont-elles de la compétence du Tribunal de commerce? 31 juil. — V. *Conflits.*

Usufruit. Constitué à terme, s'éteint-il avant le terme par la mort de l'usufruitier? *Quid* s'il a été constitué à titre onéreux? 22 oct. — L'usufruitier a-t-il droit à une indemnité pour les améliorations? 17 déc.

Usure. Constitue-t-il le délit d'habitude d'usure le calcul d'intérêts sur une année de trois cent soixante jours? *Quid* de la retenue de 25 centimes pour passe de sac? *Quid* de la prime consentie entre le banquier et l'emprunteur? *Quid* de la capitalisation des intérêts? 26 mai. — Quel est, relativement à la Cour de renvoi, l'effet de l'arrêt de cassation qui annulle l'arrêt de condamnation pour délit d'habitude d'usure? L'escroquerie forme-t-elle avec ce dernier délit un délit indivisible? 27 mars.

Usurpation de fonctions. Par un capitaine du commerce. Première application du décret du 24 mars 1852, 11 juil.

V

Varech. Cette récolte est-elle dans le commerce? Peut-elle faire l'objet d'une prescription? 15 avril.

Vente. Celle attaquée pour lésion est-elle couverte par la ratification? 4 mars. — En cas de résolution pour vice caché, le vendeur doit-il compte à l'acheteur de toutes les dépenses qu'il a faites ou seulement de la plus-value? 2 avril. — Question d'interprétation de vente avec promesse de bons offices non suivie d'effets, 4 mars. — Les contre-lettres sont elles opposables aux tiers? 15 avril. — Quels sont les effets d'une vente à livrer? 18 déc. — En cas de contestation sur le mode de mesurage, quelle règle le juge doit-il suivre? 29 déc. — Est-elle valable la vente faite par un époux à son conjoint de biens de la communauté situés en pays étranger et pendant que le mari était dans ce pays comme émigré? 20 avril. — V. *Bois de charbon, Pourvoi en cassation.*

Vente immobilière. Est-elle valable la vente faite par la partie saisie de l'immeuble saisi, du consentement des saisissants? 20 avril. — Quel est l'effet de la déclaration de command faite pour portion des biens acquis? 19 mai. — Quand le vendeur peut-il exercer l'action en revendication? 5 août. — La garantie est-elle due pour défaut de déclaration d'une servitude de prise d'eau? 4 fév. — L'acquéreur peut-il payer son prix à son domicile après la notification faite aux créanciers inscrits? Peut-il le consigner? 10 août. — L'art. 555 du Code Napoléon est-il applicable au cas où des constructions ayant été élevées par l'acquéreur le vendeur intente l'action résolutoire pour non payement de prix? 25 juil. — La clause de non garantie s'étend-elle à l'éviction de la servitude? 12 fév. — S'étend-elle à l'existence d'une servitude? *In specie* à l'existence d'un égoût de ville? 15 fév. — Est-elle valable dans une vente à tant la mesure la clause que le prix sera calculé sur la contenance indiquée et non sur la contenance réelle? 27 avril. — Le vendeur qui a cédé l'antériorité de son privilége et de son action résolutoire perd-il le droit de faire valoir cette action? 18 août. — Question de condition résolutoire, 13 janv. — V. *Rente viagère, Tiers détenteur.*

Vente de la chose d'autrui. Le fils de bonne foi du vendeur de mauvaise foi doit-il restituer la chose *in solidum? Quid* des fruits? 21 juil.

Vente mobilière. Les huissiers ont-ils, à l'exclusion des commissaires-priseurs, le droit de rédiger les placards destinés à annoncer les ventes mobilières? 24 juin. — V. *Marchandise neuve, Officier ministériel.*

Vérification d'écritures. En cette matière, sur quels éléments le juge doit-il asseoir sa conviction? 17 déc.

Voirie. Les arrêts de l'ancien conseil du roi sur les alignements sont-ils encore obligatoires? 29 mai. — L'art. 15 de la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux s'applique-t-il aux rues des villes qui forment les prolongements de ces chemins? 20 avril. — Y a-t-il autant de contraventions que d'empiétements successifs sur la voie publique? 14 mai. — L'administration doit-elle aux riverains la réparation du dommage causé par le changement de niveau de la voie publique? 3 juin. — Amnistie pour les contraventions, 8 janv., 17 août, 11 déc. — Rues nouvelles. Pavés et trottoirs, 3 juin. — Celui qui fait indûment des réparations à sa propriété sur la voie publique est-il tenu de démolir les réparations? 25 juin. — V. *Expropriation pour cause d'utilité publique.*

Voiture. Le voyageur qui monte dans une voiture déjà complète a-t-il action en dommages-intérêts en cas d'accident? 1 janv. — Le voiturier est-il responsable des cas de force majeure? 15 janv. — Est-il responsable du bris d'une glace dans un colis? *Quid* s'il a stipulé qu'il ne répondait pas des choses fragiles? 22 juin.

Vol. Accusation de vol contre un conseiller de la Cour d'appel de Cayenne, 28 oct. — Contre un cocher, 7 nov. — 83,000 francs volés au prince de B.. et enfouis, 10 fév. — De 2,000 fr. à un marchand de vins, 24 fév. — De 1,000 fr. à un remplaçant, 14 juil. — De 70,000 fr. dans un wagon, 2 mars. — De 17,000 fr. à une dame de province au Casino Paganini, 10 avril. — De billets de banque à de riches vieillards, 13 août. — Au chinage, 3 janv. — De 8,000 fr. de valeurs, 8 oct. — A l'américaine, 12 mars, 14 déc. — A l'américaine, à l'anglaise, etc., à Limoges, 23 sept. — Au poivrier, 7 avril. — Au locataire, 6 avril. — De journaux dans les boîtes des portes cochères, 11 mars. — Par une cheminée, 6 avril. — Au passage du bœuf gras, 24 fév. — A une cérémonie de mariage, 4 mars. — A la revue du président, 30 mars. — A la foire aux jambons, 8 avril. — Vol de lapins (affaire de), 28 accusés, 11 janv. — Affaire de la bande des 40 voleurs, 27 juil. — A une vente mobilière, rue d'Isly, 22 avril. — Bande de petits voleurs, au Palais-Royal, 16 oct. — Jugement d'une autre bande, 14 nov. — Dans l'église de Bobigny, 8 janv. — Dans celle de Montreuil-les-Pêches, 29 janv. — Dans celle de St-Cyr-la-Rivière, 10 mars. — Dans celles de Villeroy et d'Iverny, 2 avril. — Dans celle de Charonne, 22 sept. — Au Palais-de-Justice, à Mme Bosc, costumière, 14 nov. — Au Casino Paganini, 11 fév. — Dans les *omnibus*, 11, 20 fév. — Dans un wagon de chemin de fer, 11 avril. — Dans les hôtels garnis, 9 octobre. — D'ouvrages curieux à la Bibliothèque nationale., 26 mars. — De partitions de musique à cette même bibliothèque, par un acteur, 19 mai. — De lanternes à gaz, 8, 24 février. — De chiens, 2 janvier. — D'argenterie, 20 juil. — De médailles, 23 oct. — D'argent par un enfant à une fruitière, 31 mars. — D'un nécessaire d'argent à un Anglais, 2 oct. — De friandises, 3 janv. — De bonbons, 17 mars. — D'un hareng saur, 5 nov. — De vins, 24 fév. — De 300 montres dans une diligence, 2 avril. — De tabac, 6 fév. — De bijoux, 18 mars. — De bijoux à un concierge de la rue Frémicourt, 26 déc. — De boucles d'oreilles à un enfant, 17 fév. — De rognures d'or, 13 mars. — D'une montre d'or, 9 janv. — De bagues, 12 mars. — D'une montre d'argent, 21 mars. — De montres par un ouvrier horloger, 22 avril. — D'une tasse en argent, 17 fév. — D'un chapeau, 23 avril. — De chapeaux, 17 janv. — D'un paletot, 14 mars. — De vêtements, 5 mars. — D'un manteau, 31 août. — De broderies, 31 mars. — de jouets d'enfants, 4 janv. — De ballots de marchandises, 30 janv. — D'une voiture, 20 avril. — D'une charette chargée de plomb, 13 nov. — De charbon, 1 janv. — De plomb, 3 fév. — De cordages et de voilures, 18 mars. — De bœufs, 20 sept. — D'un mouton, 29 sept. — De poules, 10 mars. — De balles de plomb provenant du polygone de Vincennes, 24 avril, 29 juin. — Jugement des prévenus, 30 avril. — Chez les marchands du marché aux Carmes, 2 janv. — Dans une fabrique de sacs, 20 mars. — De pendules dans les garnis, 11 mars. — D'une canne par un acteur espagnol, 30 juil. — A un homme de lettres, 23 janv. — A l'Hippodrome, à une célébrité médicale, 3 sept. — A des cultivateurs, 9 juin. — Aux marchands de denrées de Paris, 18 déc. — A des étudiants en goguette, 2 janv. — A un jeune homme sortant de chez un huissier, 18 avril. — A un maître charron de Grenelle de son trésor, 25 déc. — A des enfants par une femme, 14 juil., 18 sept. — A un horloger, 22 oct. — A un courtier de commerce presque aveugle, 15 avril. — A un ivrogne, 14 avril. — A un fermier de la Varenne-St-Maur, 26 août. — A un Américain, dans la plaine de Monceaux, 5 mars. — A une riche héritière allemande, 4 fév. — A la veuve d'un officier anglais? 21, 28 oct. A une lorette, par sa femme de chambre, 30 janv. — Par une élégante, 6 janv. — A une fruitière, 19 fév. — Par un commis à une faillite, 15 janvier. — Par un commis dissipateur à son patron, 19 fév. — Par un frère à son frère, 31 janv. — Par un fils à son père, 7 avril. — Aux sœurs de charité de Milianah (Algérie), 11 sept. — Sur la route de Senlis à Crépy, 13 oct. — Par un militaire à Romans (Drôme), 30 mars. — Nombreux dans le quartier des Italiens et de la place Vendôme, 30 mars. — Rue des Gravilliers, 1 janv. — Rue de la Colombe, à une vieille dame, 17 janv. — Rue de la Victoire, 28 oct. — Au Comptoir d'argent, rue St-Honoré, 9 déc. — Au Jardin-des-Plantes, 27 sept. — Cours la Reine, 7 janv. — A Ivry, 22 sept. — A St-Maur, 10 nov. — A Batignolles, 5 août. — A Romainville, 12 juin. — A Vincennes, 23 janv. — A Bercy, 24 fév., 13 avril. — A Châtillon-sur-Seine, 9 janv. — Bande de voleurs dans Indre-et-Loire, 7 août. — A Romans, chez le commissaire de police, 10 oct. — Sur la route de St-Germain, 15 janv. — A une entreprise de messageries, 9 juil. — Bande de voleurs dans les Etats romains, 30 nov. — D'une boîte d'ébène au docteur Van Rossum (Hollandais), 17 oct. — Attaque d'une diligence en Espagne, 31 juil., 17 nov. — A main armée dans un wagon, en Espagne. 7 nov.

Deuxième Partie.

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES.

A

A... (François), 17 déc. — A..., négociant en vins, 27 fév. — Aage (d'), 15 juil.

Abbadie, 8, 24 janv. — Abbatucci, 30 janv., 4 déc. — Abd-el-Kader, 19 oct. — Abd-el-Kader-ben-Assila, 4 janv. — Abd-el-Kader-ould-Mansour, 4, 23 janv. — Abresch, 29 avril. — Abrie, 23 mai.

Accault, 16 avril. — Ach, 8 juin. — Achilli (Dr), 30 juin, 6 juil., 26 nov. — Ackerley, 12 août.

Adam, 13, 30 juin, 28 juil. — Adam (Fe), 28 mars. — Adam (Dlle), 16 mars. — Adam et Ve, 7 avril. — Adeline, 2 mai. — Adema, 6 août. — Ader, 2 juin. — Adnet, 16 avril. — Adrien, 11 août. — Advenant, 16 déc.

Affinger, 20 oct.

Agard, 24 juil. — Agnès, 9 oct. — Agniel, 2 oct. — Aguado (De), 18 janv. — Aguettant, 29 août. — Aguettaz, 29 oct.

Ahmed, 31 juil., 25 sept. — Ahmed-ben-Edjebri, 27 janv.

Aiglon, 5 avril. — Aigueperse (d'), 19 déc. — Aiguy (d'), 29 oct. — Ailhaud, 16 mars. — Aizière, 3 fév.

Ajaccio, 1 janv.

Alaniou, 19 mars, 16 juil. — Alary, 30 janv. — Alayrac, 23 janv. — Albaret, 17 juil. — Albert, 19 mai, 25 nov. — Albert (d'), 12 fév. — Albier, 27 mai. — Aldebert, 20 janv., 3 fév. — Alengry, 19 mai, 6 juil. — Alepée, 16 sept. — Alexandre, 11 janv., 17 mars, 29 avril, 23 juin, 16 sept., 21 oct., 11, 27 nov. — Alexiovitz, 24 juil. — Alexis, 8 oct. — Alfonsi, 9 janv. — Ali, 13 fév. — Ali-ben-Mohamed, 13 mai, 3 juil. — Alié, 28 juil. — Aligre (Héritiers d'), 31 mars. — Ali-Mérad, 30 déc. — Aliquote, 21 nov. — Alisain, 6 mars. — Alitti, 9 janv. — Allain, 14 juil., 10 sept. — Allain (général), 22 juin. — *Allanech* (commune d'), 7 mai. — Allard, 1 avril, 28 juil., 6 août, 23 déc. — Allard-Blin, 8 mai. — Allardon (fille), 18 mars, 23 avril. — Allart, 8 déc. — Allemand, 4 déc. — Alléon (Fe), 17 avril. — Allezaix, 29 mai. — Allier, 21 oct., 23 déc. — Alliés, 15 août, 26 oct. — Alliot, 4, 5 sept. — Allix, 3 oct. — Alloncle, 28 déc. — Alloneau, 5 août. — Allotte, 16 déc. — Almeida (d'), 18 sept. — Alméras-Latour, 29 oct. — Altate, 1 août. — Alviset, 5 déc.

Amail, 29 fév. — Amand, 22 juil. — Amar, 6 janv. — Ambar-Sourouth, 1 mai. — *Ambigu-Comique*, 18 déc. — Amblard, 12 fév. — Ambroise, 18 fév., 7 mars. — Ambroisine, 12 sept. — Ameline, 17 mars. — Amelon, 22 fév. — Amen (Fe), 12 sept. — Amilhau, 24 août.

Anaïs (actrice), 30 nov. — Anceaume, 17 mars. — Ancelot, 1 juil. — Anciaux (fille), 19 nov. — Andorno, 14 mai. — Andou, 17 juil. — Andrac, 23 juin. — André, 27 janv., 11, 28 fév., 16 mars, 9 juil., 6 août, 10 sept, 23 déc. — André (Denis), 19 mai, 6 juil. — André (affaire de Capestang), 8, 16 avril. — André (fille), 12 sept. — Andrès, 21 sept., 14 oct., 3 déc. — Andrew, 8 mai. — Andriès (fille), 19, 22 août, 25 sept. — Andrieu, 1 sept. — Anezin, 25 mai. — Anfreville, 6 mars. — Angelis, 26 août. — Angenoust, 9 avril. — Angerville, 22 déc. — Angot des Rotours, 16 sept. — Angoulvent, 12 mars. — Angremy, 21 avril. — Anguerry, 16 juil. — Anjoulat, 23 janv. — Anquetil, 29 juil. — Anquit, 16 déc. — Anrich, 9 janv. — Anthus, 3 avril. — Antoine, 5, 17 mars, 13 août. — Antonio, 11 août.

Aphte (fille), 17 août. — Appert, 2 avril.

Arban, 28 mai. — Arbez, 16 avril. — Arbot, 23 juil. — Arcelin, 8 juin. — Archon-Desperouzes, 18 juin. — Arcic, 17 avril. — Ardaillon, 31 août, 5 déc. — Ardhuin, 17, 23 mars. — Argenteuil (héritiers d'), 28 fév. — Arguelles (De), 8 août. — Arista, 3 sept. — Aristas, 18 août, 19 oct. — Arlincourt (d'), 3 mars, 19 juin. — Armand, 15 fév., 2 mai. — Armand-Louis, 15 fév. — Armengaud, 3 sept. — Armilhon, 6 juil. — Arnaud, Arnaut ou Arnault, 18 janv., 24 fév., 6, 31 juil., 14 août, 11 sept., 7 oct., 28 nov. — Arnault jeune, 31 déc. — Arnou, 23 mai. — Arnould, 28 nov. — Arrohnson, 14 août. — Aron, 28 avril. — Arragon, 5 nov. — Arrighi, 4 mai. — Arsonnet (De), 30 mai. — Artaud, 7 sept., 8 oct. — Arteil, 20 janv., 3 fév. — Artenn (d'), 30 juin. — Arthus, 20 juil.

Ashworth, 9 mars. — Asselin, 12 oct. — Asselin-Nourtier, 8 janv. — Assezat de Bouteyre, 4 mars, 3 sept. — Assolant, 13 juil. — Astier, 3 janv, 18 juil. — Astis (d'), 26 déc. — Astruc, 11 fév., 9 mai, 24 nov.

Athénor, 21 avril. — Attias, 2 mai.

Aubert, 7 janv., 19, 20 fév., 24 avril. — Aubert (Ve), 4 fév. — Auberthier et Faure, 1 août. — Aubin, 8 juin, 27, 29 août, 12 oct., 21 déc. — Aubourg, 18 janv. — Aubry, 18 juin, 31 août, 10 nov. — Audiard-Bonnet, 7 oct. — Audibert, 27 mai. — Audin, 22 fév. — Andou, 17 au 20 fév., 23 juin, 1, 18 juil. — Audouard, 27 juin, 1 sept. — Audrain, 8 oct. — Auffray, 19 mars. — Augeard, 14 fév. — Auger, 8, 22 août. — Auger (Fe), 16 déc. — Augerd, 23 avril. — Augras, 9 mars. — Auguste, 20 juin. — Aumale, 8 août. — Auquetin, 25 sept. — Aurich, 23 juin, 1, 18 juil. — Ausmann, 11 juil. — Aussiaux, 11 fév. — Autour (De), 23 sept. — Autran, 23 avril. — Auvert, 25 janv. — Auvray, 18 déc. — Auziès, 27 mai. — Auzouy, 13 fév.

Avenas, 14 fév. — Averly, 22 sept. — Avias, 4 déc. — Avrial, 11 fév., 29 juil. — Avril, 28 fév.

Ayaso, 26 août. — Aymard, 6 août. — Aylies, 26 oct.

Azema, 8 juil. — Azevedo, 30 avril.

B

B... (Maurice), 27 janv. — B... (Georges), 16 oct. — B... (Pierre), 8 juin. — B... (prince de), 10 fév. — B.. (René), 13 avril. — B... (désaveu), 9 juil. — B... (huissier), 25 oct. — B... (Louis), 7 sept. — Baas, 4 août. — Babeau, 28 fév. — Babelard, 3 juin. — Babonneau, 18 août. — Bac, 10 août. — Baccuet, 2 avril. — Bachelard, 5 août. — Bachellerie (Ve de), 7 août. — Bachod, 2 juin. — Back (dame), 18 juil. — Baclet, 8 août. — Bacquenois, 28 mars. — Bade, 15 avril. — Badet (femme), 20 mars. — Badin, 27, 28 fév., 17 avril. — Badois, 1 sept. — *Badonvilliers* (commune de), 29 juil. — Bafoil, 22 oct. — Bagnères, 1 fév., 16 avril, 27 juil. — Baile, 24 janv. — Baillard, 30 janv., 17 sept. — Baillard (femme), 19 nov. — Baillargeaux, 9 mars. — Baille de Beauregard, 16 avril. — Bailleux, 8 août. — Baillon, 7 nov. — Bailly, 5 oct, 2, 7 déc. — Bailly (femme), 10, 13 fév. — Baisse, 19 mai au 6 juil. — Bajard, 22 fev. — Bajot, 4 août. — Balade, 30 avril. — Balasque, 16 avril. — Baldasseroni, 3, 14 nov. — Balery, 6 nov. — Balifrand (demoiselle), 4 mai. — Ballefin, 21 avril. — Balligand, 4 juin. — Ballon, 22 mai. — Ballot, 6 août. — Baloquin, 8 oct. — Balossier, 6 mars. — Balotte, 24 nov. — Balzac (veuve de), 24 janv., 14, 19 fév., 6 mars, 12, 20 mai. — Bance. 20 fév., 12 mars, 10 avril. — Banéat, 18 juin. — Banon, 24 août. — Baptiste, 30 janv. — Baranger, 5 oct. — Barante (de), 24 juin. — Barastin, 28 déc. — Barat, 21, 23 nov. — Baratier, 3 janv. — Barba, 19 mai, 23 juil., 20, 27 nov., 4 déc. — Barbaroux, 10 janv., 13 mars. — Barbault de Lamotte, 6 août. — Barbe, 2 mars. — Barbereux, 17 juin. — Barberis, 14 mars. — Barberot, 6 août. — Barbey, 1 août. — Barbier, 13 janv., 2 avril, 10 oct. — Barbier (veuve), 10 juil. — Barbier Sainte-Marie, 12, 18 mai. — Barbiere, 22 sept. — Barbieri di Campanille, 21 janv. — Barbizier, 22 avril. — Barbonne (fille), 2 sept. — Barbou, 12 août, 2 oct. — Barboude, 25 janv. — Barbout, 1 août. — Bardet de Burg, 28 déc. — Bardrier, 10 fév. Bardonnaut, 21 mars. — Bardou, 30 oct. — Bardy, 8 fév., 21 avril, 27 juil. — Bardy-Delisle, 28 janv. — Bareau, 15 janv., 2 juil., 10 nov. — Baret du Coudert, 24 janv. — Bargon, 14 mai, 26 août. — Bariani, 3 sept. — Barin, 2 sept. — *Barjols* (commune), 20 fév. — Barnaud, 17 nov. — Barnier, 7 déc. — Barny, 13 mars. — Baro, 13 fév. — Baroche, 30 juil. — Baron, 20 mai, 15, 20 juin. — Baron-Garcia, 28 août. — Baronnat (Ve), 30 janv. — *Barp* (commune), 5 avril. — Barral, 30 juil. — Barrau, 8 avril. — Barre, 27 avril, 7 août. — Barré, 16 janv., 9 avril, 7 oct. — Barret, 25 mai. — Barrier, 12 août. — Barry, 21 fév., 2 juil., 28 nov. — Bart, 29 août. — Bart, 14 août. — Barthelémy, 3 sept., 24, 26, 27 oct., 11 nov. — Barthez, 19 mai au 6 juil., 28 déc. — Barthomeuf, 20 oct. — Bartoli, 20 août. — Bascle, 4 mars. — Bascle de Lagrèze, 26 déc. — Bassas, 24 au 27 avril. — Basse, 10 sept, — Bassery, 22 janv., 22 avril. — Basset, 28 mai, 18 sept., 12 nov. — Bassigny (Ve de), 11 nov. — Bastard, 28 mars. — Bastel, 11 juin. — Bastien, 30 mai. — Bastide, 29 sept. — Bastis, 18 juin. — Bataille, 14 avril. — Batard, 6 janv. — Batby, 27 juil. — *Batignollaises* (voitures), 19 juin. — Batremeix, 5 fév. — Battar, 27 mai. — Battu, 30 mai. — Baubant (Marie), 7 août. — Bauby, 9 oct. — Bauchart, 2 juin. — Baucher, 17 au 20 fév. — Bauchet, 15 sept. — Baucheton, 30 mars. — Baudalle, 8 août. — Baudet, 27 mai. — Baudier, 13 janv. — Baudoin (Mathilde), 9 avril. — Baudoin et Aubertin, 7 avril. — Baudoin (magistrat), 18 juin. — Baudon et Ce, 16 avril, 27 juil., 22 déc. — Baudot, 20 juil. — Baudot (fille), 3 janv., 12 mars. — Baudouard, 7 mai. — Baudriller (de), 20 oct. — Baudry, 15 juin, 2, 13 juil., 6 oct. — Baudu (Ve), 6 mai. — Bauer, 29 fév., 6 nov. — Bauffremont (de), V. *Montmorency.* — Bauffremont-Listenois (de), 10 juin. — Bauger, 12 déc. — Baugmartin, 2 juin. — Baumier, 19, 20 fév. — Baunat, 22 fév. — Baurain, 22 janv. — Bautain (abbé), 12 fév. — Bauval, 9 mars. — Bavelier, 30 juin. Baxter, 23 déc. — Bayalos (Fe), 22 déc. — Bayard, 27, 29 janv., 31 mars, 11 avril. — Bazennerie, 30 mars. — Bazile, 15, 22 janv., 13 mars. — Bazourdy, 9 juil.

Beauchamp (commune, 19 fév. — Beaudouin, 7 juil. — Beaudoux (Fe), 18 avril. — Beaudran, 3 mars. — Beaufils, 21 fév. — Beaujeu, 15 avril. — Beaulé, 18, 27 mars. — Beaume, 3 fév., 25 mai. — Beaumel, 24 sept. — Beaumet, 12 nov. — Beaumont, 22 avril, 20 juin, 18 août, 16 déc. — Beaumont (*Affaire de Bédarrieux*), 19 mai au 6 juil. — Beaumont (de), 18 juin. — Beaunay (De de), 14, 17 août. — Beaurain-Decorde, 7 mai. — Beauregard, 27 mai, 10 août. — Beaussant, 21 avril, 25 août. — Beauvais, 7 mars, 27 juil. — Becade (Dlle), 15 janv. — Beckaer, 12 sept. — Becker, 27 juin. — Becot, 23 juin, 26 déc. — Becquet, 4 sept. — Bedeau, 16 janv. — Bedel, 26 sept. — Bedelle (Ve), 31 mars. — Bedicam, 22 août. — Bedoin, 23 mai. — Bedouet, 28 sept. — Begaric, 1 fév. — Begis, 30 mai, 29 août, 14, 24 nov. — Beignet, 26 fév. — Beisson, 2 juil. — Bejuy, 8 août. — Bekler, 2 juil. — Bel, 8 au 16 avril. — Belard, 22 juin. — Belbœuf (de), 4 mars, 22 avril. — Beldame, 20 fév. — Belgodère de Bagnaja, 16 sept. — Belhomme, 2 mars. — Belime, 1 fév. — Belin, 24 juin, 10 août, 15 oct. — Belin (Fe), 17 juin. Bellamy, 19 fév. — Bellanger, 16 mars, 4 déc. — Bellard, 4 juil. — Bellavoine, 6 mars. — Belleau (Ve), 4 mai. — Belledent-Dugout (Dlle), 21 avril. — Bellegarde, 14 juil. — Belleisle, 3, 12 fév. — Bellanger, 28 sept. — Belleverge, 25 juil. — Bellière, 19 au 22 août, 25 sept. — Bellin, 21 fév. — Bellion, 12 sept. — Belliot, 22 oct. — Bellissent, 9 sept. — Belloie, 4 janv. — Bellon, 8 sept. — Bellot, 24 fév., 15 avril. — Bellouin, 10 sept. — Belt, 2 nov. — Beluze, 1 sept. — Benais, 11 mai. — Benaïs, 15 avril. — Ben-Bouznack, 5 août. — Benard, 27 août. — Bender, 6 fév. — Benedetti, 2 juil., 16 sept. — Benier, 4 août. — Benoist ou Benoît, 25 janv., 4 mars, 14 juil, 12 août, 1 oct. — Benoist (avoué), 23 déc. — Benoist (notaire), 16 fév. — Benoît de Roure, 18 juin. — Benon, 28 avril, 13 oct. — Benrick, 3 juil. — Beraud, 17 janv., 2 déc. — Béraud (Anthony), 25 août. — Berbigé, 19 mai au 6 juil. — Berchère, 9 mai. — Berchou, 13 janv. — Berenguier (de), 8 juil. — Bérès, 2 juin, 6 juil. — Beret, 28 mars. — Bergé, 24 nov., 10 déc. — Berger, 21 avril, 12 juin. — Berger (Dlle), 16 sept. — Bergerre, 22 juil. — Bergez, 29 sept. — Beridon, 30 janv. — Bérigaud, 5 déc. — Berillon, 18 nov. — Berindort, 2 juil. — Berland, 15 nov. — Berlère, 24 mars. — Berlot, 29 déc. — Berlut, 23 avril. Bermond, 27 mai. — Bernard, 22 fév., 30 avril., 27 juil., 4 août. — Bernard (Ursule), 31 août, 24 sept. — Bernard (Ve), 10 janvier, 18 avril. — Bernard (veuve), *de Reims*, 17 avril. — Bernard (magistrat), 26 octobre. — Bernard-Latte, 27 juillet. — Bernardeau, 29 juillet. — Bernardie, 3 juin. — Bernard-Tiné, 19 août. — Bernay, 5 mars. — Bernède, 10 sept. — Bernet, 9 juin, 6, 23, 30 juil. — Bernet-Rollande, 18 juin. Bernier, 30 mai. — Bernier (Ve), 11 mars. — Bernis, 13 juil. — Bernizet, 1, 23 sept. — Bernoud, 5 août. — Berra, 11 juil. — Berranger (De), 13 fév. — Berranger (de), 31 août. — Berriat-Saint-Prix, 26 oct. — Berrier, 27 juil., 7 août. — Berrier (Fe), 4, 28 mai, 22 juin. — Bersier, 16 mai. — Bert, 18 mai, 18 juin. — Bertault, 15 juil. — Bertaux, 16 mai, 3 sept., 26 déc. — Berthaut, 1 avril. — Berthé, 19 sept., 20 nov. — Berthe (Fe), 5 fév. — Berthe (actrice), 19 mars. — Berthelin, 23 déc. — Berthemot, 13 fév. — Bertheville (de), 9 avril. — Berthier, 3 janv. — Berthonneau, 10 oct., 3 déc. — Berthonneau (Fe), 9, 10 juil., 17 sept., 3 oct. — Bertin, 27 août. — Berton, 23 juin, 22 déc. — Berton-Carlier, 17 oct. — Bertot, 12 mars. — Bertoux, 7 nov. — *Bertrambois* (commune), 18 mars. — Bertrand, 7 janv., 24 mars, 21 avril, 18 juin, 20 juil., 12 août, 16, 21 sept., 14 nov., 2 déc. — Bertrand (Dlle), 26 déc. — Bertrand-Tollu et Ce, 25 fév. — Bertraux, 27 juin. — Bertrucca, 18 mars. — Bérulot, 18 nov. — Besnard, 3 janv., 28 fév. — Besse, 10 août. — Besse de Laromiguière, 2 juin. — Bessède, 6 mars. — Betzinger, 12 mai. — Beudin, 28 fév. — Beuret, 27 juil. — Beuvange, 29 sept. — *Beuvry* (commune), 3 déc. — Beuzeville, 20 avril. — Beylet, 20 mars. — *Beynost* (commune), 2 sept. — Beyries (Fe), 5 mai. — Beyse, 27 juin.

Biaggini, 20 fév. — Bidaine, 24 sept. — Bidan, 28 fév. — Bidault, 10 fév, 26 mars, 7, 27 juil. — Bidgrain, 13 mars. — Bidot, 11 janv., 23 sept. — Bienfait, 3 avril. — Bienfait (Fe), 7 juil. — Bierfurer, 7 oct. — Biessy, 30 sept. — Bietry, 30 nov. — Bieu, 16 mars. — Bigant, 29 oct. — Bigard, 11 déc. — Bigeois, 22 déc. — Bignon, 30 oct., 30 déc. — Bigorgne, 21

16 mars. — Bossu-Picat, 13 mars. — Bothmann, 19 mars. — Bottiaux, 16 juil. — Bottin, 29 oct. — Bouchard (Fe), 29 oct. — Bouchard, 16 janv. — Bouchaudy, 12, 14 août, — Bouche, 21 janv. — Bouché, 11 fév. — Bouché de Sorbon, 23 nov. — Boucher (Fe), 2 mai, 29 oct. — Boucher, 3 janv., 9, 18 mars, 27 juin, 28 juil., 3, 24 sept., 7 oct. — Boucherie, 3 avril, 31 août. — Bouchetal-Laroche, 3 sept. — Boucherot, 10 sept. — Bouchitté, 13 mars. — Bouchot, 21 mars — Boudard, 27 mars. — Boudet, 7 mai, 11 juil., 9 déc. — Boudin, 17 fév. et suiv., 8 avril, 2 juil — Boudias, 7 sept. — Boudjenan Ben-Kliélil, 5 août. — Bouet, 26 août. — Bouffard, 19 mai au 6 juillet. — Bouffon, 9 juin. — Bouhallier, 29 fév. — Bouhey, 22 mai. — Bouic, 7 sept. Bouillery, 14 mars. — Bouillon, 3 oct. — Boulanger, 14 juil. — Boulangey (De), 1 janv., 3, 12 fév. — Boulant, 8 avril. — Boulay, 16 avril. — Boulet, 6 janv., 29 avril, 9 juil., 16 sept. — Boulland, 25 nov. — Boullu, 25 août. — Boulnois, 18 fév. — Boulogne, 23 janv. — Boulot, 19 juin. — Bou-Maza, 15, 16 juil. — Bounes, 14 mai. — Bounillau-Gémon, 27 mai, — Bouquet, 4, 13 mars, 23 avril, 6 mai, 5 août, — Bouquidon, 8 juil. — Bour, 27 mai, 21 juil., 23 oct. — Bour (Fe), 7 fév. — Bourachot, 22 mai. — *Bourbon Lancy* (hospice de), 31 mars. — Bourcasse, 14 mai. — Bourdeaux, 7 juil. — Bourdel, 10 sept. — Bourdier, 18 fév. — Bourdon, 29 avril, 30 juil., 11 août. — Bourdon (Fe), 4 déc. — Bouret, 18 juil. — Bourette, 23 janv., 28 mars. — Bourgé, 7 août. — Bourgeois, 4, 17 au 20, 25 fév., 2 avril, 17 sept, 11 nov. — Bourges, 6 fév, 19 déc. — *Bourges* (ville), 28 mars. — Bourgoin, 28 mars, 6 mai. — Bourgon, 2 juin. — Bourguignon (fille), 2 sept. — Bourguin, 30 mars, 20 nov. — Bourguis, 10 déc. — Bourichon, 17 juil. — Bourillon, 17 oct. — Bourisson, 30 déc. — Bourjat, 27 juil. — Bourlier, 21 juil. — Bourque, 9 juil. — Bourquet, 27 mai. — Boursaud (de), 10 août. — Bourson, 4 déc. — Bourzac, 22 janv. — Bouscarat, 17 déc. — Bousquet, 13, 15 août, 26 oct. — Bousselin, 6 fév., 1 oct. — Bousser, 18 sept. — Boussuge, 27 août, — Boutarel, 6 janv., 10 fév. — Boute, 2 avril. — Boutenot (fille), 4 déc. — Bouterique, 21 avril. — Boutet, 10 août. — Boutigny, 30 mai. — Boutillier, 2 mars, 21 avril. — Boutin, 3 oct. — Bouton, 30 nov. — Boutoury, 20 mai. — Boutron, 17 fév. et suiv. — Bouvard, 2 juin, 6 août. — Bouvet, 21 août, 17 sept. — Bouvier, 20 mars, 20, 21, 30 avril. — Bouzé (De), 1 juill. — Bouzenot, 13 août. — Bouzin, 11 mars. — Bower, 6, 7 oct., 29 déc. — Boyer (fille), 17 déc. — Boyer, 20 mars au 2 avril, 27 juil., 29 août. — Boyer (Fe), 26 nov. — Boysson, 2 juin. — Bozat (de), 18 mai.

Brachet, 28 déc. — Bradi, 16 sept. — Bragelonque (de), 23 juin. — Brager, 18 juin. — *Bragny* (commune), 9 juin. — Brail, 27 avril. — Brandela, 15 fév. — Brandenburger, 17 déc. — Branger et Ce, 10 mars. — Branhauban, 16 oct. — Braon, 11 janvier. — Brascou, 16 avril. — Brasil, 8 juil. — Brasseur, 19 sept., 20 nov. — Braun, 22 mai. — Brault, 3 sept. — Bré (Ve), 11 déc. — Breard, 1 juil. — Brébant, 18 mai. — Bréchot, 20 octobre. — Breda (de), 27 avril. — Breendebourg, 12 février. — *Brehal* (commune), 15 avril. — Brelut de la Grange, 11 nov. — Bréon-Lambœuf, 3 déc. — Bresson, 23 déc. — Bretagne, 16 sept. — Briau, 6 mars. — Brès, 5 mai. — Bressieux, 3 janv. — Bressy, 9 mai. — Breton, 7, 9 janv., 17 fév., 29 sept, 1 oct, 4 déc. — Breuil, 21 juil. — Brevaud, 9 juil. — Brevière, 1 oct. — Brezets (dame de), 25 mai. — Brianval, 30 juil. — Briard, 17, 23 mar. — Briat, 11 avril. — Bribant, 27 janv. — Bridel (Ve), 6 mai. — Bridges (de), 18 août. — Bridon, 8 déc. — Brielle (fille), 19 mars. — Brière, 13, 14 mars. — Briet, 22 janv. — Brignola, 22 janv. — Brigodeau, 12 fév., 12 mars. — Brinon, 12 oct. — *Briqueville* (commune), 15 avril. — Brisez, 16 avril. — Brissard, 1 fév. — Brisse, 18 août, 24 oct. — Brisset, 27 mai. — Brisson (Fe), 18 nov. — Brivat, 8 août. — Brocard, 9 sept. — Brocas (Fe), 10 janv. — Brochet, 3 juillet. — Brocchieri, 30 avril, 17 décembre. — Brodu, 18 novembre. — Brollet, 19 novembre. — Bronnec, 25 nov. — Bronner, 5 avril. — Bros, 9 janv. — Brossard, 3 avril. — Brossard (de), 18 déc. — Brossard-Vidal, 6 fév. — Brothier, 17 au 20 fév., 3 mars, 25 mai, — Broubailles, 1 mai. — Broubey, 23 juin. — Brou de la Geneste (De), 15 nov. — Brouillard, 15 juil. — Broussais, 26 oct. — Broutta, 7 juil. — Brown, 21 fév. — Bruant, 17 juin. — Bruat, 9 sept. Bruchard, 27 avril. — Bruckner, 19, 26 juin, 1 juil. — Brugerolles, 20 janv., 3 fév. — Brugier, 10 sept. — Brulatour (Ve), 9 déc. — Brun, 3, 22, 27 janv., 27 fév., 6 mai, 23 mai, 17 sept. — Brune, 19 nov. — Brunet, 3 janv, 22 fév., 26 mars, 1 juil. — Brunet-d'Anvault, 30 mars. — Brunet-Prévost, 27 avril. — Bruni, 4 déc. — Brunias, 7 mai. — Bruniot, 24 juin, 24 juil. — Brunnel, 30 nov. — Bruno-Desoliers, 26 mars. — Brunton, Pilté et Ce, 25 janv. — Brunton et Ce, 29 août. — Brusselle, 1 mai. — Bryas (de), 29 juil. — Bryon, 21 avril.

Bucail, 3 oct. — Bucaille, 26 nov. — Buffet, 3 janv. — Buffier, 18 août. — Bugniot, 12 nov. — Buhler (fille), 2 oct. — Buislay, 20, 24 juil., 15 août. — Buisson, 5 avril, 2 mai. — Buisson-Thaurin, 2 avril. — Bulan, 28 déc. — Bullot, 18 juin. — Bulmann (Victoire), 22 mai. — Buneau, 13 mai. — Bunel, 19 mars. — Buquet (Fe), 30 sept. — Burais, 2 avril. — Burandier, 10 août. — Burdet Coutts (miss), 11 nov. — Bureau (Ve), 6 mai. — Burgkan, 6 oct. — Burguerieu, 27 mai. — Burin-Desroziers, 18 juin, 27 juil. — Burnel, 28 sept. — Burr, 18 avril. — Bussac, 25 juin. — Bussières, 27 mai, 24 juil. — Butin, 16 avril. — *Buttes Saint-Chaumont* (société), 16 déc. — Butteux, 4 janv. — Buzault, 31 juil.

C

C..., 5 nov. — C.. (de), 25 janv. — C.. (Jules), 4 fév. — C..., chef d'escadron, 23 mai. — C..., ancien mobile, 12 oct. — C.. (Dlle), 18 fév. — C... (Fe), 20 oct.

Caba, 13 août. — Cabantous, 10 août. — Cabeau, 9, 10 avr. — Cabré, 7 juil. — Cabral, 17 nov., Caby, 26 mars. — Cacard (Dlle), 8 juil. — Cachy, 16 janv. — Cadelard, 20 mars ou 2 avril, 17 août. — Cadet-Mounet, 8 oct. — Cadet-Devaux, 21 avril. — Cadier de Veaucé, 23 juin. — Cadot, 16 janv., 26 fév., 1 juil., 11 déc. — Cady, 20 août. — Cahuzac, 28 avril. Caignault, 26 mai. — Caillard et Ce, 30 janv. — Caillassu (Fe), 5 mai. — Caillat, 20 oct. — Caille (Fe), 24 juin. — Cailleber, 13 mars. — Caillet, 31 juil., 11 nov. — Caisse, 1 janv. — Caisse hypothécaire, 27 juil., 2 déc. — Caisse des écoles et des familles, 8 oct. — Caisse d'escompte de l'île Bourbon, 5 avril. — Calais, 18 juil. Calas, 19 mai au 6 juil., 28 déc. — Calmels, 15 janv. — Calmels-Puntis, 6 juil. — Calmès, 27 mai. — Calvet, 7 sept. — Cambon, 24 au 27 avril. — Camduras, 7 sept. — Camille (Dlle), 13 fév. — Camin, 5 fév. — Camoin de Vence, 4 fév. — Camouilly, 27 mai. — Campagnole, 2 juin. — Campbell (miss), 12 nov. — Camper, 18 juin. — Campgrand, 23 avril. — Campion, 11 juin. — Camulon, 23 mai. — Camusat-Busserolles, 13 fév. — Camuset, 18 nov. — Can... (Alfred), 30 déc. — *Canal du Midi* (Ce), 17 juin. — Canard, 2 juil. — Candelard, 5 juin. — Candolle, 11 janv. — Canisieux, 5 juin. — *Cannes* (commune), 26 mai. — Canrobert (général), 14 avril, 1 mai. — Cantrel, 2 janv. — Canut, 29 janv. — Capdeville, 9 mars. — Caperon, 5 oct. — Capo de Feuillide, 16 juin. — Cappi (Dlle), 9 avril. — Caradec, 10 sept. — Carafa (de), 16 sept. — Carbonnet, 24 sept. — Carbonnier, 29 oct. — Cardon, 27 fév. — Cardozo, 9 mars, 9 juil. — Caré et Ganne, 3 nov. — Carcincotte, 28 août. — Carel, 10 juin. — Carez, 2 mars. — Carié, 3 avril. — Carlhian, 21 avril, 23 mai. — Caron (Fe), 22 déc. — Caron, 7, 9 janv., 23 juin, 13, 18 juil., 12 août, 1, 28 sept., 11 nov. — Caroudant, 1 mai. — Carpentier, 2 mai, 9 juil. — Carpeza, 19 sept., 20 nov. — Carpier, 11 mars, 5, 30 mai. — Carrayre, 10 fév., 22 mai. — Carré (Ve), 29 juil. — Carré, 10 juin, 10 juil., 20 oct. — Carrière, 19 mai au 6 juil., 28 déc. — Carron, 23 juin, 1 juil. — Cartetier, 6 fév., 2 juin. — Carteugenne, 26 nov. — Cartier, 5 mars. — Cartoux, 5 fév. — Casabianca (de), 31 juil., 16 sept. — Casamajor de Chaviette, 24 août. — Casanova, 27 août. — Casaromani, 18 avril. — Casenave, 13 mars. — Caseneuve, 21 avr., 22 mai. — Cassagne, 12 mars. — Cassaigne (Marie), 7 oct. — Cassaigneou, 31 août. — Cassan, 20 juin. — Cassard, 7 sept. — Cassassoles, 2 juin. — Cassel, 13 nov. — Castaing, 31 janv. — Castan, 9 janv. — Casteix, 21 mars. — Castel, 13 juil. — Castelbajac, 27 mai. — Castelbon, 13 mai. — Castellane (Ve de), 1 juil. — Castelly, 30 janv., 4 mars, 3 sept. — Casteran, 6 mars. — Castillon, 30 juin. — Castillon (de), 21, 28 fév., 12, 13 mars, 6 août. — Castion, 10 août. — Cathala, 10 sept. — Catherine, 3 avril. — Catherine (fille), 11 janv. — Catoire, 4 déc. — Catusse, 25 juil. — Caubert, 31 mars, 1 avril. — Caubet, 27 mai. — Cauchon, 9 mars. — Cauderon, 7, 11 déc. — Caudlot, 3 janv. — Caudron, 9 mai. — Caulfield, 7 août. — Caumettes, 8 mars, 6 avril. — Caumont (de), 1 avril. — Caumel, 27 mars. — Cauquil, 27 mars. — Caussé (héritiers), 16 sept. — Caussidière, 30 avril. — Caussidon, 12 nov. — Caussin de Parceval, 19 mars, 2 juin, 26 oct. — Cauvet, 22 avr. — Canory, 28 mai. — Cavaillé (Ve) 4 mai. — Cavan, 20 fév. — Cavelier, 7 mai. — Cavendish, 7 août. — Cavessat (Ve), 24 juil. — Cavoit, 21 fév. — Cazaban, 11 fév. — Cazamajour, 3 avril.

Cécile (Fe), 7 oct. — Cécille, 15 fév. — Ceisson, 23 déc. — Céline, 27 juin. — Celles, 14 mars. — Cellier, 17 janv. — *Cercle musical de Lyon*, 5 déc. — Cemonoff, 8 sept. — Cerf, 21 juil. — Cerruté, 21 mars. — Cerval (de), 13 fév. — César, 27 août. — Césarini, 19 déc.

Ch..., 5 nov — Chabannes (comte de), 12 mars. — Chabert, 29 juin. — Chabrier, 20 janv. au 3 fév., 18 déc. — Chadeyson (général), 21 déc. — Chaillou, 3 janv. — Chaintreul, 30 mai. — Chase, 17 oct. — Chaise-Martin, 21 avril. — Chaix-d'Est-Ange (fils), 9 nov. — Chatey, 15 janv. — Chalicarne, 20 fév. — Chalier, 20 mai. — Chalmette, 23 sept. — Chalon, 6 août. — Châlons (comte de), 26 nov, 31 déc. — Chalons (fille), 30 sept. — Chalopin, 26 nov. — Chamaillard, 26 déc. — Chamard, 23, 25 juil., 15 déc. — Chambert, 8 au 16 avril. — Chambert-Lefevre et Ce, 16 déc. — Chambolle, 10 août. — Chamerlat, 10 août. — Chamissa, 20 fév. — *Champagne* (commune), 21 janv. — Champeaux, 29 sept., 1 oct. — Champeval, 17 août — Champin, 29, 30 janv., 11 fév., 20 avril, 26 déc. — Champroux, 13, 16 juin, 6 juil. — Chamy, 11 fév. — Chanal, 1 janv. — Changarnier, 16 janv. — Chaniac (de), 19 au 22 août. — Channoine, 12 fév., 31 juil. — Chantagru, 27 mai. — Chantelou (héritiers), 25, 26 mars. — Chanteloube, 20 oct. — Chantreau, 27 juin. — Chantreaux (Ve), 1 janv. — Chaponay (de), 5 mars. — Chapot, 4 janv., 25 juil. — Chapsal, 15 janv. — Chapuis (Fe), 13 mars. — Charamaule, 27 janv. — Charaudeau, 4 fév. — Charavel, 28 déc. — Charavey, 14 fév. — Charbonnel, 24 août. — Chardant, 28 oct. — Chardin, 14, 15 fév., 3 mars. — Chardon, 14, 15 fév., 24 sept. — Chareyron, 10 août. — Charil, 18 juin. — Charlemaine, 27 mars. — Charles (Fe), 13 janv. — Charlet, 29, 30 janv., 11 fév., 20 avril, 6 juil. — Charleux, 16 juil. — Charlot, 8 avril. — *Charmois* (commune), 19 mai. — Charnaud, 1 août. — Charnavot, 19 mai. — Charon, 11 déc. — Charonnat, 22 avril. — Charpentier, 25 janv., 9 juil., 13 août, 8, 10, 22 sept. — Charpentier (Fe), 11 juin, 22 oct. — Charpentier (fille), 14 janv. — Charpentier et Ce, 28 nov. — Charpin, 24 juil. — Charrat, 22 janv. — Charrel, 21 nov. — Charrier, 4 août, 17 sept., 30 nov. — Charrière, 22 juin. — Charrins, 29 oct. — Charron, 11 avril, 12 oct. — Charruel, 29 oct. — Chartier, 24 janv. — Charton, 25 août. — Charvy, 20 nov. — Chassaigne, 26 déc. — Chasseriau, 25 nov. — Chastaing, 27 juil., 15 oc. — Chastang, 20 janv. au 3 fév. — Chataguier, 5 déc — Chateau, 26 nov. — Château (De), 20 nov., 8, 9 déc. — Chatel, 17 au 20 fév., 3 mars, 25 mai. — Chatelet, 11 août. — *Chatelneuf* (commune), 13 mai. — Chatillon, 13 juin. — *Châtillon* (commune), 4 fév. — Chaudat (fille), 14 oct — Chaudesaignes de Tarrieux, 4 mars. — Chaudeurge, 17 mars. — Chaudot, 7 juil. — Chauffard, 11 juil. — Chauffour, 8 janv., 3 sept. — Chaufflouraux, 14 juil. — Chaumiel, 23 avril. — Chaumerot, 10 mars. — *Chaumont* (ville), 7 avril. — Chaumont (De), 12 fév. — Chaumont de Quitry, 11 juil. — Chausse, 14 mars. — Chaussé, 1, 4 janv. — Chausson, 23 juil. — Chauvel, 7 fév., 19 mars, 11 juin. — Chauvel (fille), 18 sept. — Chauvet, 24 sept., 30 déc. — Chauvière, 21 déc. — Chauvin, 15 janv., 7 mars, 2, 23 juin, 29 juil., 11 sept., 12 nov. — Chavignac, 13 fév. — Chavoix, 10 avril, 3, 15 déc. — Chavot, 10 sept. — Chazourmer (de), 13 août. — Chedobois, 6 oct. — Chégaray, 13 fév., 21 déc. — Chégu llaume, 18 juin. — Chégat, 3 janv. — Chemison-Dubois, 27 mai. — Chenay, 13 janv. — Chêne, 18 fév. — Chéné, 27 mai. — Chenevoy, 22 juin, 30 juil. — Chennevière, 9 juil. — Chenu (Ve), 12 mars. — Chéron, 23 avril. — Chérubin, 22 janv. — Cherval, 26 fév. et suiv., 2 avril. — Chéry, 20, 21, 22, 25 fév., 21 mars. — Chesnais (Ve), 10 fév., 5 mars. — Chesneau, 20, 21, 22, 25 fév., 21 mars, 12 mai, 1 juin. — Chétard, 3 sept. — Chevalier ou Chevallier, 27 mars, 13, 26 mai, 6 août, 1, 10 sept., 7 déc. — Chevalier-Dufaud, 4 mars, 3 sept. — Chevallery, 14, 30 janv., 9 mars. — Chevance, 21 sept. — Chevauchet, 3 sept. — Cheverino, 7 août. — Chevillotte, 13 mars. — Chevreux, 28 juil. — Chevrier, 21 déc. — Chevrolat, 12 déc. — Chey, 27 juil. — Chiesa, 26 sept. — Childs, 4 mai. — Chi'et, 18 août. — Chinchon (comtesse de), 18 janv. — Chinot, 16 mai. — Chiquant-Bienvenu, 8, 9 avril. — Chirat, 8 oct. — Chiris, 26 août. — Chissau, 30 nov. — Chodzier, 25 juil. — Choizeau, 14 nov. — Choisne de Triqueville, 7 juil. — Choisy, 13 fév. — Cholat, 22 janv. — Chollier, 9 juil. — Chonet de Bollemont, 30 juin. — Chopin, 18 janv., 6 oct. — Chopy, 12 oct. — Choquet, 21 août. — Chorel, 2 janv. — Chossard (abbé), 30 avril. — Chotard, 21 mars. — Chotard de Fraignes, 24 nov. — Choubras, 13 janv. — Choubiac, 5 août. — Choudey, 19 juin, 9 juil. — Chouippe, 27 juin. — Chouland, 4 janv. — Choumac, 20 mars au 2 avril, 17 août. — Chouquet, 9 janv. — Chouvy, 27 janv. — Chrestien de Poly, 24 janv. — Chrétien, 28 mars. — Christofle, 14 août, 28 nov. V. *Ruolz*. — Christophe (fille), 1 sept. — Christy, 2 avril. — Chucasse, 8 au 16 avril. — Chuchu (Thérèse), 17 mars.

Cimetière, 3 mars. — Cintrat, 10 juil., 26 oct. — Girasse, 7, fév., 11 juin, 4 août, — Cisterne, Chamerlat, 10 août. — Cival, 21 mars. — Civet, 19 mars. — Cizeron (fille), 27 oct.

Claret, 18 juin, — Clarté, 3 oct. — Clary (Dlle), 30 juil. — Claude, 29 sept. — Claudine, 18 nov. — Claudion, 24 sept. — Clauzade-Mazieux, 2 juin. — Clauzières, 16 juil. — Clavel, 26 août. — Claverie, 16 juin. — Cleach, 20 août. — Clément, 23 juin, 13 oct. — Clément de Grandprey, 14 juil. — Clémot, 27 avril. — Clerc, 2 juin. — Clesle, 4 mars. — Clodion, 17 sept. Cloménil, 30 oct. — Clotté, 23 sept., 16 oct. — Clovis, 5 déc. — Cluzeau, 10 déc. — Cluzel, 22 juil. — Cluzet, 26 déc.

Cobbes, 14 mars. — Cochard, 21 mars. — Cochet, 10 fév. — Cocu (Louise), 9 avril. — Cœurd'acier, 20 mars, 2 avril, 5 juin. — Cognie, 9 juil. — Cohin, 20 juil. — Coignet, 17 déc. — Coissin (De), 4 mars. — Colas, 16 juil. — Colin, 4 déc. — Colin de Lanty, 13 août. — Colin-Navaux, 18 mai. — Colin, 31 août, 17 novembre. — Collas, 27 octobre. — Collet, 8 octobre. — Colletin, 11 décembre. — Collette, 13 juin, 7 octobre. — Collignon, 6 janvier, 9 oct. — Collignon, 13 fév., 18 sept. — Collin, 6 fév., 17 au 20 fév., 13 juil. — Collineau, 23 juil. — Collot, 28 oct. — Colomb, 31 août. — Colomb de Batines, 5 déc. — Colombier, 11 juin. — Colomès de Jullian, 20 mai. — Colonna, 13 fév. — Colonna d'Istria, 5 mai, 16 sept. — Colonna de Leca, 4 mars, 9 avril. — Colson, 27 mars. — Coma, 29 oct. — Combemale, 5 mai. — Combes, 14, 15, 25 fév., 1 avril, 13, 15 août. — Combes (de), 18 juin. — Combet, 7 oct. — Combettes (de), 27 mai. — Combier, 6 janv., 16 avril. — Commerenc (de), 10 août. — *Compagnie d'assurances à primes fixes*, 1 juil. — *Compagnie coloniale*, 3 fév. — Compain, 7 janv. — Company, 10 sept. — Compoint, 11 fév. — *Comptoir d'escompte*, 27 nov. — Comte, 3 mars. — Conaty, 6 fév. — Condriller, 11 sept. — Connailles (Ve), 13 juin. — Connelle, 1 fév., 16 juil. — Connevat, 25 juin. — Connevot, 11 juil. — Conolly, 25, 27 avril, 4, 26 mai. — Conseil, 9 janv. — Constant, 21 avril, 1 juil. — Constantin, 10 sept. — Contat-Desfontaines et Benou, 22, 25 fév., 4 mars, 23 déc. — Conti, 27 nov. — Contour, 21 fév. — Coppel (Ve), 5 déc. — Coq, 9 mars. Coquard, 13 fév. — Coquelin, 3 fév., 10 déc. — Coquerus, 7 sept. — Coquellette, 10 juil. — Corbet, 19 sept., 20 nov. — Corbillet-Jourdy, 22 avril. — Corbin, 26 juin, 27 juil. — Corbuchot, 2 oct. — Cord, 27 juil. — Cordelier, 19, 20 fév. — Cordier, 17 fév. et suiv., 30 mars, 25 déc. — Cordoën, 26 oct. — Cordonnier, 16 juil. — Cormier, 28 août, 15 oct. — Corn (De de), 28 avril. — Cornac, 12 fév. — Cornechou (fille), 17 juin. — Corneille de Laët, 10 déc. — Cornelet, 24 déc. — Cornibert, 13 mars. — Cornillon, 9 déc. — Cornis, 26 oct. — Cornu, 16 janv., 13 au 15 fév., 27 mai, 10 juil., 3 oct. — Cornuau, 14 oct. — Corteggiani, 16 sept. — Corten, 22 fév. — Cortès, 11 août. — Coruble (fille), 1 avril. — Carvaja (de), 22 juil. — Cosnac (comtesse de), 28, 29 janv., 26 mars. — Costa, 19 déc. — Costa (fille), 10 fév. — Costa della Torre, 4 août. — Costallot, 5 sept. — Costé, 28 déc. — Coster, 23 janv. — Costes, 3, 15 janv., 14 mars. — Costil, 26 fév. — Cotte (fille), 24 juin., 19 août. — Cottenet, 11 janv. — Cottier, 16 mars. — Cotton, 9 déc. — Couant, 13 fév. — Coudere, 18 fév., 2 avril, 26 sept. — Coudret, 19, 20 fév. — Coudrin, 18 fév. — Couët, 2 juil. — Couëton, 18 juin. — Couguy, 12 fév. — Couguet, 18 juin. — Couillant, 2 déc. — Coulomb, 5 mai, — Coulombon, 12 nov. — Coulon, 24 août. — Coulon (fille), 4 sept., 15 nov. — Coulon-Lefèvre, 22 avril. — Couloumy, 30 juin. — Coum, 17 déc. — Courant, 10 avril. — Courcenon (de), 26 nov., 31 déc. — Courchant (de), 17, 18 nov. — Cournet, 24, 26, 27, 29 oct., 3, 5 nov. — Courrat, 22 juin, 21 déc. — Courret, 30 juil. — Courroux, 5 août. — Coursaget, 19 mars. — Coursier, 18 juin. — Court, 3 sept. — Courtault, 27 juil., 17 déc. — Courteilles (de), 15 sept. — Courtin, 2 mai. — Courtois, 20 mai, 17, 21, 29 oct. — Courtrier, 9 juin. — Courty, 3 juin. — Courvoisier, 2 juin. — Cousanca, 20 août. — Cousseau, 2 juil. — Coussemaker, 1 fév. — Coutard, 1 avril. — Coutelou, 20 mars au 2 avril. — Couthon, 6 janv. — Couton, 20 oct., 4 déc. — Couttolenc, 18 juin. — Couturier, 17 juin. — Couvrant, 10 fév. — Couvreur, 21 oct. — Couvreux, 30 avril. — Cozette, 30 avril.

Cramail, 13 mars, 9 avril. — Cramaillon, 3 oct. — Cramonard, 17 déc. — Crampon, 23 janv. — Crapouné, 9 juil. — Crassous, 20 mars au 2 avril. — Crémieux, 1, 8, 9 janv., 5, 7, 19, 21, 28, 29 fév., 12 mars, 6, 14 août. — Crépin, 21 nov. — Crepon, 18 juin. — Cresson, 20 août. — Crétaux, 15 fév. — Creton, 10 août, — Crette, 7 mars. — Grignon de Montigny, 22 avril. — Crispon, 3 janv. — Croce-Spinelli, 29 fév. — Croisille, 10 août. — Caoix, 19 mai. — Croquevielle, 1 sept. — Cros, 20 juin. — Crosnier, 18 fév., 26 mars, 28 avril. — Crotenous, 7 déc. — Crouan, 24 mai. — Croutte et Ce, 13 juin. — Crouzii, 13 avril. — Crucy-Duneau, 18 juin.

Cuadradio, 13 janv., 20 fév. — Cubedda, 20 juin. — Cubières (général), 9 sept. — Cucucci, 20 avril. — Culfait (de), 28 mai. — Cuisinier, 27, 28 fév., 18, 24 avril, 2 mai, 9 juil., 3, 4 août. — Cuissard, 8 sept. — Cul-Brûlé, 7 mai. — Cumiac, 27 mai. — Cure, 28 déc. — Curé, 23 nov. — Cuzieu (veuve de), 30 décembre.

Cyrus, 16 oct.

Czerwinski, 27 juin.

D

D..., 8 déc. — D..., 5 sept. — D..., enfant naturel, 11 juin. D.. (voltigeur), 26 mars. — D.. (Pierre, 15 sept. — D... (Joseph), 3 avril. — D... (Gustave), 23 déc. — D... (de), 28 mai. D..., artiste dramatique, 20 juin. — D..., peintre d'histoire, 28 juil. — D... (Geneviève), 26 déc.

Dabbadie, 4 août. — Dacène, 2 oct. — Daclin, 6 août. — Dage, 2 nov. — Dagneaux, 3 avril. — Daguilhon-Pujol, 5 déc. — Daignan, 7 nov. — Dain (Charles), 19 mai, 5, 6 août, 12 nov. — Daisse, 5 fév. — Dalbert, 11 juil. — Dallas (Dlle), 1 déc. — Dallemagne, 20 juil. — Dallier, 26 mai. — Dalème, 13 mars, 6 août. — Daman, 2 mai. — Dambreville, 7 janv. — Damécourt, 12 fév. — Dames de Saint-Vincent-de-Paul d'Arras, 14 juil. — Damet, 10 à 12 juin. — Damfreville, 21 déc. — Damour, 3 nov. — Damoye, 15 juil. — Damphernet, 18 juin. — Dampmartin (de), 6, 17, 23 oct. — *Dandini* (prince), 28 oct. — Danel, 29 oct. — Danele, 30 nov. — Danguy, 27 juin. — Daniel, 9 janv., 18 juin. — Danjou, 22 janv. — Danneville, 7 mars. — Dantel, 27 nov. — Darbois de Jubainville, 18 juin. — Darcel, 14 mai. — Dardenne, 18 mars, 2 juin. — Darly, 6 fév., 16 avril. — Darnaud, 29 avril. — Darnet, 27 nov. — Darra (Ve), 20 janv. au 3 fév. — Darras (Fe), 24 sept. — Darrou, 5 déc. — Darthout, 29 fév. — Dartige, 27 mai. — Dassier, 16 déc. — Dast, 8, 25 sept. — Daubas, 6 juil. — Dauge, 4 août. — Daube, 5 nov. — Daubée, 18 mai. — Daudrimont, 18 janv. — Daumas, 9 oct. — Daumont, 18 déc. — Dauphin (fille), 28 mai. — Daupias d'Alcochète, 9 juin. — Daurès, 23 avril. — Dautheville, 10 sept. — Dautrec, 24 nov. — Dautriche, 28 au 30 oct. — Davanture, 1 juil. — Davaux, 17 fév. et suiv. — Davaux (Fe), 2 juil. — Davenne (De) 21 oct. — Davèze, 22 juil. — David, 2 janv. 6, 19, 20 mars, 6 juil. — Davillier, 19 août. — Daviot, 7 janv., 23 mars. — Davon (Fe), 21 janv. — Davozac, 14 avril. — Davy, 10 oct. — Dayrie, 2 juin.

Deat, 26 août. — Debarre, 26 sept. — Debaudringhem, 1 oct. — Debayle, 1 janv. — Debief, 19 mars. — Deblet, 13 janv. — Debon, 18 août. — Debord, 6 mars. — Debost, 23 juin. Debout, 27 juil. — Debraux d'Anglure (De), 8 janv., 26 août. Debrossin, 26 sept. — Debucourt, 28 avril. — Debuns d'Hollebeque, 8 avril. — Deburie, 18 juin. — Decamps, 3 juil — Decap (Marie), 23 avril, 6 mai. — Decaury, 13 août. — Dechampt, 17 nov. — Dèche, 14 juil. — Decker, 21 janv. — Decker (Marie), 22 oct. — Declercq (Ve), 29 sept. — Decordie, 18 juin. — Decoster, 2 mai. — Decoussemaker, 2 mai. — Decq, 17, 23 mars. — Decroze, 13 mars. — Décugis, 5 déc. — Defaucambege, 16 juil. — Defer, 30 sept. — Defitte, 15 avril. — Defontaine Dlle), 8, 9 déc. — Defournoix, 13 fév. — Defrance, 21 juil. — Defresne (De), 11 juil., 17 août. — Defuant, 6 janv. — Degeilh (fille), 3 sept. — Degranges Bonnet, 27 mai. — Degranges-Touzin, 27 mai. — Degrave, 25 août. — Deguerre, 30 juin. — Dehamel, 22 juin. — Dehan, 31 juil. — Dehausse (De), 14 déc. — Deher, 11 juil. — Deiquière, 9 janv. — Dejardin, 24 fév., 6 juil. — Dejean de la Bâtie, 15 fév. — Del, 18 juil. — Delabarrre, 13 janv., 16 avril. — Delabrosse, 17 juin. — Delacolle, 16 avril. — Delacour, 21 avril, 24 nov. — Delafosse, 28 déc. — Delage, 13 fév., 13 mars, 6 juil. — Delahausse, 14 août. — Delahogue, 26 mai. — Delahoussaye (De), 26 août. — Delair, 18 juin, 20 juil. — Delaisement, 10 juil. — Delaistre, 11 mars. — Delalande, 1 sept. — Delamarre, 18 juin. — Delamarre (héritiers), 22 déc. — Delamarre et Ce, 9 janv. — Delambart, 31 déc. — Delambert, 15 juil. — Delamotte, 20, 30 avr. — Delaneuville, 9 janv. — Delangle, 1, 6 fév., 17 oct. — Delanneau, 11 janv., 22 fév. — Delannoy, 21 août. — Delanoue (Ve), 5 fév. — Delapalme, 18 janv. — Delapasse, 22 juil. — Delaplanche, 20 fév. — Delaporte, 4 juin, 4 sept. — Delaroche, 23 juin. — Delaroche (Fe), 13 mars. — Delarozière, 9 mai. — Delarue, 12 mars, 14 août. — Delaruelle-Duport, 22 avril. — Delatre, 7 déc. — Delavau, 12 mars. — Delavault (fille), 27 oct. — Delbarre, 29 oct. — Delbarre (Fe), 1 oct. — Delbès, 23 sept. — Delbos, 27 mai. — Del-Cid, 9 nov. — Delebos, 27 nov. — Delcollé, 28 avril. — Deleau, 23 mai. — Delécluze, 9 avril. — Delestrade, 8 juil. — Delestrée, 25 fév. — Delettre, 24 nov. — Delettrez, 25 fév. — Deligny, 12 mars. — Delin, 17 déc. — Delisle, 28 juil. — Delnar, 4 fév. — Deloffre, 27 fév. — Delord (Taxile), 18 mars. — Delorme, 11 sept., 28 déc. — Delorme (De), 20 fév. — Delorre, 6 mars. — Delotrie, 10 fév. — Delouesse, 2 sept., 3 oct., 25 nov. — Delpech, 19 mai au 6, 13 juil., 28 déc. — Delpierre, 28 mars. — Delpit, 4 sept. — Delporte, 15 juin. — Delquié (Ve), 30 nov. — Delume, 13 août, 15 fév. — Delvaille, 2 mai. — Delval, 4 déc. — Delvallée, 9 juil. — Delge, 16 sept. — Demadière, 21 avril. — Demieki, 1 sept. — Demengeot, 18 juin. — Demerval, 18 mars. — Demiannay, 15, 22, 30 juin, 6, 7, 8, 13 juil. — Demion, 30 mars, 3 août. — Demion. V. *Montmorency*. — Demolliens, 5 fév. — Demoly, 15 mai, 30 juin. — Demonchy, 16 avril. — Demontier, 21 mars. — Demorcq, 16 mai. — Demorieux, 7 oct. — Demortier, 23 déc. — Demory (fille), 19 mars. — Demouy (Ve), 19 nov. — Demoz, 30 mars. — Demy (Fe), 20 oct. — Denain (Ve), 11 fév. — Denay, 10 août. — Deneuve, 3 déc. — Denevers-Letourneur, 20 fév. — Deniau, 6 oct., 6 nov. — Denis, 13 au 15 fév., 7 avril, 26 août, 23, 28 déc. — Denis, ex-notaire, 11 juin. — Denizeau, 29, 31 janv. — Denjon, 26 nov. — Denon, 10 oct. — Denonat, 23 mai. — Denormandie, 8, 11 sept. — Denoyers, 14 juil. — Denudet, 25 août. — Depeille, 14 nov. — Depieds, 5 mai, 3, 18 sept. — Deponté, 2 mai. — Desportes, 27 avr. — Dequaire, 25 juil. — Dequevauvillers, 25 janv. 28 mars, 23 mai. — Derbouve (De), 3 juil. — Derivière, 8, 28 mai. — Dernier, 2 janv. — Deroisin, 1 avril. — Derôme, 18 juin. — Deromion, 30 janv. — Deroste, 13 mars, 1 avril. — Derouet, 8 oct. — Denault, 3 janv., 7 mars. — Dervelois, 13 janv. Dervieux, 23 nov. — Desanti, 3, 23 avril, 8 juil. — Desaphin, 27 mai. — Desarnaut, 27 juil. — Desaux, 8 juin. — Desbarres, 4 fév., 11, 18 juin, 24 sept, 17 oct. — Desbats (Ve), 29 juil. — Desbois, 10 mars, 18 juin, 4 juil. — Desbordes, 28 fév. — Deschamps, 1 avril, 23 juil., 29 oct. — Deschamps (Dlle),

— Fleury (De), 30 déc. — Fleury (Fe), 24 fév. — Flobert, 3 janv. — Flocon (Fe), 20 avril. — Flogny, 29 oct. — Floréal, 16 janv. — Flornoy, 21 avril. — Fluteau, 3 oct.

Fœrber, 31 août, 19 oct. — Folliot, 9, 24 sept. — Follin, 19 nov. — Fomberteaux, 14 15 fév. — Foncel de Montailleur (Ve), 5 fév. — Fondary et Bois, 21 juil. — Fondet, 23 mai. — Fonfrède, 7 oct. — Fons, 27 mai. — Fontaine, 4 fév., 12 mars, 10 juin, 2 juil., 3 sept. — Fontaine (Dlle), 20 nov. — Fontaine (Dlle de), 28 août. — Fontana, 26 mars. — Fontange, 16 juil. — Fontanié, 4 janv. — Fontanille, 1 sept., 2 oct. — Fontaut, 12 oct. — Fontes, 15 sept — Fonty, 18 août. — Fonvielle, 18 mai. — Forceville, 17 nov. — Forgues, 29 sept. — Forjonnel, 30 juin. — Forli, 29 janv. — Formey (Fe), 17 sept. — Fornier, 18 juin. — Fort, 4 janv., 27 mai. — Fortier, 6 janv., 4 fév. — Fortin, 24 juin. — Fortoul, 14 août, 5 déc. — Fortunet, 3 oct. — *Fos* (commune), 10 juin. — Fosse, 22 avril. — Fossé, 18 juil. — Foubard, 22 fév. — Foubert, 4 déc. — Foucachon, 25 janv. — Foucher, 11 sept. — Foucher (Ve), 12 nov. — Fouchet, 25 août. — Foucrelle, 11 déc. — Fouga, 13 août. — Fouge, 8 fév. — Fougères (de), 29 avril, 4 août. — Fougeron, 9 juil. — Fouillet, 2 juil. — Fouillet-Delcher, 18 juin. — Fouland, 2 juil. — Fould (Achille), 1 août. — Fould-Oppenheim, 16 avril. — Foulon, 13 au 15 fév. — Fouquet, 28 sept. — Fourcade, 16 avril. — Fouré, 18 juil. — Fourmont, 2 nov. — Fournel, 13 août. — Fournet, 14 juil. — Fournier, 1 fév., 18 juin, 3, 7 juil., 14 août, 21 sept., 10 déc. — Fournier (Marc), 25 août. — Fournier-d'Arthel, 11 fév. — Fourton, 27 mai. — Fouyès, 2 mai.

Fraix, 23 nov. — *France* (*la*) (Ce), 17 juin. — François, 19 mars. — Francelle, 17 déc. — Franchi, 5, 20 juin. — Franchis, 26 mai. — Franck, 6 janv. — Franklinski, 7, 16 oct. — François, 28 fév., 5 nov., 3, 16 déc. — François (Dlle), 27 avril. — Françon, 30 janv. — Fraumont, 21 fév., 22 août. — Fravalon, 12 oct. — Frayon, 30 janv. — Frayria, 30 juil. — Frayssinaud, 13 mars. — Frebourg, 27 juil. — Frecine (de), 18 mai. — Frédérick-Lemaître, 19 déc. — Fregière, 27 mai. — Frélat, 4 déc. — Fremaud, 15 avril. — Frémont, 7 janv. — Frénoy, 3 sept. — Frère, 13 janv. — Freslon, 1 avril. — Fresquin, 14 nov. — Frétel, 1, 3 fév. — Freyssinet, 20 août. — Fribourg, 8 août. — Frèche (fille), 7 janv. — Frichet, 27 juin. — Frinonet, 10 juin. — Fripote, 24 juil. — Fripper, 6 oct. — Fritz, 6 janv. — Frize, 3 août. — Fromont (Fe), 10 juil. — Frontgous (de), 8 juil. — Fronzé, 7 oct. — Fruitier, 14 janv. 20 fév.

Fulchiron, 8 sept. — Fulton, 27 juil. — Fumouze, 27 juil.

G.

G..., forçat libéré, 8 janv. — G... (Jeannette), 12 mai. — G... (J...), 7 octobre. — G..., notaire, 8 octobre. — Gabelard (Fe), 29 mai. — Gabet (Fe), 7 janvier. — Gabichon, 11 février. — Gabilot, 5, 14 novembre. — Gabiole de Saint-Martin, 26 déc. — Gabourot, 14 mars. — Gabriel, 12 nov. — Gabrielli (de), 23 juin. — Gachassin, 13 nov. — Gachet, 17 juin. — Gaddi, 18 nov. — Gadeau, 4 mars. — Gadoin, 13 janv. — Gaetan (de), 18 sept. — Gaffard, 10 nov. — Gageac (de), 4 déc. — Gagneau, 8 juil. — Gagon, 10 sept. — Gaide, 23 juin, 10 août. — Gaigneron, 16 déc. — Gaigneron de Marolle, 19 mai. — Gail, 22 mai. — Gailhard, 31 juil. — Gaillard, 10 fév., 7, 30 mars, 22 juin, 2, 9 juil., 11 août, 17 sept. — Gaillard (complot de Marseille), 1, 5, 17 oct. — Gaillard de Kerbertin, 18 juin. — Gaillardy, 14 déc. — Gain, 18, 25 juin, 27 août. — Gain (Fe), 23 juil. — Gairal, 27 mai. — Galbatier, 4 août. — Galeazzi, 7 déc. — Galerne, 29, 31 août, 2 oct. — Galet, 3 sept. — Galibert, 20 mai au 2 avril, 30 déc. — Galiffet (de), 15 fév. — Galissonnière (De de la), 9 janv. — Gallay, 22 mai. — Gallery Dubochet (Ve), 31 mars. — Gallier, 23 juil. — *Gallimagues* (commune), 20 mai. — Gallimard, 30 mars. — Gallis, 17 nov. — Gallois, 14 mars, 10 sept. — Gallois Montbrun, 28 mars. — Gallon, 23 avril. — Galloni d'Istria, 24 août. — Galloux, 5 fév. — Galon, 18 fév. — Galoupeau, 25 mai. — Galté, 9 avril, 25 mai. — Galvani, 7 août. — Galy, 7 mars. — Galzy, 19 mai au 6 juil., 28 déc. — Gamache, 3 oct. — Gambet, 9 avril. — Gambier, 30 nov. — Gamet, 15 nov. — Gamfier, 1 fév. — Gamin, 16 mai. — Gandebœuf, 26 sept. — Ganneron, 13 fév. — Garay, 3 janv. — Garcin, 11 nov. — Garde (vicomte de la), 9 déc. — Gardet, 30 déc. — Gardette, 9 avril. — Gardin, 1 fév., 2 mai, 31 juil. — Gardy, 19 mai au 6 juil., 28 déc. — Garnier, 18 juin, 9 juil., 1, 30 oct. — Garreau de la Barre, 18 juin. — Garrigues de Flaujac, 2 juin. — Garron, 9 janv. — Garsin, 5 août. — Gaschon, 19 mars, 18 avril. — Gasconi, 4 mai. — Gasne, 28 mars. — Gasner, 7 mai. — Gaspard, 17 déc. — Gasqueton, 31 août. — Gasquy, 10 sept. — Gassies, 14 oct. — Gassion, 16 sept. — Gast, 21 avril. — Gasté (de), 10 oct. — Gaston, 17 janv. — Gateau, 8 janv. — Gatinelle, 17 nov. — Gatti, 2 mars. — Gaubert, 24 août. — Gaucci, 27 juil. — Gauché, 11 nov. — Gauchelin, 12 juin. — Gaudemar (de), 15 fév. — Gaudichau, 17 juin. — Gaudon, 6 janv. — Gaudray, 18 août. — Gaujal (de), 13 mars. — Gaulier, 31 janv. — Gaulmier, 16 sept. — Gaulot, 19 mars, 29 oct. — Gaulthier, 18 juin, 5 déc. — Gauné, 9 avril. — Gauran (de), 2 juin. — Gauriaud, 4 fév. — Gaussin (Fe), 11 sept. — Gautherat, 22 fév., 26 mars, 24 juin. — Gautheret (De), 1 août. — Gauthier, 8, 13, 22 janv., 12 mars, 14 juil., 26 août, 16 sept. — Gauthier (magistrat), 26 déc. — Gauthier-Rougeville, 18 juin. — Gautier (Ve), 11 nov. — Gautier de Saint-Paulet (de), 13 mars. — Gauvignon de Bazonnière (Dlle), 7 janv. — Gavardie (de), 28 mars, 24 août. — Gavignot, 3 fév. — Gay, 13, 28 juil. — Gaymard, 8 août. — *Gaz* (compagnie du), 3 avril. — Gazan, 15 août.

Geffroy, 17 avril, 26 août. — Gelé Delpire, 18 août. — Gelis (fille), 20 janv. au 3 fév. — Gellas, 22, 29 déc. — Gendron, 18 juin, 29 juil. — Genestel de Saint-Didier, 22 janv. — Genevois, 13 juill. — Genin, 23 janv., 6 mars, 27 juin. — Genissieux-Prenat et Ce, 17 oct. — Genisson, 23 nov. — Genitoux, 12 mars. — Genreaux, 13 mars. — Gent (Isidore), 23, 29 mai. — Genta, 9 juin. — Geoffrion (Marie), 9 mars. — Geofroi (Ve), 23 nov. — Geoffroi (acteur), 7 mai. — Geoffroi-Duport, 23 nov. — Geoffroy, 14 mars, 9 avril, 11 sept., 15 oct. — Georges, 7 janv., 16 mai. — Gérard, 3 mars, 26, 28 mai, 3 août. — Gérard (maréchal), 18 avril. — Gérard (Dragon), 18, 19 mars. — Gérard (dit Crottier), 8 oct. — Gérard (dit Dufresne), 14, 15 déc. — Gérardin, 30 juin. — Géraud, 28 sept. — Gerbaud (fille), 8 oct. — Gerbert, 27 avril. — Gerin, 18 juil. — Germain, 10, 19 fév. — Gerson, 23 juil. — Gertier, 25 déc. — Gertoux, 16 avril. — Gervais, 10 janv., 14 mai. — Gervais (Ve), 2 juin. — Gervais d'Aldin, 16 avril. — Gerzat, 6 mars. — Gery, 13 mars, 9 avril. — Gessalin, 8 oct. — Getting, 16 sept. — Gey, 1 août.

Giaccobi, 21 fév., 19 mai. — Giamarchi, 5, 27 juin, 27 juil. — Giangolini, 19 mars. — Gianini, 14 avril. — Gibert, 8, 23 juil. — Gidou, 28 sept. — Giffard, 11 sept. — *Gil-Blas* (navire), 13 nov. — Gilbert, 16 avril, 20 août, 18 nov., 17 déc. — Gilbert-Boucher, 24 janv. — Gilet, 22 sept. — Gillard, 4 déc. — Gilleau, 2 mars. — Gilles, 13 fév., 27 juin, 16 juil., 10 sept. — Gillesheim, 11 juil. — Gillet, 27, 28 fév., 14 mars, 11 juil. — Gillet-Roussin, 10 sept. — Gillette, 8 août. — Gilliez, 27 fév. — Gillois, 17 déc. — Gilotot, 14 juil. — Gilson, 21 mars. — Gimoret, 8 oct., 5 nov. — Gimel, 11 fév., 16 sept. — Gineste, 4 janv. — Ginot, 21 avril. — Gion, 10 nov. — Giordani, 16 sept. — Giovani, 18 avril — Gipperich, 26 fév. et suiv., 2 avril. — Giqueaux, 30 déc. — Girard, 11 janv., 21 fév., 20 avril, 4 mai, 10 août, 17 oct. — Girard (Ve), 20 mai. — Girardin, 7 janv., 5 sept., 3 déc. — Girardot, 18 juil. — Giraud ou Girault, 30 janv., 21 avril, 13 juil., 12 sept., 8 oct., 26 déc. — Giraud (Pauline), 11 déc. — Giraudot, 28 août. — Girod (de Morez), 6, 10 nov. — Giroix, 20 janv. au 3 fév. — Giroud de Villette, 26 août. — Giry, 23 avril. — Giuria, 26 sept., 23 oct. — Giusto, 30 sept.

Glaces de Montluçon, 11, 14 août. — Glacières de Saint-Ouen, 4 fév. — Gladieux, 15 juil. — Glandières, 28 mars. — Glatigny, 14 juil. — Glaser (de), 10 oct. — Glavenas (De de), 11 nov. — Gleizes (de), 24 août. — Glenisson, 9 mai. — Glenkis (Dlle), 26 oct. — Gloumeaud, 17 oct. — Gluais, 3 mars.

Gobeaux, 10, 17 sept., 27 oct. — Gobert, 2 mai. — Gobley, 31 mars. — Godard, 11 fév. — Godard (Fe), 22 mai. — Godard-Florion, 25 juil. — Godefroy, 14 janv., 25 juil., 26 nov. — Godefroy (Fe), 17 juin, 14 sept. — Godenot, 27 avril. — Godfrain (fille), 29 mai. — Godière (fille), 12 sept. — Godon, 20 janv. — Godot, 16 juil. — Godoy-Manoel, 18 janv. — Goguet, 12 oct. — Gohin, 14, 15 déc. — Goirau de Labaume, 30 mars. — Golstein (comte de), 8 oct. — Gonat, 13 au 15 fév. — Gondallier de Tugoy, 24 août. — Gondeau, 13 fév. — Gondoles à vapeur de la Saône, 15 juil. — Gonnard, 4 janv. — Gonnet, 11 mars. — Gonnier, 3 fév. — Gontier, 4 juin, 22 déc. — Goret, 14 août. — Gorse (De), 11 sept. — Gorus, 14 janv., 20 fév. — Gory, 23 sept. — Gossart, 30 avril, 1 sept. — Gosselin, 21 mars. — Gosserelle, 12 mai. — Goubard (Ve), 21 janv. — Goudchoux, 8 août. — Goudmant, 21 juin. — Gouffe, 25 mai, 20 juin. — Gougoen, 25 fév. — Gouin, 18 juin, 15, 26 oct. — Gouin et Ce, 7, 11 janv. — Goujet, 6 mars, 26 oct. — Gounot, 23 déc. — Gounot (Ve), 11 fév. — Gourdin, 23 déc. — Gourdon, 2 nov. — Gournon, 6 mai. — Goursat, 17 déc. — Goutier, 9 mai. — Goy, 28 sept. — Goyard, 8 avril. — Goyard (dit Potaud), 8 oct. — Goyon, 4 mars.

Gradelet, 19 sept., 20 nov. — Graff (Ve), 23 juin. — Gramain, 5 déc. — Grand, 18 sept. — Grand (Ve), 5 août. — Grandsagne (vicomte de), 13 nov. — Granet, 5 mai, 21 déc. — Grandjean, 28 février, 15 avril. — Granjeret, 18 décembre. — Grandmaison, 9 avril. — Grandmaison (de), 9 janv. — Grandmoujin, 2 juin. — Grandperret, 19 mars. — Grandpierre, 7 mars, 14, 15 déc. — Grange (Fe), 25 sept. — Grangeon, 27 oct. — Granier, 16 mars, 30 juin, 10, 24 sept. — Granjon, 6 mai. — Gras, 2 oct. — Grasset-Baron, 28 août. — Grassière, 17 déc. — Gratain, 23 janv. — Gratalot, 24 sept. — Grau-Barno'a, 23 déc. — Grebert, 9 juil. — Green, 1 juin. — Grégoire, 18 janv. — Grégoire (Ernest), 8 janv., 7 mars, 25 avril. — Grégori, 16, 24 sept. — Grellet, 10 juin, 2 nov. — Grellet-Dumazeau, 29 avril. — Gremillon, 27 juil. — Gremion, 17 juin. — Grenet, 21 août, 23 nov. — Grenier, 11 janv. 12 sept. — Gresillon, 11 janv. — Gressier, 4 mars. — Grestau, 12 août. — Greuville-Gower, 30 oct. — Grevin, 8 juil. — Gri, 10 août. — Griening r, 21 août. — Griffard, 5 fév. — Griffaton, 18 juin. — Grigné, 24 oct., 14 nov. — Grilhaut-Desfontaines, 28 mars. — Grillon, 15, 28 sept. — Grimal, 9 janv. — Grimaud, 1 juin. — Gripouillaud, 14 mai. — Gris, 21 juil. — Grisot, 24 sept. — Griveau, 23 mai. — Griveau (Ve), 23 mai. — Grochout (Fe), 23 janv. — Grogni, 3 oct. — Grognot, 30 déc. — Gros, 21 juil., 4 déc. — Grosbois, 18 juin. — Groubental, 4 fév. — Grueis, 17 janv. — Gruez, 7 août. — Grujard, 15 déc. — Grunet, 7 janv. — Gruzel, 8 fév., 23 avril.

Guasco, 5 mai. — Guay, 16 juil. — Guebhard (contref.), 21, 26 nov. — Guebhard, 19 mai au 6 juil. — Guédon, 1 oct. — Gueidan, 21 avril. — Guelfucci, 16 sept. — Guénechaud, 15 avril. — Gueneron, 29 mai. — Guenoché, 12 mars. — Guénon, 3 avril. — Guénot, 27, 28 fév., 14 mars, 11 juil., 29 oct. — Guépard, 25 janv. — Guérard, 5 déc. — Guérard (conseiller), 5 déc. — Guérault, 18 juin, 9 juil. — Guerbet, 13 au 15 fév., 1 mai. — Guérin, 8 janv., 7, 12 fév., 9 juin, 1 juil., 30 déc. — Guérin (docteur), 22 juin, 4 juil., 30 déc. — Guerinet (Dlle), 8 fév. — Guernon, 20 fév. — Guerrand, 19 fév. — Guerrazzi, 9 juil. — Guès, 3 oct. — Guesdon, 7 janv. — Gueton, 29 fév. — Gueudeville, 24 juin. — Gueytop, 14 août. — Guezenac, 3 sept. — Guibert, 12 oct. — Guiblet, 26 nov., 31 déc. — Guibon, 22 juil. — Guichard, 31 janv., 11 fév., 9 mars, 28 nov. — Guichard (Ve), 10 juin. — Guilboreau, 24 août. — Guilbot, 23 nov. — Guilgot, 17 déc. — Guillard, 5 sept., 30 déc. — Guillaume, 13 mars, 20 juin. — Guillaumeron, 17 juil. — Guillaumin, 10 mars. — Guillaumot (Fe), 27 juil. — Guillebaut, 12 mars. — Guillelmi, 20 avril. — Guillemain, 9 avril, 23 nov. — Guillemaud, 4 janvier. — Guillemet, 1 octobre. — Guillemette (Justine), 30 juin. — Guillemin, 5, 7 août. — Guilleminot, 6 janv., 3 fév. — Guillemiot, 10 oct.. — Guillemot, 4 fév., 21 mars. — Guillet, 22 sept. — Guillibert, 5 mai. — Guillien, 13 au 15 fév. — Guillon, 8 janv., 27 juil., 27 août, 25 sept. — Guillot, 4 janv., 20 avril. — Guillot (Fe), 17 avril. — Guilloteau, 23 avril. — Guillou, 10 sept., 20 oct. — Guinand (De), 4 sept. — Guinard, 16 mai. — Guiod, 6 août. — Guirimand, 2 juil. — Guironnet-Massas, 10 nov. — Guitton, 19 nov. — Guizol, 3 juil., 7 sept. — Guizot, 14 mars. — Gustin, 7, 10 janv. — Guthmann, 29 fév. — Guy, 3 déc. — Guyader, 20 fév. Guyard, 24 sept. — Guyho, 26 mars. — Guy-Moreau, 7 juil. — Guyon, 11 nov. — Guyonie, 12 août. — Guyonnet, 17 janv. — Guyot frères, 12 oct. — Guyot, 7 janv., 16 mai, 10 sept., 23, 25 nov. — Guyot-Guillemot, 23 mai. — Guyot de Lisle, 1 juil. — Guyot (De), 21 oct.

Gye, 7, 13, 29 mai, 1 juil., 17 nov.

H

H... L..., 25 janv.

Haas, 22 janv. — Hachette, 22 fév. — Hadengue, 19 nov. — Hadmard, 13 oct. — Haffener, 26 juin. — Hann, 20 oct. — Haimet, 25 sept. — Hainault (d'), 20 avril. — Haize, 9 juil. — Halphen, 16 sept. — Hallary, 22 juil., 23 nov. — Hallat (Ve), 12 déc. — *Halle hongroise* (café), 24 mars. — Halley, 19 mai. — Hallier, 28 juil. — Halphen, 2 mai, 17 juil. — Hamard, 19 fév. — Hamel, 13 oct. — Hamelin, 31 mars, 18 juin. — Hamm, 3 sept. — Hamon, 16 janv. — Hanecart-Peycam, 2 janv. — Hanin, 9 avril. — Hanne, 8 juil. — Hanneveck, 24 avril, 2 mai. — Hannuic, 22 juil. — Hany, 21 fév. — Haquin, 23 janv. — Harcourt, 13 août. — Harcourt (d'), 19 mai. — Hardoin ou Hardouin, 11, 16 janv. — Hardy, 14 juil., 28 nov. — Harel, 26 fév., 11 sept. — Hareng, 8 mai. — Harenschmidt, 25 fév. — Harivel, 11 sept. — Harmance, 7 mai. — Harmand, 4 fév., 10 sept. — Harvey, 3 juin. — Harzic, 12 nov. — Hassenpflug, 16 avril. — Hatton, 13 mars. — Hauble, 7 janv., 4 mars. — Hauchard, 24 juin. — Haussmann, 9 avril. — Haussonville (d'), 16, 27, 23 mars. — Hautbois, 28 mai. — Hautot, 13 août. — Hautoy, 31 mars. — Hauttement, 16 juil. — Havard, 18 fév. — Havas, 28 nov. — *Havet* (Ce), 10 fév. — Havreland, 30 avril, 2, 30 mai, 8, 10 juin, 1 juil. — Hayes (miss), 2 oct. — Hazard, 1 fév., 2 mai, 20 nov.

Hébert, 21 juil., 17, 21 déc. — Hébert (Fe), 22 juin. — Hébert de Beauvoir, 10 mars. — Hebrard, 2 janv., 6 juil. — Hecquet de Roquemont, 16 juil. — Hector, 24 sept. — Heddé, 7 déc. — Hédin, 3 janv. — Hédouin, 21 oct. — Heffner, 25 juil. — Heintz, 18 avril. — Heizinger, 5 août. — Hélard, 17 avril. — Helckert, 19 nov. — Hélias, 5 avril. — Hellec (fille), 9 juil. — Hellendorf, 10 juil. — Hélouin, 27 mai. — Hellot, 15 oct. — Hellouin de Cénival-Brisson, 13 mars. — Hellu (fille), 23 juin. — Héloin, 15 janv. — Hémard, 2 mai. — Hénault, 30 nov. — Hennebert, 8 avril. — Hennequin, 8, 10 janv. — Hennet, 29 oct. — Hennin (De d') 28 août. — Hénon, 10 au 12, 18, 20, 22 juin, 27, 28 nov. — Henrichs, 11 mars, 15 avril, 11 juil. Henriet (Fe), 2 oct. — Henron, 24 fév., 6 mars, 5 mai. — Henry, 10 avril, 27 mai, 6, 28 juil., 18 août, 25 nov. — Henry et Ce, 8 déc. — Héon, 27 nov. — Hérambourg, 16 juil. — Hérault, 12 sept. — Herbault, 18 juin. — Herbelot, 2 mars. — Herbin, 13 août. — Herbin (Ve), 22 mai. — Herby (Fe), 15 juil. — Hercule (Michel), 19 mai au 6 juil. — Hermann, 16 avril, 26 sept., 30 oct. — Hernaut (Fe), 17 oct. — Herr, 18 juil — Hertz, 18 fév. — Hervé, 7 déc. — Hervo, 18 juin. — Herz, 11 mars. — Hesse, 3 juil. — Heuqueville (d'), 12 mai. — Heurquin (De), 28 août. — Heurtevent, 14 juil. — Heurtier, 28 janv. et jours suiv. — Heuzey, 9 avril, 17 sept. — Hézard, 5 mars.

Hilaire, 23 mai, 5 déc. — Hilaire (De), 3 avril. — Hilbert, 12 juin. — Hildevert, 23 sept. — Hilleriteau (fille), 20 oct. — Hilpert, 2 déc. — Hippodrome, 24 fév. — Hitter, 10 déc. — Hivonnait, 15 fév.

Hochereau (Ve d') 11 juin. — Hocmelle, 29, 21 janv. — Hoffer, 30 sept. — Hoffmann, 29 mai, 11 août, 28 déc. — *Homme-loup* (l'), 25 sept. — Hommet, 11 juil. — Honoré, 1 fév., 26 mai. — Hordequin, 11 janv. — Horet, 22 juil. — Horiot, 4 sept. — Horler, 21 nov., 21 déc. — Hossard, 22 juin. — Hosten, 27 mai, 14 oct. — Houdaille, 16 avril. — Houdoip (d'), 5 mai, 26 déc. — Houel, 9 juin. — Houlé, 19 mai. — Hourquin, 7 sept. — Houry, 1 fév. — Housard, 23 juil. — Houssard, 14, 15 déc. — Houssaye (Arsène), 9 déc. — Houvel, 2 mars. — Houyvet, 29 oct. — Howard, 14 sept. — Howlett, 23 déc. — Howht, 23 oct..

Huard (Fe), 8, 9 oct. — Huart (Ve), 16 déc. — Hubert, 23 janv., 1 fév., 5 avril, 13 mai, 13, 25 juil., 18 août, 5 sept. — Huc dit Latresse, 26 sept. — Huchet, 10 sept. — Hue, 8 avril, 18 juin. — Huet, 1 fév., 30 nov. — Hugon, 2 juin, 12 oct. — Hugonneau (De), 4 déc. — Hugot (Ve), 20 août. — Huguenin, 10 janv. — Huguet, 5 fév., 18 juin. — Huismann, 11 sept. — *Huismes* (commune), 28 avril. — Hulin Pelgé, 16 déc. — Humberjean, 3 nov. — Humblot, 11 fév. — Huot, 18 août. — Huquet, 17 juin. — Huré, 4 janv., 15 août. — Hureau, 7 nov. — Huron, 4 juin. — Hurtrel, 15 fév. — Huth, 23 avril. — Huvey, 2 juin. — Huvier, 9 avril.

Hyme, 27 juin. — Hyver, 30 mars.

Imberdis, 6 août. — Imbert, 5 mai, 5 août. — Imbrico, 6 fév., 30 mai.

I

Ipcher, 18 juin.

Irat, 6 juil. — *Iris* (Ce), 5 déc.

Isaac, 19 mars. — Isidore, 27 avril. — Isoard, 27 juil.

J

J... (de), 14 fév. — J..., 16 déc.

Jacob (Sarah), 26 nov. — Jacon, 14 nov., 19 déc. — Jacot (De), 13 oct. — Jacotin (De), 25 juin. — Jacotat, 4 fév., 16 sept. — Jacques, 16 janv., 27 août, 3 oct. — Jacquier, 26 mars. — Jacquier de Terrebasse, 21 janv. — Jacquillot (fille), 3 juin. — Jacquin, 3 déc. — Jacquinot, 9 juin. — Jacquot, 10 sept., 23, 25 novembre. — Jacquou, 19, 24 décembre. — Jadot, 4 déc. — Jager, 27 juin. — Jagerschmidt, 29 avril. — Jaillot, 3 janvier. — Jalabert, 26 sept. — Jalenques, 21 avril. — Jallon, 26 oct. — Jallu, 19 sept. — Jamet, 26 août, 4 déc. — Jamingros, 22 sept. — Jamois, 23 avril. — Jamot, 11 sept. — Janet, 17 mars. — Janez, 2 juin. — Janholtz, 13 fév., 6 août. — Janin, 23 sept. — Janin (Fe), 30 mai. — Janouin, 9 juil. — Janpierre, 18 juin. — Janvier, 19, 20 fév., 24 mars. — Jardin, 18 sept. — Jarrijon, 13 oct. — Jaspierre, 19 mars. — Jaubert, 6 au 16 juin. — Jaullin, 16 sept. — Jaumes, 24 juin.

Jean-Baptiste, 29 avril. — Jean, 14 fév., 10 mars. — Jeandet, 30 janv., 23 avril. — Jean dit John, 27 juin. — Jean-Jean (Marie), 1 juil. — Jeanne, 9 juil., 8 août. — Jeannette la Bossue, 27 juil. — Jeannin, 23 janv., 19 mai, 27 déc. — Jeannot, 7 janv. — Jeantel, 5 déc. — Jegado (fille), 17 janvier, 29 fév. — Jehl, 23 janv. — Jenvrin, 10 sept. — Jeroch, 5 avril. — Jérôme (De), 4 août — Jeune et Ce, 16 déc. — Jeunehomme, 30 oct. — Jeunesse, 29 déc. — Jiac, 18 juin.

Job, 30 oct. — Jobard, 25, 26, 27, 28 mars. — Joffrès, 30 mars. — Johanneau, 8 avril. — Johnson, 19 mai, 23 déc. — Joliclerc, 2 juin. — Jolicœur (Ve), 17 avril. — Joly ou Jolly, 31 mars, 23 mai, 4 juin, 13 juil., 10 août. — Joly (Louise) 5, déc. — Jolly-Durand, 27 fév. — Jomand, 14 nov. — Jones, 10 oct., 2 nov. — Jonne, 6 mars. — Jonquet, 21 déc. — Jonquet (De), 2 avril. — Joossens, 3 oct. — José (Pauline), 7 juil. — Joseph, 7 sept. — Josse, 23 sept. — Josseau, 27 mars, 17 déc. — Jouanin, 5 fév. — Jouanne, 30 mars, 23 avril. — Jouenne, 11 nov. — Jouhannaud, 17 sept., 17 déc. — Jouin, 31 janv., 3 juil. — Jourdain, 13 mars. — Jourdain (Ve), 31 juil. — Jourdan, 13 fév., 8 juin. 1, 9 juil., 25 nov., 21 déc. — Jourdan (Ve), 1 juil.

Journaux. Charivari, 21 avril. — Chronique de Paris, 19 juin, 25 juil., 12 sept., 19 déc. — Constitutionnel, 24 janv., 14 fév., 6 8, 10 mars, juin. — Correspondant (le), 2 juil. — Corsaire, 10, 28 avril, 20 mai, 6 juil., 10 sept. — Courrier de Nantes, 1 juin. — Courrier de l'Eure, 24 sept. — Démocrate rhénan, 20 avril. — Echo agricole (l'), 18 janv. — Emancipation belge, 7 mai. — Enseignement catholique, 15 janv. — Espérance du Peuple, 26 oct., 28 nov. — Falstaff, 2 nov. — Folkets-Roets (*de Stockholm*), 19 oct. — Gazette des Hôpitaux, 30 dec. — Illustration, 2 mars. — Intermédiaire, 9 juil. — Journal des Chemins de fer, 7 fév. — Journal des Prédicateurs, 15 janv., 30 mai, 13 juin. — Journal général d'Affiches, 25 fév. — Journal de Soissons, 7 mai, 3 juil. — Mercure français, 18 sept. — Messager de l'Assemblée, 17 janv. — Mode, 20 mai. — Moniteur, 10 oct. — Nouvelliste cauchois, 13 juil. — Pays, 14 fév., 6 mars, 7 mai. — Presse, 11 avril. — Public, 7 mai. — Républicain (*de la Haute-Marne*), 27 fév. — Revue des Théâtres, 13 oct. — Revue des Deux-Mondes, 28 avril, 27 mai, 23 juin. — Siècle, 24 janv., 14 fév., 6 mars, 22 juil., 1, 2 oct., 25 nov.

Jousselin, 7 avril, 2 mai, 1 juil. — Joussin (Dlle), 28 août, 20 nov., 8, 9 déc. — Joussin (De), 8 oct. — Jouve, 12 mars. — Jouve du Bor, 18 juin. — Jouvellier et Ce, 27 nov. — Jouynes, 13 fév., 5 mai. — Joyaux, 30 janv. — Jozeau, 30 déc.

Juanita (navire), 7 sept. — Jubé, 28 sept. — Judlem (Marie), 11 août. — Juet-Loiseleur, 15 juin. — Juge, 7 sept. — Jugnet, 18 juin. — Juillet Saint-Lager, 10 fév. — Julhiet, 30 mars. — Juliin ou Jullein, 3 janv, 29 mai, 31 juil., 16, 18, 24 sept. — Julienne, 22 déc. — Jumeau, 8 juil. — Juze, 15 juil.

K

Kaiser, 26 fév. et suiv. — Kalergi, 14 nov. — Kammers, 4 déc. — Kaufmann, 5 juin.

Keller (Fe), 7 janv. — Kempff, 23 juin. — Kerlaint (Fe), 10 oct. — Kernisan, 18 juin.

Kitzinger (fille), 11 sept. — Kiviche, 24 sept.

Klecker, 30 juin. — Kling, 21 avril. — Klipsch, 9 avril. — Klogp (Dlle), 15 déc.

Kœppel, 23 oct. — Kobelt, 28, 29 janv. — Kock, 12 mai. — Koelher, 26 fév. et suiv. — Koreff, 15 fév.

Kramer, 22 août, 17 sept., 23 oct. — Kreemer, 11 nov. — Kremer, 7 janv.

Kuenemann, 13 mars. — Kuffner, 23 avril. — Kulmann, 9 mars. — Kuhn (fille), 15 avril. — Kulin (fille), 28 mars. — Kunz, 17 sept.

L

L.., 8 oct. — L... dit Caillet, 9 janv. — L... (agent de change), 30 janv. — L... (Suédois), 8 juil. — L... (du département du Nord), 24 juil. — L... (Fe), 22 janv. — L.. (d'Argenteuil), 29 juil. — L... (Ve), 25 août. — L... (récidiviste), 9 sept.

Labady, 21 avril. — Labanvoye, 16 déc. — Labarthe, 8 avril, 5, 30 mai, 16 juil. — Labarre, 11 fév. — Labastie, 21 avril. — Labatut, 29 avril. — Labbé, 18 juin. — Labédoyère (Ve), 2 avril, 9 juin. — Labiche, 23 avril. — Labitte (De), 27 août. — Lablatinière, 5 déc. — Labochi, 24 fév. — Laborde, 27 janv. — Laborie (de), 29 oct. — Labory, 2 avril, 4 mai. — Labourdette, 12 fév. — Labrigot, 8 oct. — Labrousse, 16 janv. — Labroul, 29 avril. — Laby, 13 mars. — Lacacheux de Néra, 8 janv. — Lacan, 25 juin, Lacaze, 27 mai. — Lachaud Loqueyssie, 6 juil. — Lachenal, 7 mars. — Lachevrie, 3 fév. — Lachèze, 5 déc. — Laclaverie, 28 mars. — Lacombe, 28 juil. — Lacombe (Dlle), 14 oct. — Lacordaire, 15 janv., 12 fév., 30 mai, 13 juin. — Lacoste, 9, 27 juil., 17, 25 août, 18 déc. — Lacour, 10 janv. — Lacoussaye (de), 28 avril. — Lacouturière, 10 sept. — Lacroix, 6 janv., 11 fév., 21 mars, 6 août. — Lacroix Van den Kreutz, 19, 27 oct. — Lacrompe, 27 mai. — Lacroux, 25 août. — Lacuisine (de), 23 mai. — Laden, 3 août. — Ladevèze, 10 déc. — Lafarge (De), 6 juin, 12, 15 sept. — Lafargue, 9 sept. — Lafaulotte (de), 31 janv. — Lafaye, 1 juil., 10 sept. — Laferrière, 8, 22 août. — Lafeuillade, 3 août. — Laffargue, 16 avril. — Laffitte Caillard et Ce, 13 mars. — Laffon, 27 juil. — Lafforre, 2 janv. — Lafforset de Mascaras, 20 mai. — Lafitreu, 12 mars. — Laflohic de Kerlafin, 18 juin. — Lafon de Candeval, 29 déc. — Lafon Boutary, 12 mars. — Lafond, 25 nov. — Lafond (Ve), 30 avril. — Lafont de Mascaras, 19 mars. — Lafontaine, 1 avril. — Laforest, 28 juil. — Laforge, 16 janv. — Lagache, 29 fév. — Lagarrique, 18 juin, 10 déc. — Lagasse (Fe), 9 mai. — Lager, 3 août. — Lagorre (de), 10 sept. — Lagrange, 5 oct. — Lagrange-Laforest, 10, 30 juil. — Lagrave, 13 fév. — Lagrené, 23 nov. — Lagrève, 3 sept. — Lagrevol (de), 19 mars. — Lahays, 24 août. — Laidet (général), 10 août. — Laignel, 7 janv. — Lainé, 2 janv., 18 juin, 25 sept. — Lainné, 2 avril. — Lair, 28 mai. — Lalance, 7 mai. — Lalanne, 24 janv., 28 juil., 29 sept. — Lalire, 5 mars. — Lalis, 5 juin. — Lallart, 15 nov. — Lallemand, 11 fév. — Lallemand (Ve), 19 juin. — Lallier, 13 mars, 18 avril. — Laloubie, 27 mai. — Lalouel, 28 fév. — Lalourcé, 27 juil. — Lalue, 22 fév. — Laly, 20 juin. — Lamarche, 21 avril. — Lamarou, 2 janv. — Lamarque, 24 janv., 27 mars, 10 sept. — Lamarque (Ve), 21 mars. — Lamartinière, 13 mai., 3 juil. — Lamaud, 8 août. — Lambart, 21 nov. — Lambert, 8, 17, 28 fév., 29 mai. — Lambert (fille), 4 sept. — Lambert (Pauline), 21 août. — Lambertus, 14 oct. — Lambinet, 2 mai. — Lamblé, 29 avril. — Lamblot, 16 sept. — Lambquin (Ve), 11 mars, 5 mai. — Lambry, 29 fév. — Lamornonais (de), 18 juin. — Lamothe, 4 juin, 27 juil. — Lamothe et Ce, 8 avril. — Lamothe (de), 31 août. — Lamothe (Fe), 20 août. — Lamotte, 25 nov. — Lamoureux, 16 janv., 6 juin, 17, 27 juil. — Lamouroux, 7 août, 22 oct. — Lampout, 23 mai. — Lamy, 1 avril. — Lamy (E.), 12 nov. — Lancery, 27 juil. — Lançon, 29 sept. — Landais (Napoléon), 6 août. — Landenne, 21 oct. — Landrut, 28 déc. — Landrau, 15 sept. — *Laneuville* (commune), 22 avril. — Laneuville, 18 mai. — Lanfranchi,

— Mahyet, 24 août. — Maignol, 18 juin. — Maigret, 10, 24 sept. — Maigret (Ve), 25 juin. — Maigriot, 8 avril. — Maigrot, 5 déc. — Mainbourg, 3 déc. — Maillard ou Maillart, 10, 13 fév., 4, 28 mars, 9 juil., 12 sept. — Maillet, 5 avril. — Maillet-Duboullay, 26 mai. — Maillou, 29 juil. — *Mailly-le-Château* (commune), 21 oct. — Main, 6 août. — Mairant, 20 janv. au 3 fév. — Maire, 29 avril. — Maistré, 2 juin. — Maitrejean, 9 avril. — Maitrepierre (Ve), 4 juin. — Maitret, 6 mars, — Maitrot, 24 sept. — Malabara, 2 sept. — Malabelle, 7 mai. — Malafosse, 25 fév. — Malaspina, 5 juin. — Malaterre, 19 mai au 6 juil. — Malavalon, 3 sept. — Malbet, 18 juin. — Malbois, 13 juil. — Male, 2 oct. — Malescot (Ve), 6 mai. — Malgaigne, 18 juin, 30 déc. — Malherbe, 30 juin, 5 déc. — Malibran, 18 avril. — Mallard, 17 déc. — Mallaussène, 25 janv. — Mallet ou Malet, 29, 31 janv., 3, 5, 15 fév., 25 mars, 15, 25, 26 mai. — Mallet-Portal, 29 juil. — Malois, 3 juil. — Malparty, 26 mars. — Malye, 14 nov. — Malzy, 4, 19 mars. — Manby, 26 sept. — Manby et Ce, 15 sept. — Mancini, 18 déc. — Manet, 14 déc. — Mangez (Dlle), 8 sept. — Mangest, 7 janv. — Mangin de Bionval, 18 juin. — Maniez, 2 mai, 9 juil. — Maning (Ve), 30 oct. — Manse, 5 mai. — Marbot, 5 mai. — Mannaville, 27 avril. — Mannevy, 27, 28 fév., 11 juil. — Manoit, 18 janv. — Manonvillers, 24 août. — Manoury, 1 fév. — Mantel, 16 juil. — Mantz, 11 juil. — Marabout (De), du 4 au 9 juin. — Marais, 4, 9 mars. — Marais (Fe), 19 mars. — Maraquins, 3 janv. — Marassi (De), 19 déc. — Marceaux, 31 juil. — Marcel, 28 mai. — Marcelot, 18 août. — Mauhais, 11 nov. — Marchal, 6, 18 janv., 19 mai, 4 déc. — Marchand, 30 janv., 21 mars, 23 juin, 12 août, 30 sept., 18 nov. — Marche, 21 août. — Marchetti, 20 juin. — Marconire, 30 juin. — Marcuc, 25 janv. — Marduel, 5 nov. — Maréchal, 8 fév., 1 juil. — Mareschal, 27 mai. — Marescot, 11 juil. — Maret (fille), 9 nov. — Margaine, 14 déc. — Margat, 25 nov. — Margot (Dlle), 1 déc. — Marguerin, 25 mai, 27 juin. — Margueritte, 26 sept. — Marguet, 24 fév., 2 mars. — Mariani, 16 sept. — Mariano, 15 sept. — Marie, 12 nov., 17 déc. — Marie (fille), 30 déc. — Marini, 18 mars. — Marion, 18 juin. — Marion de Bresillac, 12 mars. — Marioux, 1 sept. — Marjolin, 8 mai. — Marjollet, 13 mars. — Marlhiore, 28 mai. — Marlier, 11 août. — Marlin, 16 déc. — Marly, 19 mars. — Marmas (de), 26 oct. — Marme, 20 mars au 2 avril. — Marmier (de), 22 juil. — Marmiesses, 26 juil. — Marochetti, 8 janv. — Marochetti (De), 26 août. — Marouillat, 16 juin. — Marpaude, 18 sept. — Marquet, 28 avril. — Marquier, 17 au 20 fév., 3 mars, 25 mai, 25 sept. — Marquis (fille), 3 sept., 5 nov. — Marrast (Armand), 12, 13 mars. — Mariany (de), 3 mars. — Marriaux (de), 17 au 20 fév., 25 mai. — Marsal, 18 juin. — Marsan (comtesse de), 29 sept. — Marsault, 10 août. — Marsillon, 4 mars. — Marteau, 1 mai. — Martel, 10 juin, 2 juil., 5 août. — Marteneau, 12 mars. — Martha, 27 juil. — Marthiens, 5 avril. — Marthonie (dames de le), 18 mars. — Martin, 7, 14, 25 janv., 4, 5 fév., 28 mars, 1, 13 mai, 4 juin, 2 juil., 12, 26 août, 15, 28 sept., 13, 21, 30 oct., 4, 13 nov., 28 déc. — Martin (bijoutier), 20 avril, — Martin (Alex.), 14 janv. — Martin (Ch.), 17 nov. — Martin (escroc), 26 fév. — Martin (magistrat), 9 avril, 23 mai. — Martin (de Strasbourg), 14 avril. — Martin (Dlle), 27 juil. — Martin-Chantagru, 27 mai. — Martin-Saint-Ange, 23 nov. — Martin dit Blanc, 17 juin, 9 juil., 4 août. — Martin (Ve), 17 sept. — Martineau, 1, 3, 16 oct. — Martine, 15 fév., 8 juin. — Martinet, 1 avril, 18, 24 juil. — Martinez (De), 8 août. — Martinez de la Rosa, 19 déc, — Martinon, 12, 27 mars. — Martre, 29 sept., 17 déc. — Marty, 17, 18 sept., 23 oct. — Marviez, 8 août. — Marx, 12 mai. — Mary, 9 mars, 20 juil., 8 sept. Mas, 21 avril, 19 mai au 6 juil. — Mascaras (de), 20 mai. — Masini, 21 mars. — Massabot, 3 sept. — Masselin, 22 sept. — Massin. 23 mai. — Massis, 4 sept. — Masson, 30 janv., 11 juil., 21 août, 18 nov. — Masson (doyen), 30 juin, 1, 2 juil. — Masson de Villeneuve, 14, 24 avril. — Massoni, 4 juin, 5 oct. — Massot, 26 oct. — Massy (fille), 14 mars. — Mater, 30 mars, 5 mai, 26 juin, 4 juil. — Mathelat, 13 mars. — Mathias, 10 avril. — Mathieu, 12 mars, 14 mai, 23 juin, 4 août, 28 déc. — Mattei, 7 déc. — Matteoni (Fe). 17 janv. — Mattefin, 26 fév. et suiv. — Matz, 23 juil. — Maubant, 5 fév. — Mauclerc (Ve), 20 août. — Maudot (Fe), 10 fév. — Mauduit, 15 sept. — Mauger, 8 août, 25 nov. — Maunier, 15 fév. — Maure, 9 avril. — Maurel (Fe), 13 nov. — Maurel, 19 mai au 6 juil., 11 août, 28 déc. — Maurice, 20 avril, 18 juin, 21 oct. — Maurice (fille), 14 oct — Maurin, 30 mars. — Maurin (fille), 3 août. — Maurisset, 18 sept. — Mauroy, 27 mai. — Maury, 30 mai. — Maux, 20 fév. — May, 27 juil. — Mayer, 26 fév., 9 avril, 22 mai. — Mayer (Dlle), 29 août. — Mayeur, 4 sept. — Mayol, 15 fév., 27 juil. — Mazet, 18 juin, 26 déc. — Mazet, 31 mars. — Mazier, 8 fév.

Medem (comte de), 14 nov. — Meertz (fille), 21 nov. — Megard, 26 oct. — Mehay, 30 juil. — Meheu, 23 oct., 4 déc. — Meignen, 8, 29 janv. — Méline, Cans et Ce, 23 juin. — Mellinger, 18 nov. — *Meloë* (la) navire, 17 juin. — Ménager, 2, 3, 14 mars, 12, 25 mai, 8 déc. — Ménagère, 16 janv. — Ménard, 1 mai, 19 sept., 20 nov. — Mendaro, 30 sept. — Menelotte, 9 mars. — Ménétrier, 13 janv., 4 déc. — Ménétrier de Courcaire (Ve), 12 mai. — Menier et Ce, 4 déc. — Menin, 7 mars. — Mennechet, 16 juil. — Menoury, 29 fév. — Menut (fille), 30 avril. — Méot, 24 juin, 24 juil. — Mercadier, 19 mai au 6 juil., 28 déc. — Merceron, 22 déc. — Mercier, 11, 14 juil., 1 sept., 17 oct., 5, 26 déc. — Mercier (Ve), 27 juil. — Mercklein, 5 nov. — Merel (fille), 4 mai. — Meriel, 14 fév. — Merijot, 2 juil. — Merilhou, 4 août. — Merimée (Prosper), 28 avril, 25 mai. — Merino (curé), 8, 10, 14 fév. — Merite, 11 août. — Merlin, 4 mars. — Mermet, 18 août, 3 sept. — *Merry-sur-Yonne* (commune), 20 oct. — Merson, 2 nov. — Mertian (Ve), 24 nov. — Merveilleux-Duvignaud, 9 avril. — Merville (Ve de), 25 juin. — Mery, 11 août. — Mesgrigny (de), 4 août. — Mesmin, 10 août. — Mesnard, 9 avril. — Mesmil, 3 sept. — *Messageries nationales*, 23 juil. — Messance, 4 mars, 3 sept. — Mestre, 23 mai. — Métairie, 30 mars. — Mété, 24 fév. — Metgé, 26 mars, 4 mai. — Mething, 23 juil. — Métivier, 26 oct. — Metro (Ve), 7 déc. — Metz (de), 31 juil. — Metzger, 31 mars. — Meulien-Chauvot (De), 9 janv. — Meunier, 3, 21 fév., 24 avril, 4 déc. — Meunier (Ve), 7 juil. — Meunier (Fe), 1 déc. — Meuret, 19 sept. — Meurisse, 15 nov. — Meurmans, 25 fév. — Meusnier-Lanoue, 21 avril. — Meyer, 8 sept. — Meyer (Aron), 20 mai, 15 oct. — Meyer et Ce, 13 mai. — Meyer (de), 29 oct. — Meyer de Lilliers, 10 oct. — Meynier, 27 juil., 2 sept. — Meyron, 8 sept. — Meyssonier, 27 mai. — Mezière, 6 mai.

Mical, 9 juil. — Micard, 12 sept. — Michaelis, 5 mai. — Michaleant, 14 mai. — Michaud ou Michaut ou Michaux, 7 janv., 13 juil., 13 août. — Michaud (fille), 3 mars. — Michel, 3, 22 janv., 2 mars, 8 mai, 3 sept., 28 déc. — Michel (artiste dramatique), 29 août. — Michel (de Bourges), 15 janv. — Michel (fille), 14 août, 3 sept. — Michel (mère), 25 fév. — Michelet, 15 avril. — Michelet de la Chevallerie, 30 déc. — Michelon, 8 mai. — Michonnet, 21 sept. — Michot-Boutet, 14 janv. — Mickiewicz, 15 avril. — Midot, 29 mai. — Midoucet, 1 fév. — Migault (fille), 27 oct. — Miguel, 11 août. — Mijon, 27 juil. — Mila (Fe), 2 juil. — Milandre, 17 fév. et suiv., 2 juil. — Milbert (Fe), 7 sept. — Millelot, 3, 13 au 15, 24 fév., 11, 17 avril, 1 mai. — Miller, 30 janv., 22 avril, 26 août, 12 nov. — Millet, 18 avril, 19 mai, 26 nov. — Millet (fille), 3 nov. — Millevoye, 29 oct. — Millin de Grand Maison, 6 août. — Millon, 5 mars, 9 juil. — Millotte, 22 janv., 10 août. — Milly, 14 fév. — Milon, 28 mai, 1 août. — Minmack, 18 mars. — *Mines de la Loire*, 24 août, 17 nov. — Minet, 20 oct., 1 déc. — *Mineur* (la) (Ce), 18 sept. — Minoche (De), 23 janv. — *Minos* (navire), 10 oct. — Miquel, 19 mai au 6 juil., 26 sept. — Miravail, 26 déc. — Mirleau d'Illiers, 5 oct. — Misse, 7 fév. — Mitraud, 27 mai.

Moal, 14 janv. — Moet et Chandon, 22 déc. — Mogis, 6 oct. — Mogniot (Fe), 8 janv. — Mohamed-ben-Yahia, 4, 23 janv. — Mohamed-ben-Naïdja, 30 avril, 26 sept. — Mohamed-Semmar, 10 juin. — Mohamed-ben-ben-Ibrahim, 17 juin. — Moisset, 16 juil. — Moisson, 25 fév., 3 juil. — Molière, 11 mars, 7 août. — Molin, 26 oct. — Molinier, 16 juin, 10 sept. — Molinier de Montplanqua, 28 mars. — Mollandin, 9 avril. — Mollet, 17 au 20 fév., 3 mars, 5 mai, 24 sept. — Mollinet, 27 avril. — Mollix, 29, 30 janv. — Mollye, 5 oct. — Monate, 12 mars. — Moncamp, 2 juin. — Moncourier-Beauregard, 29 mai. — Mondain, 25 juil. — Monden-Gennevraye, 18 juin. — Mondet, 19 mai. — Mongin, 21 mars, 11 juil., 7 sept. — Mongins de Roquefort, 23 avril, 10 août. — Mongis, 31 janv. — Monier, 27 août. — Monin, 8 janv. — Monin-Japy, 8 août. — Monlaud, 13 fév. — Monneiron, 18 sept. — Monnet, 17 avril, 18 août. — Monnier, 27 juil. — Monnot, 2 juin. — Monod, 15 janv. — Monod fils et Bourgeois, 18 août. — Montanari, 2 mars. — Montaret, 4 septembre. — Montarnal, 6 au 16 juin. — Montauzé (de), 9 mars. — Montay, 30 mai. — Montblin (De de), 11 août. — Montemerli, 11 mars, 5, 7 avril, 26 août. — Montera, 16 septembre. — *Montfort* (commune), 27 mai — Montgaurin (de), 3 mars. — Montmeat, 17 juin. — Montmorency (héritiers), 14, 21, 28 janv. — Montrourt, 22 juin. — Montry (de), 4 mai. — Moraine, 23 avril. — Morand, 1 fév., 23 mai. — Morange, 22 mai, 4 juin, 3 juil. — Morcrette, 21 oct. — Mordrignac, 13 mai. — Moreau (Fe), 2 sept. — Moreau ou Moreaux, 13 janv., 17 fév. et suiv., 17 mars, 1, 23, 28 mai, 27 juin, 10 sept. — Moreau (Achille), 3 juil. — Moreau (fille), 2, 4 juil. — Moreau de la Rochette, 4 août. — Moreau-Leroy, 13, 14 mai. — Morel, 29 fév., 6 mars, 5 mai, 10, 15, 18, 24 juil., 12, 21 août, 10, 29 sept., 22 oct. — Morel (De), 21 août, 20 nov., 8, 9 déc. — Moretti, 4 sept. — Morier, 16 mars. — Morillon, 6 mai. — Morin, 6 fév., 27 août, 7 sept. — Morin (avocat), 7 déc. — Morin (Ve), 16, 18 juil. — Morlac (de), 4 fév. — Mornac, 16 juil, 12, 14, 28 août, 2 oct. — Morny (de) Pourtalès et Ce, 5, 12 août. — Morpain, 2 juin. — Mortemart, 9 oct. — Mortier, 20 fév. — Mortimer, 25 déc. — Morton. V. *Bower*. — Morvan, 4 juin. — Mosny, 18, 25 janvier. — Motreuil, 7 décembre. — Motte, 28 janvier. — Motte-Weber, 25 février. — Mottel, 25 novembre. — Mottier, 9 juin. — Mouchetot, 2 janvier. — Moufle, 10 septembre. — Mouix-Lemarquant, 23 avril, 19 déc. — Moulard, 30 janv., 11 juin. — Moulinier, 18 avril. — Moulins (de) de Rochefort, 24 juin. — Mounier, 13 au 15 fév. — Mounier (Marie), 11 juin. — Moureau, 13 fév. — Mouret Saint-Donat, 3 sept. — Mourey, 26 nov. — Mourgues, 8 fév. — Mourier, 29 oct. — Mourlot, 27 janv. — Mourre, dit Pacifique, 14 nov. et suiv., 19, 24 déc. — Moussa, 31 juil. — Mousset, 19 mars. — Moussier, 24 mars. — Moussin, 22 fév. — Moussoir, 15 fév. — Mouton, 21 avril, 30 juin. — Mouton (De), 21 fév. — Moutte, 8 juin. — Mouzin, 11 janv. — Mouzin de Romécourt, 18 juin. — Moyen, 18 déc. — Moyse, 6 mars. — Mozer (Ve), 11 fév.

Mugnier, 2 juin. — Mugnoz, 11 août. — Muhla, 31 août, 24 sept. — Muller, 26 fév. et suiv., 6 mars, 9, 30 oct., 11, 12 déc. — Muller, Dally et Ce, 3 juin. — Mulnier, 2 oct. — Mulon, 3 fév. — Mulsant, 15 fév. — Munier, 3 fév. — Munoz, 13 oct. — Muny (fille), 12 sept. — Murati, 26 déc. — Murger (Henry), 9 déc. — Musset (Ve), 29 mai. — *Mustapha-Pacha*, 8 déc. — Muteau, 21 mars. — Muterel, 15 fév. — *Mutuelle* (Ce), 12 sept.

N

Nadal, 10 janv. — Nagniadas, 23 avril. — Naïf, 31 juil. — Nalis, 10 fév. — Namur 13 mars. — Nanteuil (Ve de), 17 août. — Narbonna, 10 nov. — Nathan, 9 mars, 7 mai, 8 août. — Nattier, 5 oct. — Nau, 7 janv. — Naucaze, 4 mars. — Naudier, 6 nov. — Naudin, 23 juil. — Naudon, 24 sept. — Nautré, 13 mai. — Nau-Vantelou, 14 août. — Navarro Perès. V. *Perès*.

Neau (De), 28 août. — Nède, 2 juil. — Nègre, 20 mars. — Nègre (fille), 22 avril, 2 sept. — Negrel, 11 mai. — Négrillon, 13 janv. — Nélame (Fe), 7 janv. — Nercan, 11 janv. — Nettancourt (de), 22 janv. — Netté, 26 fév. et suiv. — Neunez, 24 oct. — Neuss, 16 avril. — Neuville, 27 mai. — *Neuvitley* (commune), 22 janv. — Neveu, 7 janv., 18 juil., 29 août. — Neveu, Seghers et Ce, 15 avril. — Neveux, 10 août. — Nevière, 23 juin. — Newmann, 30 juin, 6 juil., 26 nov. — Nezeau (Fe), 20 mai.

Niatel, 12 mai. — *Nibelle* (commune), 14 juil. — Nicodème, 18 juil. — Nicodot, 6 mars. — Nicolaï (de), 24 juil. — Nicolardeau, 30 janv. — Nicolas, 11 juin, 30 juil. — Nicolau, 24 janv. — Nicolle, 9 déc. — Nicolot, 13 juil. — Nicoud, 9 juil. — Niel, 12 mars. — Niepce, 23 juin. — Nillet, 9 avril. — Niocel, 13 avril. — Niquet (Ve), 23 nov. — Nitus, 10 déc. — Nivet, 10 mars. — Nivière, 12 sept.

Noblesse, 15 26 mai. — Noblet, 21 juil., 20 août, 24 oct., 14 nov. — Nodler, 2 avril. — Noël, 17 au 20 fév., 3 mars, 25 mai, 13, 16, 28 juil. — Noël, Place et Ce, 23 janv. — Noël (De), 3 sept. — Nœuvéglise, 28 déc. — Noguères, 9 sept. — Noguez, 1 avril. — Noirot-Roux, 2 avril. — Noirtrais, 10 fév. — Noll, 26 fév. et suiv. — Nomand (de), 4 sept. — Norbert-Canton, 29 fév. — Normand (dit de Noman), 4 sept. — Normand, 4 mars, 22 mai, 24 juin, 17 sept., 16 déc. — *Norville* (commune), 21 avril. — Nourry (fille), 23 janv. — Nouveau, 12 fév., 12 mars. — *Nouveau Bulletin français*, 22 août. — Novel, 21 avril. — Noyers (de), 14 août.

Nugues, 28 déc. — Nuguet, 25 sept. — Nullier, 30 déc. — Nusse, 21 déc.

O

O..., 22, 26 sept.

Oberjiské, 11 fév. — Obert Julien, 17 nov. — Obtulenski, 27 juin.

Oca, 3 oct. — *Océanie* (société), 5 déc.

Odent fils et Ce, 18 août. — Odetto, 15 juil., 6 août. — Odin, Mayer, David et Ce, 9 juin. — Odiot, 4 janv., 13 fév.

Offenbach, 11 juil. — Offray Lamettrie, 18 juin.

Ogereau, 26 août. — Ogg, 22 août.

Olivette, 30 oct. — Olivier ou Ollivier, 23 avril, 2 mai, 23 juin, 31 août, 17 sept., 1, 30 oct., 26 déc. — Olivier (d'), 4 mars. — Ollagnier, 10 sept. — Olleris, 21 avril. — Ollier, 2 juil.

O'meillane, 29 avril. — Oms (d'), 26 oct.

Ondres (commune), 16 mai.

Oppenheim, 30 mars. — Oprado (d'), 18 sept.

Ordelly (d'), 23 janv. — Origer, 24 fév. — *Orléans* (héritiers d'), 17, 24, 25 avril, 16, 20 juin, 10 sept. — Ornières, 30 avril. — Ornano (d'), 16 juil. — Orosio, 11 août. — Orriard, 12 fév. — Orsatelli, 20 avril.

Osmoy (d'), 18 déc.

Otter, 23 oct.

Oudard, 18 juin. — Oudin, 18 juin. — Oudiné, 13 mars.

Oudry (Fe), 10 sept. — Ouizille, 5 août. — *Ouled-el-Arbi* (les), 29 fév. — *Oullins* (commune), 15 janv. — Ouvrard, 6 mai. — Ouvré, 19 mai. — Ouvrier, 4 juin.

Ozanne, 9, 14, juil. — Ozouf, 17 oct.

P

P... (séparation de corps), 28, 30 nov. — P..., maçon, 11 janv. — P..., 8 oct. — P..., ex-notaire, 20 janv. — P... (De), 11 juin.

Pachaud, 27 mai. — Pacheco y Obes, 23 janv., 8 fév. — Pachelon, 16 juil. — Pachius, 10 sept. — Pacot, 27 juil. — Pagard, 1 fév. — Pagès, 20 mars au 2 avril, 5 avril, 28 déc. — Pagès (de Bédarrieux), 19 mai au 6 juil. — Paget, 30 janv. — Paggioli (De), 6 fév. — Pagnon, 19 mars. — Paguelle, 3 mars, 7 sept. — Paignon, 22 juin. — Pailhade, 1 juil. — Paillaud, 1 mai. — Paillet, 26 août. 9 nov. — Paillon, 4 déc. — Pailloncey, 6 mars. — Paillot, 25 novembre. — Pain, 2 juin. — Pain et Ce, 27 novembre. — Paix (prince de la), 18 janv. — Palhuel-Marmont, 1 août. — Palmer et Ce, 17 avril. — Paloc, 1 juil. — Paluchini (Fe), 14 août. — Pancalaris, 7 juil. — Pandolphi, 21 août. — Panescorce, 2 janv. — Panneau (fille), 17 août. — Pannier, 11 janv., 16 mars. — Pannot, 7 juil. — Panthou, 18 nov. — Pantin (De), 13 oct. — Paoletti, 20 janv. — Paoli, 20 août. — Papalitran, 27, 28 avril. — Papillon, 6 mars, 1, 17 juil., 15 nov. — Papin (héritiers), 5 fév. — Papon, 10, 19 oct. — Paquet, 17 sept. — Paquot, 7 fév. — Paradis (Dlle), 18 août. — Pardo, 15 sept. — Parent-Schaken et Ce, 1 sept. — Parenty, 16 sept. — Paris, 10 juil. — Paris (Fe), 13 nov. — Parise, 17 au 20 fév., 3 mars, 25 mai. — Parisot (De) 11 janv. — Parisse et Fourot, 14 mars. — Parmentier, 23 juin. — Paroine, 3 sept. — Parquin, 18 mai. — Parrot, 23 avril. — Partarieu, 23 mai. — Pascal, 3 janv., 12 mars, 5 mai, 7 août. — Pascaud (Ve), 14 oct. — Pasley (Ve), 4 déc. — Pasquier, 13 mars, 28 déc. — Pastor, 11 août. — Pastre (fille), 10 déc. — Paté, 19 sept., 20 nov. — Patey (De), 14 mai. — Patin (De), 17 août. — Patin, 27 nov. — Patureau, 13 oct. — Pauffin, 9 avril. — Paufique, 29 fév. — Paulin, 19 fév., 2 juil. — *Paulinier*, 23 mars, 26 déc. — Paulmier, 26 mars. — Pautard, 10 juin. — Pavé, 7 mai. — Pavillet, 12 mars. — Payen, 28 juil. — Payot, 28 mars. — Paysant, 9 janv. — Pazzi (de), 18 août.

Pech, 8 au 16 avril. — Pechenet, 18 déc. — Pecqueriaux, 9 mars. — Pecquet (Dlle), 14 mai. — Pidersen, 7 nov. — Péguet, 24 sept. — Peigné, 27 juil. — Pelin (Fe), 26 nov. — Pélissié de Montémont, 28 mars. — Pellas, 5 déc. — Pellecat, 6 août. — Pellegri, 20 janv. au 3 fév. — Pellegrin, 30 janv. — Pellerin, 16 juil. — Pellet, 13 fév. — Pellet-Galley, 22 mai, 1, 10 juin. — Pelletier, 17 fév., 19 sept., 20, 21 nov. — Pelloux, 20 juin. — Pelsez, 23 juin, 16 sept. — Peneau, 30 avril. — Penaud, 16 janv. — Penaud (frères), 13 août. — *Penestin* (commune), 5 avril. — Pennetier. 25 sept. — Penot, 30 avril, 12 nov., 16 déc. — Pequin, 23 juil. — Peraldi, 16 sept. — Percheron, 29 déc. — Perdrisch, 2 oct. — Perdrix, 6 août. — Pereize, 4 mars. — Peretti, 16 sept. — Pereira-Souris, 8 sept. — Perelli, 15 avril. — Perennès, 9 juin. — Perès (Dlle), 7 août. — Perès (Navarro), 7, 10 août, 15, 16 oct. — Perez (Joachim), 11 avril. — Périmond, 29 fév. — Périna, 14 mars. — Pernod, 6 mars. — Pernot, 16 sept. — Pernot (Fe), 17, 24 sept. — *Péron* (commune), 9 avril. — Perpétrot, 17 sept. — Perraud, 8 oct. — Perre, 29 déc. — Perrée, 1 juil. — Perret, 9 déc. — Perrichon, (Fe), 10 sept. — Perrier, 29, 30 janv., 11 fév., 10 juil. — Perrière, 2 oct. — Perrin, 6 fév. 2, 12 mai, 20 août. — Perrine, 26 déc. — Perron (Fe), 22 août. — Perron-Bouillon (Fe), 3 janv. — Perroncel, 17 mars. — Perrot, 5 déc. — Perrot de Chezelles, 9 avril. — Perrouka, 1 janv. — Perruguet, 4 sept. — Person, 18 fév. — Personne, 28 déc. — Pertuizot, 22 sept. — Perussel, 11 mai, 18 juin. — Pesnon le Seignenr, 10 déc. — Pesté, 17 déc. — Pesty, 25 fév. — Petit, 8 janv., 6, 26, 28, fév., 1, 30 avril, 15 juin, 13, 16, 22, 27 juil., 7, 29 sept., 1 oct., 10, 30 déc. — Petit (magistrat), 1, 16 avril. — Petit (affaire de Capestang), 8 au 16 avril. — Petit-Collin Thiban, 3 mars, 9 déc. — Petiteau, 30 juil. — Petit-Hocquet, 10 sept. — Petitjean, 2 avril. — Petit-Mangin, 13 nov. — Petitpas, 16 mai. — Petot, 2 oct. — Petreto, 16 sept. — Petray, 27 août. — Pettersson, 1 déc. — Peuchet, 3 sept. — Peuchot (abbé), 10 fév. — Peullier, 29 oct. — Peunetier (fille), 9 sept. — Peychez, 4 mai. — Peyrachon, 23 sept. — Peyralbé (De), 25 sept. — Peyris, 26 fév. — Peyronni, 15, 16, 17, 18, 20, 28 janv., 3, 22 fév. — Peyronny (de), 10 fév. — Peyroux, 28 janv., 1, 3 fév., 25 mars. — Peytavin, 23 mai. — Peytoureau, 9 juin. — Pezaive, 13 janv., 13 fév.

Pflug et Ce, 8 juil.

Phénix (Ce), 28 mars. — Philibert, 31 juil. — Philippat, 6 mars. — Philip (De), 18 juil. — Philippot, 4 déc. — Philippon de la Madeleine, 3 sept.

Piat, 19 mars, 15 nov. — Piat-Dervial, 21 avril, — Pic (Ulysse), 20 août, 17 sept. — Picaper, 3 juin. — Picard, 1 fév., 27 mars, 27, 29 mai, 11 août, 24 sept. — Picard Ve), 1 oct. — Picault (Fe), 20 août. — Piccaluga, 4 mars, 23 oct. — Pichon, 16 juin, 13 nov. — Pichon (Fe), 21 janv. — Pichot, 10 sept., 8 oct. — Piclon, 18 juin. — Picot, 9 avril, 3 juil. — Piedagael, 20 avril. — Piedeleu, 28 avril. — Piegay, 21 avril. — Piel, 6 au 16 juin. — Piellat (fille), 22 avril. — Piellat (de), 23 avril. — Pierangeli, 10 sept. — Pierre (Fe), 12 fév. — Pierron, 15 avril, 8, 22 août, 22 sept. — Pierrot, 23 janv. — Pierson, 25 juin. — Pierson (fille), 5 nov. — Piet, 13 oct. — Pietrapiana, 6 fév., 9 avril. — Pietré, 24, 28 janv., 21, 30 mars, 16 sept. — Piette, 15 avril. — Piétu (Ve), 28 mars. — Pieyau, 11 déc. — Pigeon, 13 mars, 18 nov. — Pigneret, 6 nov. — Pihan du Fellay, 18 juin. — Pijon, 17 sept. — Pilau, 9 déc. — Pillier (fille), 3 janv. — Pillon, 18 mai. — Pillon de Saint-Chereau, 18 juin. — Pillot, 28 fév. — Pilloutier, 14 août. — Pilté, 23 déc. — Pinat, 2 avril. — Pinchard (Elisabeth), 23 mars. — Pinchon (fille), 22 avril. — Pinet, 20 avril. — Piney (Fe), 1 août. — Pingaud, 26 fév., 23 mars, 2 juin. — Pingot, 13 mai. — Pinnuti (les), 21 mars. — Pinon, 9 avril. — Pinson de Menerville, 13 mars. — Pinsonnière (de la), 15 sept. — Pinteux, 12 mars. — Piperean, 22 sept. — Piplont, 17 mars. — Piplot, 24 fév. — Piquémal, 13 mai. — Pirénée (De), 28 août, 8 oct., 20 nov. — Piret, 20 mars au 2 avril. — Pissard, 26 sept. — Pissot, 22 juin. — Pitaut (Fe), 12 mars. — Pivet, 17 juin.

Place, 25 nov. — Plaigne, 19 déc. — Plaine, 18 mars. — Plaisantin, 14 janv. — Planazet, 9, 10 avril. — Planquois, 22 janv., 22 avril. — Plantureux, 10 avril. — Plaman, 13 fév., 26 déc. — Platel, 24 sept., 8 oct. — Platrier, 13 juin. — Plessis (fille), 3 janv., 11 sept. — Plet, 1 janv. — Plévon, 10 déc. — Plichon, 2 mai. — Plocque, 27 nov. — Plon, 27 mars. — Pluc'on, 4 juin. — Pluchoteau, 3 janv.

Pochon, 2 déc. — Pochonnet, 21 avril. — Poette, 27 juil. — Pœuf, 4 mars. — Poggi, 16 sep. — Poignaud, 6 août. — Poile-Desgranges, 12 oct. — Poincelet, 6 mars. — Poinçon, 16 mai. — Poinsignon, 4 mai. — Pointu, 12 mars. — Pointurier (Fe), 17 déc. — Poirel, 26 déc. — Poiret, 3 janv. — Poirier, 31 janv. — Poirine, 19 mai. — Poirot, 3 sept. — Poisson, (fille), 17 août. — Poitevin, 14 mars, 11, 16 sept. — Poitevin (Fe), 25 sept. — Poivrier, 13 mai. — Poix-Vandelle, 17 août. — Poligny, 5 juin. — Polin (Ve), 9 mars. — Polino, 27 août. — Pollin, 13 août. — Pomerel, 14 août. — Pomet, 27 juil. — Pommier-Lacombe, 5 déc. — Pompon Levainville, 30 mars. — Ponce (de la), 11 août. — Poncet, 29 mai. — Ponchon, 10 sept. — Poncillon, 18 mars. — Ponsard, 18 mars. — Ponsinet, 21 mars. — Pont, 4 mars. — Pontavie (De de), 20 avril. — Popys (abbé), 31 déc. — Poquet, 18 janv. — Porcher, 30 avril, 25 août. — Pornin, 10 mars. — Porrichon, 6 nov. — Portalis (Hip.), 4 fév. — Portègne (fille), 7 mars. — Portesseny, 2 avril. — Portevin, 4 fév. — Postanque, 12 sept. — Poteau (De), 7 avril. — Potel, 15 fév. 1 mai. — Potentier (fille), 14 nov. — Potenziani, 7 juil. — Pothey, 13 août. — Pothier, 29, 30 janv., 3, 11 fév., 20 avril. — Potichel, 14 oct. — Potier, 6 oct. — Potin, 27 août, 30 nov. — Potiron Boislfurey, 18 juin. — Potron (De), 14 août. — Pottier, 29 sept. — Poucin, 10 mars. — Poucques (de), 27 mai. — Pougeard, 27 mai. — Pougeng, 5 avril. — Pouget (Fe), 23 sept., 8 oct. — Pougin et Lecointe, 21 déc. — Pouhaer, 5 déc. — Pouillaude de la Carrière, 29 oct. — Pouille, 15 avril. — Poujal (fille), 13 janv. — Poujol, 26 sept. — Poulain, 3 janv., 22 avril, 11, 17 juin, 2 juil., 1 août. — Poulard (Fe), 20 juin. — Poulet, 16 déc. — Poulin, 8 avril. — Poulizac, 18 juin. — Poulle, 27 juil. — Poultier, 29 oct. — Poupard, 6 fév., 23 avril. — Poupon, 6 mars. — Pourinet, 10 avril. — Poussines, 8 au 15 avril. — Pourtalès, 30 juin. — Pousset, 13 août.

Pradal, 19 mai au 6 juil. — Pradeau, 15, 17 août, 3, 15 sept. — Pradel, 22 juin. — Pradier, 6 juin. — Pradines, 18 avril. — Praire (Ve), 23 juin. — Prat, 18 août, 23 nov., 1 déc. — Praxe (Fe), 9 juil. — Préaux, 27 juil. — Prêcheur (Fe), 11 sept. — *Précurseur* (brick), 28 oct. — Prélat, 10 oct. — Prélot (Ve), 2 avril. — Presson, 3 janv. — Prestat, 2 juin. — Preux, 16 avril. — Préverand, 22 mai, 2 juil., 20 août. — Previn, 23 nov. — Prevost ou Prevôt, 28 janv., 8, 9, 10 avril, 7, 27 mai. — Prevost (Femme), 10, 20 juillet. — Prévôt (fille), 5 septembre. — Prieur, 14 mars. — Prinitay, 5 octobre. — Printanier, 7 octobre. — Prions, 5, 19 décembre. — Privat, 30 mars. — Prosper, 18 mars, 5 oct. — Prosperi, 9 janv. — Prot, 8 janv., 26 mars. — Protot, 22 mai. — Prou, 19, 21 nov. — Proudhon, 2 juin. — Proust, 26 juin, 26 déc. — Provent, 16 sept. — *Providence* (Ce), 6 mai, 7 juil., 19 mai, 29 déc. — Provost, 5 oct. — Prudhomme, 13 mars, 8, 28 mai, 5 nov. — Prugnard, 25 déc. — Pruniau, 11 nov. — Prunier, 17 mars. — Pruvost, 3 novembre.

Pucx, 2 mai. — Puèche, 17 juil. — Pugin, 1 janv. — Puig, 11 déc. — Puije, 3 nov. — Puillon-Boblay, 10 sept. — Pujade, 16 sept. — Pujeaux, 2 sept. — Pujol, 12 mars. — Pujoz, 2 juin. — Pupin (Ve), 16 avril. — Puységur (de), 31 juil.

Q

Qualoquet, 25 fév. — Quantin et Bœlher, 22 janv. — Quecette, 19 sept. — Quedeville, 3 janv. — Queltier (fille), 28 fév. — Quémeneur, 7 avril. — Quemy, 30 janv. — Quenier, 20 juin. — Quénot (Dlle), 1 janv. — Quénot (De), 3, 12 fév. — Quentin-Bauchart, 1, 5 mai. — Querinet, 16 sept. — Quesnel, 7 fév. — Quesnel frères, 27 mars. — Quesnel, Delaplanche et Ce, 22 déc. — Queutier, 18 mars. — Queyrat, 4 sept., 10 oct. — Quilici, 5 juin. — Quinet (Edgar), 15 avril. — Quoniam, 26 mai. — Quotte, 4 mai.

R

R..., 19 nov. — R..., à Versailles, 26 oct. — R..., 10 oct. — R..., surnuméraire, 24 oct. — R... (Léonard), 7 janv. — R... (Dlle), 16 décembre. — R... (Jules), 19 oct. — R... (W.), 25 janvier.

Rabaudi (baronne de), 25 juin, 2 sept. — Rabe, 12 mai. — Rabichon, 13 fév. — Rabichon (M.), 10 mars. — Rabier, 17 juil. — Rabou, 10 janv., 16 sept., 29 oct. — Rabourdin, 7 déc. — Rabuan, 18 juin. — Rachel, 20 juil. — Racquet, 14 mai. — Radis, 25 fév. — Raffaeli, 16 sept. — Raffanel (fille), 17 mars. — Raffet, 3 janv. — Raffin, 23 juil. — Raffray, 3 sept. — Raffouillard, 16 juil. — Raimon, 13 janv. —

— Seigneur, 28 fév. — Seillière, 25 janv. — Séjalon, 9 mai.— Selebery, 15 juil. — Selecque, 19 mai. — Seligmann, 4 mars.— Semac, 8 mai, 11 juil. — Sembauzel, 28 janv. — Semetaire (Fe), 23 avril. — Sempère, 11 août. — Senart, 9 avril. — Sénéca, 14 déc. — Sénécal, 4 janv. — Sénée, 3 juin. — Sénèque, 9 oct. — Sento, 21 juil. — Septeuil (de), 22 déc. — Serafino, 27 juil., 10 août. — Sercey (De de), 11 sept. — Serdon, 2 janv.— Seret, 2 déc. — Sergent, 21 avril. — Seriziat, 3 sept. — Sermage, 6 août. — Seronde, 13 au 15 fév. — Severac (Ve), 7 juil. — Severien-Dumas, 10 août. — Serre, 9 sept. — Serré, 1 juin. — Serrier, 8 avril. — Sers, 31 août. — Servant, 21 août.— Servas (De) 15 janv. — Serveille, 4 fév. — Sestier, 21 avril.— Sève (Ve), 25 août. — Severain, 25 fév. — Seymard, 5 mai. — Seyters, 29 déc. — Sèze (de), 26 oct. — Sezille, 29 janv.

Siau, 27 avril. — Sibert Cornillon (de), 14 déc. — Sicard, 5 mai, 7 juil., 28 déc. — Sicard de Jarente, 15 avril, 15, 16 mai, 11 juin. — Sidoine, 14 nov. — Sieur, 29 déc. — Siffleteau, 19 août. — Sigaudy, 16 sept. — Signard, 16 août. — Signoret (Fe), 16 avril. — Sigobert, 8 sept. — Silvan, 22 avril. — Silveyra, 17 mars. — Simer, 22 fév., 12 mars. — Simian, 21 avril. — Simon, 7, 28, 29 janv., 26 mars, 6, 18 juin, 2 déc. — Simon-Jean, 30 mars. — Simonnet, 4 fév., 23 mai, 30 juin. — Sinel-Noël, 16 janv. — Singevain, 8 avril. — Singer, 30 nov. — Singher, 26 juil. — Sinot, 19 sept. — Sionest, 4 fév. — Siraudin, 21 août. — Siron, 23 avril. — Siron (Fe), 20 fév. — Sirou, 16 avril. — Sirvent, 11 sept.

Skupniski, 25 août.

Smith, 5 déc. — Smith et Jomont, 31 juil.

Soif (De), 5 sept. — Solan, 18 sept. — Solar, 30 avril. — Solay, 6 oct. — Soldine, 6 juin. — *Soleil* (compagnie du), 10 août. — *Solidaire* (compagnie la), 18 fév. — Sollier, 11 juin.— Sommier, 6 mars. — Sontag (De), 12 oct. — Sorbier, 26 oct. Sorin, 3 avril. — Sorin-Dessources, 21 avril. — Sorlin, 19 nov. — Soubabère, 5 oct. — Soubreviès, 1 juil. — Soudant (fille), 22 fév. — Soudre, 7 fév. — Soëf, 21 avril, 26 oct. — Souesmes, 13 janv., 17 au 22, 25, 27 fév, 21 mars, 15 avril.— Souillet, 30 avril. — Souis, 7 janv. — Soulard, 27 juil. — Soulé, 3 nov. — Soulié, 17 au 20 fév. — Soulier, 20 avril. — Soulignac, 21 juil. — Soumet (Fe), 10 sept. — Soupé, 7 mars, 9 sept. — Souques, 11 août. — Sourdat, 16 juil. — Sourdaux, 17 déc. — Soutiran, 22 juil. — Souty, 8 août. — Souza (de), 18 sept. — Souvigny (De de), 3 nov. — Soyer, 19 nov.

Spère, 12 fév. — Speyr (de), 28 juil. — Spitzmuller, 15, 18 juil., 18 août. — Sprague, 19 mai.

Stalen, 20 août. — Stalherm, 21 avril. — Stedranski, 24 juil. — Stefani, 3 sept. — Stemette, 30 avril, 2, 30 mai, 15 juil. — Stenacker, 10 au 12, 20 juin, 27, 28 nov. — Stephane, 23 avril, 7, 9 sept. — Stephanie, 18 avril. — Stephanopoli, 16 sept. — Stephenson, 3 juin. — Sterbach, 12 mai. — Stévenin (Ve), 25 juil. — Stinermann, 9 déc. — Stock, 10 sept. — Stocke et Ce, 8 fév., 4 mars. — Stradinski, 15 mai. — Strohl, 5 août, 11 déc. — Stuer, 9 mai.

Sudraud-Desisles, 15 fév. — Sudre, 21 avril. — Sudries, 10 déc. — Suller (De), 11 mars. — Surbech, 6 fév. — Susini, 21 fév. — Sutty, 17 au 27 fév., 3 mars, 25 mai, 8 août.

Sylvain (De), 10 juil. — Sylvestre, 26 sept.

T

T..., 18 déc. — T..., à Beauvais, 6 août. — T... (baronne de), 20 août.

Taboureau, 3 sept. — Tahier, 18 juin. — Tailhand, 18 juin. — Tailhaud, 30 mars. — Taillade, 6 août. — Tainturier, 19 nov. — Taissière de Saint-Marc, 28 mai, 3 juil. — Talandier, 4 mars. — Talbert (De), 28 août, 8 oct. — Talhouarn, 27 juil. — Talleau, 12 nov. — Tancq, 15 fév. — Tanquy, 12 nov. — Tanquerel, 6 mai. — Tapin, 14 mars. — Taquel, 11 sept. Tardieu, 17 mars. — Tardieu (Fe), 18 déc. — Targe-Thierry, 10 nov. — Target, 13 nov. — Tarnot, 24 sept. — Tarry, 21 avril. — Tarteron, 12 fév., 11 avril. — Tastevin et Ce, 8 sept. — Tastu, 10 sept. — Tauzin (Antoinette), 14 mai. — Tavernier, 10 juil., 21 oct. — Taylor, 6 août, 12 oct.

Teilhaud, 15 nov. — Teillard, 29 sept. — Teinturier, 30 janv., 26 juin. — Teissière, 14 nov. — Tellier, 23 avril, 16 sept. — Tenant de la Tour, 27 mai. — Tencé, 18 août. — Tendron, 21 avril. — *Ternat* (commune), 9 avril. — Terny, 8 sept. — Terral, 15 fév. — Terrier de Laistre, 18 juin. — Terry, 28 mars. — Tertrin, 8 oct. — Terwagne (Dlle), 26 déc. — Tesnières, 13 fév., 7 août, 2 déc. — Tesseron, 22 janv. — Tessier, 16, 30 sept. — Tessier-Grandmaison (De), 7 juil. — Tessière, 19 déc. — Teste, 28 avril. — Testelat, 1 janv. — Testu, 1 juin. — Textor, 22 déc.

Th..., (Suisse), 13 fév.

Thayer, 12 mai. — Thebault, 11 sept. — Théfot (fille), 2, 24 juil., 25 sept. — Thénevin, 3 déc. — Thénot, 30 janv. — Theolaire, 4 mai. — Théry, 29 fév., 2 avril. — Thévenard (de), 13 mars. — Thévenaux de Morande, 11 avril. — Thévenon, 24 juil. — Thévenot, 13 mars. — Thiban, 3 mars. — Thibaudeau, 16 oct. — Thibault, 30 avril, 9 juil., 29 oct., 25 nov., 2 déc. — Thibaut (Fe), 8 sept. — Thibaut (Ve), 27 août. — Thibord, 17 oct. — Thiebaut, 12, 13 juin, 30 juil., 29 août, 2 nov., 4 déc. — Thierry, 16 avril, 16 juil., 1, 21, 23 sept. — Thierry (Ve), 9 janv. — Thiers, 10 août. — *Thil* (commune), 2 sept. — Thil, 16 avril. — Thireau, 14 mai. — Thiriot, 30 juin. — Thirouin, 26 déc. — Thiroux (fille), 12 sept. — Thivaud, 4 janv. — Thoisnier-Desplace (De), 13 août. — Tholosé, 13 juil. — Thom, 23 mai. — Thomas, 2 avril, 27 juin, 18 déc. — Thomas (*assassinat*), 1 avril. — Thomas (*Bulletin français*), 17, 23 mars, 1 juin. — Thomas (Fe), 7 juil. — Thomas (juge), 1 avril. — Thomas (de Rive-de Gier), 14 avril. — Thomassin, 10 mars. — Thomazy, 18 juin. — Thompson et Ce, 8 avril. — Thoreau de la Martinière, 18 juin. — Thorel, 27 janv. — Thoullion, 13 fév. — Thoulouze, 28 mai. — Thoulouze (De), 13 fév. — Thoumazou (maire), 28 janv., 26 mars. — Thouret (Anthony), 10 août. — Thuélin, 3 janv. — Thuisy (de), 10 avril. — Thuret, 7 janv. — Thuret (De), 13 juil.

Ticou, 27 oct. — Tiennette, 28 juil. — Tilhard, 11 mars. — Tillet (Ve), 14 mars. — Tillot, 10 oct. — Tinancourt (Fe), 5 sept. — *Tinchebray* (commune), 21 janv. — Tinseau (de), 23 juin. — Tirard-Gallier, 21 mars, 24 juin. — Tirat de Malemort, 6 fév. — Titeau, 24 sept. — Tixier, 26 sept.

Todesco, 29 déc. — Todros (frères), 31 mars. — Toignard, 3 août. — Toillier, 22 août. — Toillion, 27 juin. — Toinet, 24 nov. — Toilot, 10 juin. — Tolle, 6 janv. — Tomascheck, 17 sept. — Tomasi, 29 mai, 20 juin. — Tombettes, 28 juil., 17 sept. — Tondeur, 3 déc. — Tonnac (de), 16 juil. — Tonnelier, 9 avril. — Torgues, 9 avril. — *Torlonia* (prince), 15 déc. — Tornier, 26 mai, 20 juin. — Torpillaud, 14 oct. — Torre, 3 sept. — Tortal, 6 juil. — Toubeau, 14 mai. — Touchard, 4 juin. — Toulouse, 1 oct. — Toulousit, 13 août. — Tourangin, 1 mai. — Tourangin des Brissarts, 28 mars. — Tourde (Fe), 2 juil. — Tourné, 23 mai. — Tourniaire, 1, 2 mai. — Tournier, 2 mai. — Tourniesse, 3 juin. — Touron, 7 mai. — Tourseiller, 31 août. — Tourtemiche, 19 mai au 6 juil. — Toussaint, 13 juil. — Toustain (de), 23 juin. — Toutain, 11, 27 mars, 15 août. — Touzan, 2 avril.

Trabaud, 23 déc. — Trabut, 23 janv. — Tramoni, 2 mars. — Tranchet, 13 mars. — Tranchut, 8 oct. — Transon, 22 oct. — Travaillot, 2 avril. — Travigné, 9 nov., 10 déc. — Trébuchon, 10 oct. — Trébutien, 2 mai. — Treillet, 23 mai. — Tremblé, 8 juil. — Tremblin, 16 juil. — Treneau, 28 déc. — Trepka, 27 août. — Trepoz, 3 sept. — Trescaze, 17 déc. — Tresse, 22 juil. — Treyvous fils et Ce, 18 mai. — Triadou, 19 mai au 6 juil., 28 déc. — Tribaudot, 7 mai. — Tricard (Fe), 11 déc. — Trillada (Martin), 4 août. — Trinité, 14 nov. — Trinquard, 14 fév. — Trinquesse, 16 janv. — Triolet, 8 oct. — Trion, 5 oct. — Triquet (Fe), 29 mai. — *Triumph* (navire), 14 avril, 19 mai. — Troley, 16 sept. — Trombert, 30 mars. — Trompigny, 5 sept. — Tronel, 25 sept. — Tropamer, 6 juil. — Troplong, 13 fév., 21 déc. Sa réponse à l'*Union*, 29 avril.— Troquet, 14 oct. — Trotet, 4 fév. — Troubineau, 13 mai. — Troude, 18 août. — Troupenas, 22 juil. — Troupigné, 6 mai. — Trousquin, 3 juin. — Trousselié, 19 mai au 6 juil. — Trouvé, 28 mai, 13 août. — Trouvé-Chauvel, 12 mars. — Truaud, 13 mars. — Truffaut, 22 janv. — Trusson, 11 juil. — Try, 9 avril.

Tual, 8 oct. — Tunier, 1 oct. — Turgot (marquis), 31 juil. — Turlure, 6 nov.

U

Ubain, 20 août.

Udry, 7 janv.

Ugued, 6 mars.

Ulbach, 28 avril. — Ullieb, 7 janv., 6 fév.

Urbain, 25 mai. — *Urbaine* (compagnie), 30 nov. — Urruti, 8 déc. — *Ursulines* (de Vitré), 21 janv. — Uith, 26 fév. et suiv.

Usquin, 28 mai.

V

V.. Maxime, 18, 25 janv. — V... Emmanuel, 30 janv. — Vabre, 27 fév. et suiv. — Vacavant (Fe), 16 mai. — Vachal, 20 juin. — Vadebeau, 4 sept. — Vadecourt, 1 avril. — Vadon, 29 fév. — Vahès (Fe), 31 déc. — Vaillant, 1 oct. — Vain (Ve), 3 août. — *Vaise* (commune), 15 janv., 17 mars. — Vaïsse, 19 mars, 21 déc. — Vaïsse (Fe), 15 juil. — Valabre, 25 fév. — Valadon, 13 août. — Valansot, 9 mars. — Valat, 8 au 15 avril. — Valençay (de), V. *Montmorency*. — Valentin, 22 janv., 8, 9 déc. — Valentine, 16 sept. — Valenzin, 12 mai. — Valery, 7 avril. — Vallat, 3 sept. — Vallat (Fe), 5 sept. — Vallée, 1 mai, 21 août. — Vallée (Oscar de), 31 janv. — Valleray, 18 juin.— Vallet, 13 janv. — Valleton, 26 oct. — Vallon, 26 oct. — Vallot, 21 oct. — Valois, 22, 29 déc. — Valotaire, 4 mai, 4 juin, 6 août, 22 sept. — Valton, 3 janv. — Vanaker, V. *Dessus* (Fe). — Vandalle, 25 juil. — Vandeix, 20 janv. au 3 fév. — Vandeling, 20, 22 juin, 27, 28 nov. — Van den Kreutz, 19, 27 oct. — Van der Borght, 30 avril. — Vandermarq, 18 mai. — Vandewiele, 13 août, 28 nov. — Vandrat, 13 juin. — Vanel (fille), 13 août. — Vaney, 29 oct. — Vannier, 4 mars. — Vannoy (de), 10 fév. — Van Rossum, 17 oct. — Van Troyen, 8 juin. — Varéliaud, 9 avril. — Varembey, 23 mai. — Varembier, 26 nov. — Varin-Garnier (fille), 24 sept. — Varion, 3 juil. — Varner et Ce, 18 déc. — Varnier, 13 août, 28 déc. — Varoquet, 17 avril. — Vasse (De), 7 janv. — Vasselié, 3 sept. — Vasselin, 5 nov. — Vasseur (Dlle), 28 août, 8 oct., 20 nov., 8, 9, déc. — Vasson, 13 fév. — Vaudaine (De), 30 mai. — Vaudelin, 10 au 12 juin. — Vaudeville, 5 juin. — Vaudoré, 10 au 12 juin, 20, 22 juin, 27, 28 nov. — Vaudrot, 25 janv. — Vaugrente, 25 sept. — Vauquelin (Ve), 7 avril. — Vaur, 26 déc. — Vauthier, 3, 20 août, 7 sept. — Vautrin, 18 juin. — Vaux, 13, 16 juil. — Vauxonne (de), 19 mars.

Vedel, 14 oct. — Véder, 6 fév. — Vedry, 20 janv. au 3 fév. Véfour, 7 oct. — Veine (de), 25, 27 avril, 4, 26 mai. — Vejux, 28 sept. — Veladier, 21 janv., 13 avril. — Venard (Dlle), 28 avril, 5 mai. — Venassier, 22 oct. — Vène, 12 mars, 19 mai au 6 juil. — Venenice, 27 mai. — Venhems, 7 août. — Venture, 29 fév. — Verbuque, 17 sept. — Verdal, 25 sept. — Verdier, 20 janv. au 3 fév, 3 juin, 3 oct. — Verdier-Latour, 18 juin. — Verge, 24 sept. — Vergely, 19 mai au 6 juil. — Verger, 1 avril. — Vergès (de), 26 oct. — Vergnaud, 9 sept. — Vergnes, 4 mars, 21 juil. — Vergnolles (fille), 26 juil. — Verjot, 23 déc. — Verlague, 24 sept. — Vernet, 25 fév., 13 juil. — Verney, 12 mars, 15 juin, 10 oct. — Vernier, 31 août. — Vernière, 3 sept. — Vernière-Philibée, 18 juin. — Vernois, 13 juin. — Véro, 2 mai. — Verrier-Delpierre, 25 janv. — Verrières, 20 janv. au 3 fév. — Vervel, 10 mars. — Vesien, 22 oct. — Vevin, 16 juil. — Veye, 29 juil. — Veyrac, 17, 26 nov. — Vezinaud, 12 oct.

Vial de Machurin, 29 avril. — Vialard, 28 août. — Viales, 11 juil., 16 sept. — Viallet, 29 déc. — Vially, 1 oct. — Vibert, 23 avril. — Vicaire, 13 juin. — Vical, 8 janv. — Vicente, 30 déc. — Victoire (fille), 2 nov. — Victor, 18 sept. — Vidaillon, 25 mai. — Vidal (commissaire de police), 27 oct. — Vidal (affaire de Béziers), 20 mars au 2 avril. — Vidal, 15, 25 fév., 23 mai, 5 juin, 7 déc. — Vidarte, 26 fév. — Vidi, 30 juil. — Viellot, 22 mai. — Viennot, 30 janv. — Vieu, 28 mars. — Vieubles, 16 juil. — Vieules, 3 oct. — Vieyra, 13, 18 janv., 27 avril. — Viger, 5 déc. — Vigier, 16 sept. — Vigier (sœurs), 3 déc. — Vignaud, 22 mai. — Vignerard, 13 août. — Vignotti, 22 sept. — Vigouroux, 12, 24 sept. — Viguerard, 17 juil., 9 oct., 20 nov. — Viguier, 19 sept., 20 nov. — Vilain, 16 juil. — Vilain (l'abbé), 17 janv. — Vilin, 27 juin. — Villaert, 5 juin, 28 nov. — Villard, 11 fév. — Villate, 9 janv. — Ville d'Avray (de), 21 août. — *Ville de Grasse* (navire), 13 août. — *Ville de Marseille* (navire), 13 août. — Villedieu, 29, 31 juil., 12 nov., 5 déc. — Villemain, 22 avril, 27, 30 juil. — Villemessent (de), 19 déc. V. *Journaux* : *Chronique de Paris*. — Villemette, 30 déc. — Villeneuve, 30 déc — Villeneuve (De), 31 juil. — Villepelet, 3 sept. — Villerette, 15 juil. — Villeroy (de), 13 juil. — Villestreux (De de la), 25 janv. — Villet-Colignon, 31 mars. — *Villette* (commune la), 1 juil. — Villiaume, 24 fév. — Villiers, 8 déc. — Villot, 4 janv. — Vilt, 16 mars. — Vimard (Ve), 4 août. — Vinaize (fille), 23 avril. — Vinas, 30 avril. — Vinay, 16 déc. — Vincent, 27 avril. — Vincent (fille), 25 août, — Vincent (De), 21 avril. — Vincens-St-Laurent, 27 fév. — Vinche, 26 sept. — Vinchon, 15 juin, 2 juil. — Vinet, 1 avril. — Vingataramapoullée, 23 mai. — Vinson, 28 mars, 24 sept. — Violas, 18 juin. — Violet, 14 avril. — Violette, 15 juil. — Vion, 29 fév. — Viray, 13 janv. — Viron, 7 janv. — Vistorte, 20 fév. — Vitou, 28 déc. — Vitrant, 21 juil. — Vitry (De), 3 mars. — Vitte, 3 déc. — Vittecoq, 25 juil. — Vivaux, 22 oct. — Vivenel, 20 avril. — Vivens, 8 juil. — Vivien, 16 sept., 23 nov. — Vivier, 16 avril. — Vizet et Ce, 23 mai.

Vocances (de), 10 janv. — Vœble, 17 sept. — Vogt, 6 mars. — Voignier, 18 août. — Voinier, 2 mars. — Voirin, 29 fév., 29 mai. — Voiry de Marly, 12 mai. — Voisin, 28 sept., 12 oct. — Voitrin, 12 déc. — Volant, 13 août. — Voltzel, 27 juil. — Voriez, 18 août. — Vouzabrère, 14 janv. — Vouzellaud, 3 oct.

Vraman, 18 mars, 30 avril.

Vuillaume, 11 nov. — Vuiller, 27 mai.

W

Wachez, 20 fév. — Wachs, 10 fév., 30 déc. — Waflard, 1 oct. — Wagner, 21 avril, 31 août. — Wagner (Dlle), 27 avril, 7, 13, 29 mai, 1 juil., 17 nov. — Walther, 24 janv. — Wandewiele, 4 juil. — Warner, 26 déc. — Warocquier (Elisa), 17 nov., 10 déc. — Wasse, 24 oct. — Watelet, 11 fév. Watier, 25 fév. — Wawronowiez, 1 déc.

Weens (Fe), 29 fév. — Weil, 14 juil., 24 nov. — Weiss, 27 juin, 22 sept. — Wendling, 21 avril. — Wermalinger, 4 août. — Wertheim, 30 déc.

Wible, 9 mai. — Wiesecké, 31 mars, 1, 2, 30 avril, 15, 24, 25 août, 18 sept., 27 nov., 24, 25 déc. — Wilhem, 26 fév. — Willemin, 17 sept. — Willemot, 2 juin. — Wilson, 7 août. — Winkler, 12 fév. — Winston, 5 nov. — Wintherhalter, 5 déc. — Wiskerken, 8 août, — Witasse, 7 sept., 3 oct. — Witmer, 30 oct.

Woissen, 1 août. — Worms de Romilly, 12 mai. — Wotzel, 7 janvier.

Wurtemberg (prince Paul de), 18 avril. — Wurtz, 12 déc.

Y

Yerger, 1 septembre.

Ysopt, 18 juin.

Yung, 4 juin. — Yung-Aron, 30 avril.

Yvernault, 19 février.

Z

Zabeth, 11 déc. — Zanotte, 13 janv., 20, 21, 22, 25 fév., 5, 21 mars. — Zavaletta, 4 juil.

Zeitter, 8 août.

Zhendré, 7 juillet.

Zimmermann, 11 fév. — Zizi, 21 sept.

Zutzendorff (église de), 17 juin.

Troisième Partie.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

LOI DU 31 MARS 1833.

Formations. — Modifications. — Prorogations.

Abadie (I. I.) et Henri Laurent, 20 juin. — Adam, H. Poche et Ce, 14 nov. — Adhémar (Michel et Ce), 20 juin. — Agasse et Ce, 1 oct. — *Agence* (l'), 30 janv. — Aguirrewengoa fils et Urribaren, 4 janv. — Albitès (A. G.) et Ce, 10 déc. — Aillaud (Ve) et Ce, 17 nov. — Alboize et Ce, 10 oct. — *Alliance des crédits*, 13 mars. — *Ambigu-Comique* (théâtre), 22 juin. — Ames et Ce, 24 avril. — Amouroux père et fils, 17 nov. — Ancelin et Ce, 20 fév. — Anderson (Guyes) et Ce, 6 fév. — Audré (Ve) et H. Porté, 19 déc. — André et Luccioni, 2 avril. — Andry et Lecuire, 30 oct. — Andry et Mancier, 12 mai. — Anna et Pauline, 29 oct. — Antoine (Aug.) et Ce, 11, 12 mai. — Antonius, 7 juil. — Archier (L.) et Girault, 26 oct. — *Arçonniers*, 20 août, 18 sept. — Arona père et fils, 10 sept. — Arone frères, 27 juin, 9 juil. — *Assurance mutuelle mobilière contre l'incendie*, 19 sept. — Aubé-Tronchon et Ce, 5 sept. — Aubé (Ch.) et Ce, 19 juin. — Aubert et Monmon, 7 mars. — Aubret et I. Sapremont, 14 uil. — Auger et Ce, 11 mars. — Aumeteyer et Ce, 23 déc. — Auriger frère et sœur, 18 avril. — Avenel et Leffray, 19 oct. — Avrial frères et Ce, 20 avril.

Babbitt (W. H.) et Ce, 27 oct. — Bachimont fils et Ce, 1 sept. — Bagary (J. B.) et Ce, 27 avril, 27 mai. — Bail et Ce, 9 mai. — Baillehache et Audan, 30 nov. Balat et Ce, 11 nov.— Ballet (Ch.) et Ce, 18 juil. — Bancherou et Baratin, 30 déc. — *Banque foncière de Paris*, 7 août, 14 sept. — Bapaume et Ce, 24 nov. — Barbet et Delaplace, 12 mars. — Bardon (Emile) et Asseline, 3 janv. — Bareau et Ce, 24 juil. — Baron et Ce, 20 oct. — Barre et Chilliat, 16 avril. — Barré (Euphrasie) femme Termeuf et Virginie-Carrel, 26 mai. — Barthélemy et Ce, 22 mai, 30 nov. — Bascoul et Ce, 7 nov. — Basse et Ce, 12 août. — *Batignollaises et Gazelles réunies*, 14 août. — Baudon et la Zabame, 10 juin. — Baudon et Lemaître, 29 déc. — Baudry (I.) et L. Radenez, 21 nov. — Baugrand et fils, 10 juin. — Bayard de la Vingtrie frères, 21 oct. — Bayvet frères et Ce, 10 juil. — Bé (Auguste) et Ce, 24 fév. — Beaud et Ce, 12 mars. — Beaulieu père et fils, 14 mars. — Beaux-Wascheul (M.) et Ce, 10 fév. — Béchet de Thomas et Ce, 24 sept. — Becker (I.) et Ce, 25 nov. — Bedigie et Ce, 13 fév. — Belin, Jouy et sœur, 15 juil. — Bellenger et Ce, 12 nov. — Belleville (de) Robert et Ce, 18 fév. — Bellezanne (L.) et Ce, 30 sept. — Belmont et Piton, 26 oct. — Belzeaux, de Charlieu et Ce, 6 nov. — Benedic et Bernheim, 30 juil. — Benelli et Ce, 9 déc. — Benoît et Delahaye, 17 déc. — Berard (A), E. Levainville et Ce, 14 janv. — Berger et Neunez, 30 nov. — Berger et Blanchaio, 2 mars. — Bermond et Ausset, 6 août. — Bernard et Louis, 29 fév. — Bernard (J.) et Ce, 7 mai. — Bernou, Enocq et Ce, 21 juil. — Berthèche-Baudoux-Chesnon et Ce, 8 déc. — Bertheau, Fauvel et Jobard, 10 janv. — Bertheanme (A.) et P. Ligier, 12 fév. — Berthos et Broquet, 19 juin. — Berthy (G.) et Ce, 28 nov. — Bertrand et fils, 21 mars. — Bertrand et Vidil, 19 mai. — Besançon et Ce, 25 juil. — Besnard (Ernest) et Dumas, 5 juin. — Bétremieux (X.) et Jols jeune, 14 oct. — Bétremieux, 17 avril. — Beudin (H.) et Marulin, 21 sept. — Bezine et Ce, 12 sept. — Bideaux-Gouverneur, 23 mai. — Bietry, 8 mai. — Beilaud et Lullin, 30 avril. — Birckel et Levesteau, 21 mars. — Blatte et Ce, 14 sept. — Bless et Zoé-Dupont, 10 janv. — Bless, Z. Dupont et Brémont, 27 janv. — Blevauus (C.) et Granvielleau-Rollin, 13 août. — Block (Michel) et Ce, 20 mai. — Blot (H.) et Ce, 15 juil. — Bobée-Lemire père et ses fils, 16 déc. — Bocx (H.) et Ce, 7 déc. — Boffinet et Ce, 8 mai. — Boidin et Ce, 22 mai. — Boignet et Menvielle, 4 fév. — Boisdon (E.) et Ce, 31 juil. — Boissaye et Francœur, 12 mai. — Boissié et Ce, 11 juil. — Boivin (L.) et Flamant, 12 sept. — Boix (Ignacio) et Ce, 12 août. — Bollack (Henri et Charles), 24 avril. — Bondu et Delargillière, 10 fév. — Bonnaire et Ce, 5 mai. — Bonneau-Desroches et Ce, 26 mars. — Bonnefond et Couratier, 15 fév. — Bonnet et Ce, 30 juil. — Borel jeune et Ce, 29 oct. — Boucher frères et Ce, 14 nov. — Boudet, Godefroy, 3 juin. — Boudgoust et Ce, 20 fév. — Bouez père et fils, 5 sept. — Bouissin et Planque, 24 fév. — Boullut père et fils, 13 nov. — Bouruir et Ce, 15 mai. — Bourdeaux (I.) et Petillot, 24 sept. — Bourdoncle et Delangle, 14 août. — Bourgès et Coubeaux, 14 août. — Bourny-Billot et Ce, 31 août. — Bouton et Berlire, 20 oct. — Boutron et Fauvage, 31 août. — Bouttetville et Ce, 3 mars. — Bouvert et Ce 21 mars. — Bouyer et Ce, 15 oct. — Brabant, Rambresseau, Souchet et Chemin, 17 juin.— Brandus et Ce, 10 juin. — Brazier frères, 15 sept. — Brelay frères, 22 fév. — Breteau et Ce, 31 juil. — Bretocq (A.) et Ce, 20 avril. — Breton et Micolon, 9 sept. — Breuzin et Ce, 26 juin. — Brice-Halbutier et Ce, 19 juin. — Bricogne et Ce, 23 sept. — Brièré et Ce (Alex.), 23 juin, 25 déc. — Briès (Is.) et Dupont aîné, 30 déc. — Briquet et Lebaillif, 11 nov. — Brissac (A.) et Ce, 19 nov. — Brullon (De) et Ce, 4 août. — Brunet et Ce, 22 juin, 6 nov. — Brunier et Ce, 10 mars. — Buotrier et Deribaucouri, 25 sept. — Buch et Gervex, 2 juil. — Buckingham (J. I.), 20 juil., 3 nov. — Bullot et Lecomte, 10 janv. — Burghainé-Rodel et Ce, 24 sept.

Cadet (A.), Samuel et Ce, 22 juin. — Cadot (Delphine) et dame Ruelle jeune, 9 juil. — *Café de l'Echiquier*, 3 juin. — Cahagne et B. Lecomte, 30 juil. — Cahen (De) et Ce, 18 nov. — Caillet (A.) et Ferenbach, 13 nov. — Cailleux et Fauque, 1 fév. — Cailleux frères et Ce, 22 déc. — Calaret frères, 30 mai. — Callebaut et Ce, 22, 23 juin. — Camus et Ce, 30 mars. — Camus (Ch.) et Ce, 27 janv. — Candelot et Dujour, 21 août. — Candy (C.) et Ce, 20 janv. — Canivet et Ce, 2 nov. — *Canniers* (ouvriers), 9 mai. — Canu, Charpentier et Ce, 15 oct. — Cardaillac et Ce, 14 oct. — Cardine et Aine, 21 janv. — Caron et Ce, 11 sept. — Cartier et Pettmann, 5 mai. — Carton jeune et Ce, 14 sept. — Castin, Bourny Billot et Ce, 30 juil. — Cauchy, Fournier et Ce, 27 juil. — Causans (de), et Ce, 13 juil. — Cavrel et Noël, 15 fév. — Cayla et Cals, 25 mars. — Cayrol et Ce, 1 mai. — Chabert et Barbier, 21 avril. — Chaillot sœurs, 18 août. — Chalmin Béer et Francfort, 23 sept. — Chambefort et Ce, 16 nov. — Chambellan (G.) et Ce, 21 janv., 3 sept. — Champion et Nepy, 26 juin. — Chanvin et Durand, 6 nov. — Chapelain et Ce, 16 avril. — Chappron (V.) et Ce, 26 août. — Charnay neveu et Aug. Michel, 5 oct. — Charpentier et Capdau, 27 mai. — Chareier et Ce, 19 déc. — Chasles et Legouay, 15 avril. — Chassipolet et Ce, 15 fév. — Chastaing (du), Brunet et Ce, 23 nov. — Chatelain aîné et Ce, 10 juin. — Chaufert, 15 oct. — Chaufston, Trochu et Ce, 12 nov. — Chauvière et Rougière, 22 fév. — Chavagnat-Frontoau et Ce, 24, 25 fév. — *Chemin de fer du Gard*, 26 oct.; — id. de Bordeaux à Cette, 30 nov.; — id. de Lyon à la Méditerranée, 11 déc.; — id. de Paris à Orléans, 28 août, 9 nov.; — id. de Paris à Lyon, 31 mars. V. *Errata*, 2 avril; — id. de Dijon à Besançon, 22 sept.; — id. de Paris à Cherbourg, 23 sept.; — id. de Mulhouse à Thann, 11 août; — id. Chenault et Ce, 4 déc. — Chenin (Ch.) et Ce, 6 fév. — Chevalier et Ce, 16 sept. — Chevet jeune, 18 juil. — Chocat et Ce, 16 janv. — Chollet, Rivat et Ce, 8 juin, 14 juil. — Christen et Ce, 4 mai. — *Cirque National*, 9 juil. — Clairin et Ce, 24 avril. — Claude (A.) et L. Arnoux, 18 sept. — Clerevaut et Ce, 14 juil. — Clery oncle et neveu, 1 juil. — Cloquet, 8 mai. — Cochery et Savelon, 10 fév. — Cochin et Pasquier, 4 août. — Cochinard et Marie, 7 fév. — Cock (Ve) et Ce, 14 août. — Cocqueteaux et Vanthonay, 9 déc. — Coiffé et Disson, 29 août. — Cointot, Marquant et Pandesselli, 28 fév. — Coislin (C. de), F. de Dieu et Ce, 23 oct. — Collard et Belzac, 15 avril. — Collenet et Dechamps, 20 mars. — Collot (H.) et Ch. Choumara, 9 déc. — Collot, Moriceau et Ce, 9 juin. — Colson et Lebon, 25 nov. — Comat et Curot, 9 juin. — Combe et Brunerie, 7 mai. — *Compagnie des services maritimes*, 21 fév. — *Compagnie du Gaz*, 1 juin. — *Compagnie générale de drainage et d'irrigation*, 18 fév. — *Compagnie des domaines engagés du duc d'Orléans*, 15 déc. — *Comptoir industriel*, 7 déc. — Condren jeune et Marcelot, 10 août. — Coquelin Delahaye et Ce, 1 juin. — Coquil et Bourate, 3 janv. — Cormier et Lefer, 16 juil. — Cornet et Patois, 19 sept. — Cornu (Caliste) et Ce, 22 juin. — Corsi (G.) et Ce, 31 mars — Cortet et Chateau, 1 oct. — Cosnat et Lecourt, 23 mars. — *Costa Rica* (Ce de), 3 nov. — Cosserer et Ce, 20 janv. — Cossus et Ce, 8 sept. — Couder (E.), fils aîné et Ce, 23 nov. — Courbez et Delannoy, 6 août. — Courtois (A.) fils et Ce, 24 déc. — Courtois-Gérard et Malingre, 16 juil. — Cousin et Ollier, 20 juin. — Coutant Leseigneur et Ce, 5 sept. — Cramiech et Regnault, 30 juin. — *Crédit foncier* (Société de), 7 août. — *Crédit mobilier* (Société générale), 4 déc. — Crépin et Ce, 4, 18 juin. — Creton et Taperin, 11 sept. — Croizet et Ce, 29 oct. — Crottet (H.) et Ce, 26 mai. — Crousse (E.) et Ce, 14 nov. — Cuillirier et Ce, 22 oct. — Curnier et Chirol, 12 juin. — Curtet (J.) et Ce, 3 oct.

Daches, Duverger et Ménager, 14 juil. — Dalsace frères et Ce, 5 mars. — Damourette (V.) et Ce, 31 déc. — Daniel jeune et Lesourt, 15 juin. — Dannery frères, 23 mars. — Dardenne (J.), Claire et Ce, 19 fév. — Dardespinne et Ce, 3 oct. — Dartout et Allaire, 16 avril. — Datichy et Ce, 6 juil., 22 déc. — Dauge et Ce, 27 juil. — David, 29 juil. — Davillier et Ce, 15 déc. — Day et Ce, 30 juin. — Debieu et Ce, 14 nov. — Debray et Hugues, 24 uov. — Decaux et Redon, 24 fév. — Dechastelus et Ce, 15 déc. — Decluchelier de Ranchels, 23 déc. — Decoster, Michiels et Ce, 28 mars. — Decré Mérat et Ce, 4 juil. — Defert et Milon, 14 sept. — Degove et Dewaelly, 6 janv., 5 oct. — Dehette, Robineau et Ce, 21 janv. — Dehette et Ce, 11 sept. — Dejean et Ce, 9 juil. — Delacour et Chavard, 12 nov. — Delacour (A.) et Ce, 27 mai. — Delacretaz (S.) fils et gendre, 21 mars. — Delacretaz-Fourcade et Ce, 5 mars. — Delafolie et Ce, 5 mars. — Delair et Ce, 11 déc. — Delaisse, Deschamp et Auger, 27 juil. — Delamarre (Ve) et Laurent, 27 janv, — Delange et Mathieu, 16 janv. — Delaroche et Pilou, 2 avril. — Delarue et Hivert, 25 sept. — Delattre (A.) et Lizé, 24 juil. — Delaude et Ce, 14 sept. — Delaville le Roulx, 1 déc. — Delbosque, Pillout et Ce, 8 fév. — Delcambre (Ad.) et Ce, 8 sept. — Deldebat frères, 9 juil. — Delefosse (E.) et Ce, 11 juin. — Deleuil, 17 juil. — Delicourt et Ce, 16 mai. — Delisle de Sales et Ce, 15 avril. — Deloffre (F.) et Ce, 6 mai, — Delpeuch et Ce, 23 nov. — Deltel et fils, 21 déc. — Demarson (L.) et Ce, 3 juin. — Demay et Ce, 1 déc. — Demeuse et Ce, 4 mars. — Denier et Ce, 20 nov. — Denis et Letailleur, 24 nov. — Denisot et Lavaud, 11 déc. — Dennebecq et Bouvalot, 20 août. —

Gaullier et François, 6 oct. — Gaumont, 7 déc. — Gaussen et Falck, 4 mai. — Gautier et Ce, 5 sept. — *Gaz* (compagnie centrale), 14 nov., 30 déc. — *Gazette des Tribunaux* (journal), 22 janv., 16 avril. — Geffrier et Ybert, 30 juin. — Geninville, Froret et Ce, 27 avril. — Geoffroy (Alph.) et Lepelletier, 5 juin. — Gendarme et Ce, 24 août. — Gerhard-Auchir et Ce, 10 juin. — Gibert (F.) et Ce, 16 mai. — Gicquel, 16, 20 mars. — Gilbert et Ce, 12 fév. — Gilles jeune et Amédée-Morin et Ce, 4 janv. — Gillet et Portra, 23 sept. — Girard et Fortin, 24 août. — Girard et Ce, 29 mai. — Girardin fils, 29 déc. — Girand, Calmer et Ce, 20 juin. — Gironard et Raynaud, 21 fév., 12 juin. — Giroud de Gand et Ce, 7, 8 déc. — *Glaces de Montluçon*, 28 mars. — Glandines et Caubet, 10 fév. — Godderidge et Ce, 11 sept. — Gonnet (L.) et Blesch, 13 juin. — Gosse (L.) et Ce, 1 juin, 1 déc. — Gosselin (Ch.) et Ce, 4 mars. — Goudchaux et Ce, 14 oct. — Goulon (aîné) et Ce, 6 juin. — Gouin (Ernest) et Ce, 8 déc. — Gourtier, 22 mai. — Graindorge et Guionnière, 18 août. — *Grand'Combe* (mines), 26 avril. — Grangeret et Sablery, 1 janv. — Grappe frères, 15 mai. — Gredeluc père et fils, 25 août. — Grellet et Ce, 19 nov. — Grenadine (la), 12 nov. — Grenet fils et Ce, 8 oct. — Grid aîné et jeune, 28 avril. — Grimaux (L.) et Ce, 30 mai. — Gronfier jeune et Ce, 26 mai. — Grootors, 29 fév. — Grooters-Devismes et Ce, 7 mars. — Guerard et Clagne, 18 déc. — Guérin (A.) et Lefrançois, 4 mars. — Guerlin-Houet et Sombret, 16 déc. — Guerou et Ce, 23 mai. — Gugenheim et Jarlot, 4 fév. — Guibal (J. L.) père et fils, 28 avril. — Guibert (Armand) et Ce, 15 déc. — Guibout et Ce, 8 janv. — Guilelouvette (Ve) et frère, 3 juil. — Guillaume (V.) et Mazurier, 8 sept. — Guilliard et Remond, 6 fév. — Guillon-Caubaubon, 30 mai. — Guillou, 5 août. — Guilloteaux et Delizy, 29 juil. — Guionnet et Ce, 13 nov. — Guiraud, Creton et Trouvé, 18 juil. — Gustay-Niewiez et Ce, 11 juil. — Guyot frères, 8 oct. — Guyot et Ce, 14 oct., 20 nov.

Hachette, 16, 17, 18 août. — Haffner, 2 sept. — Halbique et Colson aîné, 29 août. — Halley et Ce, 9 déc. — Hallot et Ce, 14 avril. — Hamelin (S.) et A. Bellon, 5 août. — Hamm et Ce, 21 janv. — Hamon et Ginot, 18 fév. — Haraux et Ce, 17 nov. — Hardy et Ce, 8 juil. — Harres et Ce, 1 avril. — Hauduc, Virlez et Ce, 14 avril. — Haugk (G.) et A. Gaillet, 17 nov. — Hautin et Boullanger, 11 déc. — Havet-Vangeneberg et Ce, 16 mars. — Hawkins et Ce, 15 juin. — Hayem et Rheims, 27 juil. — Hazard aîné et Ce, 13 juil. — Hebert-Boulogne et Ce, 4 avril. — Hébert et Ce, 21 sept. — Hemerdinger (I.) aîné et Ce, 9 avril. — Hennet et Ce, 11 juil. — Henriot frères et Ce, 13 nov. — Henry et Ce, 20 juin. — Henry et Verna, 29 mai. — Herbet et Ce, 2 déc. — Herbez (d'), Phéloux et Ce, 26 oct. — Héring-Jourdain et Pouyer, 10 oct. — Heringer et Ce, 17 déc. — Herilier et Guirand, 16 oct. — Héron et Destaing, 8 mai. — Hise et J. Lavater, 23 sept. — Hiltbrunner et Ce, 22 juin. — Hitchins, Watteeu et Ce, 1 déc. — Hocédé (J.) et Ce, 27 mai. — Hoche et Copin, 13 oct. — Honoré, 5 juin. — Hostein et Ce, 18 avril. — Houël et Ce, 27 août. — Housseaux (A.), Vermond et Ce, 25 mai. — Houzelot-Rodin et Ce, 13 juin. — Hovyn (J. L.) et Lorraine, 30 juil. — Husson et Saupain, 12 déc. — — Huvelle et Couvreur, 31 juil.

Imprimeurs sur étoffes, 16 avril, 10 août. — *Instruments de musique* (ouvriers en), 2 juillet. — Izambard et Ce, 30 juin.

Jacob et Cartier, 19 sept. — Jacquand (Ve) et Roty, 8 avril. — Jacques et Clochez, 16 juil. — Jacquinot et Cassière, 29 janv. — Janor et Marie-Bacle, 29 juil. — Jaricot (A.) père et fils, 15 janv. — Jeune et Ce, 9, 11 mars. — Jocquet et Tobie de Benoit, 17 avril. — Jouatte et Chartier, 5 mai. — Joubert, Tricas et Kohler, 22 août, 23 nov. — Joubert frères, 10 juil. — Jourdain et Hardoin, 20 juil. — *Journal manuel de peinture*, 24 avril. — Jouy et Traizet, 25 juin. — Julien Izambard et Ce, 27 nov. — Jullien et Poncet, 31 juil. — Jullien frères, 11 août. — Juvanon et Ce, 27 mai.

Katz et Marescal, 5 oct. — Kerveguen (Aimé de) et Ce, 18 sept. — Kienzler et Ve Fischer, 21 fév. — Kingdom et Ce, 30 oct. — Klotz (J.) Wiel et Ce, 12 juin. — Kneip, Peuvrelle et Ce, 6 mai. — Kraëner et Ce, 25, 26, 27 mai. — Krieger et Léonard, 5 juin. — Kulzycki et Souques, 8 oct.

Labarthe (B. de) et Ce, 11 nov. — Labbé (Ernest) et Joriaux, 4 fév. — Labenski et Ce, 21 fév. — Laborde et Riotte, 23 avril. — Laboulaye (Ch.) et Ce, 27 nov. — Lacarrière et Ce, 10 avril. — Lacassaigne Nautemulte et Ce, 23 mai. — Lacadre et Hoffenbach, 28 mars. — Ladagnous et Ce, 28 sept. — Ladouce et Miard, 2 juin. — Lafargue et Fauconnier, 4 août. — Lafargue (Victor), père et fils et veuve Fauconnier, 3 fév. — Laffite, Bullier et Ce, 14 mars. — Lafon (Ve) et Ce, 7 fév. — Lagarde et Lejour, 5 juin. — Laguesse et Gaillard, 11 juin. — Lahoche et Pannier, 23 nov. — Lalande (H.) et Ce, 16 mai. — Lamar et Pauris, 2 juin. — Lamartinière (Aug.) et Ce, 3 mars. — Lambard (A.) frères, 21 janv. — Lambert, 17 mars. — Lambert et Renoult, 4 mars. — Lambre et Bonnet, 27 nov. — Laming père, fils et Ce, 10 mars. — Lamollet et Retourné, 7 sept. Lamouroux (P.) et Ce, 30 sept. — Lancry et Ce, 17 déc. — Landrin et Ce, 29 fév. — Landry jeune et Ce, 5 juin. — Laneyrie et Ce, 18 fév. — Lange Lévy et Ce, 16 juil. — Langlais et H. Mayer, 8 déc. — Langlet Guilhon et Ce, 1 sept. — Langlois (Adrien) et Ce, 4 juin. — Langlois (De) et Ce, 3 juin. — Lannier (Ve) et Laman, 12 mars. — Lannier et Barault (Ve), 29 déc. — *Lanternes de voitures* (fabricants de), 25 juil. — Lapito et Ce, 22 juil. — Larminat (de) et Ce, 6 juin. — Larroque et Ce, 19 fév. — Larrieu (A.) et Ce, 29 sept. — Larroude et Ce, 30 juin. — Laty et Ce, 3 juil. — Laudet dit Baufay et Ce, 29 janv. — Laugelot et Ce, 25 nov. — Launay-Hautin et Ce, 27 juil. — Launay et Bisson, 20 juin. — Laurens (Ve) et Dubourjal, 21 oct. — Laurent et Ce, 30 mai, 8 déc. — Laurent (Ve) et fils, 9 déc. — Laurent, Grell et Ce, 10 avril. — Lauron Chassery et Ce, 17 nov. — Lauzel et veuve Denizos, 25 août. — Lavene (J. V.) et Signol, 30 mai. — Lavinoy et Ce, 3 sept. — Lebarbier (E.) et Ce, 23 oct. — Lebarbier (D.), Latouche et Ce, 20 janv. — Lebel, Eyrolles père et Ce, 27 avril. — Lebon et Lecus, 27 mai. — Lebouvier, 19 oct. — Lebreton et Ce, 30 mars. — Lebreton et Bernard, 16 juil. — Lebreton et Bree, 7 mai. — Lebreton et Sauton, 5, 6 mars. — Lebut et Ce, 1 sept. — Lechard et Ce, 23 sept. — Lecharpentier et Ce, 16 déc. — Leclair et Ce, 16 déc. — Lecocq et Ce, 13 nov. — Lecomte (Léon) et Ce, 20 avril. — Lecointe (Emile) et J. Chipier, 14 janv. — Lecômte (Ve) et Ce, 11 avril. — Lecoq, Berthon et Ce, 28 janv. — Lecus (E.) et Ce, 12, 28 nov. — Ledin (Alfred) et Ce, 12 sept. — Ledoux et Ce, 10 janv. — Lefranc et Ce, 15 janv. — Legrain et 30 déc. — Legrand et Ce, 19 oct. — Legras et Vignes, 6 oct. — Lehugeur et Brunet, 27 nov. — Lemaire et Ce, 24 sept. — Lemaître et Ce, 23 oct. — Lemaître et Henri Féron, 22 fév. — Lemercier frères, 27 fév. — Lemoine et Ce, 25 août. — Lemoullec et Ce, 25 déc. — Lengeley et Cirot, 14 sept. — Léotard et Ce, 5 juil. — Lepaire et Lhuillier, 23 mars. — Lepet fils aîné, Gradet et Ce, 14 mai. — Lequien et Ce, 10 août. — Leraet et Audubert, 4 juin. — Leroux et Lurat, 13 oct. — Leroux et Ce, 8 août. — Leroux, Magnier et Ce, 13 mars. — Leroy et Picard, 11 déc. — Leroy, de Chabrol et Ce, 15 avril. — Leroy, Thibault et Ce, 19 juin. — Lescurre et A. Chicoisneau fils aîné, 12 oct. — Lesobre et Ce, 17 juil. — Lespinasse (Ve) et Marx, 4 mai. — Lesselin et Bertaux, 10 sept. — Lestiboudois frères, 6 janv. — Leur (A.) et Lapierre, 9 avril. — Letoula et Accard, 3 juil. — Levasseur (E.) et Ce, 24 nov. — Levavasseur fils et Ce, 27 juin. — Levaufre (Cas.) et Ce, 29 juil. — Leveillé jeune et J. Picard, 10 juil. — Leverd (A.) et Ce, 22 août. — Levieux et Bouvier, 25 nov. — Lévy (Michel) et Baruche, 4 janv. — Lévy (S.) et G. Spire, 19 juin. — Lévy (Ch.) et compagnie, 22 août. — Lhéritier et compagnie, 11 décembre. — Lhuillier et compagnie, 6 août. — Lhuillier (de) et Ce, 16 sept. — Lieutaud (P.) et Paillet, 22 juin. — Liger et Ce, 24 avril. — Ligois et P. Lefèvre, 22 juin. — Limet et Ce, 25 déc. — Lindos et Ce, 10 avril. — Linget et Lefèvre, 10 sept. — Lion frères, 24 juil. — Lireux (Ernest), 27 mai. — Liron d'Airolles (de), 18 fév., 31 mars, 27 avril. — Lizon (frères), 10 mars. — Lobse (A.) et Ce, 29 fév. — Loignon et Ce, 7 janv., 22 déc. — Longhais et Suoz, 3 avril. — Loridan Duforest et Clavon, 30 sept. — Lorilleux père et fils, 28 déc. — Lorne, E. Caillet et Donop, 1 juil. — Lorrain et Brigot, 11 janv. — Louvel et Genuis, 19 fév. — Lucas (Fe) et Ce, 15 déc. — Lurant et Ce, 7 mars. — *Lycée* (le), journal, 17 sept. — Lyon (L.) et Ce, 13 janv.

Mabrun (Paul) et Ce, 16 juil. — Macaire, Warnod et Ce, 12 juin, 5 nov. — Maes et Bretonville, 26 nov. — Magat et Berthet, 24 avril. — Magniol, Rousselon et Badenier, 14 avril. — Maigret frères, 17 déc. — Maire, 31 déc. — Mairet et Leguerrier, 19 juin. — Malen (F.) et Ce, 12 mars. — Manby et Ce, 14 sept., 11, 12 nov. — Manby, Margueritte et Ce, 11 sept. — Maniquet (J.-B.) et Ce, 26 nov. — Mannoury (L.), Emery, Manson (A.) et Ce, 8 oct. — Marandas et Ce, 4 nov. — Marcaille et fils aîné, 8 avril. — Marcand (H.) et J.-B. Degrand, 4 fév. — Marcerou (Th.) et Ce, 16 déc. — Marchal (M. E.) et Ce, 7 avril. — Marchand et Nious, 25 mars. — Maréchal et Max, 1 avril. — Mareschal et Bernaud, 18 août. — Marescq et Dujardin, 6 nov. — Margueritte et Ce, 11 janv., 4 juil., 15 sept., 10 oct. — Marie et Bernard, 26 mars. — Marion et Ce, 15 oct. — Marnet et Ce, 6 fév. — Marquis (Ch.), Hévin et Ce, 18 juil. — Marret et Ce, 16 sept. — Marteau et Hébert, 11 août. — Martin (Emile) et Ce, 4 fév. — Massard et Combette, 4 juil. — Masson de Vilneuve (J.-F.) et Ce, 1 fév. — Mathias et Ce, 13 fév. — Mathin frères, 18 fév. — Mauger et Delaselle, 9 oct. — Maureil et Ce, 13 janv. — Maurin jeune et Gaun, 29 janv. — Mayaud (Louise) et Ce, 9 déc. — Mayer (Jules), et Ce, 11 août. — Mayer (Cerf) et frères, 29 fév., 2 mars. — Mayer frères, 4 avril. — Mazaroz, Weiber et Ce, 2 déc. — Mazelin, Tissot et Ce, 25 juil. — Mège (S.) et Ce, 9 oct. — Mélano (de) et Ce, 25 juil. — *Mélusine*, 2 mai. — Menant, Monselet et Rollet, 18 juin. — Menant et Ce, 15 juin, 3 sept. — Menier et Ce, 4 avril. — *Menuisiers en voitures*, 5 mars. — Mercier et Ce, 8 juin. — Mercier et Dast, 27 avril. — Mercier (J.) et Ce, 22 janv. — Mercier (Dlle) et Vignond, 2 avril. — Merkens et Ce, 28 fév. — Merle aîné et Lépino, 30 déc. — Merley, 25 sept. — Merville (Ad.) et Villes, 21 oct. — *Messager des Théâtres* (journal), 22 juin. — Meunier et Barloy, 16 juin. — Meuriot et Vallet, 30 mars. — Meyer et Ce, 31 janv. — Michault et Bruchet, 18 août. — Michaux aîné et Ce, 5 nov. — Michel aîné, Bonfils et Ce, 1 mai, 12 juin. — Michel jeune et Ce, 18 fév. — Michel fils et Ce, 21 déc. — Michelat et Ce, 21 fév. — Middleton et Elwell, 13 nov. — Mignard Billinge et fils, 8 janv. — Milan et Ce, 28 mars. — Millet (Alex.) 4 fév. — Million (cousins), 5 oct., 28 déc. — Millot et fils, 25 août. — *Mines belges*, 15 juin. — *Mines de Communay*, 7 déc. — *Mines de Mouzaia*, 18 sept. — *Mines de Tenez*, 31 déc. — Mirand et Paselle, 22 août. — Mirès et Ce, 12 déc. — Moinier (J.-B.) et Ce, 23 juin. — Mollat, 9, 19 juil. — Moltene frères, 4 avril. — Moncelet et Dubot de Taihouet, 26 nov. — Mondin et Pic, 31 oct. — Mondollot frères, 9 janv. — Mièce et Ce, 28 juil. — Monin et Ce, 23 juil. — Monsourd, Rozairol et Bouyges, 1 déc. — Montané et Ce, 21 janv. — Montebello (Alfred de) et Barris, 11 août. — Montès (E.) et Quinney, 8 juin. — Montmagnon, 21 avril. — Morand (E.) et Daine, 19 déc. — Morandi et Ce, 8 fév., 2 juin. — Moraval et Hazet, 16 avril. — Mortier, Courtois et Ce, 3 avril. — Morton-Peto, Brassey et Lad-Betts, 5 juin. — Moulin, Lamouroux et Ce, 14 janv. — Moulinet et Peltier, 27 juin. — Mouton (Ch.) et Ce, 5 août. — Mouton et Fouet, 31 déc. — *Musée des Familles*, 1 déc. — *Mutualité* (la), 17 juil.

Nain et Villot, 8 janv. — Narey (Félix) et Ce, 2 avril. — Nathan et Hernsheim (jeune), 28 juil. — *Nationale* (la), 8 sept. — Nativelle et Ce, 17 nov. — Nebel et Ce, 9 avril. — Nelaton, 28 nov. — Nepveu et Servel, 30 oct. — Nesme et Neveu, 24 avril. — Neufville (S. de) et Ce, 24 sept. — Neuville, Mas, Launois et Ce, 25 fév. — Neyman et Ce, 13 juil. — Neymark frères, 7 mai. — Niel père et fils, 18 juil. — Noiret et Ce, 11 avril. — Nonnand père et fils, 4, 8 juin. — Nusbaumer (Robert) et Ce, 7 février.

Ody et Ronet 16 mai. — Offroy, Fouchet et Ce, 6 juil. — Opigez aîné et Ce, 27 juin. — Orsel et Ce, 23 mars. — Osmont, Valze et Ce, 5 déc. — Ouin et Ce, 13 oct. — *Ouvriers de la voiture*, 31 juil.

Pagny (Ch.) et Ce, 27, 28, 30 oct. — Paillard (Victor) et Fel, 27 janv. — *Palais de l'Industrie* (Ce), 4 nov. — Pampin et Ce, 15 oct. — Panan et Coez, 10 juil. — Pansu (E. et O.), 12 juin. — Paquentin (F.) et Ce, 4 sept. — Paradis et Ce, 16 juin. — Paraf-Javal frères et Ce, 8 janv. — *Paris* (journal), 23 oct. — Partington et Ce, 3 fév., 23 oct., 3 nov. — Pasquet et Ce, 10 janv. — Passaut et Gorimont, 19 nov. — Pastourel et Liebert, 8 fév. — Paton (J.) et Ce, 7 déc. — Patras et Ce, 11 août. — Paurel aîné et Danfray, 2 mars. — *Pays* (journal), 16 oct. — Pecquet (M. F.) et Ce, 18 mai. — Pelletier et Pichenot; 20 nov. — Pelletier et Quercy, 18 juil. — Pelletreau et Ce, 24 juin. — Pellier (Ch.) et Ce, 12 août. — Pillou fils, Chamonard, Caucurte et Ce, 15 janv. — Perillieux Michelez et Henri Ackermann, 24 sept. — Perreau et Ce, 19 fév. — Perrinon (A.-F.) et Ce, 24 mars. — Perrot et Ce, 13 fév. — Petard fils et Pichery, 1 avril. — Petard et Jubany, 12 mars. — Petit et Bisiaux, 24 avril. — Petit fils (Ve) et Lecomte, 7 sept. — Peugnet et Mallevergne, 17 déc. — Peyrusson (F.), Appert, Goujon et Ce, 25 nov. — Philippe (S.) et B.-S de Jongh, 5 mai. — Philippe père et fils, 7 avril. — Piatier et P. Louis, 21 sept. — Piault jeune et Ce, 1 avril, — Picard (A.) père et Ce, 27 juin. — Picard et Ce, 11 fév., 1, 21 juil. — Picard (Aaron) et Ce, 15, 16 juin. — Pieau et Ce, 4 fév. — Pilliard et Plonus, 1 oct. — Pillet aîné et Ce, 30 avril. — Pilliet et Benazech, 1 janv. — Pillore et Ce, 20 juin. — *Pilote* (le), 13 juil. — Pinsard (Aug.), 12 juin. — Pinson (Eug. et Ern.), 28 janv. — Pitou frères, 28 juil. — Pivier (Alph.) et Lauvergnat frères, 13 mars. — Place et Ce, 10 déc. — Planquette et Ce, 4 fév. — Plaquet et Ce, 12 août. — Platiau frères, 26 sept. — Plésant et Ce, 24 sept. — Poignard et Dolisie, 16 nov. — Poizet et Thoinot, 3 janv. — Pois Vandelle et Ce, 6 nov. — Pollet, 19 oct. — Pomme, 19 juin. Pommerette et Millet, 8 mai. — *Pompes funèbres*, 17 nov. — Ponsin, Guibey et Amaury, 24 juin. — Ponson (de), Philippe et Vibert, 15 avril. — Poquet et Ce, 21 août. — Porral et Ce, 20 juin. — Portier (X.) et Ce, 5 nov. — Potel fils et Ce, 14 janv. — Potot et Jary, 17, 19 nov. — Pouey et Ce, 24 fév. — Pouillot frères, 25 nov. — Poulet (V)) et Kneip jeune, 16 mai. — Pourchet et Journot, 4 déc. — Pradel, Huet fils aîné et Ce, 14 juil. — Pradels, Mathieu et Fe Lapouge, 2 mai. — Prades frères et Ce, 15 janv. — Prand et Ce, 29 juil. — Prat et Meriot, 25 mai. — Prétot et Ce, 5 juin. — Prevost (F.) et Ce, 1 janv. — *Prévoyance* (la), 30 janv. — Procope (De) et Henri Vasseur, 6 oct. — *Production française* (journal), 10 oct. — Prost et Ce, 14 avril, 22 juil. — Protin, Mourin et Ce, 22 juil — Prouvier et Ce, 28 nov. — Provent et Spiral, 26 nov. — *Public* (le) (journal), 3 mars, 14 mai, 9 juin. — Pupin, Cousin et Ce, 7 fév. — Purget et Ce, 12 fév. — Purget et Delhaye, 28 janv.

Quayne (Ve) et fils, 27 mars. — Questel frères, 2 juillet. — Questroy frères, 10 janvier. — Quillet Hannotin et Ce, 7 novembre.

Rabot et Brunet, 17 nov. — Racké et Chevalier, 12 fév. — Racon (Simon) et Ce, 12 mars. — Raillard et Ce, 16 nov. — Ramadié, Maubert et Ce, 10 oct. — Ramassé et Ce, 29 mai. — Ramier et Villemenot, 3 avril. — Raoult et Ranchet, 25 fév. — Rasetti et Ce, 1 mai. — Ratte (H.) fils et Ce, 7 nov. — Rattier et Ce, 27 mars. — Raymond et Ce, 30 avril. — Raymond (F.), Goutaret et Ce, 11 mars. — Rebour et Demonchy, 18 mai. — Regeffe et Ce, 9 mai. — Régent (Félix) et Ce, 14 avril. — Regnault (L.) et Ce, 12 oct. — Regnier et Ce, 18 août. — Reju de Backer et Ce, 23 janv. — Renard frères et Ce, 10 août. — Renard et Alphonse Lainier, 30 mars. — Renaud et Mauler, 4 mai. — Reniac, 3 déc. — Requillard, Roussel et Chocqueil, 15 oct. — Rey, Morel et Ce, 30 janv. — Reynal et Ce, 11 janv. — Rheins (de) et Ce, 18 janv. — Ribaillier jeune et Ce, 4 août. — Ribaillier (L.) et Ce, 14 mars. — Richard frères, 2 mars. — Riche (L.) et Ce, 25 mai. — Richebé et E. Roullier, 13 nov. — Richebourg (A.) et Ce, 7 fév. — Richer et Ce, 1 déc. — Richez et Langlois, 26 fév. — Riottat (J.), Chardon et Pacon, 2 mai. — Riquet et Rigault, 8 juin. — Ritout et Ce, 28 avril. — Robert et Jacqueminet, 31 mars. — Robert et Ce, 11 fév., 1 oct. — Robert-Houdin, 16 janv. — Robert et Isard, 21 janv. — Robricux et Ce, 18 fev. — Roche, 4 mai. — Rogelet et Lassagne, 27 août. — Rochet (M.), Gautier et Ce, 9 oct. — Rogier et Mother, 27 janv. — Rolland, Dupuis jeune, 8 mai, 28 nov. — Rossner et Ce, 20 janv. — Rottier et Ce, 20 janv. — Rotschild (de) frères, 8 juin. — Rousseau, Languier et Ce, 24 déc. — Roussel (Ch.), et Alex. Jumelin, 26 août. — Roux et Ce, 20 juil., 2 déc. — Rouzeau et Gaux, 5 mars. — Roziocowiez et Ce, 27 mai.

Saillant jeune et aîné, 8 juil. — Saillart et Ce, 16, 23 déc. — Saline de Briscou, 25 août. — Sallé et Ce, 1 juil. — Salleneuve et Croharé, 19 juin. — Sallot et Viret, 19 mai. — Samson (C.) et Alex. Commny, 9 mai. — Sanion et Ce, 27 mai. — Sassiat et Ce, 26 mars. — Sauce et Jacques, 19 déc. — Sauster (I.) et Ce, 14 mars. — Sauvage (F.) et Ce, 9 oct. — Savaliste et Ce, 3 fév., 21 juil. — Scellier (Ch.) et Ce, 11 août. — Seelhoff et Engelander, 31 juil. — Sceurat et Seebort, 24 fév. — Schmoll, 19 juin. — Scheneck, 24 sept. — Schneider et Ce, 2 déc. — Schœnberg (V.) et Ce, 9, 12 mai. — Scholefield et Ce, 25 juin. — Schone (C.) et Schenck, 4 mai. — Schultz (G.) et Ce, 4 août. — Schwander, Kuttet Hemmerdin, 13 fév. — Schwartz et Ce, 29 août. — Seguin frères et Gallou, 7 sept. — Séjournant, Cardon et Ce, 1 fév. — Senac et Ce, 3 avril, *erratum*, 9 avril. — Seneze, Parré et Ce, 12 août. — Serié de Pech et Ce, 28 janv. — Sichel et Planard, 8 août. — Simon et Ce, 3 juin. — Simon et Adèle Gény, 23 déc. — *Société des terrains et entrepôts du bassin Vauban au Hâvre*, 10 sept. — *Société du passage Jouffroy*, 4 fév. — Soignac et Galibert, 11 avril. — Sommelet, Dantan et Ce, 1 sept. — Sommer et Ce, 4 avril. — Soupault fils et Garnier, 4 juil. — Soupply (E.) et Ce, 6 juil. — Stassin et Xavier, 30 mars. — Suarès-Marefoy et Ce, 28 déc. — Sussex (F.-S. de) et Ce, 10 nov.

Tailleurs de limes, 6 fév. — *Tapissiers* (ouvriers), 3 juin. — Toule, Guillet et Ce, 30 nov. — Tétard (C.) et I. Duvivier, 8 avril. — *Théâtre* (journal), 5 mars, 7 oct. — Thebert, Adam et Ce, 30 avril. — Thénaux et Ce, 23 janv — Theva et Martin, 11 juin. — Therain, Baldas et Ce, 12 déc. — Thevenon et Godefroy, 26 août. — Thibault et E. Galicher, 13 juil. — Thiébaut frères, 25 juil. — Thiénet et Ce, 20 nov. — Thierry frères, 15 sept. — Thomas (E.), Boulé et Ce, 26 nov. — Thomire et Ce, 30 juil. — Thompson (W.), 13 avril. — Thory de Framerville et Ce, 10 fév., 3 avril. — *Tintamarre* (journal), 22 déc. — Tisserand (Ve) et Ce, 25 juin. — Tixier et Corblet, 19 mai. — Tollard frères, 11 mars. — Tordeux frères et Ce, 29 avril. — *Tourneurs en chaises*, 17 mars. — Touzet (Constant) et J. Fontaine, 12 sept. — Trepier (Ch.) et B. Pinet, 2 juin. — Trèves et Dumery, 20 mars. — Troiel et Ce, 28 janv. — Trousset et Debon fils aîné, 25 mai. — Trouvé, Dubois et Levavasseur, 4 juil. — Truel (Aug.) et Delavergne, 10 juil. — Truffaut et Sautter, 21 janv. — Tuturry et Lechesnault, 12 mars.

Union des tailleurs, 28 fév. — *Union financière*, 8 juil., 23 oct. — *Unité*, 9 mai. — Urribarren (J. de) et Ce, 29 déc.

Vacheron, 13 mars. — Vaflard (L.) et Ce, 17 nov., 30 déc. — Vain Anouillt et Daumon, 17 avril. — Valcourt-Baimbridge et Ce, 28 avril, 17 juin. — Valich, frères jeunes, 25 mai. — Valié et Ce, 26 août. — Van-Crassemberg frères et Ce, 27 avril. — Vannacque et Ce, 17 déc. — *Vapeurs-omnibus*, 12 nov. — Varaigne (H. de) et Ce, 5 sept. — Varral père, enfants Varral et gendre, 25 janv. — Vaucouleurs (l'abbé de) et Sanchez, 20 avril, 19 juin. — *Vaudeville* (théâtre), 14 oct. — Vaudore et Ce, 15 janv. — Vendryes et Muller, 24 fév. — Verguet et Duponchel, 22 fév. — Verité et Steffan (De), Jules Trousselle et Ce, 14 avril. — Verley et Ray, 11 sept. — Verrier et Dlle Massicard, 7 oct. — Verrue (Emile) et Ce, 23 sept. — Vessier et Descataux, 7 sept. — Viard et Thiesse, 28 nov. — Viardot frères et Ce, 10 août. — Vidal (A.) et Ce, 4 sept. — Vidal frères, 9 sept. — Vidaline et Ce, 27 janv. — Vidale (H.), et Dumay, 16 sept. — Vilain et Ce, 11 fév. — Villemot et Dime, 14 août. — Villemsens et Lethimonnier, 10 nov. — Villiard et Diollet, 10 avril. — Vimeux et Desorgnes, 26 oct. — Vimeux, Desvignes et André, 8 janv. — Vinchon et Ce, 13 mai. — Vinet et Ce, 9 avril. — Vizet et Ce, 9 juin. — Voisin (O.), et Ce, 16 sept. — Vottier et Ce, 21 juil. — Vuillet et Mavré, 22 juin.

Wadington frères, 16 mai. — Wagner et Guérain, 22 juil. — Walzainé et Noël Guillet, 17 fév. — Welle-Rousseau et Ce, 19 mai. — Wendel-Hainguerlot et Kind, 3 mars. — Wilt et Lurine, 13 mars. — Winter Jurisch et Ce, 26 mars. — Wolf et Pergeaux, 30 déc. — Wollaston et Ce, 21, 22 sept. — Wolodkowiez, Rambaud et Ce, 10 sept. — Worms et Ce, 14 janv., 21 oct. — Wasmorn jeune et Ce, 31 janv.

York et Ce, 29 juin. — Yot, Scherek et Ce, 21 sept.

Zellweger et Ce, 4 juil. — Zingoski (J.) et Ce, 3 déc.

Dissolutions. — Nullités.

Acklin et de Villers, 12 mars. — Aguirrevengoa fils et Arribarren, 29 déc. — Alauzet et Gillemann, 13 juin. — Alcan frères, 18 janv. — Alexandre et Beaudrant, 30 mars. — Allibaud (Ch.), Maillon et Ce, 4 fév. — Amet (Th.) père et fils, 23 juil. — *Ambigu*, 6 juin. — Ancelin et Ce, 1 août. — André jeune et Ce, 4 janv. — André et Cottier, 9 avril. — André et Mariotte, 25 déc. — Andry et Mancier, 27 oct. — *Antonius*, 29 juil. — Antouensse, Varaine et Ce, 21 oct. — Armet de Lisle et Ce, 2 avril. — *Assurances mutuelles maritimes* (Ce), 12 nov. — Aubrée, Thibaut et Périer, 12 juin. — Aureau et Ce, 14 janv.

Badart et Bemindt, 20 nov. — Bakkers (Paul) et Ce, 2 juin. — Palling et Ce, 31 déc, — Balthazard et Ce, 21 sept. — Baraton et Ce, 5 déc. — Barbier et Villain, 5 déc. — Baron et Cazard, 14 déc. — Barthelémy (Ve) et Ce, 5 sept. — Bastard et Ce, 27 mars. — Baudelocque (Dlle) et femme Rosot, 27 janv. — Baudon et Cazabonne, 29 déc. — Bazin et Sénéchal, 2 déc. — Beaugeois et Serpette, 14 août. — Bebert et Jéhan, 1 août. — Bedigie et Ce, 13 fév. — Bedaille et Breuillé, 8 juil. — Bedu et Ce, 14 juil. — Belin et Fleury, 8 déc. — Bellème et Telhiard, 4 sept. — Belvalette et Ce, 10 avril. — Benoist et Ce, 3 janv. — Benoist-d'Azy (Paul) fils et Ce, 22 janv. — Berard (A.) et Ce, 14, 15 janv. — Beringer aîné et Ce, 3 fév. — Bermond et Aussel, 29 oct. — Bertèche, Chesnon et Ce, 8 déc. — Bertrand, 13 juil. — Bertheby et Ce, 31 août. — Bertier, 31 août. — Besancenot et Duval, 24 nov. — Besson et Jamin, 13 août. — Bier (De) et Legrand, 12 sept. — Bier-Delafolie et Ce, 21 janv. — Biseau et Happe, 7 sept. — Bizancourt (de) et Petit, 4 mai. — Blaise, Lejay et Petitpain, 17 avril. — Blanchard, Rey et Ce, 17 janv. — Blanchit (C.) et Ce, 31 août. — Bless et L. Dupont, 27 janv. — Bloch (D.) et Ce), 7, 17 déc. — Bobée (Ve) et Lemire, 14 déc. — Bocquet, Durnerin et Bordet, 25 déc. — Bœrs et Vial, 16 sept. — Bois (Victor) et Ce, 6 mars. — Bondu et de Larjilière, 2 oct. — Bonnevay, 12 fév. — Bonnias et Perron, 12 mars. — Bonnin et Dupin, 7 nov. — Boré et Lachez, 5 sept. — Boucher (Eug.) et Ce, 28 janv. — Bouchut et Ce, 14 mars. — Bouchut et Revi, 4 fév. — Boudaille et Junon, 3 juin. — Boudet et Godefroy, 10 août. — *Bougies de Neuilly*, 31 juil. — Bouhours (C.) et Juignié, 18 sept. — *Boulangerie populaire*, 18 nov. — Boulland père et fils, 5 oct. — Bourdinière (de la) et Ce, 27 nov. — Bourgoing et du Tremblay, 27 mai. — Bourny et Billot, 15 juil. — Bousquet et Léger, 24 janv. — Bousquet (A.) et Ce, 3 juin. — Bouton et Ce, 16 oct. — Bouvier et Pilon, 19 fév. — Bouyer et Ce, 15 oct. — Brasseur et Ce, 8 mai. — Brelay frères, 13, 17 mars. — Bretocq (A.) et Ce, 14 avril. — Breval et Lecouteux, 2 déc. — Briault et Ce, 7 janv. — Brière (Alex.) et Ce, 18 août. — Brion et Durot, 24 juil. — Brochand et Preux, 10 juil. — Brunerie et Combe, 17 déc. — Brunet (L.) et Ce, 31 juil. — Brunfaut aîné et Ce, 27 janv. — Burel et Lansezeur, 26 sept. — Bury (C.), 10 juil. — Butterfield et Ce, 19 mars.

Cabantous et Guibert, 27 juin. — *Café de l'Avenir*, 20 janv. — *Café du Progrès*, 4 juil. — Caillet et Rousset, 27 mars. — Cantin et Ce, 15 fév. — Caplain et Nozal, 3 fév. — Captier père et fils, 29 fév. — Carlier et Ce, 26 mai. — Caron (Juliani) fils et Ce, 9 déc. — Caron et Margueritte, 1 mai. — Carré et Delamarre, 29 déc. — Cartier fils et Casimir Grieu, 17 juin. — Celle (De) et Dlle Jeofrin, 16 déc. — Cerf-Lévy et Dlle Vaillant, 24 juil. — Cerf et Buchard, 1 août. — Chabert et Barbier, 10 juil. — Chable, 13 juin. — Chambellan (G.) et Ce, 15 sept. — Champion et Nepy, 2 déc. — Chantreau et Oudure, 18 avril. — Chappelier, 23 avril. — Chapsal et Guibal, 23 avril. Chassipolet et Ce, 25 mai. — Chasles et Suarès, 11 sept. — Chatel et Lebastard, 30 mars. — Chatelain et Ce, 29 avril. — Chauvin et Barriol, 24 nov. — Chefd'hotel et Ce, 6 fév. — Chemin de fer de Tours à Nantes, 19 mai. — Chemin de fer du Centre, 20 mai. — Chemin de fer de Paris à Versailles (rive droite), 4, 11 juin. — Chevalier et Bosquier, 23 juil. — Chibourg et Camuset, 23 mai. — Chollet, Rivat et Ce, 14 juil. — *Chronique de Paris* (journal), 12 déc. — Claude et Chéradame, 26 nov. — Clausse et Voisin, 9 mai. — Clément (A.) et Ce, 31 oct. — Clèrevâux et Ce, 24 sept. — Cléry, 1 juil. — Cochenart et Marie, 1 fév. — Coches de la Haute-Seine, 8 août. — Cochot, Tavenet et Ce, 25 août. — Coisne et E. Meyer, 29 déc. — Collinet, Descham

Pachot et Lebrun, 21 sept. — Panay et Coez, 10 juil. — Pancre et Leveau, 31 janv. — Paquentin (Fe) et Ce, 24 nov. Parner et Petit-Dossaris, 4 août. — — Parrayon, Masse et Tribouilet, 1 sept. — Pautrat et Ce, 1 sept., 29 oct. — Payen (J.) et Ce, 4 nov. — *Pays* (journal), 5 déc. — Pellassy de Lousle, 26 juin. — Pellet et Benoît, 17 déc. — Penel et Jung, 3 avril. — Périer et Latteur, 4 juil. — Perilliat jeune et Ce, 21 avril. — Périn (J.-B.), VV. Meyer Duslar et Ce, 15 mai. — Périnet, 16 mars. — Périsse frères, 28 avril. — Perrard et Licfard, 30 janv. — Petard et Pichery, 29 avril. — Petit et Ce, 4 mars. — Petit frères, 28 sept. — Petit (F.), Bruneau et Ce, 30 mars. — Petit et Boissié, 11 juil. — Philipon (C.) et Ce, 1 août. — Philippe, Vernet et Ce, 17 fév. — Picard (A.) père et fils, 12 août. — Pichot et Fey', 5 fév. — Pillet et Lafforre, 1 janv. — Pinel et Lebouvier, 20 juin. — Pitard fils et Pichery, 21 fév. — Pitel et Esnault, 12 mars. — Piver et Lauvergnat, 13 mars. — Plataret de Villeneuve, 14 mai. — Platiau frères, 28 nov. — Poisson et Hup, 7 fév. — Pollock et Ce, 8 juin. — Ponce (Ve), 18 avril. — Poncy, Demesse et Ce, 1 mai. — Porral et Espinasse, 23 mai. — Potel et fils et Ce, 4 sept. — Potin et Gaugiran, 6 nov. — Pouey et Ramon de Casères, 8 fév. — Pouillot et Ce, 23 juil. — Poulet (A.), Cabanes et Fournier, 14 janv. — Prevost et Ce, 18 mars. — *Prévoyance* (la), 20 juin. — Prieur (L.) neveu et Ce, 1 fév. — *Providence des enfants*, 7 mai. — *Public* (journal), 3 mars.

Queuin (J.) et Ce, 10 mars.

Ragot et Ce, 31 août. — Ramadié, Maubert et Ce, 10 oct. — Rattier (J.) et Guibal (J.-L.), 24 mars. — Raymond (F.), Goutaret et Ce, 15 août. — Rebour et Demonchy, 3 août. — Remy, Dauger et Ce, 25 août. — Reullier et Vilpelle, 22 déc. — Reusse, Delacour (de) et Prunières, 13 mai. — Rhein fils et Legorju, 19 mai. — Rheins (D.) et Ce, 18 janv. — Riant (F. et L.), 8 août. — Richard et Blanzy, 18 mars. — Rippert et Ce, 20 fév. — Robert et Isard (Dlle), 15 oct. — Robin et de Mortain, 30 nov. — Rogier (Ve) et Ce, 11 mars. — Roller et Blanchet fils, 11 mars. — Rollin et Delatour, 8 juil. — Rolloy, 26 nov. — Rosmer et Ce, 18 janv., 9 sept. — Rossolin frères et Trédoulat, 14 oct. — Rouard et Ce, 3 fév. — Rougemont de Lowemberg, 11 mars. — Rousselot et Dessailly, 31 déc. — Royer et Simonnet, 12, 14 mars. — Ruaux et Tallon, 7 oct.

Sabattier et Ce, 22 déc. — *Salines de Causarade*, 10 juil. — Sallot et Viret, 1 oct. — Salomon et Haas, 14 janv. — Sangnier (S.) et Bernard, 5 juin. — Saunijeau et Ce, 6 janv. — Saunier et Ce, 2 mars. — Saussine et Nanteau, 8 juil. — Savary et Bonfilliout, 13 avril. — Savelon et Leridais, 14 janv. — Schneider frères, 5 déc. — Selleron, Delange et Ce, 20 sept. — Serré et Ripert, 9 avril. — Servian et Ce, 2 oct. — Silvestre (A.) et Ce, 27 juil. — Sivé (L.) et Ce, 17 juil. — *Société des ménages*, 10 fév. — *Société minière* des Cévennes, 10 mars. — Sommer et Ce, 2 déc. — Stainville et Robin, 5 mai. — Sthuard et Ce, 2 juin.

Taigny (Emile) et Ce, 30 sept. — Talamon et Ce, 18 déc. — Talot et Giraldon, 15 fév. — Tatin et Ce, 28 janv. — Tavernier et Desroches, 27 janv. — Teigneux, Frémaux, Gazier et Gémond, 16 avril. — Tellier et Fromentin, 1 juil. — Termeau et Boret, 23 oct. — Terral, Tesnières neveu et Ce, 20 janv. — Terravalein, 18 juil. — Tessier et Ce, 6 mars. — Tetard (C.), Duvivier (L.) et Ce, 8 avril. — Thadoine et Barraton, 28 juil. — Thibault et Martin, 18 août. — Thomas et Marc, 15 avril. Thiva et Martin, 8 sept. — Thorel, 17 sept. — Tordeur et Biezet, 28 avril. — Tortez et Canivet, 8 août. — Toussaint et Ce, 26 sept. — Touzé et Legrand, 14 janv. — Trianon (E.) et Dubost (L.), 23 juil. — Trouvé, Dubois et Levavasseur, 11 déc. — Trucy-Lagrange et Ce, 13 janv. — Truelle frères, 10 mars. — Turbeaux, Dufour et Ce, 29 avril.

Union (journal), 7 avril. — *Union du commerce*, 21 déc. — *Union générale*, 24, 25 mars. — *Unité de Dijon*, 29 juil. — Urban et Ce, 18 janv.

Valois et Opigez, 1 fév. — Varnier et Thollot, 1 fév. — Vaucouleurs (de), Labbé et Sanchez, 17 juin. — Vaucouleurs (de) et Labbé, 12 oct. — Vaucouleurs (de) et Ce, 13 mars. — *Vaudeville*, 1 oct. — Vaudoré et Ce, 11 janv., 9 juil. — Venot et Hamand, 3 déc. — Vérité Steffan, Charles Samson et Ce, 8 avril. — Verner et Ce, 6 juin. — Vernier et Niodot, 3 août. — Véron (L.), 27 nov. — Vichon et Morin (Dlles), 29 mai. — *Vidange des fosses d'aisances*, 14 juil. — Vierre et Dlle Devesne, 22 oct. — Villiard et Viollet, 11 sept. — Vilain et Ce, 24 nov. — Vinese et Hache, 16 avril. — Vinit et Kerckoff, 13 août. — Vogt et Baillet, 9 sept.

Wallut et Ce, 22 déc. — Wohrnitz et Ce, 8 juin.

Quatrième Partie.

FAILLITES ET BANQUEROUTES.

Déclarations, Rapports, Reports, Annulations et Réhabilitations.

Abadie (Léon), 3 fév. — Abadie frères, 3 fév. — Ancel, 26 mars. — Andrisson, 23 oct. — Anfry, 15 fév. — Antony-Beraud, 9 mars. — Aoust et Ce, 25 avril. — Ardant, 6 août. — Arnaud, 15 mai. — Aubèle aîné, 4 mai. — Aubier, 3 juin. — Aubin frères, 7 mai. — Avril, 11 janv.

Bacle, 31 mars. — Badier et Rondest, 11 sept. — Bailly, 19 mai. — Barbarand, 23 janv. — Barbier, 21 janv., 16 mai. — Barbotte, 30 déc. — Barrabé, 30 avril. — Basin, 22 janv. — Baton, 6 oct. — Baudichon, 10 janv. — Bauduin, 28 fév. — Beaudouin, 7 sept. — Beaumont, 23 oct., 17 déc. — Bechard (Ve), 23 déc. — Bedassier et Ce, 30 avril. — Bédigie et Ce, 4 mars. — Bellettre, 18 déc. — Bellot (Ve), 20 juin. — Benard, 23 déc. — Benoist, 22 juil. — Benoît, 23 janv. — Berard, 13 mars. — Bergeon, 8 juil. — Bergeron, 13 juin. — Bergerot, 20 nov. — Bertrand, 13 juin, 27 nov. — Bertrand (De), 27 nov. — Besnard, 2 juin. — Betoulle, 17 janv. — Bévalot, 15 août, 29 oct. — Bezard, 26 sept. — Bigard, 19 sept. — Bigorgne et Ce, 6 juil. — Bladviel (L.) et Ce, 31 oct. — Blanc, 8 janv., 15 fév., 3 avril. — Blanché, 15 mai, 27 août. — Blanchet, 23 oct. — Blerzy, 25 avril. — Bloc, 21 août. — Bodson, 8 fév. — Boieldieu, 2 déc. — Boisgaultier, 29 janv., 18 fév., 14 déc. — Boissay, 8 mai. — Boistay et Dejonge, 11 août. — Bonnefoux, 3 janv. — Bonvalet, 3 oct. — Boone, 8 janv. — Borel, 1 août. — Bossée, 6 juin. — Bouelle, 16 juil. — Boudier, 23 déc. — Botty-Ferry, 19 sept. — Boulay, 20 août, 16 sept. — Boulet, 17 fév. — Boulley, 23 sept. — Boulnois, 13 fév., 11 sept. — Bourgeois, 29 avril. — Bouvret, 16 juin. — Boy, 6 nov. — Bracard, 7 fév. — Braillon, 28 août. — Brault, 23 sept. — Brenu, 12 nov. — Bretonville, 4 déc. — Bridard (Ve), 4 mars. — Brierre, 10 nov. — Brignola, 26 août. — Brillant, 8 juil. Brisac, 20, 21 août. — Brun, 7 fév. — Bucaille fils, 3 juil. — Brel, 22 fév. — Burthé, 26 juin.

Cabaret, 18 janv. — *Café de la Constitution*, 22 avril. — *Café Breda*, 8 juin. — Cailleux, 10 août. — Callais, 4, 7 août. — Caron, 5, 12 sept. — Cassou (De), 11 déc. — Cavel, 30 juil. — Cavel et Ce, 25 avril. — Cavelan et Ce, 15 avril. — Cerf, Caen et Ce, 18 mai. — Chabassol, 2 mars, 9 sept. — Chaboy, 10 août. — Chabrux, 1 mai. — Chalier, 15 oct. — Chalon fils, 18 avril. — Chalot, 30 sept. — Chamault, 12 mars. — Chambelluin, 1 janv. — Champroux, 15 janv. — Chamussy, 8 mai. — Chantereaux, 21 sept. — Chapsal, 9 sept. — Charée et Ce, 16 mai. — Chatain, 25 fév. — Chatelin, 29 août. — Chaudron et Ce, 31 juil. — Chaumeil, 13 nov. — Chaumeil et Lavial, 8 mai. — Chazaly, 26 fév. — Chedeville, 5 sept. — Chery, 29 fév. — Chevallier, 27 oct. — Chevallier et Solignac, 5 mai. — Cheze, 9 sept. — Ciron, 1 fév. — Claudin, 14 mai. — Clochez, 1 fév. — Cocu, 9 sept. — Coindet, 8 déc. — Coindre, 10 juil. — Colin et Ce, 30 mai. — Colson, 18 janv. — Combes, 22 avril. — Combier, 30 juin. — Condamina, 20 fév. — Constant, 24 août. — Cordier, 26 oct. — Cordier père et fils, 13 août. — Cornier, 5 août. — Corrard, 25 janv. — Coste, 30 nov. — Coste-Despierre, 5 fév. — Coudert, 28 déc. — Cousanca et Ce, 13 mars. — Crèvecœur, 13 août. — Crubailhes, 9 avril. — Cruchant, 31 août. — Cuisiniers, 16 janvier. — Cuny, 12 oct.

Dagory (Dlle), 14 fév. — Dalboussière, 19 sept., 14 nov. — Dantu, 18 sept. — Daudin, 18 déc. — Dault, 19 fév. — Daup, 24 avril. — Dauphin, 10 juil. — Dauphin et Lévêque, 6 fév. — Dauthenay, 14 août. — David, 31 juil. — David (Ch.), 5 déc. — David aîné, 5 sept. — Debar, 25 janv., 18 fév. — Debergue, 1 juil. — Deboulle, 17 avril. — Decker, 4 juin. — Dedeker (Ve), 25 avril. — Delaet, 9 juil. — Delafosse, 7 avril. — Delahaye, 29 janv., 18, 29 fév. — Delaporte, 10 juil. — Delargillière, 4 déc. — Delarue, 23 mai. — Delavigne, 12 mars. — Delbut, 18 nov. — Delbut, 15 août. — Delmas, 25 mars, 10 juin. — Delmas (De), 26 août. — Delpuech, 4 août. — Delteil, 7 oct. — Demay, 13 mars. — Deperroy, 11 août. — Desaint, 23 janv. — Deschaseaux, 15 mars. — Deshais et Ce, 21 août. — Despaux, 19 fév., 9, 10 déc. — Desrieux, 23 oct. — Devirgille, 23 octobre. — Dewez, 2 octobre. — Dié, 8 sept. — Dodard, 27 mars, 28 mai, 8 juin. — Dromery, 6 fév. — Droult, 27 fév. — Druot, 27, 28 nov. — Dubettier, 28 nov. — Dubief, 1 janv. — Dubois, 22 sept., 18 nov. — Duboy, 15 avril. — Duché, 18 janv. — Duchesne, 28 janv., 9 sept., 30 oct. — Ducimetière-Monod, 12 juin. — Duflot (Ve), 7 déc. — Dufour, 25 janv., 27 mai. — Dufrêne, 23 juin. — Dumange, 19 déc. — Dumas (Alex.), 22 janv. — Dumas de Polart, 17 janv. — Duval, 31 mars, 9 mai, 11 nov.

Espiritoz, 22 juil., 5 nov. — Evans, 6 août. — Evrard, 18 juin.

Fabre, 21 mars, 6 nov. — Faidherbe, 25 nov. — Falaize, 7 sept. — Fasquel, 10 nov. — Faure, Darche et Ce, 4 juil. — Fauriel, 26 mars. — Fauveau fils et Pernet, 13 mars. — Fauvel, 6 nov. — Fellesse, 19 août. — Feragus, 4 juin. — Ferrouillat et Sarrazin, 15 mars. — Fessard, 23 juil., 26 oct. — Feugas, 20 mai. — Feutry, 30 juil. — Fievet, 15 sept. — Filliette, 11 août. — Fitterly, 22 oct. — Flamain, 31 oct. — Fleury, 20 fév. — Folliot, 25 juil. — Foltet, 6 août. — Fontaine-Jannin (De Ve), 20 oct. — Foucault, 13 août. — Fouquet, 12 août. — Fournier fils, 24 déc. — Fournier fils et Bachellery, 10 juil. — Foutrel, 27 juin. — François, 5 déc. — Frey, 12 déc. — Franck, 16 mai. — Frère, 10 mars.

Gacon, 7 fév. — Gagneux, 30 sept. — Gamba, 19 août. — Gardy, 24 nov. — Garin, 21 juil. — Garnier, 29 avril, 13 nov. Gastens, 5 août. — Gaudchau, 20 juin. — Gauger, 12 mai. — Gauthier, 15 mai, 24 déc. — Gayon, 24 janv. — *Gazette des Communes*, 3 avril. — Genelot, 10 juin. — Genin, 27 mars. — Gente, 16 déc. — Genty, 25 mars. — Girard, 15 juil. — Giraud, 1 déc. — Gisors, 26 nov. — Glatron, 11 août. — Godefroy, 11 janv., 27 mars, 9 déc. — Godonèche, 9 janv. — Gommet, 7 janv. — Goupil jeune, 3 avril. — Goupil et Ce, 3 avril. — Gourny dit Chapelle, 17 sept. — Goutte, 22 avril. — Gouverneur (de), 24 janv. — Grain, 21 août. — Gravener, 30 oct. — Grellé, 23 nov. — Grenier, 1 avril. — Gros, 5 nov. — Grossin, 25 fév. — Guerin, 27 mars. — Guignet (De), 26 janv. — Guillet, 25 avril. — Guillou, 8 août. — Guiot, 18 juil.

Hadengue, 26 oct. — Hardmuth, 24 avril. — Hauteur (Ve), 22 oct. — Havet-Vangenberg et Ce, 10 avril. — Haye dit Fontaine-Payot, 2 sept. — Henry, 20 mai. — Herr, 30 juin. — Herrisson, 22 oct. — Heurtault, 18 nov. — Hooper, 25, 27 nov. — Horliac, 29 août. — Houelle, 15 sept. — Houppe, 3 oct. — Huard, 20 avril.

Jacqueau, 10 nov. — Jacquemart, 31 janv. — Jardin, 25 nov. — Jely, 14 janv. — Jollet, 4 nov. — Jouet-Giroux, 13 oct. — Julien, 20 mai, 15 sept., 24 nov.

Kahen, 27 nov. — Klapprath, 26 nov. — Koning, 7 août.

Labbé, 19 oct. — Labot, 20 fév. — Lacaine, 13 juin. — Lachaize, 2 mai. — Lachouille, 9 juin. — Lafond, 10 janv. — Laissus, 1 mai. — Laman, 21 nov. — Lambert, 29 avril. — Lamblot, 25 mars. — Lancome, 5 nov. — Larmurier, 10 sept. — Laruaz, 6 août. — Latreille, 1 déc. — Launay, 25 mars, 19 sept. — Laurent-Dennont, 10 oct. — Laval, 19 déc. — Laviale, 19 août. — Lebas, 16 juil. — Lebée, 23 oct. — Leblond, 7 mars. — Lebrasseur, 17 déc. — Lebreton et Sauton, 31 déc. — Lebrun, 21 déc. — Lecamus et Vineau, 7 mai. — Lecerf, 3 janv. — Leclercq (Dlle), 9 avril. — Lecointe, 27 juil. — Leconte, 10 avril, 5 sept. — Lefeuvre, 28 fév. — Lefève, 25 mars. — Lefort, 8 avril. — Legrand, 6 juin. — Leguerney, 17 juil. — Lemaire, 29 juil. — Lemesle, 2 déc. — Lemestre, 10 sept. — Lemoine (Dlle), 9 avril. — Lemonnier, 14 mai. — Lenfant, 4 août. — Lepellier, 23 janv. — Lepeu, 20 juil. — Lepine, 22 sept. — Leprince, 11 août, 25 nov. — Leroy, 20 mars. — Levallois, 20 nov. — Leveau, 22 oct. — Levêque, 1 fév. — Leverrier, 11 janv. — Liadières, 24 déc. — *Limonadiers réunis*, 22 avril. — Loiseau, 20 fév. — Louvet-Petazokiriac et Ce, 16 janv. — Loyre, 7 mars. — Lozano, 26 août. — Lucas, 2 oct. — Lugand, 18 juil.

Mabit, 10 fév. — Mahé (fils), 8 déc. — Maillard, 5 déc. — Maison, 22 août. — Malachy-Daly, 25 janv. — Mallet et Ce, 20 mars. — Malliary, 2 déc. — Malnoury, 15 fév. — Mangin, 2 juil. — Mansard, 7 nov. — Mansuy, 6 mai. — Marchand (De), 21 avril. — Marimon, 18 nov. — Marin, 29 fév., 9 sept. Martel (Ve), 24 oct. — Martel, 24 fév. — Martin, 3 avril, 6 mai. — Martin (fils), 23 sept. — Martinet, 7 sept. — Marville, 17 juin. — Mary, 17 mars. — Masson, 17 mars. — Mathiau, 31 juil. — Mauger, 30 mars. — Maulde, 29 fév., 22 déc. — Maupetit, 9 avril. — Maurin, 31 août. — Mauvais aîné, 19 déc. — Mayaud, 23 juin. — Mazeaud, 23 avrit. — Memart, 29 déc. — Mendel, 6 nov. — Ménétrier, 30 avril. — Mesnier fils, 4 sept. — Mespoulède, 25 nov. — Mias, 7 sept. — Millet, 25 avril, 9 déc. — Millot, 24 juin. — Millot-Gautier, 4 fév. — Moncé, 24 avril. — Monnier et Ducret, 17 déc. — Montferrier (de), 25 août. — Mony, 17 sept. — Moreau, 8 fév. — Morel (G.-H.), 28 avril. — Moriceau et Ce, 15 mars, 24 juil. — Mosnier, 18 janv. — Motte, 2 mai. — Mouix-Lemarquant, 7 juil. — Mourin, 11 fév. — Moyne, 23 janv. — Mugnier, 26 nov. — Muller (Dlle), 18 avril.

Naret, 27 mai. — Nervet, 14 mars. — Nervet et Ce, 24 juin. — Nestler, 9 déc. — Niatel, 12 déc. — Nicolle, 5 fév. — Niguet, 6 nov., 9 déc. — Niquet (Ve), 14 oct. — Nivelon, 3, 9 sept. — Nivet, 21 nov. — Noël père et fils, 6 mai. — Nones, 14 janv. — Novothuy, 20 mars. — Nusbaumer, 23 nov.

Océanie (l'), 25 mars. — Ozanne, 4 avril.

Parot, 16 mai. — Pascal, 1 sept. — Pasquier (Ve), 15 janv. — Paul, 23 juil., 18 sept. — Peau, 6 fév. — Peeters fils, 17 janv. — Peltier, 28 oct. — Penisseau, 28 août. — Perilliat jeune, 29 mai. — Perrée, 29 mai. — Pestail, 3 sept. — Petersen et Scheck, 20 avril. — Petit, 9 oct. — Petitot, 4 mars. — Peycelon, 18 déc. — Pfeiffer, Marchal et Ce, 27 août. — Philippe, 20 mai. — Philips (De), 4 juil. — Picard, 6 mai, 17 sept. — Pierret, 11 nov. — Pierret et Sagnier (De), 2 mai. — Pinel, 8 août. — Plaquet, 30 déc. — Plault, 7 oct. — Poiret, 3, 18 fév. — Poncet, 24 mars. — Porcheret, 28 janv. — Potonié, 15 sept. — Pottelain, 25 janv., 24 avril. — Poulain, 15, 16 mai. — Prades et Ce, 29 déc. — Preau, 19 juin. — Prévault, 16 déc. — Pringault, 7 déc. — Prot, 25 déc.

Quéru, 13 avril.

Ract, 6 oct. — Raguet, 11 juil. — Ramane, 16 juil. — Raynaud, 28 oct. — Recoules, 20 janv. — Renault, 4 mars. — Riant frères et Ce, 30 avril, 2 mai. — Richard, 1 mai. — Rippamonty, 19 août. — Robert et Frick, 5 déc. — Rocher, 30 mars. — Rodde, 8 juin. — Ronsse, 8 mai. — Roth, 3 nov. — Rottembourg et Charles, 15 sept. 13 nov. — Rouget, 12 mars. — Rousseau et Charles, 13 mars. — Roussel, 21 mars, 8 juin. Roussel (De), 21 mars. — Ruéda, 8 sept.

Saillet, 27 nov. — Sarazin, 9 déc. — Savsry, 1 janv. — Sax (Ad.) et Ce, 7 juil. — Scellos, 18 janv. — Schmitz, 23 juil. — Schramm, 18 janv. — Segard, 28 nov. — Seitz, 4 août. — Serié, 9 sept. — Souchon, 28 nov. — Stephan, 31 juil. — Sthuard et Ce, 21 oct. — Stinger, 27 oct.

Tabouret, 10 juin. — Taffoireau, 16 juin. — Talieu, 7 sept. — Tarin, 17 juin. — Tavernier, 10 août. — Tendron, 5 déc. — Thibault, 21 fév. — Thibaut, 28 janv. — Thiebaut, 18 janv. — Thierry (De), 4 mai, 10 sept. — Thommerel, 22 oct. — Thommeret, 27 mai. — Tilly, 29 août. — Thischmacher, 2 déc. — Tolozan et Ce, 12 août. — Tomb, 19 sept. — Touzet, 23 mai. — Towler, 4 janv., 18 fév., 21 avril. — Trichet, 23 mai. — Troussel de Mirebeau, 3 avril. — Trouvé, 20 août.

Ulrich, 7 janv., 4 fév.

Vaillant, 26 mai. — Vallée, 8 fév., 16 juil. — Vannenvetz et fils, 15 mars. — Vaucanu, 9 déc. — Vedy (Dlle), 24 juin. — Veret, 31 janv. — Vergnon (Ve), 23 juil. — Vergnon, 26 oct. — Vermont-Devaux, 17 janv. — Vernet, 20 mai. — Vezin, 4 mars. — Vieillecazes, 13 janv. — Viel fils, 2 sept. — Vigerie, 27 nov. — Vigie et Feuillade, 31 juil. — Vigne et Ce, 19 juin. — Vigourel et Ce, 26 août. — Vigouroux, 21 sept. — Villiet, 5 juin. — Vitalis, 20 juil. — Vitté, 18 juin. — Voisin, 16 sept.

Waidèle, 2 sept. — Watripon, 28 oct. — Wensch, 3 oct. Woivré, 3 juin.

Yart, 28 mai.

TABLE

DES OUVRAGES DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE,

et des articles dits VARIÉTÉS,

Dont la notice ou l'insertion se trouve dans la Gazette des Tribunaux de l'année 1852.

Code des irrigations, par M. Bertin, 1 août.

Code manuel des artistes dramatiques et musiciens, par M. Agnel, 3 mars.

Commentaire sur le décret disciplinaire et pénal du 24 mars 1852 sur la marine marchande, 25 nov.

Correspondant (*le*) *des justices de paix*, par M. Bost, 7 octobre.

Démocratie (*la*) *à Athènes*, par M. Troplong, 12, 14 décembre.

Dictionnaire des juges de paix et de police, par M. Bioche, 17 mars.

Dictionnaire des justices de paix et des Tribunaux de simple police, par M. Longchamps, 13 avril.

Doctrine et Jurisprudence en matière d'appel comme d'abus, 10 avril.

Droit d'asile (*le*), 30 sept., 1 oct.

Essai sur les fondements de nos connaissances, par M. Cournot, 1 juillet.

Etudes et Portraits, par M. Vidalin, 27 avril, 12 oct.

Femmes au Palais (*les*), 4 sept.

Histoire de cent ans, par M. César Cantu, 1 juillet.

Histoire de la bourgeoisie de Paris, par M. Lacombe, 16 juillet.

Histoire des anciennes corporations et confréries de la Normandie, par M. Ouin-Lacroix, 14 mai.

Histoire du Conseil d'Etat depuis son origine jusqu'à ce jour, par M. Regnault, 12 mars.

Jugement (*un*) *en Circassie*, 27 mai.

Notice sur la police de la presse sous l'Empire, 9 sept.

Plaidoyers et Réquisitoires de M. Dupin, 10 déc.

Premier (*le*) *procès de presse*, 20, 23 juillet.

Propriété (*la*) *littéraire et artistique au point de vue international*, par Alfred Villefort, 6 février.

Révolution (*de la*) *impériale à Rome*, par M. Troplong, 23 avril, 9 mai.

Saint-Just (*étude révolutionnaire*), 18 sept.

Solidarité (*de la*) *et de l'indivisibilité*, par M. Rodière, 1 juillet.

Traité complet du droit rural appliqué, par M. Bourguignat, 9 avril.

Trois règnes (*les*) *de la nature*, par M. Lemaout, 1 juillet.

IMPRIMERIE DE A. GUYOT ET SCRIBE, RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 18.